



Études économiques de l'OCDE NOUVELLE-ZÉLANDE

JANVIER 2022



Nouvelle-Zélande

Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande 2022

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2022), *Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande 2022*, Éditions OCDE, Paris,
<https://doi.org/10.1787/35d84eba-fr>.

ISBN 978-92-64-48561-7 (imprimé)
ISBN 978-92-64-95816-6 (pdf)
ISBN 978-92-64-76584-9 (HTML)
ISBN 978-92-64-51296-2 (epub)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande
ISSN 1995-3119 (imprimé)
ISSN 1999-0170 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Anton Balazh/Shutterstock. Éléments de l'image fournis par la NASA.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2022

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

Cette *Étude* est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la Nouvelle-Zélande ont été évaluées par le Comité les 8 et 9 novembre 2021. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des débats et approuvé à titre définitif par le Comité plénier le 22 décembre 2021.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par David Carey, Naomitsu Yashiro et Axel Purwin, sous la direction de Vincent Koen. Axel Purwin et Natia Mosiashvili ont fourni une assistance en matière de recherche, tandis que Sisse Nielsen et Gemma Martinez ont apporté leur concours pour la mise en forme du document. Le chapitre thématique, intitulé « Stimuler la productivité en exploitant pleinement la transformation numérique », a été rédigé par Naomitsu Yashiro, David Carey et Axel Purwin qui ont bénéficié des recherches menées par Lynda Sanderson et Garrick Wright-McNaughton (ministère du Commerce, de l'Innovation et de l'Emploi) et des conseils techniques d'Ellie Avery et Emily Gray.

La précédente *Étude* consacrée à la Nouvelle-Zélande avait été publiée en juin 2019.

Des informations sur la dernière *Étude* et les précédentes, ainsi que sur la préparation des *Études économiques*, sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/economie/etudes.

Table des matières

Avant-propos	3
Acronymes	9
Résumé	12
1 Principaux éclairages sur l'action publique	19
L'économie s'est redressée rapidement après le choc de la pandémie de COVID--19, mais les tensions inflationnistes se sont sensiblement accentuées	26
Des réformes des politiques structurelles pour améliorer le bien-être	55
Conclusions et recommandations	93
2 Stimuler la productivité en exploitant pleinement la transformation numérique	98
Une meilleure utilisation des technologies numériques peut engendrer des gains de productivité	99
La Nouvelle-Zélande offre un vaste espace pour améliorer la diffusion des technologies numériques	100
Politiques visant à accélérer la diffusion des technologies numériques	121
Références	159

GRAPHIQUES

Graphique 1. L'activité économique a rebondi fortement	13
Graphique .2. Les prix des logements ont fortement augmenté par rapport aux revenus ¹	14
Graphique .3. Le déficit budgétaire et la dette publique brute ont sensiblement augmenté en 2020	15
Graphique 1.1. La réaction initiale de la Nouvelle-Zélande à la propagation du COVID-19 a été exceptionnellement rapide	20
Graphique 1.2. L'amélioration des termes de l'échange a atténué le recul du PIB par habitant et de la productivité du travail par rapport aux niveaux observés aux États-Unis	21
Graphique 1.3. Le secteur des services est tout aussi large en Nouvelle Zélande que dans les autres pays, mais le secteur agricole y est plus important et le secteur manufacturier, de plus petite taille	22
Graphique 1.4. Les principales catégories d'exportations de la Nouvelle-Zélande sont les produits agricoles et le tourisme, et les plus grands marchés d'exportation sont la Chine et l'Australie	23
Graphique 1.5. L'intensité des exportations de la Nouvelle-Zélande est faible pour un petit pays	23
Graphique 1.6. La Nouvelle-Zélande n'est pas bien intégrée dans les chaînes de valeur mondiales	24
Graphique 1.7. La hausse des émissions de gaz à effet de serre ¹ est importante et les niveaux d'émission par habitant sont élevés	25
Graphique 1.8. L'économie s'est redressée rapidement après la contraction due à pandémie	27
Graphique 1.9. Le taux de vaccination est supérieur à la moyenne de l'OCDE	29
Graphique 1.10. Les capacités de la Nouvelle-Zélande en matière de services de soins intensifs sont faibles	31
Graphique 1.11. Les prix des logements et l'investissement résidentiel ont progressé	32

Graphique 1.12. Les enquêtes conjoncturelles mettent en évidence la solidité de la croissance économique et le dynamisme de l'investissement des entreprises.	33
Graphique 1.13. La fermeté de la demande de produits de base a dopé l'économie, mais le secteur du tourisme a été pénalisé par la pandémie	33
Graphique 1.14. Le déficit de la balance courante a retrouvé son niveau antérieur à la crise et la position extérieure globale nette reste basse en comparaison internationale.	34
Graphique 1.15. Le marché du travail est tendu	35
Graphique 1.16. L'inflation s'accélère	36
Graphique 1.17. L'inflation cyclique s'accélère depuis le début de la récession provoquée par la pandémie de COVID 19 ¹ , à l'inverse de son ralentissement lors des récessions antérieures.	38
Graphique 1.18. La correction des prix des actifs constitue un risque macro-financier majeur	40
Graphique 1.19. L'endettement des ménages est élevé	40
Graphique 1.20. Les prêts hypothécaires se sont accélérés, de même que la part des prêts à haut risque	42
Graphique 1.21. Les nouvelles exigences de fonds propres proposées sont plus strictes que dans d'autres économies de l'OCDE	44
Graphique 1.22. Pour le moment, le nombre de faillites reste faible	45
Graphique 1.23. La couverture proposée pour la garantie des dépôts est relativement faible	47
Graphique 1.24. Des réformes sont nécessaires pour empêcher que les tensions budgétaires liées au vieillissement démographique ne fassent augmenter la dette publique	51
Graphique 1.25. La part des dépenses budgétaires que représentent les marchés publics est relativement importante	53
Graphique 1.26. La Nouvelle-Zélande était bien classée à l'aune de plusieurs indicateurs de la publication de l'OCDE Comment va la vie? avant la pandémie	56
Graphique 1.27. Les inégalités de revenu sont supérieures à la moyenne de l'OCDE et le taux de pauvreté infantile est élevé	57
Graphique 1.28. La réduction de la pauvreté infantile tendait vers les objectifs avant le choc du COVID-19	58
Graphique 1.29. Le coin fiscal sur le travail est l'un des moins élevés de la zone OCDE	59
Graphique 1.30. La croissance de la productivité a ralenti	62
Graphique 1.31. Les obstacles réglementaires à la concurrence sont dans l'ensemble peu nombreux mais la présence capitalistique de l'État est forte	63
Graphique 1.32. Le taux de l'impôt sur les sociétés est élevé, surtout par rapport aux autres petites économies avancées	64
Graphique 1.33. Le stock d'IDE entrant est faible pour une petite économie ouverte	66
Graphique 1.34. En Nouvelle-Zélande, la législation sur la protection de l'emploi est moins stricte que dans nombre d'autres pays de l'OCDE.	69
Graphique 1.35. Les prix réels des logements ont davantage augmenté que dans d'autres pays de l'OCDE	74
Graphique 1.36. L'accessibilité financière des logements est faible	76
Graphique 1.37. La part du logement social est faible et les dépenses publiques consacrées aux allocations de logement sont élevées	77
Graphique 1.38. Au cours des années précédant l'épidémie, l'offre de nouveaux logements a accusé un retard par rapport à la demande démographique	78
Graphique 1.39. Les coûts du service de la dette pour les nouveaux acheteurs seront beaucoup plus élevés à des taux d'intérêt neutres ¹	83
Graphique 1.40. Si le prix des logements reste au niveau actuel, il faudra de nombreuses années pour que le ratio médian prix-revenu retrouve son niveau d'avant COVID.	84
Graphique 1.41. Le secteur agricole est à l'origine d'une part importante des émissions de GES en Nouvelle-Zélande	85
Graphique 1.42. La réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES de la Nouvelle-Zélande n'est pas en bonne voie	89
Graphique 1.43. La fiscalité environnementale est plus limitée que dans d'autres économies de l'OCDE	90
Graphique 1.44. Le niveau de corruption est très faible	91
Graphique 1.45. La transparence fiscale est élevée et la lutte contre le blanchiment des capitaux est relativement efficace	92
Graphique 2.1. Les secteurs des TIC représentent une faible part de la valeur ajoutée	100
Graphique 2.2. La productivité du travail s'est accrue rapidement dans le secteur des TIC	101
Graphique 2.3. Les pénuries de compétences en TIC sont parmi les plus marquées en Nouvelle-Zélande, 2015	102
Graphique 2.4. Les salaires dans le secteur du numérique sont relativement élevés	102
Graphique 2.5. Dans l'ensemble, la Nouvelle-Zélande se situe autour de la moyenne des pays de l'OCDE s'agissant des indicateurs numériques disponibles ¹	103

Graphique 2.6. La contribution à la croissance de l'emploi des secteurs présentant une forte intensité numérique est proche de la moyenne de l'OCDE	103
Graphique 2.7. La Nouvelle-Zélande utilise peu les intrants numériques dans sa production	107
Graphique 2.8. Peu d'entreprises néo-zélandaises obtiennent des résultats induisant une transformation grâce aux TIC	108
Graphique 2.9. Les grandes entreprises n'ont pas beaucoup mieux réussi que les petites à développer la vente en ligne pendant la pandémie	109
Graphique 2.10. La croissance de la production agricole est davantage induite par la croissance des facteurs primaires que par l'innovation	110
Graphique 2.11. Les exportations de services disponibles essentiellement sous forme numérique sont relativement faibles en Nouvelle-Zélande	112
Graphique 2.12. Les petites entreprises sont plus susceptibles d'exporter en ligne que par le biais des canaux traditionnels	113
Graphique 2.13. Les entreprises exportatrices utilisent davantage les outils numériques	115
Graphique 2.14. La Nouvelle-Zélande en est à un stade avancé sur le plan de l'ouverture, de l'utilité et de la réutilisation des données publiques	120
Graphique 2.15. La Nouvelle Zélande déploie l'internet à haut débit	123
Graphique 2.16. La vitesse du haut débit en Nouvelle-Zélande est supérieure à la moyenne de l'OCDE	124
Graphique 2.17. La part des connexions par fibre optique par rapport au total du haut débit fixe est relativement élevée	125
Graphique 2.18. De nombreuses écoles de Nouvelle-Zélande sont équipées de bons outils numériques	126
Graphique 2.19. La Nouvelle-Zélande a une proportion élevée d'adultes dotés d'un ensemble équilibré de compétences, malgré des résultats relativement plus faibles pour le groupe d'âge le plus jeune	127
Graphique 2.20. La Nouvelle-Zélande a une faible proportion d'adultes n'ayant pas acquis les compétences de base, malgré des résultats relativement plus faibles pour le groupe d'âge le plus jeune	128
Graphique 2.21. Les scores moyens de la Nouvelle-Zélande au PISA sont en baisse Source : OCDE, base de données PISA	128
Graphique 2.22. La part des élèves très performants au PISA est en baisse et la part des élèves peu performants a augmenté	129
Graphique 2.23. L'influence du milieu socioéconomique sur les scores obtenus au PISA en littérature est plus importante que dans de nombreux pays	130
Graphique 2.24. Les élèves des écoles primaires et de premier cycle d'enseignement secondaire de Nouvelle-Zélande affichent un faible niveau de connaissances en mathématiques	130
Graphique 2.25. La Nouvelle-Zélande a pris du retard en matière de pratiques de management	138
Graphique 2.26. Une proportion relativement élevée d'entreprises signale des incidents liés aux TIC (atteintes à la sécurité), 2019	146
Graphique 2.27. Le marché du capital-risque est relativement grand par rapport à la taille de l'économie	151

TABLEAUX

Tableau 1. La croissance économique va ralentir	15
Tableau 1.1. Les indicateurs du marché du travail ont retrouvé leurs niveaux d'avant la pandémie de COVID 19	36
Tableau 1.2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques	39
Tableau 1.3. Événements qui pourraient modifier sensiblement les perspectives	39
Tableau 1.4. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la stabilité financière et mesures prises	46
Tableau 1.5. L'orientation de la politique budgétaire devrait devenir restrictive	48
Tableau 1.6. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire et mesures prises	52
Tableau 1.7. Impact sur le PIB de certaines recommandations principales	54
Tableau 1.8. Impact budgétaire de certaines recommandations principales	54
Tableau 1.9. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le budget bien-être et mesures prises	60
Tableau 1.10. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la fiscalité et mesures prises	65
Tableau 1.11. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'accroissement de la productivité et mesures prises	66
Tableau 1.12. Recommandations précédentes de l'OCDE sur les marchés du travail et mesures prises	71
Tableau 1.13. Les rémunérations horaires ont augmenté plus rapidement pour les travailleurs les plus faiblement rémunérés ou ayant le plus faible niveau d'instruction ¹	73
Tableau 1.14. Recommandations antérieures de l'OCDE sur le logement et mesures prises	79

Tableau 1.15. Plafonnement des unités du système NZ ETS	87
Tableau 1.16. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la croissance verte et mesures prises	89
Tableau 2.1. Il manque de nombreux indicateurs de la Boîte à outils sur la transformation numérique pour la Nouvelle-Zélande	104
Tableau 2.2. Coefficients estimés sur la probabilité d'entrée sur les marchés d'exportation des entreprises qui n'exportaient pas au départ	116
Tableau 2.3. Parmi les élèves du secondaire, les femmes, les Maoris et les Insulaires du Pacifique sont sous-représentés dans les filières qui débouchent sur une carrière dans le numérique	136

Suivez les publications de l'OCDE sur :



<https://twitter.com/OECD>



<https://www.facebook.com/theOECD>



<https://www.linkedin.com/company/organisation-eco-cooperation-development-organisation-cooperation-developpement-eco/>



<https://www.youtube.com/user/OECDiLibrary>




<https://www.oecd.org/newsletters/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

Vous trouverez un **StatLink**  sous chaque tableau ou graphique de cet ouvrage. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur internet ou de cliquer dessus depuis la version électronique de l'ouvrage.

Acronymes

ACC	Accident Compensation Corporation – Organisation d’indemnisation des accidents
ASIC	Australian Securities and Investments Commission – Commission australienne des valeurs mobilières et des investissements
BOS	Business Operations Survey – Enquête sur les opérations commerciales
CCC	Climate Change Commission – Commission sur le changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CERT	Computer Emergency Response – Équipe d’intervention en cas d’urgence informatique
CoVE	Centre of Vocational Excellence – Centre d’excellence professionnelle
CPF	COVID-19 Protection Framework – Cadre de protection contre le COVID-19
CRRF	COVID-19 Response and Recovery Fund – Fonds pour l’action face au COVID-19 et la reprise
CTEV	Contenus terroristes et extrémistes violents
CVM	Chaînes de valeur mondiales
DHBs	District Health Boards – Conseils de santé de district
DIRA	Dairy Industry Restructuring Act 2001 – Loi de 2021 sur la restructuration du secteur laitier
EPL	Employment protection legislation – Législation sur la protection de l’emploi
ESA	Education Service Agency
GES	Gaz à effet de serre
GETS	Government Electronic Tenders Service – Service électronique d’appels d’offres
GTAGA	Global Trade and Gender Arrangement – Arrangement mondial sur le commerce et le genre
IACCC	International Anti-Corruption Control Centre
IdO	Internet des objets
MBIE	Ministry of Business, Innovation and Employment – Ministère des Entreprises, de l’Innovation et de l’Emploi
MBSF	Mobile Black Spot Fund
MESA	Mathematics, Engineering, Science Achievement

NBA	Natural and Built Environment Act – Loi sur l’environnement naturel et bâti
NCEA	National Certificate of Education Achievement
NCSC	National Cyber Security Centre – Centre national de cybersécurité
NDC	Nationally Determined Contribution – Contribution déterminée au niveau national
NMSSA	National Monitoring Study of Student Achievement – Enquête nationale de suivi des acquis des élèves
NPSUD	National Policy Statement on Urban Development 2020 – Déclaration de politique nationale sur le développement urbain
NZ ETS	New Zealand Emissions Trading Scheme – Système d’échange de quotas d’émission de la Nouvelle-Zélande
NZCC	New Zealand Commerce Commission
NZCO	New Zealand Companies Office
NZTE	New Zealand Trade and Enterprise
NZVIF	New Zealand Venture Investment Fund
OIO	Overseas Investment Office – Bureau des investissements à l’étranger
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PTF	Productivité totale des facteurs
RBI	Rural Broadband Initiative
RBNZ	Reserve Bank of New Zealand – Banque de réserve de Nouvelle-Zélande
RCEP	Regional Comprehensive Economic Partnership – Partenariat économique régional global
RCG	Rural Connectivity Group
R-D	Recherche et développement
RMA	Resource Management Act 1991 – Loi de 1991 sur la gestion des ressources
SEQE	Emissions Trading Scheme – Système d’échange de quotas d’émission
SFO	Serious Fraud Office – Bureau des fraudes graves
The Elevate Fund	Elevate NZ Venture Fund – Fonds de capital-risque Elevate NZ
TIC	Technologies de l’information et de la communication
UGA	Urban Growth Agenda – Programme pour la croissance urbaine
UHD	Ultra-haut débit
VE	Véhicule électrique
WSOS	Washington State Opportunity Scholarship

STATISTIQUES DE BASE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE, 2019*

(Les nombres entre parenthèses correspondent à la moyenne de l'OCDE)**

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL				
Population (millions)	5.0		Densité de population par km ² (2018)	18.9 (38.4)
Moins de 15 ans (%)	19.6	(17.9)	Espérance de vie à la naissance (années, 2018)	81.7 (80.2)
Plus de 65 ans (%)	16.0	(17.1)	Hommes (2018)	80.0 (77.6)
Stock de migrants internationaux (% de la population)	22.3	(13.3)	Femmes (2018)	83.5 (82.9)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	2.0	(0.6)	Dernières élections générales	Octobre 2020
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut (PIB)			Ventilation de la valeur ajoutée (% , 2018, OCDE : 2019)	
À prix courants (milliards USD)	211.0		Agriculture, sylviculture et pêche	6.4 (2.7)
À prix courants (milliards NZD)	320.1		Industrie, dont construction	22.3 (26.6)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	4.0	(2.2)	Services	71.3 (70.8)
Par habitant, à PPA (milliers USD)	44.6	(47.4)		
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (en pourcentage du PIB)				
Dépenses	38.7	(40.6)	Dette financière brute	36.3 (108.9)
Recettes	38.2	(37.5)	Dette financière nette	0.8 (68.0)
COMPTES EXTÉRIEURS				
Taux de change (NZD/USD)	1.52		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)	
Taux de change à PPA (USD = 1)	1.44		Produits alimentaires et animaux vivants	58.9
En pourcentage du PIB			Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	12.0
Exportations de biens et de services	27.4	(53.6)	Machines et matériel de transport	6.0
Importations de biens et de services	27.4	(50.4)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)	
Solde de la balance courante	-2.9	(0.3)	Machines et matériel de transport	39.2
Position extérieure globale nette	-54.8		Articles manufacturés divers	13.7
			Produits manufacturés	11.1
MARCHÉ DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION				
Taux d'emploi (15 ans ou plus, %)	67.7	(57.5)	Taux de chômage, Enquête sur la population active (15 ans ou plus, %)	4.1 (5.4)
Hommes	72.6	(65.6)	Jeunes (15-24 ans, %)	11.3 (11.9)
Femmes	62.9	(49.9)	Chômeurs de longue durée (1 an ou plus, %)	0.5 (1.3)
Taux d'activité (15 ans ou plus, %)	70.5	(60.8)	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 25-64 ans (%)	39.1 (38.0)
Nombre moyen d'heures travaillées par an	1,783	(1 743)	Dépense intérieure brute de R-D (% du PIB, 2017, OCDE : 2018)	1.4 (2.6)
ENVIRONNEMENT				
Approvisionnements totaux en énergie primaire par habitant (tep)	4.1	(3.9)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes)	6.4 (8.3)
Énergies renouvelables (%)	41.8	(10.8)	Prélèvements d'eau par habitant (milliers de m ³ , 2015)	2.2
Exposition à la pollution atmosphérique (% de la population exposé à une concentration en PM _{2.5} > 10 µg/m ³)	0.0	(61.7)	Déchets municipaux par habitant (tonnes)	0.8 (0.5)
SOCIÉTÉ				
Inégalités de revenu (coefficient de Gini, 2014 ; OCDE : 2016)	0.349	(0.318)	Résultats scolaires (score au PISA, 2018)	
Taux de pauvreté relative (% , 2014, OCDE : 2016)	10.9	(11.7)	Compréhension de l'écrit	506 (457)
Revenu brut médian des ménages à PPA (milliers USD, 2014, OCDE : 2016)	33.5	(23.5)	Culture mathématique	494 (487)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Culture scientifique	508 (487)
Santé	9.3	(8.8)	Proportion de femmes au parlement (%)	40.8 (30.8)
Retraites (2018, OCDE : 2017)	5.0	(8.6)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB, 2017)	0.2 (0.4)
Enseignement (% du RNB)	7.4	(4.4)		

* Si l'année à laquelle se rapportent les données diffère de celle indiquée dans le titre de ce tableau, elle est indiquée entre parenthèses.

** Lorsque l'agrégat OCDE n'est pas disponible dans la base de données utilisée comme source, une moyenne simple des dernières données disponibles pour les pays de l'OCDE est calculée lorsque ces données existent pour au moins 80 % des pays membres de l'Organisation.

Source : Calculs effectués à partir d'informations extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie (AIE), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations unies (ONU) et Organisation internationale du travail (OIT).

Résumé

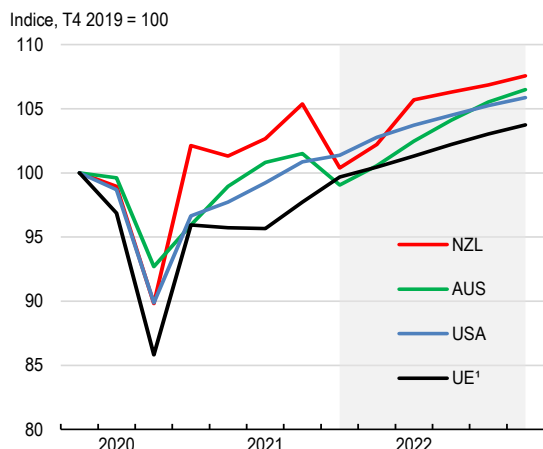
L'économie s'est redressée rapidement après le choc provoqué par la pandémie de COVID-19, mais elle est maintenant en surchauffe

L'activité économique s'est contractée fortement au deuxième trimestre 2020, mais elle a rebondi rapidement grâce à une action efficace de freinage de la pandémie, à des mesures de protection de l'emploi et des revenus et à des politiques macroéconomiques fortement expansionnistes. Dans un contexte de propagation du variant Delta, hautement contagieux, et de taux de vaccination élevés, le gouvernement a abandonné sa stratégie d'éradication du virus et a opté pour une stratégie de minimisation et de protection.

Les mesures de confinement strictes prises au début du choc provoqué par la pandémie ont provoqué une forte baisse du PIB au deuxième trimestre 2020 (Graphique 1). Toutefois, la Nouvelle-Zélande a réussi à éliminer le coronavirus et a pu rouvrir son économie, à l'exception des activités liées au tourisme international. Dès le troisième trimestre 2020, le PIB avait retrouvé son niveau d'avant la pandémie et s'est maintenu au-delà malgré une contraction de 3.7 % au troisième trimestre 2021 due au renouvellement des mesures de freinage strictes en août 2021, période à laquelle la transmission du variant Delta a explosé.

Graphique 1. L'activité économique a rebondi fortement

PIB réel



1. Pays de l'UE qui sont aussi membres de l'OCDE.

Source : OCDE (2021), [Perspectives économiques de l'OCDE n°110](#) (base de données).

StatLink  <https://stat.link/t6hpg1>

Les mesures macroéconomiques de relance ont été si vigoureuses et la stratégie d'éradication du virus si efficace que les principaux indicateurs relatifs au marché du travail sont désormais plus élevés qu'avant la pandémie. Le taux de chômage est tombé à 3.4 % au troisième trimestre 2021, son niveau le plus faible depuis 2007 et le taux d'emploi a atteint son niveau le plus élevé jamais enregistré. La progression salariale a quant à elle retrouvé le rythme pré-pandémie. Les intentions d'embauche des employeurs atteignant elles aussi des niveaux record, le marché du travail va sans doute se tendre encore, ce qui va exercer des tensions à la hausse sur les salaires.

L'inflation a augmenté fortement entre le quatrième trimestre 2020 et le quatrième trimestre 2021 pour atteindre 5.9 %, soit un niveau bien supérieur à la fourchette-cible de 1-3 % fixée par la Banque de réserve, et les mesures de l'inflation sous-jacente ont dépassé le haut de la fourchette. Les anticipations d'inflation à cinq ans ont augmenté pour les ménages, mais moins pour les entreprises.

Les mesures de freinage renouvelées en août 2021 ont été maintenues à Auckland jusqu'à début décembre lorsque le gouvernement a adopté une stratégie de minimisation et de protection. Le nouveau cadre de protection contre le COVID-19 compte trois niveaux (rouge, ambre et vert) tenant compte de la préparation du système de santé et de la dynamique de santé publique de la population. Les personnes vaccinées contre le COVID-19 font l'objet d'un moins grand nombre de restrictions concernant leurs déplacements et leurs activités, comme c'est le cas dans d'autres pays de l'OCDE. Le gouvernement avait également annoncé son intention d'ouvrir progressivement les frontières en avril 2022 aux voyageurs vaccinés présentant un test négatif au COVID-19 à l'arrivée sur le territoire et après sept jours d'isolement, mais a différé cette mesure avec l'apparition du variant Omicron. Il avait en outre annoncé une augmentation de l'équipement en ventilateurs des unités de soins intensifs.

Le resserrement de la politique macroéconomique va ramener la croissance à des taux plus durables

La Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ) durcit ses mesures monétaires et macroprudentielles en vue d'atteindre ses

objectifs en matière de prix et de stabilité financière. Les déficits publics ont commencé à refluer par rapport aux niveaux élevés atteints pendant la première vague de la pandémie et, selon les projections, ce recul progressif se poursuivra à compter de 2022. Le resserrement de la politique macroéconomique contribuera au ralentissement de la croissance, qui devrait revenir de près de 5 % en 2021 à 2.5 % en 2023.

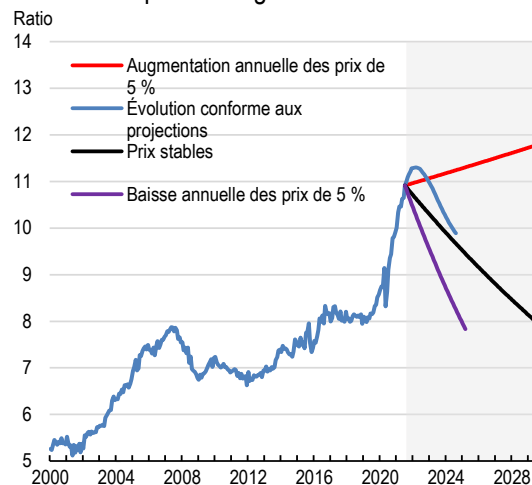
La RBNZ a relevé son taux directeur de 25 points en octobre, puis de nouveau en novembre 2021 pour le porter à 0.75 % et a projeté de nouvelles hausses pouvant atteindre 2.6 % d'ici fin 2023. Elle a mis fin, en juillet 2021, à son programme d'achats d'actifs à grande échelle LSAP (*Large Scale Asset Purchase*) et est en train d'élaborer une stratégie pour gérer ses importants avoirs en obligations (qui représentent 16 % du PIB).

La politique monétaire très expansionniste et la suspension des restrictions relatives aux quotités de prêt en 2020 a donné un coup de fouet aux prêts hypothécaires, faisant passer la dette des ménages à 169 % de leur revenu disponible et propulsant les prix des logements à des niveaux jugés non tenables par la banque centrale (Graphique .2). Pour limiter les risques pesant sur la stabilité financière, la RBNZ a durci à nouveau les quotités de financement et a lancé une consultation publique sur l'instauration d'un plafonnement des ratios service de la dette/revenu et dette/revenu. Le resserrement des politiques monétaire et macroprudentielle, la diminution des flux d'immigration et les mesures fiscales adoptées en mars 2021 pour décourager l'investissement dans des biens immobiliers locatifs ont eu pour effet de réduire la demande de logements. Ajoutées à l'action en cours ou prévue visant à augmenter le nombre de logements, ces mesures devraient permettre de mettre fin aux pénuries et d'augmenter l'accessibilité financière.

Après une baisse de 9.7 % qui a fait passer l'indicateur budgétaire privilégié par le gouvernement à un déficit représentant 7.3 % du PIB en 2019-20 (exercice clos au 30 juin), le déficit reste élevé mais devrait être pratiquement éliminé sous l'effet de la disparition progressive des dépenses liées au COVID-19. Les projections font état d'une augmentation constante des excédents en 2025-26, à mesure que ces dépenses continueront d'être progressivement supprimées.


Graphique .2. Les prix des logements ont fortement augmenté par rapport aux revenus¹

Ratio médian prix des logements/revenu



1. Projections issues du scénario de la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ).

Source : The Reserve Bank of New Zealand (2021), [Monetary Policy Statement](#), août 2021.

StatLink  <https://stat.link/ob9u1e>

La croissance économique devrait encore ralentir sous l'effet du resserrement de la politique macroéconomique et de la stabilisation des prix des exportations de matières premières, mais rester tout de même élevée (Tableau 1). La hausse de la consommation fléchira pour revenir à un rythme plus soutenable, à mesure de la baisse des gains de patrimoine immobilier et du ralentissement de la croissance de l'emploi. Le taux de chômage demeurera très faible et l'inflation sera ramenée en 2023 dans la fourchette ciblée par la Banque de réserve.

Les principaux risques de révision à la baisse des perspectives tiennent au report de la réouverture des frontières imputable à l'apparition de variants plus virulents contre lesquels les vaccins seraient moins efficaces, ainsi qu'à une correction soudaine de grande ampleur des prix des logements. À l'inverse, les principaux risques de révision à la hausse tiennent notamment au redressement de la demande d'exportations agricoles néo-zélandaises et à des conditions de santé publique autorisant une levée progressive plus rapide que prévu des restrictions aux activités économiques.

Les mesures budgétaires prises pour soutenir l'économie pendant la crise liée au COVID-19 ont fait fortement augmenter le ratio dette publique-PIB. En cas de maintien des politiques actuelles, le ratio

dette-PIB progressera considérablement au cours des prochaines décennies, à cause du vieillissement de la population (Graphique .3). Des mesures supplémentaires sont indispensables pour placer les finances publiques sur une trajectoire viable à moyen terme, notamment en indexant l'âge d'ouverture des droits à la retraite sur l'espérance de vie.

Tableau 1. La croissance économique va ralentir

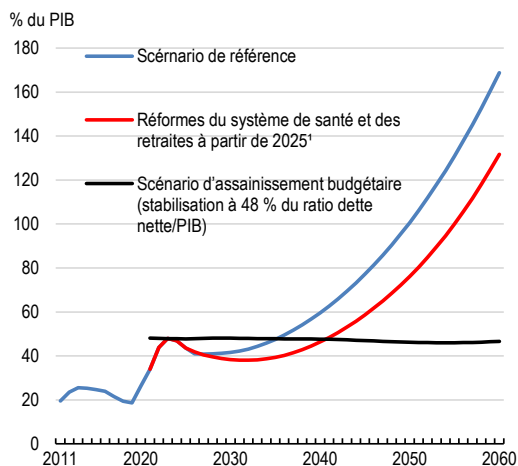
(Taux annuels de croissance, %, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023
Produit intérieur brut (%)	4.7	3.8	2.5
Consommation privée	6.0	2.4	1.9
Consommation publique	9.2	4.3	1.4
Formation brute de capital fixe	8.3	6.3	4.1
Exportations	-1.4	8.9	5.8
Importations	14.8	7.8	4.5
Taux de chômage (%)	3.8	3.2	3.3
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	3.9	4.5	2.7
Solde des paiements courants (% du PIB)	-5.0	-5.5	-5.4
Solde budgétaire des administrations publiques (% du PIB)	-5.7	-4.4	-3.7
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	51.7	55.0	57.8

Source : OCDE (2021), [Perspectives économiques de l'OCDE n°110](#) (base de données), mise à jour pour le T3 2021.

Graphique .3. Le déficit budgétaire et la dette publique brute ont sensiblement augmenté en 2020

Dette brute des administrations publiques



Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir des données du Trésor néo-zélandais (2021), [Statement on the Long-term Fiscal Outlook and Long-term Insights Briefing](#)

StatLink <https://stat.link/q4r2u1>

Stimuler la productivité en améliorant la diffusion des technologies numériques

La Nouvelle-Zélande pourrait largement accroître la productivité en favorisant la croissance de son secteur numérique et en stimulant l'innovation numérique. Pour cela, il lui faut renforcer sa réserve de compétences numériques au niveau national, en veillant à ce que la réglementation suive le rythme de l'évolution technologique et en améliorant les exportations des entreprises exploitant des technologies numériques.

La Nouvelle-Zélande est relativement avancée sur certains aspects relevant de la transformation numérique, comme le montre par exemple la part élevée des petites entreprises pratiquant la vente en ligne ou utilisant l'internet des objets. Cependant, le secteur numérique est moins important que dans d'autres pays de l'OCDE et dépend largement de migrants qualifiés pour les emplois nécessitant des compétences numériques avancées. Il connaît actuellement de graves pénuries de compétences qui s'expliquent à court terme par les restrictions aux frontières et, à plus longue échéance, par la concurrence des autres pays. Au niveau national, la réserve de futurs diplômés ayant des compétences avancées en TIC se réduit, car les faibles résultats en mathématiques et en sciences des élèves du primaire et du premier cycle du secondaire leur ferment la porte des études supérieures dans des domaines en lien avec les TIC.

La diffusion des technologies numériques pâtit également d'un régime de droits d'auteurs qui ne prend pas en compte l'utilisation de certaines technologies numériques, du coût de l'adoption des outils numériques pour les petites entreprises et de la difficulté à obtenir par l'exportation une rentabilité élevée de l'investissement dans les technologies numériques.

Les autorités ont élaboré plusieurs initiatives relatives au numérique, notamment des Plans de transformation des secteurs économiques (*Industry Transformation Plans*) visant à promouvoir le développement des secteurs de la technologie numérique et de l'agritech. Récemment, elles se sont engagées dans la préparation d'une stratégie nationale pour le numérique qui doit favoriser la confiance,

l'inclusivité et la croissance dans l'économie numérique et la société. Cette stratégie doit aider les parties prenantes d'un large éventail de domaines d'intervention à collaborer de manière cohérente.

L'introduction d'un régime d'assurance chômage serait également utile pour permettre une diffusion plus équitable des technologies numériques en aidant les travailleurs dont l'emploi est menacé par la transformation numérique - en effet, la majorité des personnes licenciées ne remplissent pas les conditions de ressources pour bénéficier de l'indemnisation du chômage.

De nouvelles mesures s'imposent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

La Nouvelle-Zélande n'est en bonne voie ni pour respecter son engagement de réduction des émissions d'ici 2030, ni pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Son cadre institutionnel est solide, mais il lui faut faire appliquer les mesures de réduction des émissions. Le prix du carbone est trop faible, et des mesures complémentaires efficaces, qui remédient aux défaillances du marché que le prix du carbone ne peut à lui seul corriger, restent à prendre.

La nouvelle loi sur le climat (*Climate Change Response (Zero Carbon) Amendment Act*), qui consacre un objectif « zéro carbone » dans la législation, prévoit de ramener à zéro les émissions nettes de carbone et de réduire dans des proportions comprises entre 24 et 47 % les émissions biogéniques de l'agriculture (qui représentent aujourd'hui environ la moitié des émissions totales) d'ici 2050. Ce nouveau texte prévoit également la création d'une Commission sur le changement climatique qui dispensera des conseils sur les mesures permettant d'atteindre ces objectifs et de suivre les progrès accomplis. Les réformes du système néo-zélandais d'échange de quotas d'émission (NZ ETS, *NZ Emissions Trading Scheme*) ont eu pour effet de placer une limite ferme sur les permis d'émission au titre du mécanisme et de créer une réserve pour la maîtrise des coûts, qui pourra être utilisée pour limiter les hausses de prix, ainsi que de fixer un seuil de tarification en dessous duquel les permis d'émission ne pourront pas être cédés dans le

cadre du mécanisme. En tenant compte des mesures de limitation déjà prises et des mesures complémentaires recommandées, la CCC estime que les prix du carbone ajustés de l'inflation devront passer du niveau actuel de 60 NZD par tonne d'équivalent CO₂ début décembre 2021 à 140 NZD d'ici 2030 et 250 NZD d'ici 2050 si la Nouvelle-Zélande veut pouvoir atteindre ses objectifs de réduction des émissions de sources nationales.

Le gouvernement a déjà pris diverses mesures de limitation complémentaires, qui concernent notamment le développement urbain, les codes de construction et la fourniture d'infrastructures de transport public/actif, et la CCC en a recommandé d'autres. Ces nouvelles mesures devront compléter la tarification du carbone et éviter le risque que l'action de limitation des émissions n'entraîne des coûts supérieurs à ce qu'il aurait été possible d'obtenir via le mécanisme NZ ETS.

Le gouvernement prépare un plan de réduction des émissions qui doit être publié en 2022, dans lequel seront mises en évidence les politiques et les mesures permettant de combler l'écart entre le rythme actuel de la baisse des émissions et celui qui sera nécessaire pour atteindre les objectifs fixés pour 2050.

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Faire que la croissance soit plus soutenable au lendemain de la crise liée au COVID-19	
Face à l'émergence du variant Delta, le gouvernement est passé d'une stratégie d'éradication du virus à une stratégie de minimisation et de protection. Les capacités des unités de soins intensifs sont faibles.	Accroître les capacités des unités de soins intensifs et accélérer les taux de vaccination parmi les groupes vulnérables. Une fois qu'une grande partie de la population sera vaccinée, assouplir progressivement les restrictions aux frontières, comme prévu.
La reprise a été rapide et vigoureuse et l'économie montre des signes de surchauffe. Le gouvernement prévoit d'accroître lentement le solde budgétaire structurel et de ne réduire que modestement la dette publique à moyen terme. À long terme, le vieillissement de la population entraînera un important creusement des déficits budgétaires et une augmentation de la dette en cas de maintien des politiques actuelles.	Mettre rapidement fin aux mesures de relance budgétaires afin d'alléger la charge de la stabilisation macroéconomique pesant sur la politique monétaire. S'engager à définir des objectifs à long terme explicites de ratio dette/PIB. Repousser l'âge d'ouverture des droits à la retraite en l'indexant sur l'espérance de vie, et prendre des mesures pour en limiter l'impact sur les groupes défavorisés.
L'inflation est montée bien au-delà de la fourchette cible de 1-3 % fixée par la Banque de réserve ; toutefois, les anticipations d'inflation à cinq ans des entreprises restent ancrées.	Resserrer la politique monétaire dans la mesure nécessaire pour ramener l'inflation dans la fourchette cible et pour assurer que les anticipations d'inflation restent ancrées.
La dette hypothécaire des ménages est importante. La Banque de réserve a abaissé les plafonds des quotités de financement et mène des consultations pour plafonner les ratios de service de la dette.	Compléter les restrictions imposées aux plafonds des quotités de financement en imposant aux banques d'appliquer des taux d'intérêt minimum pour évaluer la capacité de remboursement des emprunteurs, ou en plafonnant le ratio dette/revenu.
La productivité est faible en comparaison internationale en raison d'une concurrence limitée sur les marchés de produits, de la faiblesse des liens à l'international et de l'innovation et du décalage entre l'offre et la demande de compétences et de qualifications. Le régime d'examen complet applicable à l'investissement direct étranger (IDE) a été simplifié en 2021. Les taux d'imposition effectifs des entreprises sont élevés en regard des normes internationales et freinent les investissements de capitaux et l'IDE.	Supprimer les obstacles à la concurrence dans le secteur du commerce de détail (supermarchés). Contrôler l'impact des réformes du régime d'examen de l'IDE et simplifier encore la procédure si nécessaire. Compléter les crédits d'impôt en faveur de la recherche-développement par des subventions ciblées devant faire l'objet d'une stricte évaluation et renforcer le transfert de connaissances depuis les instituts de recherche. Examiner le caractère approprié du taux d'imposition actuel des entreprises.
Le gouvernement a renforcé le cadre légal permettant de réduire les gaz à effet de serre, mais n'est pas en bonne voie pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.	Compléter la hausse de la tarification du carbone due au durcissement progressif de la délivrance des permis d'émission avec des mesures ciblées remédiant aux défaillances du marché que le prix du carbone ne peut à lui seul corriger.
Aucun progrès n'a été fait pour relever les redevances d'eau des consommateurs, pratique qui est limitée à Auckland, Nelson et Tauranga, ou pour mettre en place des péages routiers, même si cela est envisagé pour 2024 à Auckland, une fois que les améliorations majeures du réseau de transports collectifs de la ville auront été achevées.	Veiller à ce que les nouvelles entités de distribution d'eau qui doivent voir le jour en 2024 soient en mesure d'appliquer la facturation volumétrique pour l'eau et les eaux usées. Mise en place de péages routiers à Auckland.
Améliorer l'accessibilité financière du logement et mieux protéger les travailleurs licenciés	
La loi de 2020 sur le financement des infrastructures ouvre plus largement l'accès des administrations locales au financement d'infrastructures via la constitution de structures ad hoc, mais aucun accord de ce type n'a encore été réalisé.	Recenser et supprimer les obstacles entravant la constitution de structures ad hoc. Inciter davantage les conseils municipaux à accompagner la croissance, par exemple en percevant leur part des recettes de la taxe sur les produits et services (TPS) liées à l'activité locale.
La majorité des personnes licenciées ne remplissent pas les conditions de ressources pour bénéficier de l'indemnisation du chômage. Le gouvernement mènera des consultations pour mettre en place une assurance chômage et réduire ainsi la charge des travailleurs licenciés.	Mettre en place le régime d'assurance sociale (assurance chômage) en cours de discussion et y intégrer des mécanismes incitant à un retour rapide vers l'emploi.
Stimuler la productivité en exploitant pleinement la transformation numérique	
La Nouvelle-Zélande s'est engagée dans la préparation d'une stratégie nationale pour le numérique qui doit favoriser la confiance, l'inclusivité et la croissance dans l'économie numérique et la société.	Faire avancer la stratégie nationale pour le numérique en veillant à ce que la coordination stratégique entre tous les domaines de l'action publique soit placée au cœur des préoccupations et en collectant des données à l'appui de cette stratégie.
Au niveau national, la réserve de futurs diplômés ayant des compétences avancées en TIC est peu importante. Leurs faibles résultats en mathématiques limitent la proportion des élèves qui pourraient obtenir les qualifications universitaires nécessaires à des carrières dans les TIC. Les employeurs ont préféré recruter des travailleurs expérimentés	Améliorer l'enseignement des mathématiques et des sciences dans les écoles primaires, notamment en mettant davantage l'accent sur la pédagogie inductive et l'encadrement pédagogique s'appuyant sur des bases de connaissances judicieusement articulées, pour les élèves et pour les enseignants.

<p>possédant des compétences avancées dans le domaine des TIC plutôt que d'offrir des parcours professionnels permettant d'accéder à ces postes.</p>	<p>Mettre sur pied des programmes de formation en apprentissage et de stages dans le domaine du numérique et étendre le programme GovTechTalent Graduate, destiné aux jeunes diplômés, à l'ensemble des organismes du secteur public.</p> <p>Élaborer des programmes visant à aider les Māori et les femmes à mener des carrières dans le domaine du numérique.</p>
<p>En Nouvelle-Zélande, certaines réglementations ne sont pas suffisamment souples pour suivre les innovations numériques de rupture, n'offrent pas un cadre propre à soutenir la portabilité des données et n'ont pas la flexibilité nécessaire pour empêcher les fusions et acquisitions contraires à la concurrence dans les services numériques.</p>	<p>Passer progressivement à des réglementations axées sur des objectifs énonçant des buts réglementaires précis tout en prévoyant une marge de souplesse dans les technologies utilisées.</p> <p>Donner à la NZ Commerce Commission le pouvoir d'ordonner à des parties à une concentration de demander l'autorisation de l'opération, de stopper un rapprochement entre des parties à une fusion le temps que dure son enquête et d'ordonner à des entités étrangères parties à une fusion de produire des informations nécessaires à ses investigations.</p>
<p>L'action publique en faveur de l'innovation numérique et les mesures de promotion des exportations ne sont pas correctement coordonnées.</p>	<p>Favoriser de manière continue le développement international précoce des start-ups innovantes du numérique grâce à une meilleure coordination entre l'agence pour l'innovation (Callaghan Innovation) et l'agence de développement des entreprises (New Zealand Trade Enterprise).</p>
<p>Les plateformes numériques de gestion de l'irrigation, des engrais et du suivi des animaux ne sont pas forcément interopérables et ne produisent pas non plus toujours des données faciles à combiner.</p>	<p>Garantir l'interopérabilité entre les plateformes d'outils numériques en exigeant l'adoption de normes communes par les acteurs de l'AgriTech, tout en les laissant choisir celles les mieux adaptées vers lesquelles converger.</p>

1 Principaux éclairages sur l'action publique

David Carey, OECD

Naomitsu Yashiro, OECD

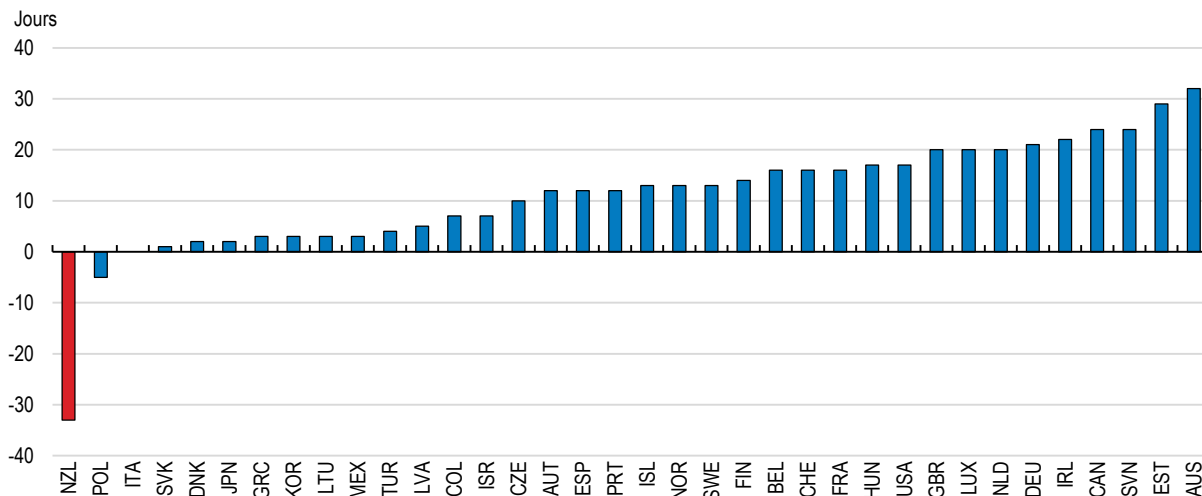
Axel Purwin, OECD

L'économie de la Nouvelle-Zélande s'est rapidement redressée après le choc provoquée le COVID-19, et ce grâce à une action efficace de freinage de la pandémie, à des mesures de protection de l'emploi et des revenus et à des politiques macroéconomiques fortement expansionnistes, mais elle est désormais en surchauffe et les prix des logements se sont envolés. La Banque de réserve de Nouvelle-Zélande a commencé à durcir ses mesures monétaires et macroprudentielles en vue d'atteindre ses objectifs en matière de prix et de stabilité financière. Ajoutées à l'action visant à augmenter le nombre de logements, ces mesures devraient contribuer à modérer la hausse des prix des logements. Bien que le déficit budgétaire ait commencé à diminuer par rapport aux sommets atteints pendant la première vague de la pandémie, des mesures d'assainissement supplémentaires seront nécessaires pour remettre les finances publiques sur une trajectoire viable, notamment un relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite. La Nouvelle-Zélande dispose d'un cadre institutionnel solide pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais elle doit mettre en œuvre des mesures supplémentaires de réduction des émissions si elle veut atteindre ses objectifs. Le prix du carbone doit sensiblement augmenter et des mesures complémentaires visant à remédier aux défaillances du marché que le prix du carbone ne peut à lui seul corriger doivent être prises.

Jusqu'à présent, la stratégie d'*endiguement* 'éradication de la pandémie adoptée par la Nouvelle-Zélande a porté ses fruits. Des mesures de confinement strictes ont été rapidement mises en place (Graphique 1.1), ce qui a permis de limiter les conséquences du COVID-19 sur le plan sanitaire. Cette stratégie, conjuguée aux mesures de protection de l'emploi et des revenus et à des politiques macroéconomiques fortement expansionnistes, a ouvert la voie à une reprise rapide au sortir de la profonde récession observée au deuxième trimestre de 2020. Le PIB réel a ainsi retrouvé son niveau d'avant la pandémie déjà au troisième trimestre de 2020, soit plus tôt que dans tous les autres pays de l'OCDE. Les mesures de relance se sont révélées efficaces, si bien que le taux d'emploi pourrait avoir atteint son niveau maximal soutenable, que le taux de chômage est tombé bien en deçà du taux non accélérateur de l'inflation estimé par l'OCDE (4.5 %) et que les tensions inflationnistes se sont accrues. Les mesures de restriction aux frontières nécessaires pour appuyer la stratégie d'éradication du virus engendrent de plus en plus de difficultés pour l'économie. Elles tendent à aggraver les pénuries de compétences, à mettre en danger les secteurs d'exportation nécessitant des contacts physiques et à entraver la reprise du tourisme, qui est un secteur important (Encadré 1.1). Les mesures de confinement visant à mettre fin à des vagues locales sporadiques d'infections ont aussi été lourdes de conséquences.

Graphique 1.1. La réaction initiale de la Nouvelle-Zélande à la propagation du COVID-19 a été exceptionnellement rapide

Nombre de jours écoulés entre le franchissement du seuil de 1 cas de COVID-19 par million d'habitants et l'adoption de mesures de confinement, 2020

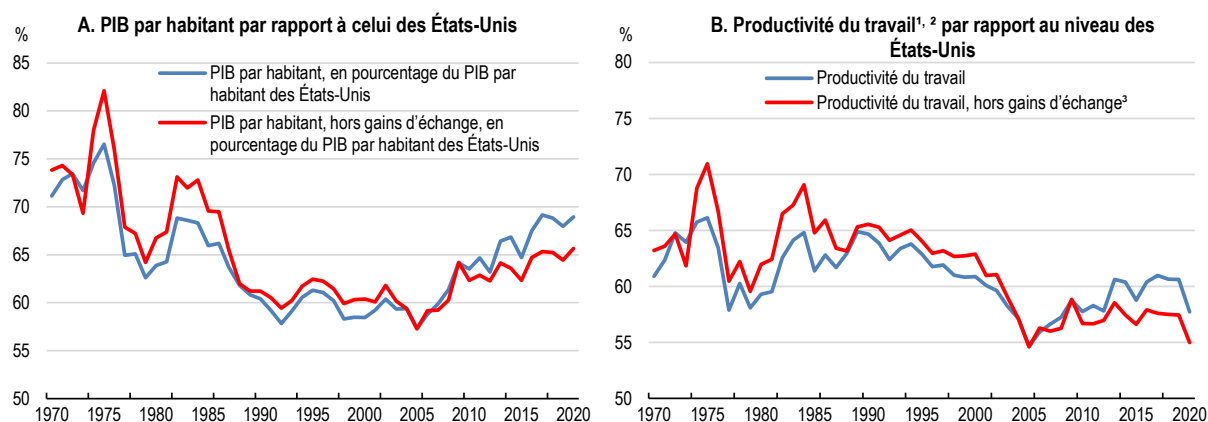


Source : Calculs du Secrétariat fondés sur les données de l'outil de suivi des politiques relatives au COVID-19 ([COVID-19 Policy Tracker](#)) de l'OCDE ; et base de données Our World in Data ([OurWorldInData.org](#)).

StatLink <https://stat.link/1crzxe>

S'agissant du niveau de vie, la Nouvelle-Zélande a partiellement réduit l'écart qui se creusait depuis longtemps entre elle et les pays de l'OCDE figurant en tête du classement. Son PIB par habitant (à parité de pouvoir d'achat) est tombé d'environ 75 % du niveau des États-Unis au milieu des années 70 à 60 % environ entre le début des années 90 et la fin des années 2000, avant de remonter progressivement aux alentours de 70 % ces dernières années (Graphique 1.2, partie A). Si les termes de l'échange ne s'étaient pas améliorés, le recul aurait été plus marqué et le rebond partiel qui a suivi, plus faible. La productivité du travail a évolué de façon similaire, mais à un niveau plus bas : elle est tombée d'environ 65 % du niveau des États-Unis (pris comme référence) au milieu des années 70 à 55 % au milieu des années 2000, avant de se hisser aux alentours de 60 % à la fin des années 2010 ; là encore, les améliorations des termes de l'échange ont atténué le recul et favorisé le redressement. L'écart de PIB par habitant tient aux faibles niveaux de productivité (partie B), qui persistent malgré le potentiel de rattrapage et les améliorations considérables des paramètres de l'action publique (de Serres, Yashiro et Boulhol, 2014^[1]).

Graphique 1.2. L'amélioration des termes de l'échange a atténué le recul du PIB par habitant et de la productivité du travail par rapport aux niveaux observés aux États-Unis



1. Aux taux de change à PPA courantes.

2. La productivité du travail est mesurée par l'emploi total et non par le nombre d'heures travaillées, car les données relatives aux heures travaillées ne remontent qu'à 1986. Cela dit, il ne devrait pas y avoir de grandes variations dans l'évolution des deux mesures de la productivité du travail. Les États-Unis font office de référence, car le pays est depuis longtemps le chef de file mondial en matière de productivité dans un grand nombre de secteurs, et parce que l'écart entre les valeurs des États-Unis et celles de la moitié supérieure des pays de l'OCDE est très faible.

3. Les gains (ou pertes) d'échange sont égaux à la balance commerciale courante ajustée à l'aide d'un indice des prix unique, moins les exportations réelles, plus les importations réelles. Les gains d'échange représentent donc l'écart entre le RNB réel et le PIB réel.

Source : OCDE (2021), [Perspectives économiques de l'OCDE, n° 110](#) (base de données).

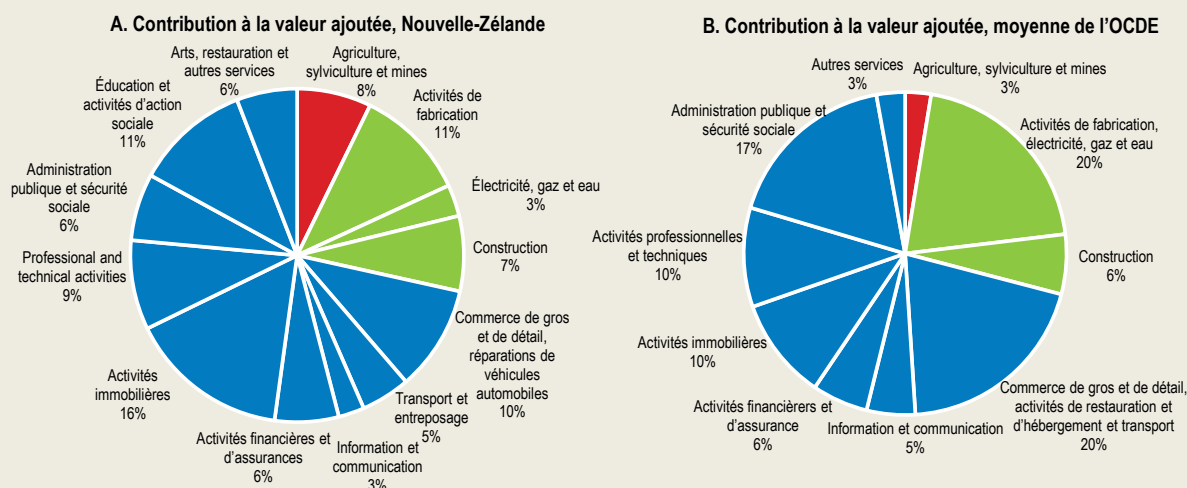
StatLink  <https://stat.link/73gy0u>

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour limiter autant que possible ses conséquences sanitaires et économiques ont joué un rôle prédominant dans l'évolution de la situation économique et des politiques publiques de la Nouvelle-Zélande depuis la précédente *Étude*. Ainsi qu'il a été souligné plus haut, la stratégie d'endiguement et les vastes mesures de relance macroéconomique ont permis à l'activité de rebondir rapidement et de retrouver son niveau d'avant la pandémie. La politique de relance a toutefois contribué à la surchauffe de l'économie, à une envolée des prix des logements, qui se situaient déjà à des niveaux élevés, ainsi qu'à une augmentation considérable de la dette publique et de l'endettement des ménages. La Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ) a amorcé, à juste titre, un cycle de resserrement de sa politique monétaire. Elle a par ailleurs affirmé que le niveau des prix des logements n'était pas tenable et a durci ses mesures macroprudentielles. Les autorités poursuivent la mise en œuvre des réformes visant à réduire les obstacles réglementaires et les obstacles au financement des infrastructures afin d'accroître l'offre de logements. En mars 2021, le gouvernement a annoncé un nouveau train de mesures destiné à étoffer l'offre de nouveaux logements, en particulier de logements abordables, notamment en consacrant des financements plus importants à la mise en place d'infrastructures urbaines connexes et à l'aménagement de terrains vacants ou sous-utilisés pour construire des logements, et à dissuader l'investissement dans des biens immobiliers locatifs autres que des constructions neuves. Les mesures de restriction aux frontières ont fortement réduit le solde migratoire, diminuant ce faisant l'afflux d'une source de main-d'œuvre importante pour certains secteurs, alors que l'administration met en œuvre une refonte de sa politique migratoire en vue de limiter de manière permanente l'immigration de travailleurs peu qualifiés. Le gouvernement prévoit de réduire peu à peu la dette publique, sans toutefois la ramener au niveau d'avant la pandémie, afin d'accroître à terme sa marge de manœuvre pour soutenir l'économie face à d'éventuels chocs négatifs futurs et assumer les coûts budgétaires liés au vieillissement de la population. L'action publique devra être infléchie pour éviter que le vieillissement démographique ne se traduise par une hausse marquée de la dette publique.

Encadré 1.1. Principales caractéristiques de l'économie néo zélandaise

La Nouvelle-Zélande a une population de taille modeste (5.1 millions d'habitants) mais une superficie relativement importante (268 000 kilomètres carrés, soit un territoire légèrement plus grand que celui de l'Angleterre et un peu plus petit que celui du Japon). La part des services dans la valeur ajoutée est égale à la moyenne de l'OCDE, mais celle du secteur primaire est plus importante et celle des secteurs de production de biens, plus petite (Graphique 1.3). Les principales activités de services sont l'immobilier, l'éducation et les activités d'action sociale, ainsi que le commerce de gros et de détail. La production laitière constitue de loin l'activité la plus importante du secteur primaire.

Graphique 1.3. Le secteur des services est tout aussi large en Nouvelle Zélande que dans les autres pays, mais le secteur agricole y est plus important et le secteur manufacturier, de plus petite taille

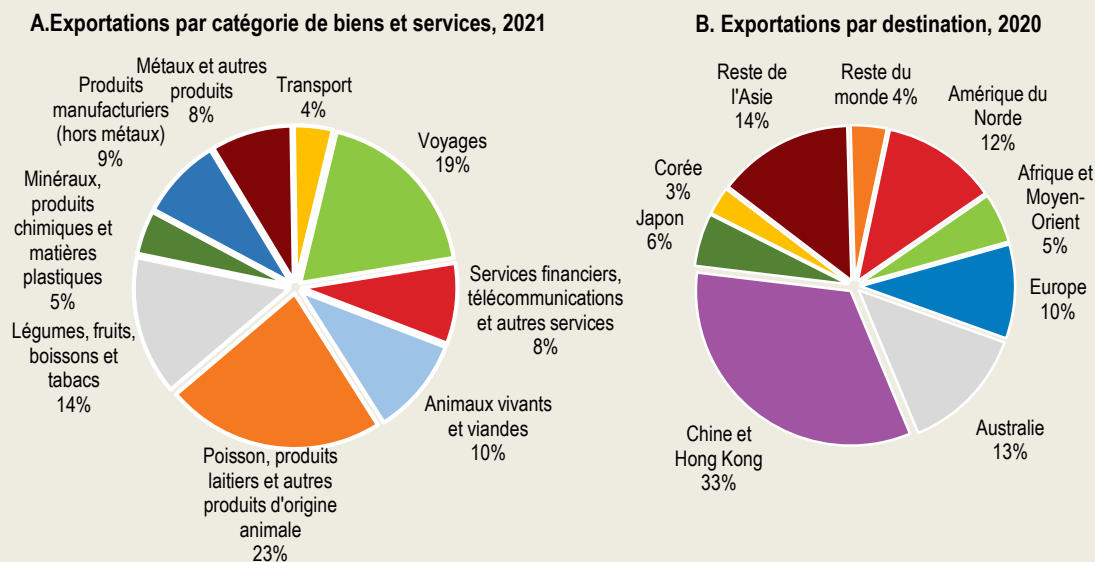


Source : Office national de statistique (Stats NZ, *Statistics New Zealand*) ; OCDE (2021), [Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux](#) (base de données).


StatLink  <https://stat.link/mndy5a>

Les principales catégories d'exportations de la Nouvelle-Zélande sont les produits agricoles, le tourisme et les produits horticoles (Graphique 1.4, partie A). Le pays est fortement tributaire des marchés asiatiques et australien, qui représentent deux tiers de ses exportations (partie B). La Chine (Hong Kong compris) constitue de loin le plus grand marché d'exportation de la Nouvelle-Zélande, suivie par l'Australie et les États-Unis. La Nouvelle-Zélande affiche l'intensité des exportations (27 %) la plus faible des petites économies de l'OCDE (dont la population est inférieure à 20 millions d'habitants), ce qui s'explique essentiellement par son isolement géographique (Graphique 1.5) ; les mesures de protection à l'encontre des importations sont faibles. La Nouvelle-Zélande est peu intégrée dans les chaînes de valeur mondiales, en partie du fait de son isolement géographique (Graphique 1.6).

Graphique 1.4. Les principales catégories d'exportations de la Nouvelle-Zélande sont les produits agricoles et le tourisme, et les plus grands marchés d'exportation sont la Chine et l'Australie

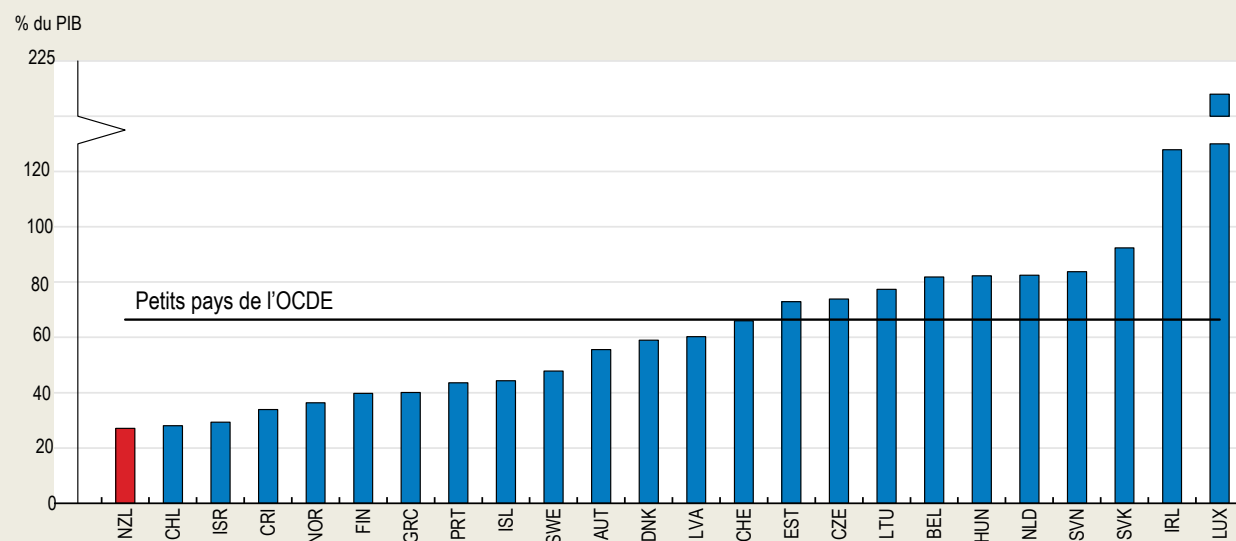


Source : Office national de statistique (Stats NZ, Statistics New Zealand).

StatLink  <https://stat.link/8wfv3>


Graphique 1.5. L'intensité des exportations de la Nouvelle-Zélande est faible pour un petit pays

Exportations de biens et services, 2019

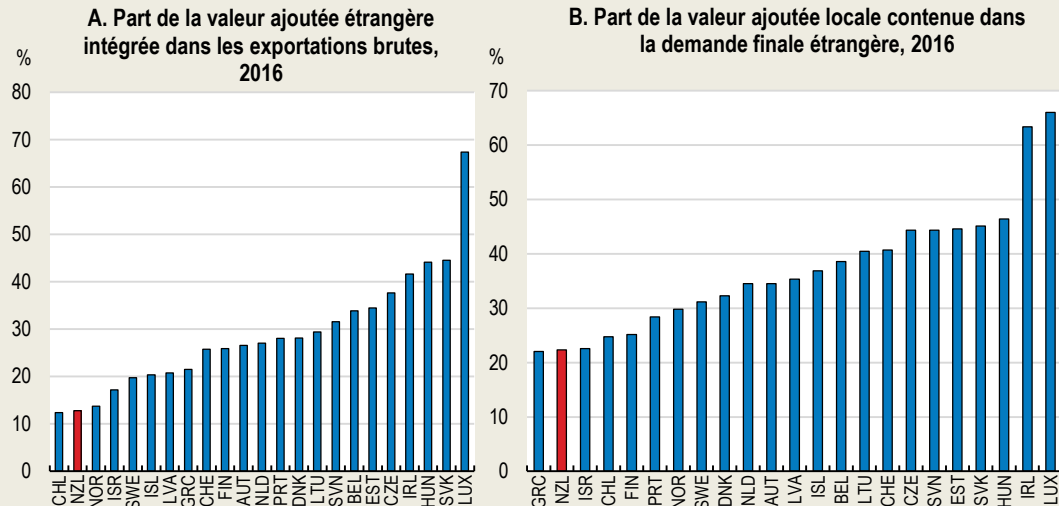


Note : L'agrégat « Petits pays de l'OCDE » correspond à la moyenne des données relatives aux pays de l'OCDE qui avaient une population inférieure à 20 millions d'habitants en 2019.

Source : OCDE (2021), Échanges de biens et services (indicateur), doi.org/10.1787/b7536583-fr, 2021.

StatLink  <https://stat.link/zo5vti>

Graphique 1.6. La Nouvelle-Zélande n'est pas bien intégrée dans les chaînes de valeur mondiales

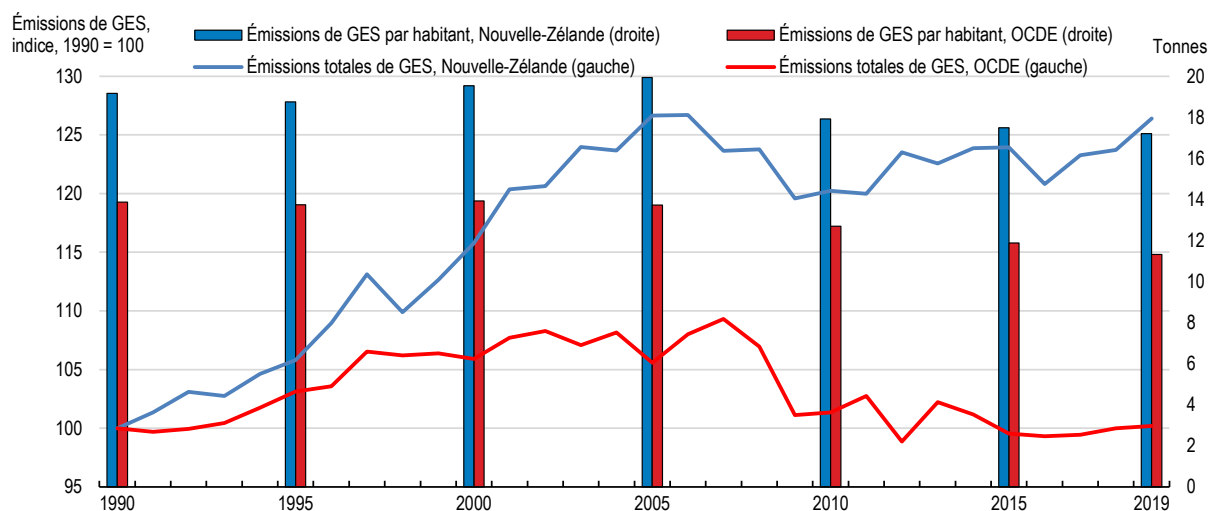


Source : OCDE (2021), [Échanges en valeur ajoutée \(TiVA\)](#) (base de données).

StatLink <https://stat.link/ju02s1>

Les pouvoirs publics s'attachent en outre à poser les jalons nécessaires pour rendre la croissance économique plus durable sur le plan environnemental. La Nouvelle-Zélande a enregistré la deuxième plus forte hausse des émissions de gaz à effet de serre parmi les pays de l'OCDE depuis 1990 et affiche un niveau d'émission par habitant élevé (Graphique 1.7). Le parlement a modifié en 2020 la loi de 2002 sur le changement climatique (*Climate Change Response Act*) en y inscrivant la neutralité carbone. Au titre des amendements adoptés, qui ont été appuyés par plusieurs partis, la Nouvelle-Zélande s'engage à ramener à zéro ses émissions intérieures nettes de gaz à effet de serre provenant de sources non biologiques d'ici à 2050 et à diminuer quasiment de moitié ses émissions d'origine biologique. La version modifiée de la loi améliore par ailleurs l'efficacité du système d'échange de quotas d'émission de la Nouvelle-Zélande, notamment en imposant des plafonds d'émission glissants sur cinq ans et en limitant l'ampleur du relèvement possible des plafonds par suite de l'introduction de nouveaux quotas d'émission dans le système via des mises aux enchères et des allocations à titre gratuit. Des mesures ont également été prises pour améliorer la qualité de l'eau, qui s'est détériorée à cause de l'essor considérable du secteur laitier et de la médiocrité des infrastructures hydrauliques dans les villes. Des normes de qualité minimales pour l'eau ont été fixées à l'échelle nationale, sachant que les collectivités locales sont libres de décider dans quelle mesure elles souhaitent aller au-delà ces normes. Le gouvernement a en outre décidé de mettre en œuvre le programme de réforme des trois eaux (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) dans le cadre duquel les services de distribution d'eau ne seront plus assurés par les conseils locaux mais par quatre nouvelles entités régionales publiques qui seront plus à même que les conseils de planifier et de financer des infrastructures plus résilientes et plus fiables dans les régions et les collectivités locales, et seront plus efficaces.

Graphique 1.7. La hausse des émissions de gaz à effet de serre¹ est importante et les niveaux d'émission par habitant sont élevés



1. Émissions de gaz à effet de serre hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.

Source : OCDE (2021), [Statistiques sur l'environnement](#) (base de données).

StatLink  <https://stat.link/0jy7se>

Dans ce contexte, les principaux messages de cette *Étude* sont les suivants :

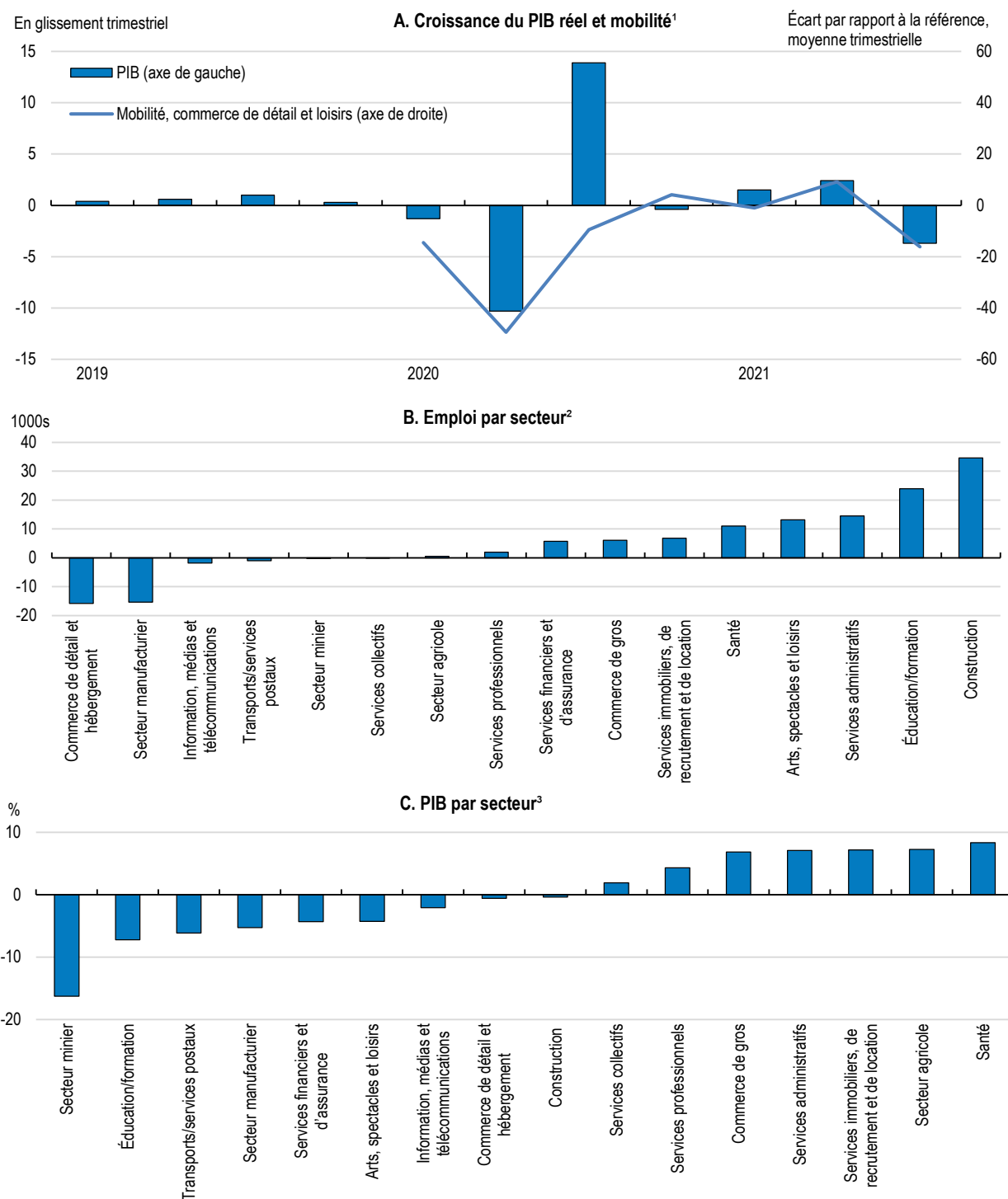
- Bien que l'amélioration des termes de l'échange et l'augmentation du taux d'utilisation de la main-d'œuvre aient limité le recul tendanciel du PIB par habitant par rapport aux pays les plus riches, la Nouvelle-Zélande ne peut pas compter indéfiniment sur ces deux facteurs. La seule solution viable pour préserver le niveau de vie élevé est de rehausser la productivité, notamment en tirant un meilleur parti des technologies numériques, sujet examiné dans le chapitre thématique de la présente *Étude*.
- Les prix des logements, qui étaient déjà élevés par rapport aux fondamentaux économiques, se sont envolés, l'accessibilité financière des logements pour les primo-accédants à la propriété est tombée à des niveaux extrêmement bas et le risque de correction du marché du logement s'est encore accru. Dans ce contexte, il est crucial de mener à bien les réformes destinées à alléger les contraintes pesant sur l'offre de logements et de durcir les règles macroprudentielles.
- Si la vigueur de la reprise économique a accéléré la réduction des déficits budgétaires, qui avaient atteint des niveaux élevés pendant la pandémie, les déficits structurels et l'endettement public à moyen terme ne décroîtront que lentement. La politique budgétaire devrait être resserrée à moyen terme pour alléger le poids que la stabilisation fait peser sur la politique monétaire. Si cette évolution rendra moins nécessaires de nouvelles hausses d'impôts et/ou de nouvelles réductions des dépenses destinées à financer les tensions qui s'exercent sur les dépenses à long terme, il n'en demeure pas moins que des mesures supplémentaires devront être prises pour garantir la viabilité des finances.
- Des objectifs ambitieux ont été fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Afin de continuer à appuyer la réalisation de ces objectifs et de favoriser autant que possible le bien-être, il importera de mettre en œuvre un ensemble cohérent et équitable de mesures de tarification et de mesures d'accompagnement qui permettent d'abaisser au minimum les coûts pour parvenir à réduire les émissions dans une proportion donnée.

L'économie s'est redressée rapidement après le choc de la pandémie de COVID--19, mais les tensions inflationnistes se sont sensiblement accentuées

L'économie néo-zélandaise s'est nettement contractée au deuxième trimestre de 2020 (Graphique 1.8, partie A), sous l'effet du confinement rigoureux (seuil d'alerte 4) imposé fin mars, les commerces considérés comme non essentiels ayant dû fermer (Encadré 1.2). L'endigement précoce du virus a contribué à la réouverture de nombreux secteurs, notamment la construction, fin avril après le passage au seuil d'alerte 3 et le fonctionnement de la plupart des entreprises s'est complètement normalisé en juin. L'économie a rebondi sensiblement : le PIB a retrouvé son niveau d'avant la pandémie au troisième trimestre de 2020 et a progressé au deuxième trimestre de 2021 de 4.5 % par rapport à son niveau antérieur à la pandémie, l'un des redressements les plus vigoureux observés dans les pays de l'OCDE. À ce stade, la croissance économique a été de loin supérieure à son taux potentiel (estimé à quelque 2 ½ pour cent) depuis le second trimestre 2020, résorbant rapidement l'écart de production. Toutefois, les secteurs liés au tourisme, comme le transport ou l'hébergement, ne se sont pas redressés, les restrictions strictes aux frontières n'ayant pas été encore levées (parties B et C).

Des mesures de freinage strictes ont été réinstaurées en août 2021, période durant laquelle la transmission du variant Delta a explosé, et ont été maintenues à Auckland jusqu'à début décembre 2021, entraînant un repli de 3.7 % du PIB réel au troisième trimestre 2021. Dans un contexte de propagation du variant Delta, plus contagieux et de taux de vaccination élevés, le gouvernement a abandonné, en décembre 2021, sa stratégie d'éradication du virus pour opter pour une stratégie de minimisation et de protection (voir Encadré 1.2). Le gouvernement a également annoncé un assouplissement progressif des restrictions aux frontières et une augmentation des capacités des unités de soins intensifs mais, face au variant Omicron encore plus contagieux, a reporté la première étape du processus autorisant de nouveau des déplacements exempts de mesures de quarantaine et d'isolement sous contrôle. Le gouvernement étudie actuellement des projets de réouverture progressive des frontières, des annonces en ce sens étant prévues pour le début 2022.

Graphique 1.8. L'économie s'est redressée rapidement après la contraction due à pandémie



1. La variation de la mobilité est une comparaison relative à un jour de référence avant le début de la pandémie. Les jours de référence représentent une valeur normale pour ce jour de la semaine, indiqué comme valeur médiane pendant les trois semaines allant du 3 janvier au 6 février 2020.

2. Variation cumulée du T4 2019 au T3 2021, non corrigée des variations saisonnières.

3. Variation cumulée du T4 2019 au T3 2021, corrigée des variations saisonnières.

Source : Office national de statistique (Stats NZ, *Statistics New Zealand*) ; Google LLC, [Rapports sur la mobilité de la communauté -- COVID-19, Google](#).

Encadré 1.2. Riposte sanitaire de la Nouvelle Zélande à la pandémie de COVID 19

De l'éradication à la minimisation et à la protection

La prompt réaction de la Nouvelle-Zélande s'est caractérisée par un confinement rapide et strict visant à éliminer la propagation au sein de la population. Le gouvernement a mis en place, le 20 mars 2020, un système d'alerte à quatre niveaux et imposé un confinement strict (niveau d'alerte 4) imposant aux habitants de rester chez eux ainsi que la fermeture des écoles, des universités et des entreprises non essentielles. Ces mesures de confinement ont été assouplies le 28 avril 2020 et le niveau d'alerte 2 prévoyant certaines restrictions a été imposé à compter du 13 mai. Une fois éradiqué l'ensemble des cas comptabilisés sur le territoire, la quasi-totalité des restrictions aux activités sociales et économiques a été levée le 9 juin même si les pouvoirs publics ont lancé un plus grand nombre d'appels à adopter des comportements limitant la propagation du virus, dans l'éventualité d'une résurgence, comme le filtrage au moyen d'un code QR, le port du masque et l'auto-isolement des personnes qui ne se sentent pas bien. La Nouvelle-Zélande a connu des petites vagues localisées en août 2020, et en février et juin 2021, qu'elle a endiguées en prenant rapidement des mesures de reconfinement. Sa stratégie d'éradication agressive a causé des fluctuations assez importantes de l'activité économique mais a été efficace en termes de vies sauvées (seulement 23 décès liés au COVID-19 ont été dénombrés au début août 2021). Cependant, l'arrivée du variant Delta, hautement contagieux à la mi-août a mis à mal cette stratégie. En dépit du reconfinement de l'ensemble du pays (niveau d'alerte 4) et de son prolongement à Auckland (jusqu'au début décembre 2021) et du relèvement du niveau d'alerte dans les régions avoisinantes, ainsi que dans les entreprises et les établissements scolaires du reste du pays, le nombre de contaminations n'est pas revenu à zéro.

La stratégie néo-zélandaise face au COVID-19 est passée d'une volonté d'éradication du virus à la minimisation de sa propagation et à la protection de la population. En février 2021, la Nouvelle-Zélande a lancé un programme de vaccination lié à un fournisseur unique (Pfizer/BioNTech), mais les premières étapes de sa campagne ont été plus lentes que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Le gouvernement a, dans un premier temps, donné priorité à la vaccination des personnes présentant un risque plus élevé de contracter le COVID-19, comme le personnel des établissements de soins de longue durée en quarantaine et isolement sous contrôle, suivi par les personnes fragiles (par exemple, les personnes âgées de 65 ans ou plus). La campagne de vaccination du reste de la population a débuté fin juillet, visant les personnes âgées de 60 ans ou plus et a été étendue à toutes les personnes de 12 ans ou plus le 20 août, date à laquelle 19 % seulement de la population avaient un schéma vaccinal complet (contre 50 % en moyenne dans les pays de l'OCDE à ce stade). Le rythme de la campagne s'est accéléré en octobre, grâce à quoi la Nouvelle-Zélande a fini par dépasser la moyenne de l'OCDE (Graphique 1.9). Cela étant, le fait que certaines catégories de la population, comme les jeunes Māori, ont tardé à se faire vacciner a constitué un problème. Il faudrait donc renforcer les stratégies visant à augmenter le taux de vaccination de ces populations en réduisant les obstacles à l'accès aux vaccins, en intensifiant l'implication de cette communauté et en menant des campagnes d'information en partenariat avec les instances communautaires (OCDE, 2021^[2]). Le gouvernement a également imposé la vaccination de tous les personnels de la santé, de l'enseignement et de l'administration pénitentiaire, ainsi que des agents des douanes.

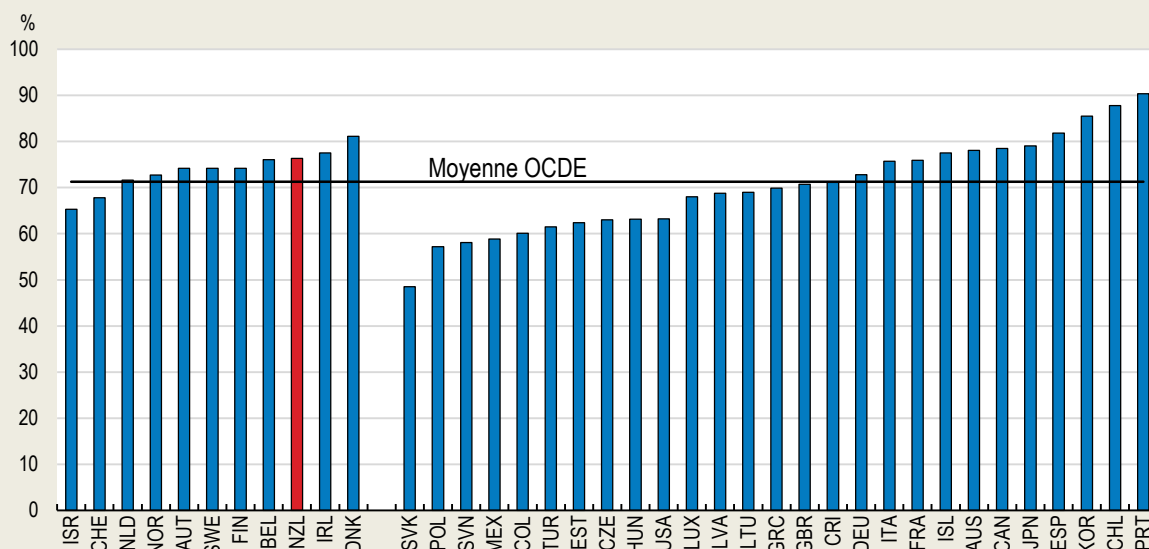
Le 3 décembre 2021, la Nouvelle-Zélande a abandonné le système reposant sur quatre niveaux d'alerte pour adopter un nouveau cadre de protection contre le COVID-19, comportant trois stades (rouge, orange et vert) de restriction des déplacements et de l'activité en fonction de la préparation du système de santé et de la dynamique de santé publique de la population, dispositif qui a renforcé les incitations à se faire vacciner.

- Le stade rouge correspond à la situation où des mesures doivent être prises pour protéger le système de santé et/ou protéger les populations à risque : les lieux d'hébergement et de restauration restent accessibles aux personnes présentant un passeport vaccinal et les établissements scolaires et les commerces restent ouverts, à condition de respecter des mesures de santé publique. Toutefois des limites applicables aux rassemblements de personnes et des obligations de distanciation physique et de port du masque sont imposées. Le travail à domicile est encouragé.
- Le stade orange correspond à la situation où le taux de transmission dans la population amplifie la pression exercée sur le système de santé et où le risque encouru par les personnes à risque augmente : tous les lieux restent accessibles aux personnes munies d'un passeport vaccinal et les limites aux rassemblement qui étaient applicables au reste du pays sont levées. Les entreprises qui refusent le recours au passeport vaccinal sont soit fermées, soit soumises à des mesures de santé publique.
- Le stade vert correspond à la situation où la propagation du COVID-19 est limitée et où le système de santé peut y faire face. Il n'y a plus aucune restriction pour les personnes en possession d'un passeport vaccinal. Les entreprises qui refusent le recours au passeport vaccinal se voient imposer des restrictions concernant les effectifs pouvant être présents et leur espacement sur leur lieu de travail.

Le stade rouge a été appliqué à Auckland et à d'autres régions de l'île du Nord et le stade orange au reste du pays. La ligne de démarcation entre Auckland et le reste du pays a été rouverte aux populations le 16 décembre 2021 sous réserve d'être vaccinées ou de présenter un test négatif au COVID-19 pour pouvoir la franchir. Tout le pays est passé au stade rouge le 24 janvier 2022 dès lors que la transmission du variant Omicron dans la population a été détectée.


Graphique 1.9. Le taux de vaccination est supérieur à la moyenne de l'OCDE

Part de la population présentant un schéma vaccinal complet, au 24 janvier ou à la dernière date pour laquelle des données sont disponibles



Note : Par définition, les petites économies avancées sont les pays de l'OCDE comptant une population de 1 million à 20 millions d'habitants et dont le revenu par habitant dépasse 30 000 USD.

Source : ourworldindata.org/coronavirus

StatLink  <https://stat.link/xyjgek>

Les mesures de contrôle aux frontières ont été rigoureuses

La Nouvelle-Zélande a fermé ses frontières aux non-résidents le 19 mars 2020, à quelques exceptions près. Les citoyens et les résidents de retour de l'étranger avaient l'obligation de se confiner dans un établissement d'isolement ou de quarantaine sous contrôle pendant 14 jours après leur arrivée dans le pays. Le nombre de places disponibles dans ces établissements n'a pas suffi à répondre aux demandes d'entrée sur le territoire, d'où l'impossibilité pour de nombreux Néo-zélandais de rentrer chez eux, notamment ceux en déplacement professionnel, et pour des immigrés qualifiés d'entrer dans le pays.

En avril 2021, le gouvernement a adopté une mesure bilatérale avec les États australiens par laquelle il a supprimé l'obligation de quarantaine pour les résidents australiens et néo-zélandais en provenance d'Australie et pour les autres voyageurs ayant séjourné au moins 14 jours en Australie. Toutefois, cette « bulle de voyage » a été supprimée en juillet 2021 avec l'apparition du variant Delta dans les États australiens les plus peuplés.

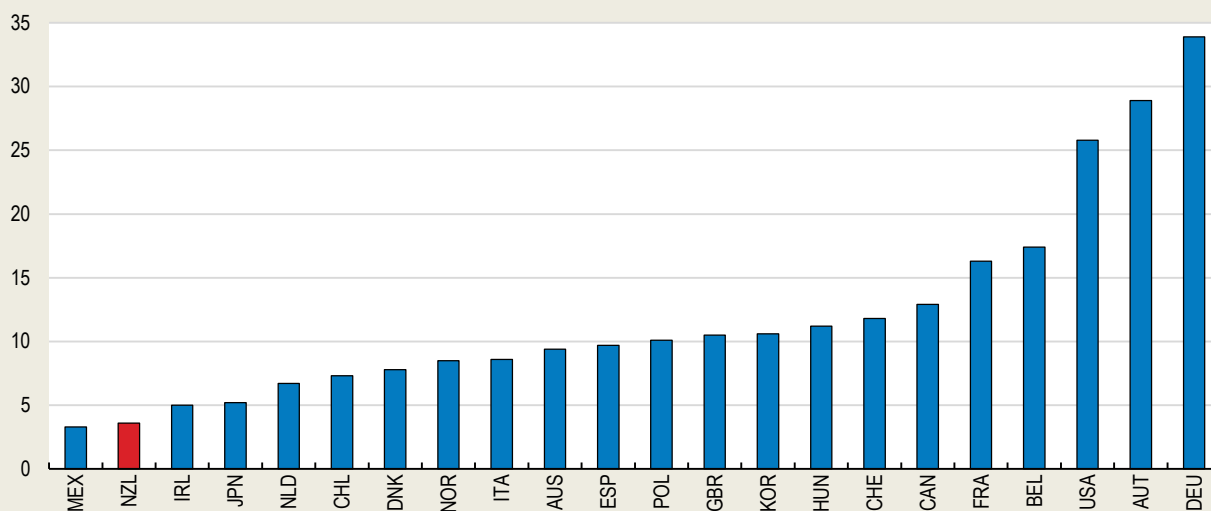
En novembre 2021, le gouvernement a ramené à sept le nombre de jours que les voyageurs vaccinés entrant en Nouvelle-Zélande devaient passer dans une unité de quarantaine et d'isolement sous contrôle, suivis d'une courte période d'auto-isolement dans leur lieu d'hébergement ou à domicile. Il a également annoncé qu'à partir de début 2022, les citoyens et résidents néo-zélandais venant de l'étranger n'auraient plus à séjourner dans une unité de quarantaine et d'isolement sous contrôle, à charge pour eux de s'isoler pendant sept jours chez eux. Les voyageurs devaient aussi respecter les règles de vaccination et de dépistage, en plus de cette période d'auto-isolement. La date d'expiration du dispositif de quarantaine et d'isolement sous contrôle a été reportée à décembre 2021 en raison de la propagation du variant Omicron dans le monde entier, qui a en outre poussé le gouvernement à raccourcir le délai de dépistage au COVID-19 avant un départ pour la Nouvelle-Zélande et à porter à 10 jours la durée de quarantaine et d'isolement sous contrôle. Le gouvernement étudie des projets de réouverture progressive des frontières et devraient faire des annonces en ce sens début 2022.

Soutien au système de santé


La stratégie d'éradication agressive du COVID-19 menée par la Nouvelle-Zélande a été en partie motivée par ses faibles capacités de traitement des cas d'infection aiguës : le nombre de lits en soins intensifs du pays rapporté à la population est l'un des moins élevés de l'OCDE (Graphique 1.10). Le gouvernement a affecté un peu plus de 1.1 milliard de NZD à la riposte sanitaire à la pandémie de COVID-19 et 1.4 milliard de NZD supplémentaires au programme de vaccination et d'immunisation. Le gouvernement a également alloué 31.5 millions NZD aux hôpitaux en vue d'augmenter le nombre de lits en soins intensifs et affecté 10 millions NZD supplémentaires à l'achat de ventilateurs afin de renforcer les capacités des services de soins intensifs. Des programmes de formation de courte durée ont été dispensés afin permettre aux personnels qui n'exercent pas en soins intensifs d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir assister dans ce domaine les personnels déjà complètement formés. Toutefois, cela n'a pas suffi à remédier à l'insuffisance chronique de personnels qualifiés en la matière.

Graphique 1.10. Les capacités de la Nouvelle-Zélande en matière de services de soins intensifs sont faibles

Nombre de lits en soins intensifs pour 100 000 habitants, 2020 ou dernière année disponible



Source: OECD (2020[2])

StatLink  <https://stat.link/n2sa05>

Coopération internationale

Outre la vaccination de sa propre population, la Nouvelle-Zélande a offert 2.4 millions de doses du vaccin AstraZeneca à la Facilité COVAX en vue d'appuyer les programmes de vaccination dans les pays en développement, tels que Samoa et l'Indonésie. Depuis octobre 2021, la Nouvelle-Zélande fournit également des doses de vaccins Pfizer aux Îles Cook, Niue et Tokélaou afin d'encourager la vaccination des jeunes âgés de 12 à 15 ans.

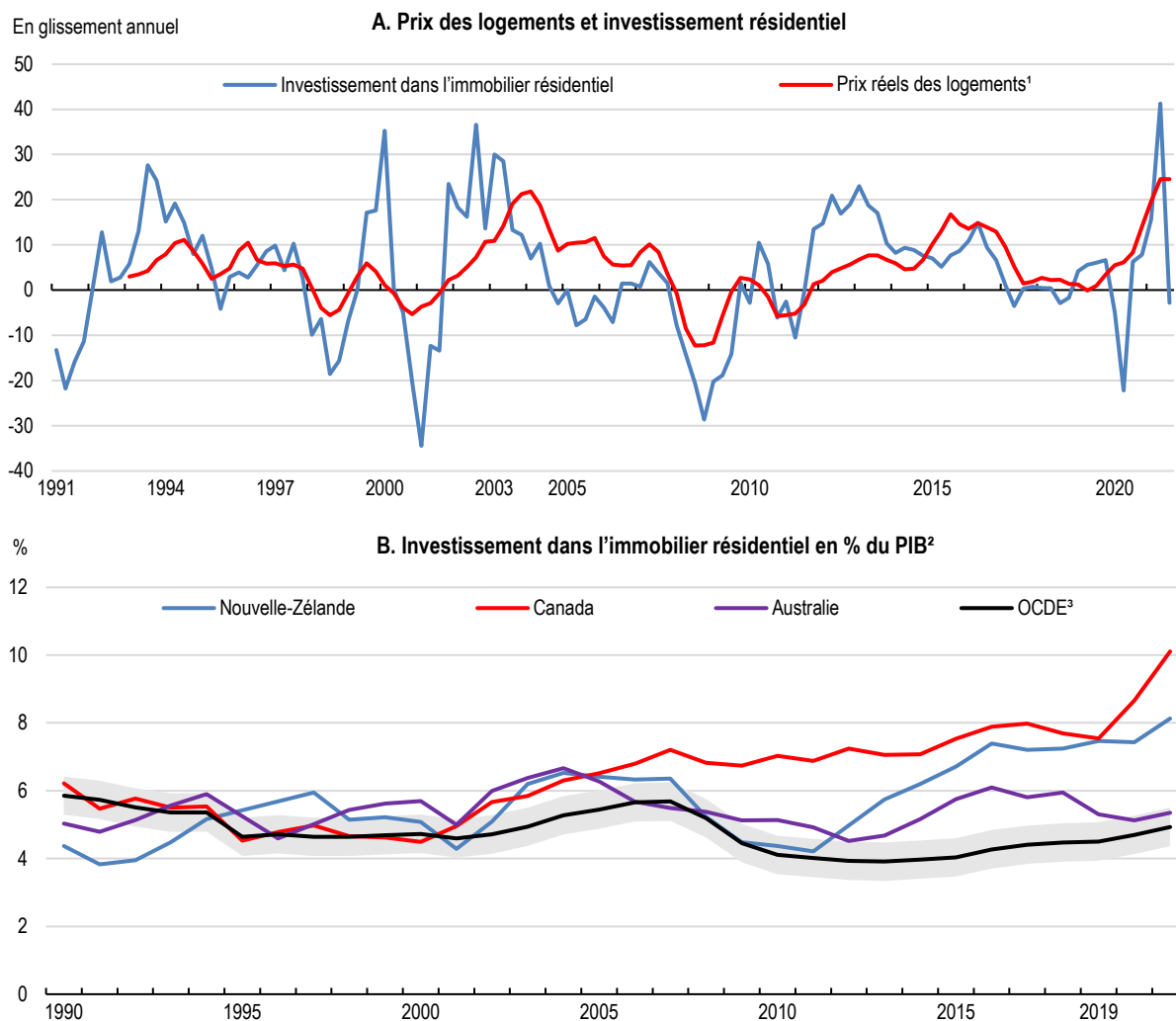
Source : Outil de suivi des politiques relatives au COVID-19 de l'OCDE (*OECD COVID-19 Policy Tracker*) ; et ministère néo-zélandais de la Santé.

La reprise a été tirée par la consommation, l'investissement et les exportations de biens. La vigueur de la consommation est imputable à la progression sensible du revenu des ménages, favorisée par les subventions et les transferts substantiels de l'État pendant les périodes de confinement, la croissance élevée des revenus du travail et les gains de patrimoine liés à la forte hausse des prix des logements (Graphique 1.11, partie A). L'investissement résidentiel progressait vivement avant la pandémie, en réaction aux pénuries de logements et à l'assouplissement des contraintes réglementaires (voir ci-dessous) et a continué d'accélérer depuis, atteignant son niveau le plus élevé en proportion du PIB depuis le début des années 70. Il est également très élevé en comparaison internationale (partie B). L'augmentation du tourisme intérieur a aussi contribué à la reprise. Après avoir renoué avec la moyenne à long terme, la confiance des entreprises s'est nettement détériorée (Graphique 1.12, partie A). Les prévisions de croissance et les intentions d'investissement des entreprises (partie B) ont également reculé, tout en se maintenant à des niveaux élevés.

La demande extérieure d'exportations de produits de base néo-zélandais est dynamique, ce qui tire les prix à la hausse et maintient les termes de l'échange à des niveaux records (Graphique 1.13, partie A). Toutefois, les exportations de services touristiques, qui représentaient un cinquième des exportations avant la pandémie de COVID-19, se sont effondrées, en raison du fléchissement de la demande et des restrictions aux déplacements internationaux, du fait de la crise sanitaire (partie B). Le déficit de la balance courante s'est creusé en 2020 au moment où les mesures de confinement ont bridé les dépenses de

consommation mais s'est depuis lors nettement rétabli (Graphique 1.14, partie A). La position extérieure globale nette de la Nouvelle-Zélande s'est améliorée au cours de la dernière décennie, même si le niveau de ses engagements extérieurs nets demeure élevé en termes de comparaison internationale (partie B).

Graphique 1.11. Les prix des logements et l'investissement résidentiel ont progressé

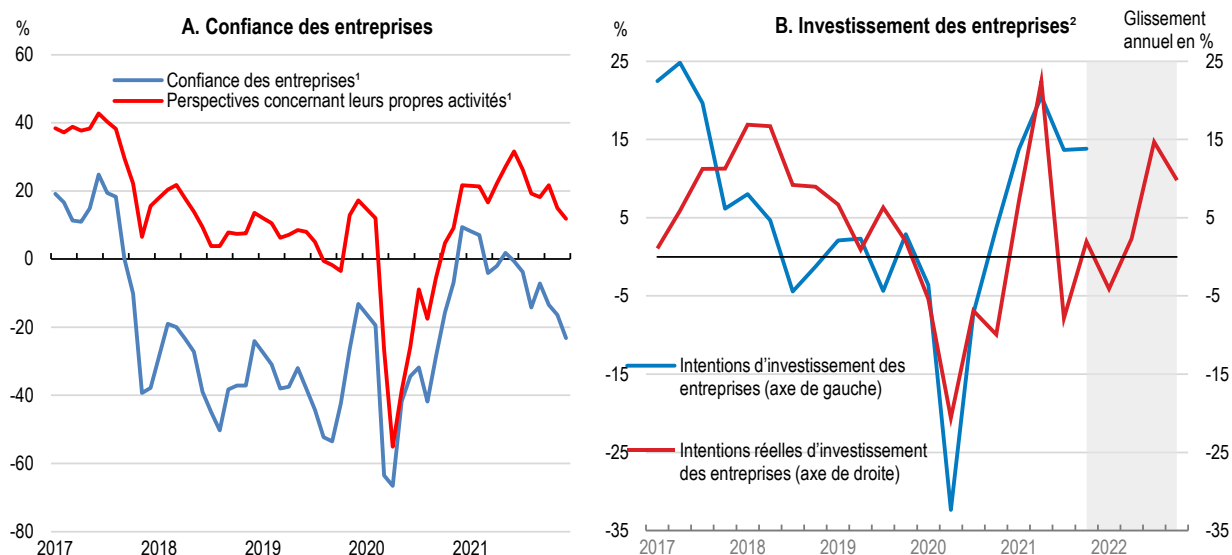


1. Moyenne trimestrielle. 2. Pour 2021, les données portent sur les trois premiers trimestres. 3. La zone grisée représente un écart-type en plus/en moins par rapport à la moyenne OCDE.

Source : OCDE (2021), [Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux](#) (base de données) ; et Real Estate Institute of New Zealand (REINZ), indice des prix des logements ([House price index](#)).

StatLink  <https://stat.link/d6w31k>

Graphique 1.12. Les enquêtes conjoncturelles mettent en évidence la solidité de la croissance économique et le dynamisme de l'investissement des entreprises.

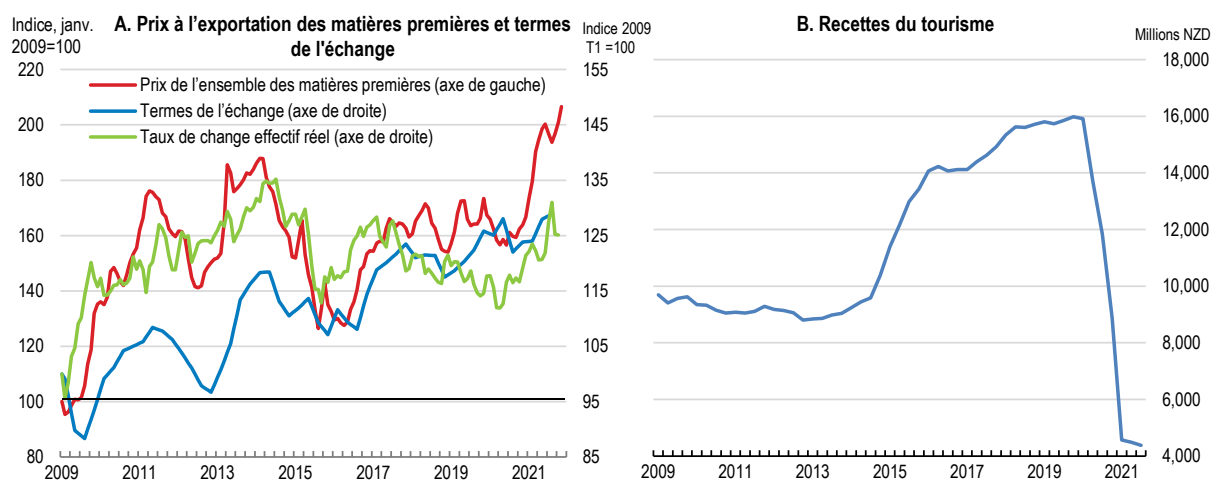


1. Différence entre le pourcentage d'entreprises qui s'attendent à une amélioration et le pourcentage de celles qui prévoient une dégradation.
2. La zone grisée indique la période de prévision. Les intentions d'investissement des entreprises sont mesurées par la différence entre le pourcentage d'entreprises qui prévoient d'augmenter leurs investissements en immobilisations corporelles sur un an et le pourcentage de celles qui prévoient de réduire ces investissements.

Source : ANZ Bank (2021), [Business Outlook Survey](#) ; et OCDE (2021), [Perspectives économiques de l'OCDE, n° 110](#) (base de données).

StatLink <https://stat.link/aq9l4c>

Graphique 1.13. La fermeté de la demande de produits de base a dopé l'économie, mais le secteur du tourisme a été pénalisé par la pandémie

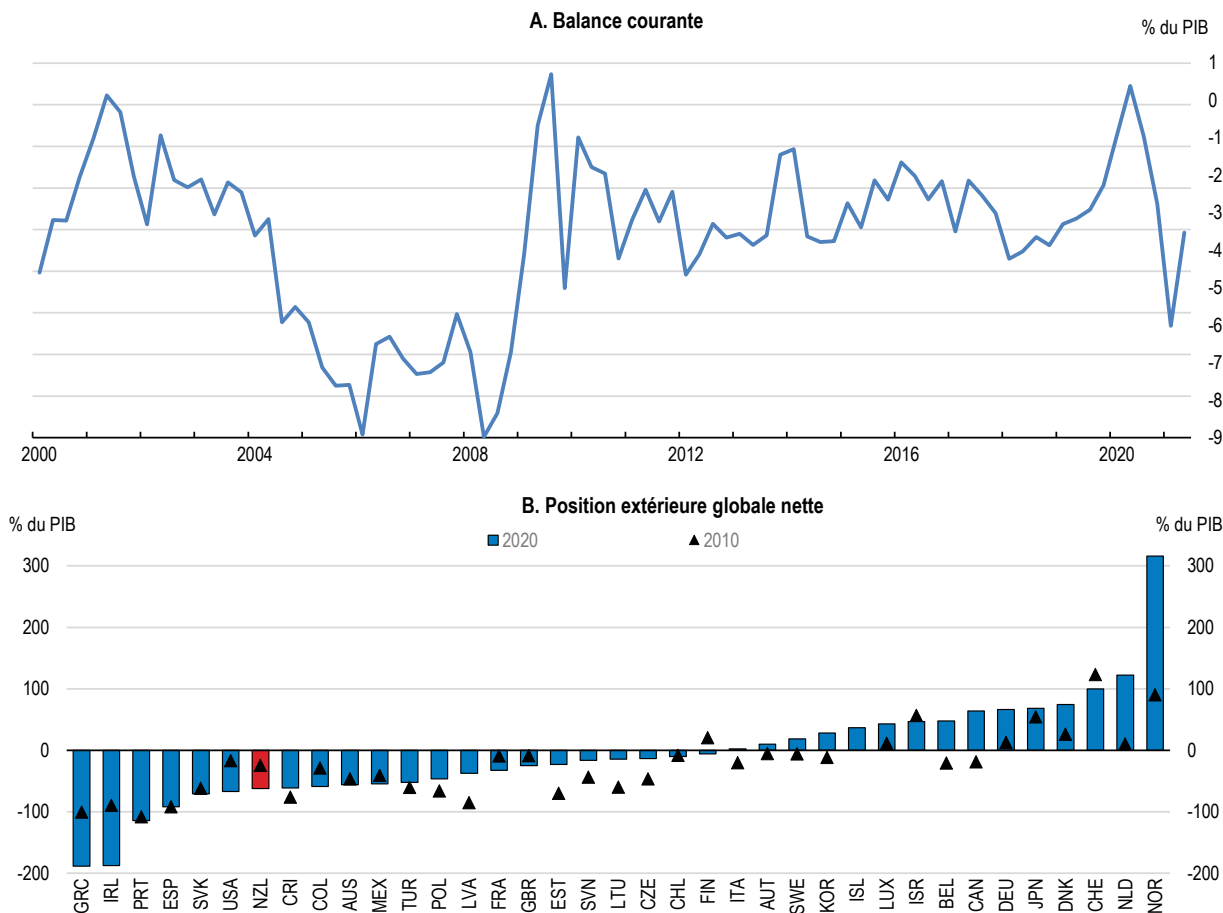


1. Indice de taux de change réel pondéré par les échanges de la RBNZ. 2. Les données sur les termes de l'échange pour les biens sont publiées trimestriellement et ont été interpolées pour obtenir des valeurs mensuelles.

Source : ANZ Bank (2021), indice des prix des produits de base ([Commodity price index](#)) ; Office national de statistique (Stats NZ, [Statistics New Zealand](#)), statistiques de la balance des paiements ([Balance of payments statistics](#)) ; et Banque de réserve de Nouvelle-Zélande ([RBNZ, Reserve Bank of New Zealand](#)).

StatLink <https://stat.link/73rxqm>

Graphique 1.14. Le déficit de la balance courante a retrouvé son niveau antérieur à la crise et la position extérieure globale nette reste basse en comparaison internationale.

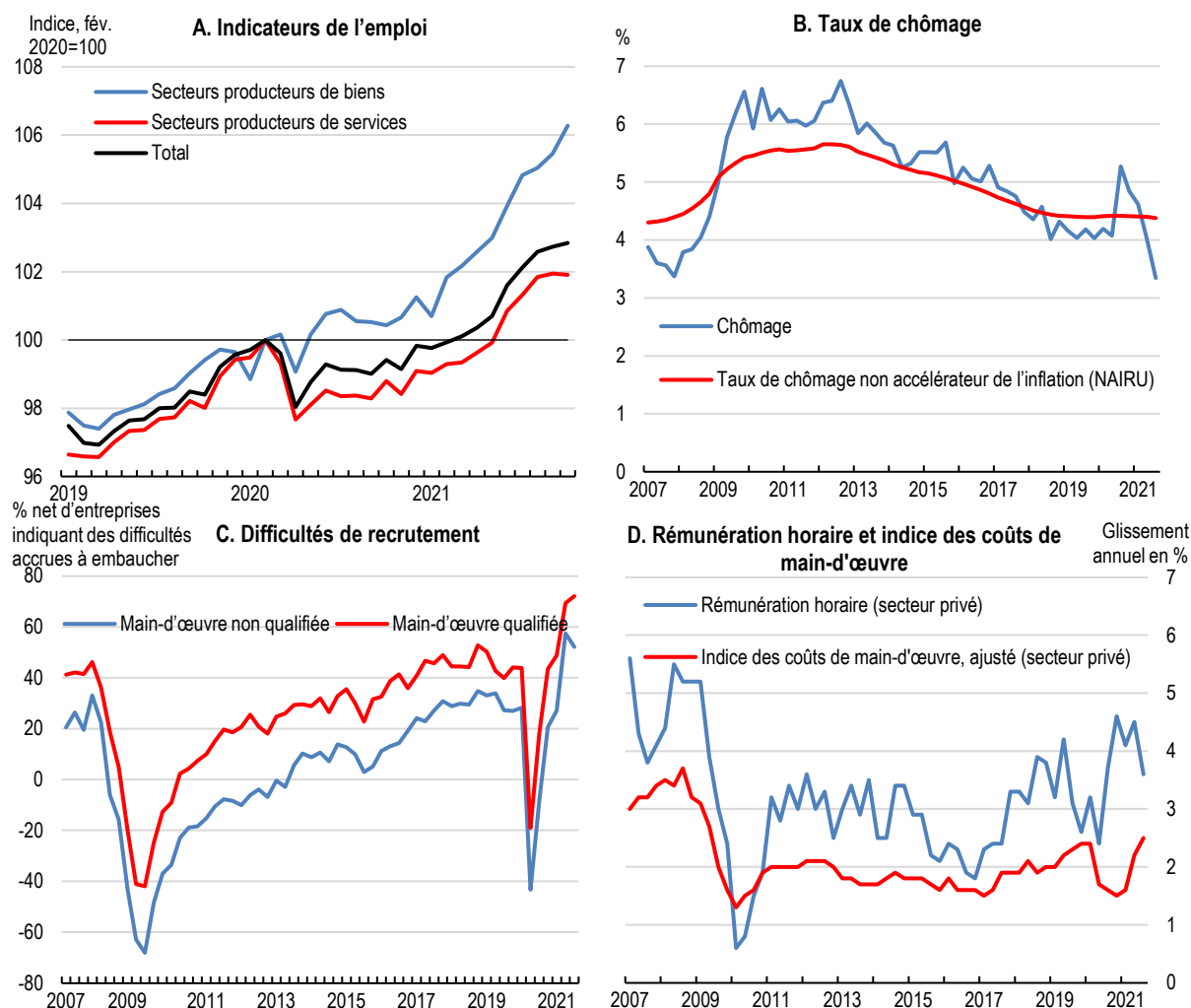


Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 110 ; RBNZ..

StatLink  <https://stat.link/kir54s>

Le marché du travail est tendu, compte tenu de l'existence de pénuries de main-d'œuvre généralisées. Le nombre de travailleurs salariés a retrouvé, début 2021, son niveau de février 2021 et continue depuis à progresser très rapidement, en particulier dans les secteurs de production de biens (Graphique 1.15, partie A). Après une brève hausse, le taux de chômage fléchit depuis la fin 2020 et s'établit désormais nettement en deçà de l'estimation de l'OCDE du taux de chômage non accélérateur d'inflation (NAIRU) située à 4,5 % (partie B). Les employeurs déclarent avoir beaucoup de difficultés à recruter, en partie du fait de la nécessité de s'adapter à l'évolution des seuils d'alerte pandémiques et de gérer les perturbations des chaînes d'approvisionnement (partie C). La rigueur des restrictions aux déplacements internationaux a réduit les entrées de migrants qualifiés à la portion congrue -- le solde migratoire a chuté de 40 000 en 2019 à 1 000 par trimestre -- d'où l'aggravation de la pénurie de salariés qualifiés. La croissance salariale a rebondi après le ralentissement de 2020 lié au COVID-19, en particulier concernant les salaires horaires du secteur privé, pour revenir autour des niveaux pré-pandémiques (partie D). Globalement, les indicateurs du marché du travail semblent indiquer que ce marché est désormais très tendu (Tableau 1.1). Le taux d'emploi est le plus élevé jamais observé depuis la toute première Enquête sur la population active lancée en 1986 et les taux de sous-emploi et de sous-utilisation de la main-d'œuvre n'ont jamais été plus bas depuis 2007. En raison de la part élevée d'entreprises prévoyant d'augmenter leurs recrutements, il faut s'attendre à une nouvelle accélération de la croissance de l'emploi, qui devrait stimuler encore davantage les revalorisations salariales.

Graphique 1.15. Le marché du travail est tendu



1. Le coût de la main-d'œuvre ajusté est l'une des mesures de la hausse des salaires. Il mesure ainsi les variations des taux de salaire pour une quantité et une qualité fixées d'intrant de main-d'œuvre et ajuste donc les hausses de salaire des salariés qui obtiennent un avancement, gagnent en expérience ou renforcent leurs compétences.

Source : Stats NZ ; Perspectives économiques n° 110 et NZIER.

StatLink  <https://stat.link/8uosg3>

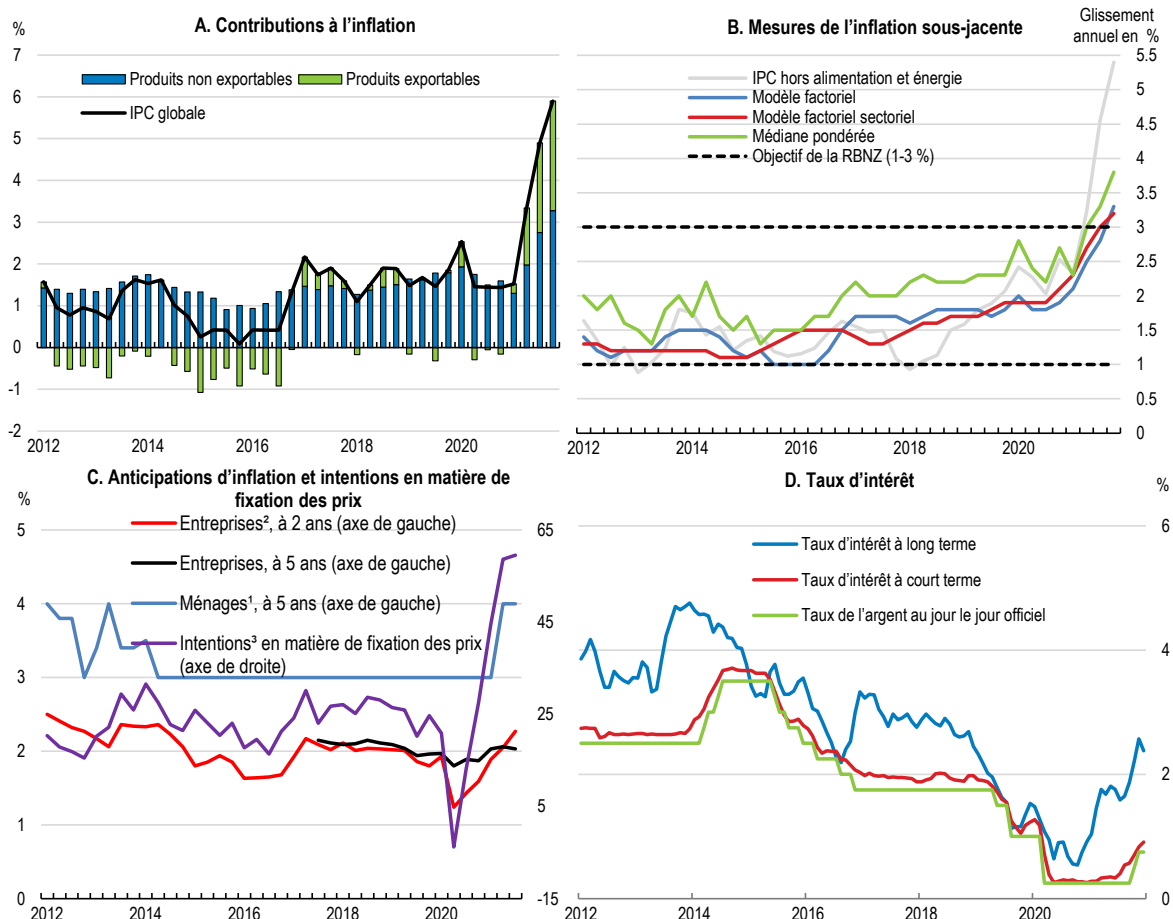
L'inflation dépasse nettement la fourchette de 1 % à 3 % retenue comme objectif par la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, du fait de la hausse sensible de prix des produits exportables et non exportables (Graphique 1.16, partie A). La hausse des prix des produits non exportables s'explique par la forte mobilisation des capacités de production de l'économie. Les contraintes de capacités chez les partenaires commerciaux ont également contribué à l'augmentation des prix des produits exportables et des produits de base. Étant donné qu'elles résultent dans une certaine mesure des perturbations des chaînes d'approvisionnement, notamment des services de fret, il est probable qu'elles ne soient que temporaires. L'inflation sous-jacente s'est également établie au-dessus de la fourchette cible (partie B). Les anticipations d'inflation des ménages et des entreprises à deux ans ont progressé et la proportion des entreprises prévoyant d'augmenter leurs prix de vente augmente nettement (partie C). Toutefois, les anticipations d'inflation des entreprises à cinq ans restent ancrées. Les taux d'intérêt ont monté, mais restent très bas (partie D).

Tableau 1.1. Les indicateurs du marché du travail ont retrouvé leurs niveaux d'avant la pandémie de COVID 19

	Septembre 2019, troisième trimestre	Septembre 2020, troisième trimestre	Septembre 2021, troisième trimestre
Taux de chômage ^{1,2}	4.2	5.3	3.4
Taux de sous-emploi ^{1,2}	10.4	13.2	9.2
Taux d'emploi ^{2,3}	67.7	66.4	68.8
Taux d'activité ^{2,3}	70.7	70.1	71.2
En emploi ⁴	3.2	0.4	4.2
CME ajusté ⁴	2.4	1.9	2.4
CME non ajusté ⁴	3.9	2.8	3.8
Rémunération horaire ^{4,5}	3.4	4.2	3.5
Heures hebdomadaires moyennes rémunérées ⁵	38.5	37.9	38.9

1. En pourcentage de la population active.
 2. La population en âge de travailler correspond à la population âgée de 15 ans ou plus.
 3. En pourcentage de la population active.
 4. Variation en pourcentage, en glissement annuel.
 5. Données tirées de l'Enquête trimestrielle sur l'emploi
- Source : Office national de statistique (Stats NZ, *Statistics New Zealand*).

Graphique 1.16. L'inflation s'accélère



1. L'Enquête de la RBNZ sur les anticipations d'inflation a été réalisée auprès de dirigeants d'entreprise et de prévisionnistes professionnels. Valeur médiane 3. Moyenne trimestrielle.

Source : Stats NZ, [Perspectives économiques de l'OCDE n° 110](#); ANZ, [RBNZ](#).

L'inflation sous-jacente conjoncturelle a augmenté depuis le début de la récession liée à la pandémie de COVID-19 (Encadré 1.3). Le même phénomène est certes observable dans d'autres pays, mais il contraste avec les récessions antérieures, généralement caractérisées par sa baisse. En effet, à la différence d'une récession classique, celle résultant de la pandémie est davantage attribuable à l'offre qu'à la demande. Compte tenu de l'assouplissement des contraintes aux déplacements, l'activité économique s'est redressée vivement. En raison de la mobilisation élevée des capacités de l'économie, une longue période de forte croissance cyclique non inflationniste est peu probable. À l'instar des autres pays, la correction des excès, tels que l'endettement élevé et les investissements malavisés, que l'on observe généralement lors d'une récession, n'a pas eu lieu. Au contraire, ils se sont accentués.

À supposer que le déficit primaire sous-jacent soit progressivement relevé de 200 points de base d'ici le début 2023 et que la Nouvelle-Zélande rouvre petit à petit ses frontières à partir de début 2022, la croissance économique devrait reculer de 4.7 % en 2021, selon les estimations, à 2.5 % en 2023 (Tableau 1.2). Le ralentissement est attribuable à la dissipation des effets de rebond dus au choc sanitaire, au resserrement des paramètres de la politique macroéconomique et à l'érosion sensible des gains de patrimoine liés au prix des logements et aux termes de l'échange. Les tensions inflationnistes vont demeurer fortes même après la dissipation des effets temporaires de la flambée des prix des carburants et des perturbations des chaînes d'approvisionnement, car l'économie va continuer de croître plus rapidement que son potentiel et le chômage restera largement inférieur à son taux naturel, qui est de 4.5 % selon les estimations de l'OCDE. La réouverture des frontières ne contribuera à réduire que progressivement la pénurie de main-d'œuvre, du fait de la nouvelle législation sur l'immigration qui freinera l'arrivée de travailleurs immigrés. Elle favorisera néanmoins les activités exportatrices imposant une proximité physique et permettra au secteur du tourisme (dont la contribution au PIB, avant la pandémie, atteignait 6 %, voire 9 % si l'on y inclut les activités liées) de se redresser.

Encadré 1.3. L'inflation cyclique s'accélère depuis le début de la récession provoquée par la pandémie de COVID 19, à l'inverse de son ralentissement lors des récessions antérieures

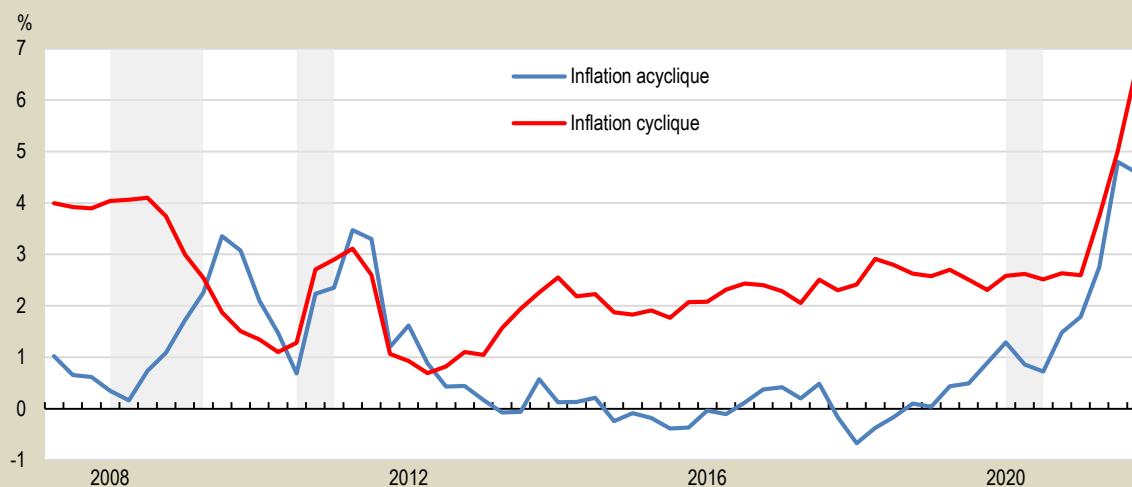
Le niveau d'inflation évolue souvent parallèlement à la conjoncture économique. Lorsque la croissance économique augmente, la demande de main-d'œuvre et de biens est élevée par rapport à l'offre, d'où une hausse des salaires et des prix. Lors d'une récession, la situation s'inverse et l'excès d'offre provoque une décélération de l'inflation. Or, les prix de certains produits (c'est-à-dire des biens et des services) sont moins sensibles à l'activité économique générale et dépendent davantage de facteurs spécifiques aux secteurs.

Il est possible de ventiler l'inflation sous-jacente en une composante cyclique, qui rend compte des biens sensibles à la conjoncture économique et une composante acyclique, qui rend compte des biens qui y sont moins sensibles. Selon Mahedy et Shapiro (2017^[3]), les produits dont le prix présente une relation statistiquement significative avec l'écart de chômage (écart entre le taux de chômage et le NAIRU) sont considérés comme cycliques, tandis que les autres sont classés comme acycliques. On peut citer comme exemple de produits cycliques : les repas au restaurant, les loyers locatifs et les services de télécommunication.

Au cours de la crise financière mondiale des années 2008 à 2009, l'inflation cyclique a chuté alors que l'inflation acyclique a commencé à s'amplifier (Graphique 1.17). La brève récession de 2010 a été suivie d'un freinage des deux, puis par une période durable où l'inflation cyclique a dépassé l'inflation acyclique. Or, la récente crise économique, déclenchée par la pandémie de COVID-19, n'a pas provoqué de ralentissement de l'inflation cyclique. Au contraire, celle-ci n'a pas évolué pendant les deux premiers trimestres de 2020, puis a accéléré sous l'effet de la mise en œuvre de la série de mesures de relance budgétaire et de la reprise de l'activité économique. Il semble donc que la crise, du fait de l'enchaînement très rapide des événements et de la célérité dont ont fait preuve le gouvernement et la banque centrale


dans leur action, ne sera pas suivie par la phase habituelle de reprise économique caractérisée par une faible inflation cyclique engendrant une croissance non inflationniste. Cette évolution est également observable aux États-Unis (Federal Reserve Bank of San Francisco, 2021^[4]) et dans de nombreux autres pays de l'OCDE.

Graphique 1.17. L'inflation cyclique s'accélère depuis le début de la récession provoquée par la pandémie de COVID 19¹, à l'inverse de son ralentissement lors des récessions antérieures.



1. Les zones grisées dans le graphique indiquent les récessions, définies comme les périodes situées entre un point haut et un point bas de l'activité économique. Une période de récession doit aussi présenter plusieurs trimestres consécutifs de croissance négative.

Source : Calculs fondés sur la méthodologie de Mahedy et Shapiro (2017), Stats NZ.

StatLink  <https://stat.link/j2ti9v>

Le principal risque de divergence à la baisse par rapport aux prévisions tient au report de la suppression progressive des restrictions aux frontières, du fait, par exemple, de l'apparition de nouveaux variants du COVID-19 contre lesquels les vaccins seraient moins efficaces. Un tel report retarderait l'arrivée de travailleurs immigrés devenus indispensables pour atténuer les pénuries de compétences, mais aussi le redressement du secteur du tourisme. En revanche, la suppression des restrictions aux déplacements internationaux dans les autres pays, en particulier en Australie, pourrait encourager les résidents néo-zélandais à émigrer, ce qui aggraverait la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, notamment dans le secteur de la construction. Un essoufflement marqué de l'économie chinoise, principal partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande, provoquerait le tassement des prix des exportations de produit de base, d'où une érosion des revenus et de la consommation des agriculteurs. Il existe en outre un risque de dépréciation importante des prix des logements, qui sont actuellement élevés, dès lors qu'un plus grand nombre de biens seront mis sur le marché, que les taux d'intérêt augmenteront et que des mesures prudentielles plus restrictives seront prises (Graphique 1.18). Si elle se produit, une telle évolution aurait un effet très négatif sur la consommation privée, compte tenu de l'endettement élevé des ménages (Graphique 1.19). La persistance ou l'aggravation des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales alimenteraient les hausses de prix pendant une période prolongée, pesant sur la consommation privée et bridant les activités économiques sous l'effet des pénuries de matériaux importés. À l'inverse, les principaux risques de révision à la hausse par rapport aux prévisions tiennent notamment à un redressement plus fort que prévu de la demande mondiale de produits agricoles néo-zélandaises et à des conditions de santé publique autorisant une levée progressive plus rapide que prévu des restrictions aux activités économiques. Les événements susceptibles de modifier notablement les perspectives sont recensés au Tableau 1.3.

Tableau 1.2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques

Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, en volume (prix de 2009/10)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Prix courants (milliards NZL)					
Produit intérieur brut (PIB)	303	3.2	-1.0	4.7	3.8	2.5
Consommation privée	175	3.1	-1.1	6.0	2.4	1.9
Consommation publique	55	4.6	6.9	9.2	4.3	1.4
Formation brute de capital fixe	71	4.4	-7.0	8.3	6.3	4.1
Logement	22	5.6	-3.2	10.9	3.8	4.0
Entreprises	33	4.8	-9.7	8.0	6.4	4.1
Administrations publiques	16	2.0	-6.8	4.4	8.0	4.1
Demande intérieure finale	300	3.7	-1.0	7.2	3.7	2.3
Variation des stocks ¹	3	-0.5	-0.9	2.2	-0.1	0.0
Demande intérieure totale	303	3.1	-1.9	9.4	3.6	2.2
Exportations de biens et services	84	2.4	-12.7	-1.4	8.9	5.8
Importations de biens et de services	84	2.1	-16.1	14.8	7.8	4.5
Solde extérieur ¹	-0.8	0.1	0.9	-3.7	0.1	0.2
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
Revenu intérieur brut réel		3.2	-1.2	5.5	3.8	2.5
PIB potentiel		3.2	2.7	2.5	2.3	2.2
Écart de production ²		0.7	-2.9	-0.8	0.6	0.9
Emploi		1.3	1.3	2.5	1.9	1.0
Population en âge travailler (15-74 ans)		1.7	1.8	1.4	0.9	0.5
Taux de chômage ³		4.1	4.6	3.8	3.2	3.3
Déflateur du PIB		2.5	2.2	3.5	3.9	2.5
Indice des prix à la consommation (IPC)		1.6	1.7	3.9	4.5	2.7
Indice des prix à la consommation sous-jacent ⁴		1.8	2.3	3.8	4.3	2.7
Taux d'épargne net des ménages ⁵		2.9	5.8	5.0	3.6	2.8
Termes de l'échange		0.2	1.5	-0.9	1.4	0.0
Solde commercial ^{6, 7}		0.0	1.3	-2.5	-2.1	-1.8
Solde de la balance courante ⁷		-2.9	-1.1	-5.0	-5.5	-5.4
Solde budgétaire des administrations publiques ⁷		-0.6	-7.4	-5.7	-4.4	-3.7
Solde structurel ⁸		-0.4	-4.9	-4.5	-4.0	-3.4
Dette brute des administrations publiques ^{7, 9}		36.3	46.6	51.7	55.0	57.8
Dette nette des administrations publiques ^{7, 9}		0.8	8.9	13.8	17.2	20.1
doi.org/10.1787/b7536583-fr	doi.org/10.1787/b7536583-fr	1.5	0.5	0.5	1.7	2.5
Rendement des obligations d'État à 10 ans, moyenne		1.6	0.9	1.8	2.8	3.7

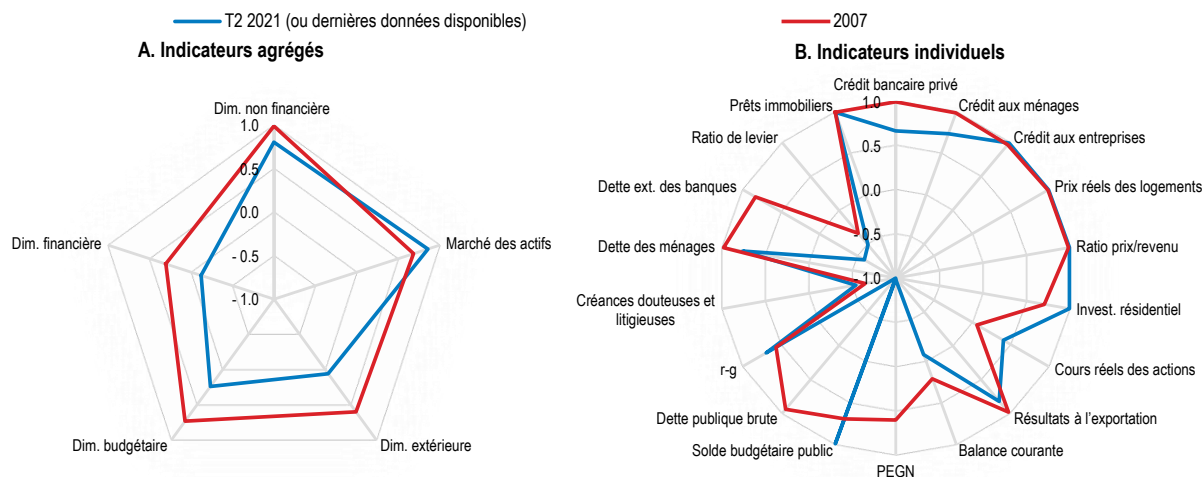
1. Contribution aux variations du PIB réel. En pourcentage du PIB potentiel ; 3. En pourcentage de la population active ; 4. Indice des prix à la consommation, hors alimentation et énergie ; 5. En pourcentage du revenu disponible des ménages ; 6. Biens et services ; 7. En pourcentage du PIB ; 8. En pourcentage du PIB potentiel ; 9. Sur la base des comptes nationaux, hors engagements non capitalisés des régimes de retraite des fonctionnaires.
Source : OCDE (2021), *Perspectives économiques de l'OCDE n° 110* (base de données), mis à jour pour le T3 2021.

Tableau 1.3. Événements qui pourraient modifier sensiblement les perspectives

Choc	Conséquences possibles
Nouveaux variant(s) de la COVID-19	L'apparition de variants du COVID-19 plus virulents compliquerait la réouverture des frontières et éroderait les exportations néo-zélandaises en raison du freinage de la reprise de l'économie mondiale.
Correction désordonnée du marché du logement.	Une baisse importante et soudaine des prix des logements freinerait sans doute la consommation des ménages, compte tenu du niveau d'endettement élevé de ces derniers.
Catastrophes naturelles	La récurrence de catastrophes naturelles, telles que les tremblements de terre de Kaikoura en 2016 et de Canterbury en 2010-11, pourrait perturber l'activité économique et engendrer des coûts budgétaires et privés considérables.

Graphique 1.18. La correction des prix des actifs constitue un risque macro-financier majeur

Écart des indicateurs par rapport à leurs moyennes à long terme (0), les écarts les plus importants représentant la plus forte vulnérabilité potentielle (1) et les écarts les plus faibles la vulnérabilité potentielle la moins forte (-1)



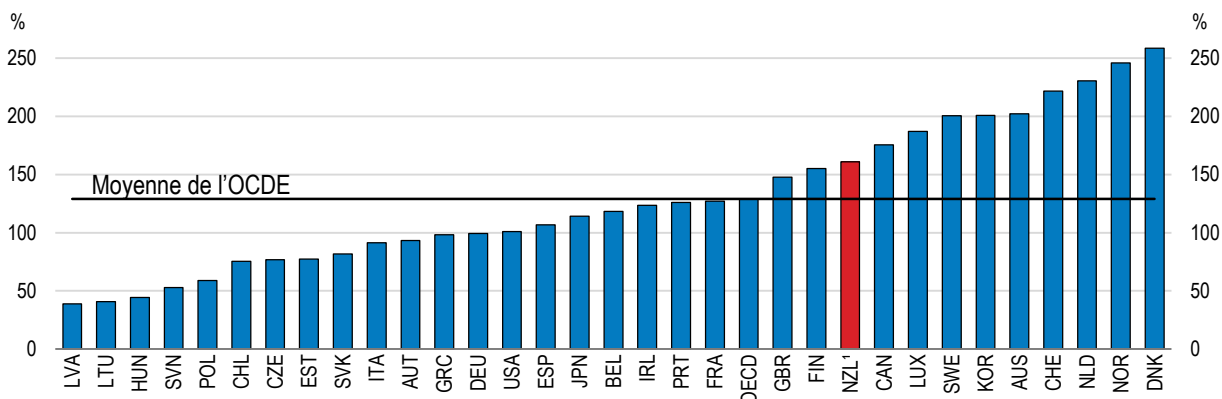
Note : Chaque indicateur de vulnérabilité macrofinancière global est calculé en agrégeant (moyenne simple) les indicateurs individuels normalisés. La position extérieure recouvre les indicateurs individuels suivants : la balance courante en pourcentage du PIB, les résultats à l'exportation et la position extérieure globale nette (PEGN) en pourcentage du PIB. L'agrégat budgétaire recouvre les indicateurs individuels suivants : $r - g$ (taux d'intérêt moins croissance attendue), le solde budgétaire des administrations publiques et la dette brute nette des administrations publiques, tous deux en pourcentage du PIB. L'agrégat financier recouvre les indicateurs individuels suivants : la dette des ménages, la part de créances douteuses et litigieuses dans l'ensemble des prêts, la dette extérieure des banques en pourcentage de leurs engagements totaux, les prêts au logement ainsi que les fonds propres et des réserves en pourcentage des engagements totaux (ratio de levier).

Sources : Calculs de l'OCDE d'après Refinitiv ; Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Banque de réserve de Nouvelle-Zélande ; Stats NZ.

StatLink <https://stat.link/8fybj4>

Graphique 1.19. L'endettement des ménages est élevé

Dettes des ménages en pourcentage du revenu disponible net, 2020 ou dernière année connue



Note : Données de 2019 sur le Chili, l'Estonie et les États-Unis, données de 2018 sur le Japon.

1. Données de la RBNZ, incluant les dettes contractées pour investir dans l'immobilier locatif.

Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques et des comptes nationaux ; RBNZ.

StatLink <https://stat.link/o7q08v>

Les politiques en matière monétaire et de stabilité financière ont été assouplies en réaction à la crise liée au COVID-19, mais il convient maintenant de les durcir à nouveau

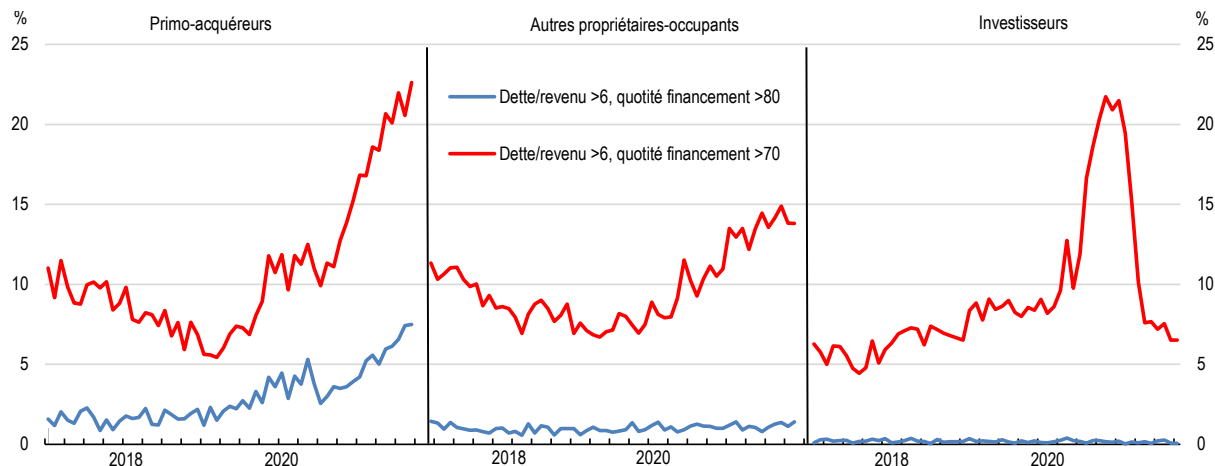
Les autorités monétaires ont rapidement réagi au choc du COVID-19 (Encadré 1.4). Le programme d'achat d'actifs à grande échelle (LSAP, *Large Scale Asset Purchase*) a permis de doper l'offre de crédit et la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ) estime qu'il a réduit les rendements des obligations d'État à long terme d'environ 1 point de pourcentage. Cette offre abondante de crédit, alliée à la suppression temporaire des restrictions liées aux quotités de financement et à la faiblesse des taux d'intérêt hypothécaires, ont abouti à une forte croissance des prêts hypothécaires (12 % au cours de l'année écoulée), particulièrement au profit des investisseurs ; la dette des ménages est passée de 159 % de leur revenu disponible net au dernier trimestre de décembre 2019 à 169 % au deuxième trimestre de 2021. La part des prêts à haut risque, c'est-à-dire à quotité de financement et ratio dette/revenu élevés, a augmenté rapidement (Graphique 1.20).

Les emprunteurs fortement endettés sont plus exposés que les autres à de futures hausses de taux d'intérêt, sachant surtout que les taux d'intérêt hypothécaires ne sont fixés que pour de courtes périodes en Nouvelle-Zélande : 78 % de l'encours des prêts hypothécaires feront ainsi l'objet dans l'année d'une révision des taux appliqués (Reserve Bank of New Zealand, 2021^[5]). Selon des estimations de la RBNZ, un relèvement du taux hypothécaire, d'environ 2.5 % aujourd'hui à 5 % d'ici un an, aurait pour effet d'augmenter le ratio du service de la dette d'un propriétaire-occupant ayant acquis récemment son logement, le faisant passer de quelque 30 % aujourd'hui à plus de 40 % (Reserve Bank of New Zealand, 2021^[6]). Les ménages fortement endettés pourraient alors réduire nettement leur consommation en réaction à la hausse des taux hypothécaires, ce qui éroderait la croissance économique.

En mars 2021, la RBNZ a remis en application les plafonnements des quotités de financement en vigueur avant la crise et les a durcis à nouveau pour les emprunteurs-investisseurs en mai 2021. Ces mesures ont eu pour effet de ralentir l'octroi de nouveaux prêts aux investisseurs à quotité de financement élevée, tandis que les prêts aux primo-acquéreurs et aux autres propriétaires-occupants sont restés vigoureux. Les plafonnements des quotités de financement ont été durcis en novembre 2021, lorsque la part des nouveaux prêts aux propriétaires-occupants ayant une quotité de prêt supérieure à 80 % a été ramenée de 20 % à 10 %. En août 2021, dans un protocole d'accord avec la banque centrale, le ministre des Finances est convenu de permettre à la RBNZ, si elle le juge nécessaire, d'imposer des critères plus restrictifs concernant la capacité de remboursement des emprunteurs, notamment de plafonner les ratios dette/revenu et service de la dette/revenu. Si elles sont appliquées, ces mesures restrictives pourraient permettre de limiter de nouvelles augmentations de l'endettement au fur et à mesure de la hausse des prix des logements et de protéger les emprunteurs du risque de se retrouver dans l'incapacité de rembourser leur dette. Elles permettraient de compléter les restrictions appliquées aux quotités de financement, qui protègent les banques contre les risques de pertes en cas d'importants replis des prix de l'immobilier, en renforçant la résilience du système financier. Ainsi, en 2017, la Norvège a plafonné les prêts hypothécaires à cinq fois le revenu annuel brut des emprunteurs, si bien que la part des prêts hypothécaires dépassant ce seuil est tombé de 8 % en 2016 à 3 % en 2018 (Finanstilsynet, 2018^[7]). La RBNZ n'a pas tranché la question d'imposer ou non des critères plus restrictifs à la capacité de remboursement des emprunteurs. La mise en place d'un plafonnement du ratio dette/revenu pourrait prendre de six à neuf mois, tandis qu'un règlement relatif aux taux d'intérêt minimums que les banques doivent retenir à titre de critères pour évaluer la capacité de remboursement des emprunteurs pourrait être adopté plus rapidement. L'analyse de la RBNZ montre que plafonner le ratio dette/revenu toucherait en priorité les investisseurs, puis les propriétaires-occupants les plus aisés, ces catégories empruntant en moyenne à des ratios dette/revenu de très loin les plus élevés. D'autres options, comme la fixation d'un taux d'intérêt plancher pour l'évaluation de la capacité de remboursement des emprunteurs ou le plafonnement du ratio service de la dette/revenu, auraient plus d'impact sur les ménages modestes et sur les primo-acquéreurs (Reserve Bank of New Zealand, 2021^[8]).


Graphique 1.20. Les prêts hypothécaires se sont accélérés, de même que la part des prêts à haut risque

Part des prêts à haut risque dans les nouveaux prêts hypothécaires, en fonction du type d'acquéreur



Note : La catégorie « investisseurs » regroupe l'ensemble des prêts aux emprunteurs dont l'emprunt est garanti par au moins un placement immobilier.

Source : The Reserve Bank of New Zealand (RBNZ, 2021), Financial Stability Report, novembre 2021.

StatLink  <https://stat.link/9khr1n>

Pour réagir à une reprise de l'activité plus rapide que prévu et à la résurgence de tensions inflationnistes, la RBNZ a mis fin, en juillet 2021, à ses achats d'actifs au titre du programme LSAP (Encadré 1.4) et réfléchit actuellement à une stratégie de gestion de son portefeuille d'obligations d'État, d'un volume substantiel puisqu'il représente 16 % du PIB annuel. Le programme de financement du crédit (FLP, *Funding for Lending Programme*), qui a permis de décaisser à ce jour 3 milliards NZD environ, restera en place jusqu'à sa date d'expiration prévue à la fin de 2022. La RBNZ a relevé son taux directeur de 25 points en octobre 2021, puis de nouveau en novembre 2021 pour le porter à 0.75 %, et elle prévoit d'intervenir à nouveau pour le porter à 2 % d'ici la fin de 2022, niveau estimé du taux nominal neutre selon la banque centrale, et à 2.6 % d'ici la fin de 2023 (Reserve Bank of New Zealand, 2021^[9]). Cette mesure aura sans doute pour effet de ralentir la demande de logements étant donné qu'un relèvement du taux directeur est intégralement transmis aux taux des emprunts hypothécaires en six à sept mois, moyennant quelques petites différences d'une banque à l'autre (Bernhard, Graham et Markham, 2021^[10]). La stratégie de transactions sur les obligations d'État pourrait aboutir à ce que la RBNZ réduise son portefeuille en s'abstenant d'y remplacer les titres parvenant à échéance, ou en cédant des titres directement au Trésor. Cette révision de l'orientation de la politique monétaire est une bonne chose au vu du risque de surchauffe de l'économie et de la hausse des anticipations d'inflation (Reserve Bank of New Zealand, 2021^[6]). Parallèlement, la RBNZ devrait se tenir prête à ajuster le cycle de durcissement monétaire et à soutenir l'économie dans l'hypothèse où le choc économique résultant du variant Delta du virus serait plus sérieux que prévu.

Encadré 1.4. Mesures prises par les autorités monétaires pour riposter au choc lié à la pandémie de COVID-19

Abaissement du taux directeur

En mars 2020, la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ) a abaissé son taux directeur (taux de l'argent au jour le jour, OCR) de 75 points de base pour le ramener à 0.25 % et s'est engagée à le

maintenir à ce niveau pendant au moins 12 mois. Cette baisse a succédé à deux autres, opérées respectivement en mai et août 2019 et totalisant 25 points de base.

Accroissement de l'offre de crédit

Toujours en mars 2020, la RBNZ a également annoncé un vaste programme d'achat d'obligations de l'État néo-zélandais (LASP, *Large Scale Asset Purchase*) pour un montant de 30 milliards NZD (soit 10 % environ du PIB annuel) sur 12 mois (assouplissement quantitatif). Le plafond d'achat de ces titres a été relevé par la suite à 100 milliards NZD sur deux ans. Il a été mis fin au programme LASP en juillet 2021, soit un an plus tôt que prévu, après que le montant des achats de ces titres a atteint 55 milliards NZD (16 % du PIB).

Par ailleurs, la RBNZ a mis en place, en décembre 2020, le programme de financement du crédit (FLP, *Funding for Lending Programme*), destiné à fournir aux banques pour un montant de 26 milliards NZD en ressources bon marché, sur la base de leur encours de prêts sur des emprunteurs résidents et de l'augmentation de leur volume de crédits distribués.

Assouplissement des réglementations macroprudentielles et report de la révision à la hausse des normes de fonds propres

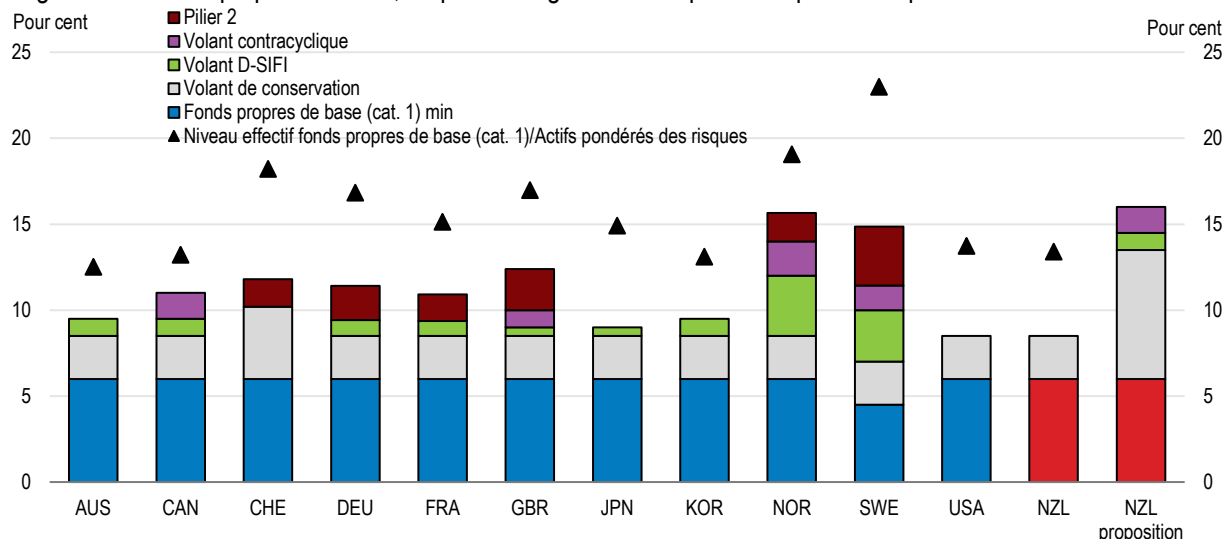
En avril 2020, la RBNZ a décidé de supprimer temporairement le plafonnement des quotités de financement, pour permettre aux banques d'accorder facilement un délai de grâce de six mois aux emprunteurs hypothécaires pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital. Enfin, la RBNZ a repoussé jusqu'à juillet 2022 le début, prévu initialement en 2020, de la période de transition de sept ans fixée pour mettre en application les nouveaux ratios de fonds propres (voir ci-dessous).

Les nouvelles exigences de fonds propres risquent de contracter l'offre de prêts aux entreprises

Soucieuse de renforcer la résilience du secteur bancaire néo-zélandais pour qu'il soit en mesure de résister à un choc financier d'une ampleur inédite en 200 ans, la RBNZ a décidé à la fin de 2019 de porter les exigences de fonds propres totaux applicables aux quatre banques d'importance systémique nationale à 18 % de leurs actifs pondérés en fonction des risques, et à 16 % pour les autres banques de taille plus modeste. Ces ratios sont parmi les plus élevés qui soient dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.21). La nouvelle réglementation des fonds propres exige des banques qu'elles augmentent le niveau minimum de leurs fonds propres, de 8 % actuellement à 9 % d'ici juillet 2023, et qu'elles se constituent un important volant de fonds propres prudentiels égal à 9 % des actifs pondérés par les risques pour les banques d'importance systémique nationale, et à 7 % pour les autres banques, d'ici juillet 2028. Les fonds propres doivent être essentiellement constitués de fonds propres de base (catégorie 1), tandis que les fonds propres additionnels et les fonds propres complémentaires (catégorie 2) ne peuvent pas entrer pour plus de 2.5 % et 2 % respectivement dans les ratios de fonds propres requis. Quant au volant de fonds propres prudentiels, il est constitué du volant de fonds propres contracyclique (à hauteur de 1.5 % sur les 7 %), que la RBNZ peut décider de débloquer en cas de récession économique pour faciliter l'octroi de prêts, et du volant de conservation des fonds propres (5.5 %), dont le non-respect déclenche des mesures de surveillance de la part de la RBNZ.

Graphique 1.21. Les nouvelles exigences de fonds propres proposées sont plus strictes que dans d'autres économies de l'OCDE

Exigences de fonds propres de base, en pourcentage des actifs pondérés par les risques



Note : Ratios applicables aux banques jugées d'importance systémique nationale, mais non mondiale. L'agrégat D-SIFI (domestically systematically important financial institution, institutions financières d'importance systémique nationale) correspond au volant moyen conservé par les banques auxquelles ce volant s'applique actuellement. Les exigences au titre du pilier 2 correspondent à la moyenne entre les banques d'importance systématique pour lesquelles on dispose de données. Concernant la Suisse, les ratios au titre de ce pilier 2 sont établis à partir des fonds propres totaux exigés des banques d'importance systémique non mondiale. Pour la Suède, les données correspondent aux normes d'actions ordinaires et assimilées de catégorie 1, et sont calculées sous forme de moyenne entre les trois grandes banques. Dans le cas de l'Australie, l'Autorité australienne de réglementation prudentielle (APRA, Australian Prudential Regulation Authority) a décidé d'imposer aux grandes banques australiennes de détenir un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 10.5 % à compter du 1er janvier 2020, et elle propose actuellement de revoir encore à la hausse les exigences de fonds propres totaux des grandes banques. Les règles applicables à la pondération des actifs par les risques varient d'un pays à l'autre.

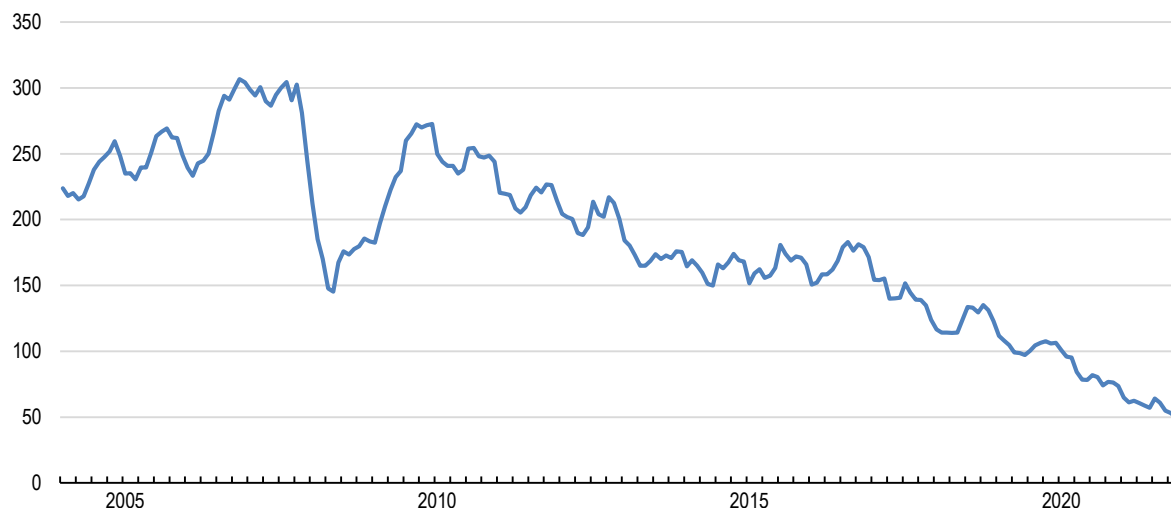
Source : Banque d'Angleterre ; Comité européen du risque systémique (CERS) ; Autorité australienne de réglementation prudentielle (APRA, Australian Prudential Regulation Authority) ; Banque des règlements internationaux ; Bureau du Surintendant des Institutions Financières (BSIF) du Canada ; Agence des services financiers (ASF) du Japon ; Banque de Norvège ; Commission des services financiers (Corée) ; Finansinspektionen (Suède) ; et Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) (Suisse).

StatLink  <https://stat.link/wsd5z9>

Si cette réforme a pour effet *in fine* de renforcer la résilience du secteur bancaire, elle requiert des banques de lever d'importants montants de fonds propres supplémentaires ou de réduire leurs actifs les plus risqués, notamment les créances sur les entreprises. Cela étant, l'impact de ces exigences de fonds propres sur l'expansion du crédit et le risque de son rationnement sont notablement réduits, selon la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, par le fait qu'une période transitoire de sept ans est prévue (2019_[11]). Le nombre de faillites est resté faible jusqu'à présent (Graphique 1.22) grâce aux mesures de soutien prises pour lutter contre le choc lié au COVID-19, notamment aux garanties de crédit, et à la vigueur de la reprise économique, qui a consolidé la trésorerie des entreprises. Globalement, les entreprises utilisent leurs soldes de trésorerie positifs pour se désendetter et redresser leur bilan, ce qui se traduit par des dépôts qui augmentent et des encours de prêts qui diminuent, y compris dans les secteurs les plus touchés par la pandémie (Reserve Bank of New Zealand, 2021_[5]). Pour autant, les faillites pourraient se multiplier une que fois que les dispositifs d'aide auront été entièrement démantelés, en particulier dans le secteur du tourisme. La RBNZ devrait surveiller de près l'impact des nouvelles exigences de fonds propres sur les prêts aux entreprises, notamment en période de ralentissement de l'activité. De même, il importera de mettre en place un cadre opérationnel efficace pour le volant de fonds propres contracyclique, à l'issue de la consultation que la RBNZ mènera en 2022.

Graphique 1.22. Pour le moment, le nombre de faillites reste faible

Nombre de déclarations de liquidation judiciaire, moyenne mobile sur six mois



Source : New Zealand Insolvency Trustee Service.

StatLink  <https://stat.link/wxt8cm>

Le cadre de politique monétaire et de stabilité financière

Le gouvernement a engagé en 2017 un réexamen de la loi de 1989 sur la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, qui est désormais en partie achevé et a fait l'objet d'un texte de loi. La première tranche de la réforme de la RBNZ concerne la politique monétaire et a donné lieu à la promulgation d'une loi en 2018 ; son objet est de remplacer l'ancien accord sur les objectifs politiques (PTA, Policy Targets Agreement) par un mandat de politique monétaire, qui ajoute le « soutien à un niveau d'emploi maximum durable » aux objectifs économiques de la RBNZ et prévoit la création d'un Comité de politique monétaire (CPM), chargé de formuler la politique monétaire, se substituant à l'ancien modèle en vertu duquel cette compétence était du ressort exclusif du Gouverneur de la RBNZ. La majorité des banques centrales étrangères sont dotées d'un comité de politique monétaire et certaines, comme la Réserve fédérale des États-Unis et la Banque de réserve d'Australie, sont pourvues d'un double mandat. En février 2021, le ministre des Finances a donné instruction au CPM d'évaluer l'impact de ses décisions de politique monétaire sur l'objectif des pouvoirs publics de soutenir des prix du logement plus durables. Cette instruction exige seulement de la RBNZ qu'elle évalue et fasse connaître l'impact de ses décisions sur cet objectif en particulier, non qu'elle l'ajoute à ses autres objectifs de politique monétaire.

La seconde tranche de la réforme concerne la révision du cadre institutionnel et des mécanismes de transparence et de responsabilité, qui a été adoptée au parlement en 2021 et remplace l'ancien modèle de décideur unique par un conseil de gouvernance, investi de toutes les compétences de la RBNZ autres que celles qui sont du ressort du CPM : la réforme renforce les obligations d'information et de transparence, redéfinit et clarifie l'objectif financier de la RBNZ en remplaçant « la solidité et l'efficacité du système financier » par « la stabilité financière » et enfin, prévoit un mandat de politique financière donné par le ministère des Finances.

La troisième tranche de la réforme porte sur la réglementation prudentielle et la surveillance des institutions collectrices de dépôts, avec la mise en place d'une garantie des dépôts. Ces réformes sont inscrites dans le projet de loi relative aux institutions collectrices de dépôts (Deposit Takers Bill), qui sera soumis au parlement au début de 2022 et dont on espère qu'il entrera en vigueur au début de 2023 et produira pleinement ses effets à l'issue d'une longue période de transition. Ce texte instaure un cadre institutionnel

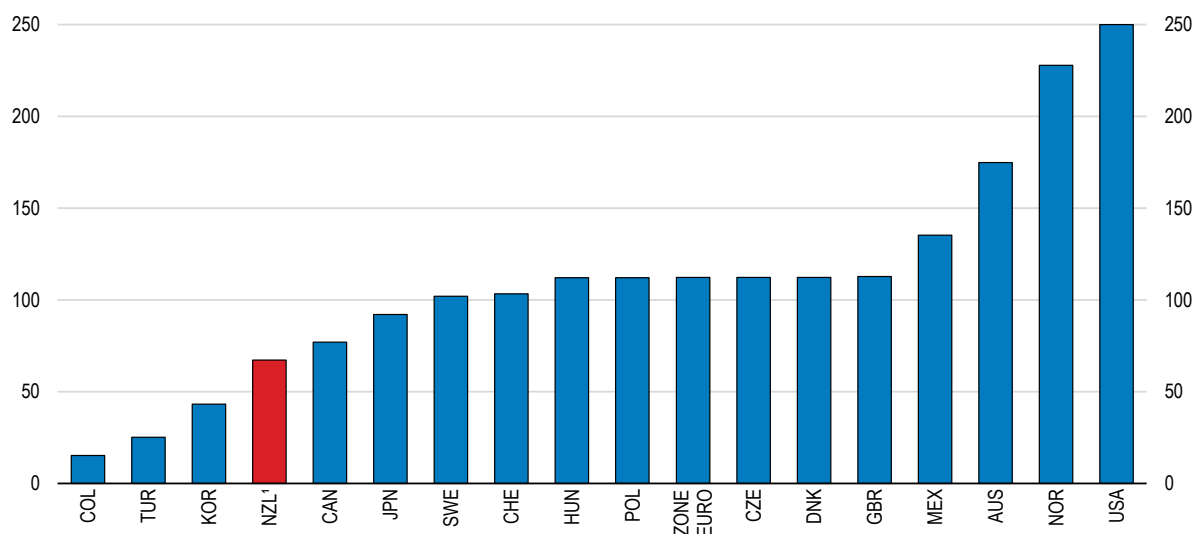
unique applicable à l'ensemble des établissements de dépôt et pose le cadre de leur réglementation et de leur supervision, ainsi que les règles applicables à la gestion et à la résolution de tout établissement se trouvant en difficulté financière. Le projet de loi crée par ailleurs un régime de garantie des dépôts, ainsi qu'il était recommandé dans des *Études* de l'OCDE précédentes (Tableau 1.4). Le cadre de gestion et de résolution est en cours d'alignement sur les dispositions des accords internationaux, ce qui passe par l'intégration d'une clause interdisant tout traitement plus défavorable d'un créancier et la mise en place d'instruments de renflouement interne contractuels, qui ne prendront effet qu'une fois que la RBNZ aura achevé son réexamen des fonds propres. Le montant prévu pour les dépôts bénéficiant d'une garantie est quant à lui plafonné à 100 000 NZD par déposant et par institution, ce qui constitue un progrès de taille eu égard à l'absence d'une telle garantie aujourd'hui. Ce montant reste inférieur à celui qui est en vigueur dans de nombreux autres pays, (Graphique 1.23) mais les ratios de fonds propres relativement élevés qui ont cours en Nouvelle-Zélande offrent une protection comparativement meilleure.

Tableau 1.4. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la stabilité financière et mesures prises

Recommandations des <i>Études</i> précédentes (Principales recommandations en caractères gras)	Mesures prises depuis la dernière <i>Étude</i>
Mettre en place un mécanisme de garantie des dépôts à hauteur d'un plafond défini.	La loi relative aux institutions de collecte de dépôts; portant création d'un cadre institutionnel unique applicable à l'ensemble de ces institutions et d'une garantie des dépôts à hauteur d'au maximum 100 000 NZD par déposant et par institution, sera soumise au parlement en 2022, dans le but de rendre cette garantie effective à partir de 2023.
Renforcer les exigences de fonds propres, dans la mesure nécessaire au regard des résultats de l'analyse coûts-avantages que va réaliser la RBNZ, et procéder à un suivi attentif des effets de ce renforcement.	La Banque de réserve de Nouvelle-Zélande a décidé d'augmenter les exigences de fonds propres des banques pour les porter à 18 % des actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre banques d'importance systémique nationale, et à 16 % pour les autres banques de taille plus modeste. Le début de la période transitoire de sept ans prévue pour se conformer aux nouvelles exigences de fonds propres est fixé à juillet 2022.
Inclure une limitation du ratio dette/revenu dans les instruments macroprudentiels de la Banque de réserve pour améliorer la résilience du bilan des banques, en veillant à ce que les avantages d'une telle mesure soient supérieurs à son coût.	En août 2021, le ministre des Finances et le Gouverneur de la RBNZ sont convenus de modifier leur protocole d'accord macroprudentiel et de compléter la panoplie d'outils à la disposition de la RBNZ par un ratio dette/revenu, un ratio service de la dette/revenu et/ou des taux d'intérêt planchers applicables aux taux retenus par les banques pour évaluer la capacité de remboursement des emprunteurs. La Banque de réserve a lancé une consultation en novembre 2021 sur l'application de ces mesures destinées à durcir les normes applicables aux prêts hypothécaires.

Graphique 1.23. La couverture proposée pour la garantie des dépôts est relativement faible

Plafonds de protection des dépôts, par déposant et par établissement (en milliers USD), à la fin de 2019



1. Plafond de protection proposé (100 000 NZD).

Source : International Association of Deposit Insurers (IADI, Association internationale de protection des dépôts), 2020 Annual Surey

StatLink  <https://stat.link/8im01x>

Politique budgétaire et viabilité de la dette

L'orientation de la politique budgétaire sera légèrement restrictive

Le solde budgétaire s'est fortement dégradé à la suite de la pandémie, en raison de la réduction des recettes et de la réaction budgétaire massive à la crise liée au COVID-19 (Encadré 1.5). Le solde de la Couronne au sens large – l'indicateur budgétaire privilégié par le gouvernement, qui recouvre les soldes de fonctionnement de l'administration centrale, des entreprises publiques et de la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ, *Reserve Bank of New Zealand*), mais exclut ceux des collectivités locales – est passé d'un excédent de 2.4 % du PIB sur l'exercice 2019 (la date de clôture des exercices budgétaires est le 30 juin) à un déficit de 7.3 % du PIB pour l'exercice 2020. Le déficit total de la Couronne s'est réduit, revenant à 1.3 % du PIB sur l'exercice 2021, avec la dissipation de l'impact économique des mesures de confinement et la diminution de leurs coûts budgétaires, mais il est repassé à 5.7 % du PIB pour l'exercice 2022, en grande partie à cause des dépenses engagées en lien avec le COVID-19 pour soutenir l'économie pendant la période de diffusion du variant Delta. Selon les projections du Trésor de Nouvelle-Zélande, le déficit budgétaire devrait être quasiment résorbé sur l'exercice 2023 à mesure que ces dépenses diminueront, et sera remplacé pendant les exercices suivants par des excédents en progression constante du fait de l'abandon progressif des dépenses liées au COVID-19. À compte de l'exercice 2023, les dépenses budgétaires continueront de reculer en proportion du PIB, mais elles augmenteront en termes nominaux, notamment parce que le gouvernement a prévu une augmentation des crédits budgétaires affectés aux dépenses représentant 6.0 milliards NZD sur l'exercice 2023, 10.0 milliards NZD sur l'exercice 2024 et 13.0 milliards NZD sur l'exercice 2025.

Après avoir été fortement expansionniste pendant l'exercice 2020, l'orientation budgétaire a été largement restrictive pendant l'exercice 2021, mais à nouveau très expansionniste au cours de l'exercice 2022 (Tableau 1.5). Un nouveau tour de vis budgétaire est prévu pour l'exercice 2023, sur fond de baisse des dépenses liées au COVID-19, après quoi l'orientation sera modérément restrictive, exception faite d'importants investissements dans les infrastructures pas encore approuvés. Avant la pandémie, le

gouvernement avait affecté 12 milliards NZD au programme de modernisation de la Nouvelle-Zélande (*New Zealand Upgrade Programme*) afin d'investir dans les transports, les hôpitaux, les établissements scolaires et les collectivités régionales. En outre, des investissements dans des projets d'infrastructures « prêts à être mis en chantier » d'un montant de 2.6 milliards NZD doivent être réalisés sur l'exercice 2022. Le Fonds pour l'accélération de la construction de logements (HAF, *Housing Acceleration Fund*) annoncé en mars 2021 consacrera 3.8 milliards NZD à des investissements dans des infrastructures essentielles propices à la réalisation de vastes projets de construction résidentielle.

Tableau 1.5. L'orientation de la politique budgétaire devrait devenir restrictive

Pourcentage du PIB (sauf indication contraire), exercice budgétaire se terminant le 30 juin

	Niveau effectif		Prévisions				
	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26
Recettes fiscales de la Couronne au sens étroit	26.8	28.8	28.3	28.9	29.0	29.2	29.5
Dépenses de la Couronne au sens étroit	34.3	31.7	35.3	30.5	30.1	29.5	29.3
dont : Sécurité sociale et aide sociale	13.9	10.8	11.9	10.2	10.0	10.0	10.0
Santé	6.3	6.7	7.7	6.1	5.7	5.4	5.2
Éducation	5.1	4.7	5.0	4.7	4.3	4.3	3.8
Dépenses en capital			5.8	6.2	2.4	0.1	-0.2
Solde de la Couronne au sens étroit ^{1,2}	-5.3	-0.8	-4.8	0.5	1.1	1.9	2.3
Solde de la Couronne au sens large ^{1,2}	-7.3	-1.3	-5.7	-0.2	0.5	1.4	1.8
Solde de la Couronne au sens large corrigé des variations cycliques ³	-7.5	-1.5	-6.7	-1.1	-0.1	0.9	1.6
Impulsion budgétaire ³	6.5	-4.2	5.6	-4.9	-1.5	-1.1	-0.5
(Couronne au sens étroit et entités de la Couronne) ⁴							
Dette nette de la Couronne au sens étroit	26.3	30.1	37.6	40.1	39.9	34.6	30.2
Dette brute de la Couronne au sens étroit ⁵	39.1	38.6	44.5	46.4	45.7	40.1	35.5
Pour mémoire							
(Projections du Trésor)							
Croissance du PIB réel (dans l'optique de la production)	-1.4	5.1	0.8	4.9	2.2	2.3	2.3
Croissance du PIB nominal, % (dans l'optique des dépenses)	2.2	7.1	6.8	8.6	5.3	5.1	4.8
Indice des prix à la consommation (IPC) (variation annuelle en %)	1.5	3.3	5.1	3.1	2.7	2.4	2.2
Rendement des obligations d'État à 10 ans (%)	0.8	1.7	2.6	2.9	3.2	3.4	3.4

1. La Couronne au sens étroit recouvre les ministères, les services parlementaires, le Fonds de réserve pour les retraites de Nouvelle-Zélande (NZSF, *New Zealand Superannuation Fund*) et la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ, *Reserve Bank of New Zealand*). La Couronne au sens large englobe la Couronne au sens étroit ainsi que les entités de la Couronne – telles que la Commission d'indemnisation des accidents (ACC, *Accident Compensation Commission*) et l'agence pour l'innovation Callaghan Innovation – et les entreprises publiques.

2. Correspond au solde de fonctionnement avant profits et pertes.

3. Pourcentage du PIB nominal potentiel.

4. Hors dépenses et recettes de la Commission des tremblements de terre (EQC, *Earthquake Commission*) et de l'entreprise publique Southern Response liées aux séismes de Canterbury et Kaikoura.

5. Y compris les effets de la Banque de réserve et les encaisses de règlement qu'elle détient.

Source : Treasury (2021), [Half Year Economic and Fiscal Update 2021](#)

Le volant de ressources économiques inemployées étant maintenant limité, il existe un risque que des investissements publics de grande ampleur n'entraînent une surchauffe de l'économie et n'accélèrent encore l'inflation. Pour réduire ce risque, les pouvoirs publics devraient éviter de concentrer les investissements en infrastructures à court terme et les répartir plutôt à plus longue échéance.

Encadré 1.5. Train de mesures budgétaires adopté face au choc provoqué par la pandémie de COVID-19

Un train de mesures budgétaires représentant 20 % du PIB

Le gouvernement a annoncé son train initial de mesures de soutien de 12 milliards NZD en mars 2020, puis mis en place le Fonds pour l'action face au COVID-19 et la reprise (CRRF, *COVID-19 Response and Recovery Fund*) doté de 50 milliards NZD en mai. Cette réaction budgétaire massive a non seulement pris la forme d'initiatives de relance, mais aussi de dépenses considérables consacrées à des mesures de santé publique (voir l'Encadré 1.2). La mesure budgétaire la plus importante a été la subvention salariale (*Wage Subsidy*), qui a d'abord été versée aux entreprises ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 30 % en raison de la crise liée au COVID-19, afin qu'elles puissent continuer à employer et rémunérer leur personnel. Ce dispositif a coûté 14 milliards NZD (4.5 % du PIB) et couvert 71 % des entreprises et 60 % de la population active occupée à un moment donné. La première mouture de la subvention salariale a expiré en novembre 2020, mais le gouvernement a continué à l'utiliser au cours des phases suivantes de confinement, même si les conditions d'admission au bénéfice du dispositif se sont durcies au fil du temps. Le train de mesures budgétaires comprenait également des investissements en infrastructures dans les domaines du transport, de l'environnement, du logement et de l'aménagement local représentant 3 milliards NZD, dont 2.6 milliards NZD affectés à des projets « prêts à être mis en chantier », pouvant débiter dans un délai maximal d'un an.

Mesures d'aide aux ménages et aux travailleurs

Parmi les principales mesures figurait l'aide au revenu liée au COVID-19 (CIRP, *COVID-19 Income Relief Payment*), une prestation versée sans condition de ressources aux salariés et travailleurs indépendants ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie. Certaines prestations sociales ont aussi été revalorisées, ce qui s'est notamment traduit par un doublement du chèque énergie hivernal (WEP, *Winter Energy Payment*). Les autorités ont mis en place un fonds de renforcement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, destiné à assurer la reconversion de quelque 10 000 personnes travaillant dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration et du transport aérien, afin qu'elles puissent exercer des emplois dans d'autres branches d'activité.

Mesures d'aide aux entreprises

Parmi les principales mesures adoptées figuraient le dispositif de garantie des financements d'entreprise (BFGS, *Business Finance Guarantee Scheme*), dans le cadre duquel l'État assume 80 % du risque de non-remboursement des prêts accordés à des petites et moyennes entreprises (PME) solvables, et le dispositif de crédits de trésorerie aux petites entreprises (SBCS, *Small Business Cashflow Scheme*), un programme de prêts publics permettant aux petites entreprises d'emprunter jusqu'à 100 000 NZD, plus 1 800 NZD par salarié en équivalent temps plein, sans intérêt pendant la première année. Par ailleurs, l'aide en cas de résurgence (RSP, *Resurgence Support Payment*) constitue un apport de liquidités destiné aux entreprises ou aux organisations qui subissent une baisse de plus de 30 % de leurs recettes en raison d'une élévation du niveau d'alerte face au COVID-19. Les autorités ont également adopté des mesures pour atténuer les difficultés financières des entreprises lourdement endettées, telles qu'une dispense temporaire de paiement des intérêts et de remboursement du principal accordée pour six mois aux emprunteurs hypothécaires et aux PME, et une procédure de suspension de la dette des entreprises (*Business Debt Hibernation*). S'agissant de la fiscalité, un dispositif de report en arrière des pertes a été mis en place et plusieurs modifications ont été apportées à l'impôt sur les sociétés, telles qu'une hausse du seuil d'application de l'impôt provisionnel et le rétablissement des dotations aux amortissements pour les bâtiments non résidentiels.

Une trajectoire d'assainissement budgétaire plus claire est nécessaire pour garantir la viabilité de la dette à long terme

Dans son point économique et financier semestriel 2021 (*Half Year Economic and Fiscal Update 2021*), le Trésor prévoit que la dette nette de la Couronne au sens étroit culminera à 40 % du PIB à la mi-2023 pour reculer par la suite (Tableau 1.5). À plus long terme cependant, le ratio dette/PIB devrait augmenter sensiblement, sous l'effet du vieillissement de la population et de l'augmentation des dépenses de santé. La proportion de la population âgée de 65 ans ou plus passera en effet de 16 % en 2020 à 25 % en 2060 (Stats NZ, 2021^[12]). En conséquence, d'après les projections du Trésor, les dépenses de retraite se passeront de 5 % du PIB en 2021 à 7.7 % du PIB en 2060. Le Trésor prévoit également une forte augmentation des dépenses de santé, qui devraient passer de 6.9 % du PIB en 2021 à 10.6 % du PIB en 2060, du fait de la croissance excessive des coûts liée à l'arrivée de traitements plus efficaces mais coûteux et au vieillissement de la population. Selon les projections de l'OCDE établies sur la base de ces augmentations, la dette brute des administrations publiques devrait passer de 49 % du PIB en 2021 à environ 140 % du PIB en 2060 (scénario de référence) et continuer de croître rapidement ensuite (Graphique 1.24); la progression serait plus importante encore sans les prélèvements, après 2050, sur le Fonds de réserve pour les retraites de Nouvelle-Zélande qui a été mis en place pour aider à pré-financer la hausse des dépenses de retraite liée au vieillissement de la population. Des réformes visant à ralentir la croissance des dépenses de santé et de retraite permettraient de réduire la hausse du ratio dette/PIB, qui serait au contraire accentuée par l'augmentation des taux d'intérêt.

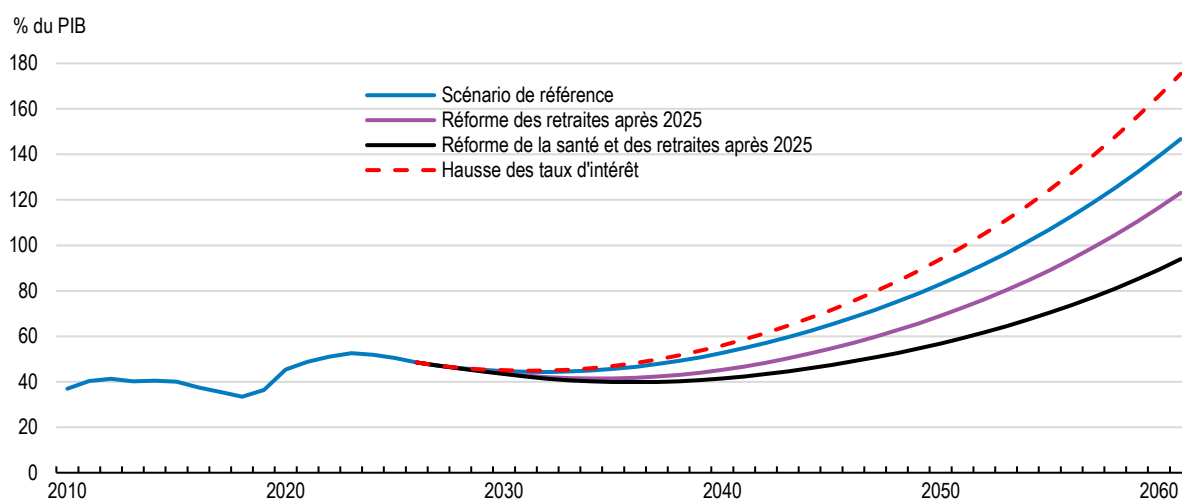
La stratégie budgétaire à long terme du gouvernement annoncée au début de 2021 vise à stabiliser la dette nette de la Couronne au sens étroit en proportion du PIB d'ici au milieu de la décennie 2020, objectif qui sera atteint d'après les prévisions budgétaires (voir Tableau 1.5), puis à la réduire lorsque la situation le permettra. Le gouvernement veillera à ce que le solde de fonctionnement soit compatible avec la réalisation de cet objectif d'endettement à long terme. Cette stratégie est vague comparée à celle d'avant la pandémie de COVID-19, qui visait à ramener la dette nette de la Couronne au sens étroit à 20 % du PIB à l'horizon 2022, mais compte tenu de l'ampleur des incertitudes qui entourent les perspectives économiques, il est difficile de fixer des objectifs numériques précis à court terme. Le gouvernement estime par ailleurs que le niveau d'endettement actuel est prudent, et privilégie l'adoption de mesures pour remédier aux carences qui caractérisent de longue date les infrastructures, par exemple dans le domaine des soins de santé, plutôt que le déploiement à brève échéance d'efforts de réduction de la dette. Il serait néanmoins judicieux que les autorités s'engagent plus clairement à améliorer la situation budgétaire à long terme, par exemple en définissant un objectif explicite de ratio d'endettement à long terme. Un tel engagement étayerait la solide réputation de prudence budgétaire dont jouit la Nouvelle-Zélande, qui est essentielle pour une petite économie ouverte dont le solde des paiements courants est déficitaire et qui est exposée aux catastrophes naturelles et aux chocs mondiaux. Il contribuerait également à éviter de fortes hausses des charges d'intérêts sur la dette publique, qui réduiraient sensiblement les marges de manœuvre disponibles pour des dépenses discrétionnaires et/ou nécessiteraient des hausses d'impôt (Le Trésor, 2021^[13]).

Pour assurer de manière crédible la viabilité du système de retraite, il est crucial d'allonger la durée de la vie active, en relevant l'âge d'ouverture des droits à pension parallèlement aux gains d'espérance de vie, comme cela avait été recommandé dans l'*Étude économique* de 2017 consacrée à la Nouvelle-Zélande ; on trouvera dans l'Tableau 1.6 des estimations de l'impact d'une sélection de réformes sur le PIB (Tableau 1.7) et sur le solde budgétaire des administrations publiques (Tableau 1.8). Cette modification pourrait être faite de telle sorte que la proportion de la vie adulte censée être passée en retraite demeure constante, comme en Finlande. Le gouvernement est opposé à un relèvement de l'âge d'ouverture des droits à la retraite, qui s'établit à 65 ans depuis un quart de siècle, en partie parce qu'il craint qu'une telle mesure ne défavorise les groupes ayant une espérance de vie plus réduite, notamment les Maoris et les Insulaires du Pacifique. Il serait préférable de répondre à ces préoccupations par des mesures destinées à limiter l'impact sur ces groupes plutôt que de geler l'âge d'ouverture des droits pour toute la population.

Par exemple, on pourrait envisager de verser la pension sous conditions de ressources à partir de 65 ans jusqu'à ce que l'âge d'ouverture des droits lié à l'espérance de vie soit atteint, et la pension cesserait d'être subordonnée à des conditions de ressources à ce moment-là ; un tel système était en vigueur en Nouvelle-Zélande avant la mise en place du système actuel en 1997 (pension forfaitaire sans conditions de ressources pouvant être versée à partir d'un âge unique d'ouverture des droits, sous réserve de conditions de résidence), puis il a été réinstauré de manière temporaire dans les années 90 lorsque l'âge d'ouverture des droits à pension a été porté de 60 à 65 ans.


Graphique 1.24. Des réformes sont nécessaires pour empêcher que les tensions budgétaires liées au vieillissement démographique ne fassent augmenter la dette publique

Dette brute des administrations publiques (définition du SCN), en % du PIB



Note : Le scénario de référence correspond à une configuration dans laquelle les dépenses de santé et de retraite augmentent conformément à leur tendance historique. Dans le scénario de réforme des retraites, l'âge d'ouverture des droits à la pension publique de retraite (New Zealand Superannuation) est porté à 67 ans sur 4 ans entre les exercices 2025/26 et 2029/30 et le taux de paiement est indexé sur la hausse des prix à la consommation et non plus sur la hausse des salaires à compter de l'exercice 2025/26. Dans le scénario de réforme de la santé et des retraites, les dépenses de santé sont réduites de 0.5 % par rapport au scénario de référence, en plus de l'impact de cette réforme des retraites. Dans le scénario de hausse des taux d'intérêt, on pose l'hypothèse que les taux d'intérêt nominaux augmentent plus rapidement que dans le scénario de référence et atteignent 5.5 % en 2060 (contre 4.3 % dans le scénario de référence).

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de données du Trésor néo-zélandais [NZ Treasury (2021)].

StatLink  <https://stat.link/nxal5w>

Le gouvernement a annoncé des réformes en profondeur du système de santé, qui devraient réduire les coûts administratifs et les disparités en matière de soins, mais ont des effets ambigus sur les dépenses publiques. Ces réformes consisteront notamment à remplacer les 20 conseils de santé de district (DHB, *District Health Boards*) par une nouvelle entité de la Couronne, Health NZ (*Health New Zealand*), chargée de gérer les hôpitaux et d'acheter les services de soins primaires et de santé de proximité. Une nouvelle Autorité de santé maorie (*Māori Health Authority*) surveillera l'état de santé des Maoris, qui est moins bon que celui des autres Néo-Zélandais, et achètera des services de santé et élaborera des mesures axées sur les Maoris. L'effet induit sur les dépenses publiques est ambigu, car le coût d'un accès universel à des services de santé uniformes pourrait aisément l'emporter sur les économies découlant des gains d'efficacité réalisés. Le gouvernement vise à alléger le coût des soins de santé et la charge pesant sur les hôpitaux en renforçant les soins préventifs, comme cela avait été recommandé dans l'*Étude économique de l'OCDE de 2015* consacrée à la Nouvelle-Zélande.

Une planification plus rigoureuse des investissements publics et des procédures de passation des marchés plus transparentes et concurrentielles permettraient de réaliser des gains d'efficacité et de

garantir une réalisation des infrastructures en temps voulu et sans dépassement de budget (OCDE, 2021_[14]). Ainsi, le ministère des Transports et le Trésor ont indiqué qu'une évaluation des risques et des plans d'exécution solides faisaient défaut à des projets d'infrastructures de transport représentant environ 5.5 milliards NZD, financés par une enveloppe de 6.8 milliards NZD dans le cadre du programme de modernisation de la Nouvelle-Zélande (*New Zealand Upgrade Programme*), si bien que des risques importants pesaient sur leur réalisation (Ministère des transports et Le Trésor, 2021_[15]). En outre, les estimations de leur coût se sont révélées trop optimistes, et 2 milliards NZD supplémentaires se sont avérés nécessaires à leur financement. Alors que cette enveloppe était censée servir à financer en priorité des projets contribuant à la construction de logements axée sur les transports en commun et à la réduction des émissions, peu de projets correspondaient à ces priorités. Afin de garantir l'optimisation des ressources, le gouvernement devrait se garder de réaliser des investissements en infrastructures de grande ampleur qui ne soient pas fondés sur une planification et une analyse coûts-avantages minutieuses. Il faut également renforcer les capacités de planification des organismes publics chargés de la réalisation des grands projets, afin de garantir une utilisation efficiente des fonds destinés aux infrastructures.

Tableau 1.6. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire et mesures prises

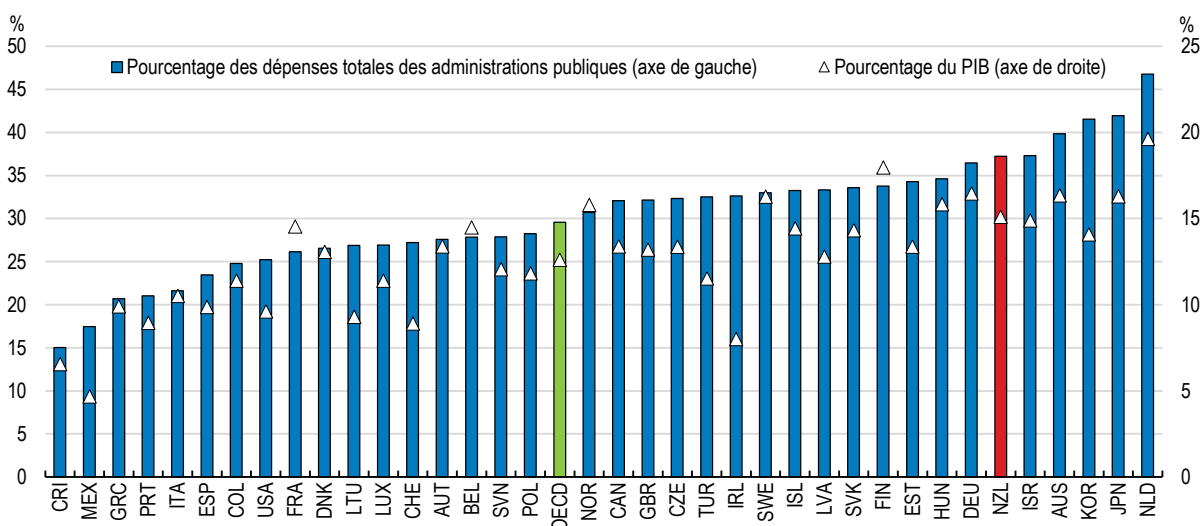
Recommandations des <i>Études</i> précédentes (Principales recommandations en gras)	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Continuer de favoriser le bien-être par une politique budgétaire prudente, en maintenant la dette publique nette sur la trajectoire définie dans la stratégie budgétaire du gouvernement.	Face à la crise liée au COVID-19, l'objectif antérieur de réduction de la dette nette de la Couronne au sens étroit à 20 % du PIB d'ici à 2022 a été abandonné, et le gouvernement vise maintenant à stabiliser cette dette en pourcentage du PIB d'ici au milieu des années 2020, puis à la réduire si la situation le permet.
Réduire progressivement la dette publique nette, conformément à la stratégie budgétaire du gouvernement. Accroître les dépenses qui améliorent le bien-être de la population et procéder à des réductions d'impôts, sans sortir du cadre de la stratégie budgétaire.	La dette nette de la Couronne au sens étroit devrait culminer à 40 % du PIB à la mi-2023. Le gouvernement a revu à la hausse certaines prestations sociales pour soutenir les ménages pauvres, et rétabli des dotations aux amortissements pour les bâtiments non résidentiels dans le cadre du train de mesures budgétaires adopté face à la pandémie de COVID-19.
Créer un conseil budgétaire indépendant, dont la mission principale sera de fournir des conseils et des analyses sur l'orientation de la politique budgétaire.	Le gouvernement est en train de mettre au point sa proposition finale en prenant en compte les commentaires qui lui ont été transmis en réponse à sa proposition initiale.
Rapprocher l'échéance du relèvement de l'âge de la retraite de 65 ans à 67 ans, allonger la période de transition puis indexer l'âge de départ à la retraite sur l'espérance de vie.	Aucune mesure prise.
Accorder davantage d'autonomie aux conseils de santé de district (DHB, <i>District Health Boards</i>) en matière de dépenses, résoudre leurs conflits d'intérêts, autoriser le paiement à la capitation pour permettre un meilleur suivi des patients, élargir la couverture de l'assurance maladie privée, et déterminer le salaire des médecins dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du secteur hospitalier fixée en vertu du système de rémunération en fonction des résultats.	Le gouvernement a annoncé en avril 2021 une réforme du système de santé dans le cadre de laquelle les 20 DHB seront remplacés par une nouvelle entité de la Couronne, Health NZ (<i>Health New Zealand</i>), chargée de gérer les hôpitaux et d'acheter les services de soins primaires et de santé de proximité.
Réduire encore le coût de l'accès aux soins de santé primaires (à l'inclusion des transports et de la garde des enfants) pour les pauvres.	La réforme des soins de santé se traduira par la mise en place de réseaux locaux de prestataires de soins primaires et de soins de proximité, ce qui permettra à la population de bénéficier de soins préventifs intégrés et accessibles.

L'attribution des marchés publics par mise en concurrence est essentielle pour réduire les coûts et assurer l'optimisation des ressources. Le poids des marchés publics est relativement important en Nouvelle-Zélande, tant en proportion des dépenses budgétaires (37 %) qu'en pourcentage de la production économique (Graphique 1.25). Tous les marchés d'un montant supérieur à 100 000 NZD devant être passés par les administrations publiques, les organismes externes au service public (tel que la police néo-zélandaise ou les Forces de défense néo-zélandaises) et la plupart des entités de la Couronne doivent

faire l'objet d'un appel d'offres ouvert sur le Service électronique d'appels d'offres (GETS, *Government Electronic Tenders Service*), et les contrats conclus doivent y être publiés, ainsi que le montant des dépenses prévues. Or, le montant total des contrats publiés sur le GETS en 2020 n'a été que de 1 milliard NZD, soit une infime fraction des 42 milliards NZD qu'ont représenté l'ensemble des marchés publics (Millar, 2021^[16]). L'obligation de publication d'un appel d'offres ouvert ne s'applique pas à certains marchés publics, parmi lesquels figurent nombre des contrats d'achat d'urgence liés au COVID-19. Cette dérogation vaut également pour les « marchés publics secondaires », dans le cadre desquels un organisme public effectue ses achats à partir d'une liste de fournisseurs préalablement agréés ou dans le cadre d'un contrat commun à l'ensemble des administrations ou d'autres contrats spécifiés dans les Règles relatives aux marchés publics. Les organismes publics effectuent leurs achats à partir d'une liste de fournisseurs préétablie pour gagner du temps et réduire le coût de la procédure de sélection. Néanmoins, les membres de cette liste sont souvent de grandes entreprises en place et, si de nouvelles entreprises peuvent être retenues et incluses dans cette liste, le processus de sélection n'a lieu qu'avec une périodicité de quelques années. Cela réduit la concurrence et donc les pressions qui s'exercent en faveur de la fourniture de meilleurs biens et services à moindre coût. En outre, cela prive de jeunes entreprises innovantes de la possibilité de se développer en profitant d'une demande volumineuse, ce qui entrave la diffusion de nouvelles technologies (voir le chapitre 2). Il faudrait supprimer le régime dérogatoire au principe des appels d'offres ouverts, dans le cadre duquel il est possible d'effectuer des achats à partir d'une liste de fournisseurs préétablie, tout en renforçant les capacités de sélection des organismes publics.

Graphique 1.25. La part des dépenses budgétaires que représentent les marchés publics est relativement importante

Poids des marchés publics, en % des dépenses des administrations publiques et du PIB, 2019



Source : OCDE (2021), [Panorama des administrations publiques 2021](#).

StatLink  <https://stat.link/sinf4c>

Encadré 1.6. Conséquences, sur le PIB et sur les finances publiques, des principales recommandations figurant dans la présente Étude

Cet encadré résume les impacts potentiels à long terme sur le PIB et le solde budgétaire de certaines des principales recommandations figurant la présente Étude. Comme il est souvent impossible d'estimer les effets des réformes exactes recommandées faute de modèles théoriques ou empiriques

adéquats, la quantification repose sur des scénarios qui ne rendent compte que de certains aspects de ces réformes. Les impacts calculés sont indiqués à titre d'illustration seulement et sont entourés de grandes incertitudes. L'incidence budgétaire estimée correspond uniquement aux impacts directs et ne tient pas compte des impacts indirects, sur les recettes et dépenses budgétaires, de la réponse des ménages et des entreprises aux évolutions de l'action publique.

Tableau 1.7. Impact sur le PIB de certaines recommandations principales

Recommandation	Scénario	Impact
Contrôler l'impact des réformes du régime d'examen de l'IDE et simplifier encore la procédure si nécessaire.	Les obstacles à l'IDE tels qu'ils ressortent de l'Indice de restrictivité de l'IDE de l'OCDE sont ramenés au niveau de ceux qui existent en Australie.	Augmentation de 4 % du PIB par habitant après 10 ans.
Examiner le caractère approprié du taux d'imposition actuel des entreprises.	La part des recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés exprimée en pourcentage du PIB (5.1 % en 2018) est alignée sur la moyenne de l'OCDE (3.1 %).	Augmentation de 1 % du PIB par habitant après 10 ans.

Source : Simulations effectuées par l'OCDE à partir du cadre de Égert and Gal (2017_[17]).

Tableau 1.8. Impact budgétaire de certaines recommandations principales

Recommandation	Scénario	Impact
Dépenses		
Repousser l'âge d'ouverture des droits à la retraite en l'indexant sur l'espérance de vie, et prendre des mesures pour en limiter l'impact sur les groupes défavorisés.	L'âge d'ouverture des droits à la pension publique de retraite (<i>NZ Superannuation</i>) est relevé chaque année de six mois entre les exercices 2026 et 2029 pour être porté de 65 à 67 ans.	Économies budgétaires annuelles de 0.7 % du PIB une fois la réforme pleinement mise en œuvre.
Mettre en place le régime d'assurance sociale (assurance chômage) en cours de discussion et y intégrer des mécanismes incitant à un retour rapide vers l'emploi.	Le mécanisme d'assurance chômage permet de remplacer 80 % des revenus du travail pendant une période pouvant aller jusqu'à sept mois. Les revenus avant chômage correspondent aux revenus d'activité médians sur l'exercice clos en juin 2021 (1 093 NZD par semaine). Le nombre de chômeurs correspond à la moyenne annuelle sur la période 2012-20 (132 000).	Les dépenses annuelles représentent 0.8 % du PIB.
Impôts et taxes		
Examiner le caractère approprié du taux d'imposition actuel des entreprises.	La part des recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés en proportion du PIB (5.1 % en 2018) est alignée sur la moyenne de l'OCDE (3.1 %).	Pertes de recettes équivalant à 2 % du PIB.

Source : Trésor de Nouvelle-Zélande ; et simulations effectuées par l'OCDE à partir du cadre de Égert and Gal (2017_[17]).

Des réformes des politiques structurelles pour améliorer le bien-être

Améliorer le bien-être après le choc du COVID-19

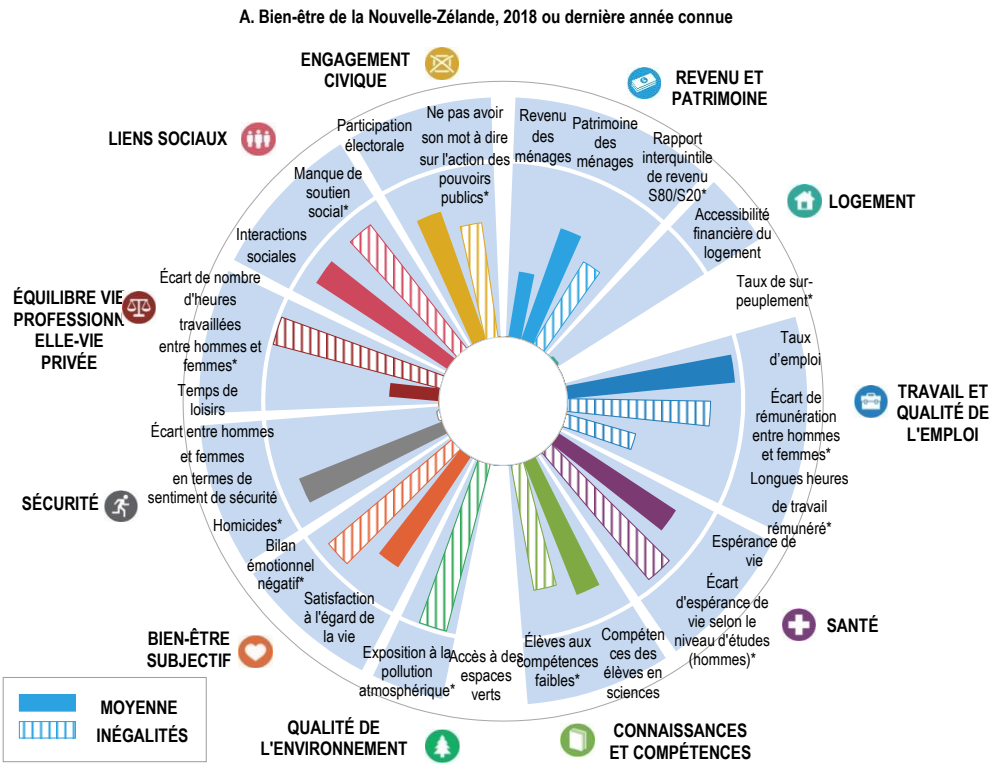
Le bien-être est resté élevé durant la pandémie, mais les difficultés existantes se sont accentuées

Avant la pandémie, les Néo-Zélandais jouissaient dans l'ensemble d'un niveau de bien-être élevé. Par rapport à d'autres pays de l'OCDE, les résultats globaux étaient particulièrement bons en matière d'emploi, de qualité de l'air, d'aide sociale et d'écart d'espérance de vie selon le niveau d'études (Graphique 1.26, partie A). Le revenu disponible des ménages était toutefois faible, malgré la grande part de la population effectuant généralement de longues heures de travail ou ne disposant que d'un temps de loisir réduit, l'accessibilité financière du logement était médiocre, et l'écart femmes-hommes en termes de sentiment de sécurité était très important. En ce qui concerne les quatre types de capital (capital naturel, capital économique, capital humain et capital social) qui sont le fondement du bien-être futur, la Nouvelle-Zélande s'est classée en 2018 dans le tiers supérieur des pays de l'OCDE pour ce qui est de la situation financière nette des administrations publiques et de la confiance dans les pouvoirs publics et envers autrui, mais dans le tiers inférieur s'agissant des émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant et des espèces menacées (Graphique 1.26, partie B).

Malgré le fait que les inégalités de revenu marchand étaient proches de la moyenne de l'OCDE, les inégalités de revenu disponible étaient supérieures à celle-ci en raison d'une redistribution via le système de prélèvements et de transferts inférieure à la moyenne (Graphique 1.27, partie A). Les inégalités de revenu se sont creusées au fil du temps, les ménages aisés ayant vu leur revenu augmenter plus rapidement que les autres au cours des dernières décennies (OCDE, 2020_[18]). Le taux de pauvreté relative (c'est-à-dire la proportion de ménages dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian) était proche de la moyenne de l'OCDE (partie B), mais le taux de pauvreté infantile, qui est l'un des principaux objectifs du gouvernement en matière de bien-être, était supérieur à la moyenne de l'OCDE en 2018, en particulier parmi certains groupes, à savoir les Maoris et les Insulaires du Pacifique (partie C). Le taux de pauvreté infantile (avant et après coûts de logement) avait diminué avant le début du choc lié au COVID-19, mais il est resté stable au premier semestre de 2020 (dernière période pour laquelle des données sont disponibles) (Graphique 1.28). La proportion d'enfants vivant dans un ménage avec moins de 50 % du revenu médian des ménages après déduction des coûts de logement s'élevait à 18.4 % juste avant le choc lié au COVID-19, mais à 21 % parmi les Maoris et les Insulaires du Pacifique (Statistiques sur la pauvreté infantile de l'Office statistique de Nouvelle-Zélande).

Si les effets du choc du COVID-19 sur le bien-être ne peuvent pas être encore évalués en détail faute d'indicateurs disponibles couvrant la période de la pandémie, les résultats de certaines enquêtes synthétisés dans les Perspectives de bien-être du Budget 2021 (*Wellbeing Outlook of Budget 2021*) indiquent que les Néo-Zélandais sont restés en bonne santé, globalement à l'abri financièrement et en contact les uns avec les autres durant la pandémie. La gestion satisfaisante du COVID-19 par les autorités (Encadré 1.2) et la riposte macroéconomique efficace des pouvoirs publics (Encadré 1.4 et Encadré 1.5) ont contribué à ces résultats. Toutefois, le choc du COVID-19 a amplifié certains problèmes de bien-être qui dataient d'avant la pandémie, par exemple les inégalités de revenu relativement fortes et la faible accessibilité financière du logement. En outre, la pandémie a touché l'ensemble des catégories sur le marché du travail, mais les inégalités en fonction du sexe, de l'âge et de l'appartenance ethnique se sont légèrement creusées en 2020, avant de renouer avec les niveaux historiques.

Graphique 1.26. La Nouvelle-Zélande était bien classée à l'aune de plusieurs indicateurs de la publication de l'OCDE Comment va la vie? avant la pandémie

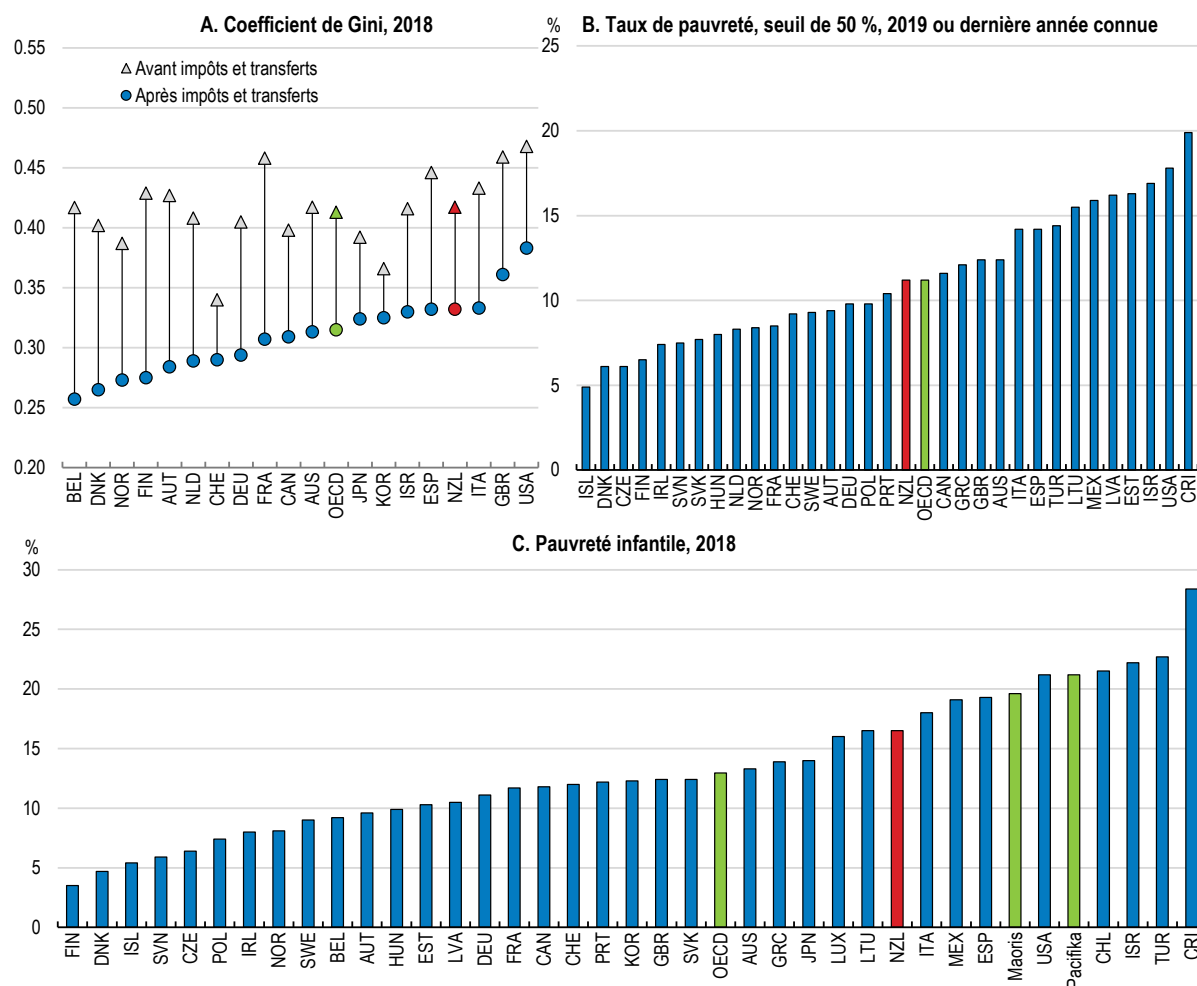


Capital naturel	Capital économique	Capital humain	Capital social
Émissions de gaz à effet de serre 3 ↗	Actifs fixes produits 2 ↗	Niveau d'études des jeunes adultes 2 ↗	Confiance vers autrui 1 ...
Empreinte écologique 2 ↘	Valeur financière nette des administrations publiques 1 ↔	Mortalité prématurée 2 ↔	Confiance envers le gouvernement 1 ↔
Liste rouge mondiale des espèces menacées 3 ↘	Endettement des ménages 2 ↔	Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre 2 ↗	Parité hommes-femmes en politique 2 ↔

Note : Ce graphique met en évidence les domaines qui constituent en matière de bien-être les forces ou les faiblesses de la Nouvelle-Zélande par rapport aux autres pays de l'OCDE. Une barre plus longue indique toujours un meilleur résultat (c'est-à-dire un niveau de bien-être plus élevé), tandis qu'une barre plus courte correspond toujours à un résultat plus mauvais (un niveau de bien-être plus faible), y compris pour les indicateurs négatifs (signalés par un astérisque « * »), dont l'échelle a été inversée. Les inégalités (écart entre les parties supérieure et inférieure de la distribution considérée, les écarts entre différents groupes, ou la proportion de personnes situées en deçà d'un seuil de privation) sont représentées par des zones hachurées, et les données manquantes sont signalées par des zones blanches. Concernant le tableau de bord du bien-être futur : **1** = partie supérieure du classement des pays de l'OCDE, **2** = partie médiane du classement des pays de l'OCDE, **3** = partie inférieure du classement des pays de l'OCDE. Le symbole ↗ indique une amélioration constante ; ↔ indique une absence de tendance claire ou constante ; ↘ indique une détérioration constante ; et « ... » indique que les séries chronologiques sont insuffisantes pour déterminer la tendance depuis 2010. Pour des précisions sur la méthodologie, voir le « Guide du lecteur » dans la publication Comment va la vie ? 2020. Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la publication Comment va la vie ? 2020.

StatLink <https://stat.link/zq11ux>

Graphique 1.27. Les inégalités de revenu sont supérieures à la moyenne de l'OCDE et le taux de pauvreté infantile est élevé



Source : Stats NZ (Statistics New Zealand) ; et OCDE, base de données sur la distribution des revenus.

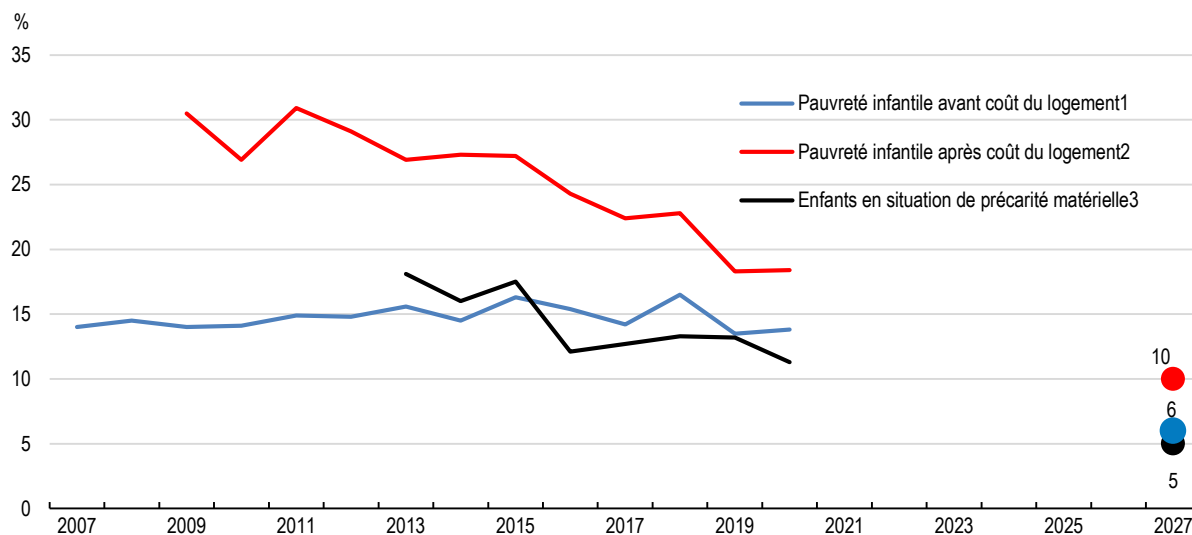
StatLink  <https://stat.link/jiq9ho>

Afin d'atténuer une potentielle aggravation des inégalités de revenu et de la pauvreté infantile sous l'effet du choc du COVID-19, le gouvernement a intégré dans le Budget 2021 un relèvement des taux de l'ensemble des principales prestations hebdomadaires compris entre 32 NZD et 55 NZD, conformément à la recommandation du groupe consultatif d'experts sur le bien-être (*Welfare Expert Advisory Group*). Les principales prestations ont augmenté de 20 NZD le 1^{er} juillet 2021, avant une deuxième hausse prévue le 1^{er} avril 2022. Ces relèvements sont venus s'ajouter à la hausse de 3.1 % liée à l'indexation des salaires qui a eu lieu le 1^{er} avril 2021. Les familles avec enfants ont reçu un complément de 15 NZD. Le gouvernement prévoit que ces mesures permettront de sortir de la pauvreté 19 000 à 33 000 enfants au regard de l'indicateur après déduction des coûts de logement. Des réformes visant à aider les ménages à sortir du système de prestations dont ils bénéficient en levant les obstacles au travail réduiraient encore davantage la pauvreté infantile. Bien que le coin fiscal moyen sur le travail en Nouvelle-Zélande soit faible par rapport à celui de nombreux pays de l'OCDE (Graphique 1.29, partie A), les parents isolés avec enfants et les couples mariés à revenu unique avec enfants sont soumis à l'un des taux marginaux effectifs de l'impôt sur les revenus du travail les plus élevés (partie B). En effet, les prestations soumises à conditions de ressources et les crédits d'impôt sont supprimés rapidement lorsque la rémunération dépasse 65 % du salaire moyen (OCDE, 2021_[19]). La perte d'une grande partie du surcroît de

rémunération consécutive à l'imposition et à la minoration des prestations décourage les ménages concernés de travailler davantage, ce qui les enferme dans la pauvreté dans l'emploi (Nolan, 2018_[20]).

Graphique 1.28. La réduction de la pauvreté infantile tendait vers les objectifs avant le choc du COVID-19

Principaux indicateurs de la pauvreté infantile utilisés par les autorités



1. La proportion d'enfants vivant dans des ménages avec un revenu inférieur à 50 % du revenu médian des ménages.

2. La proportion d'enfants vivant dans des ménages avec un revenu inférieur à 50 % du revenu médian des ménages après déduction des coûts de logement.

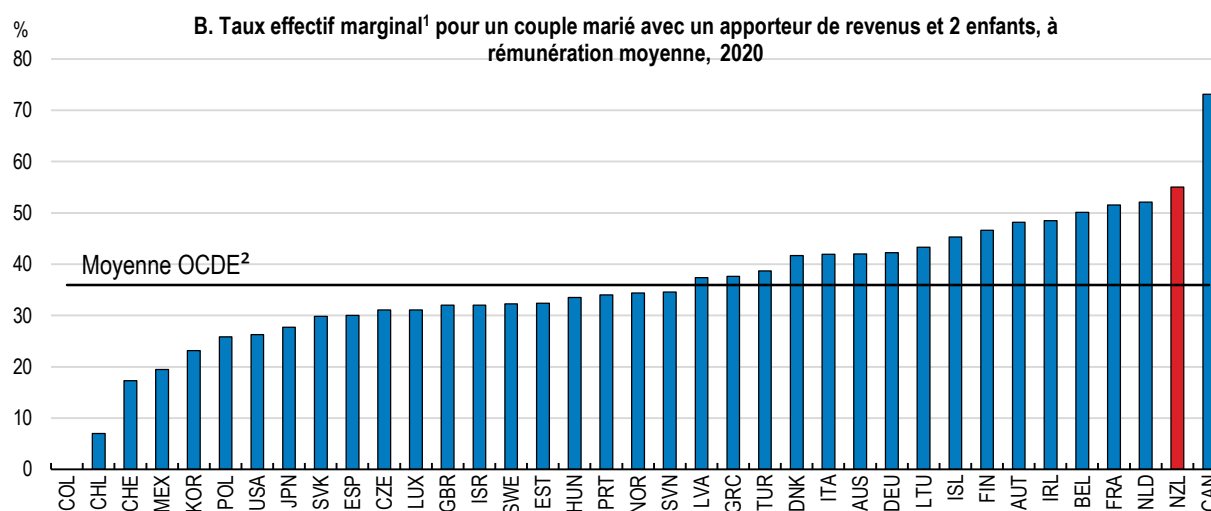
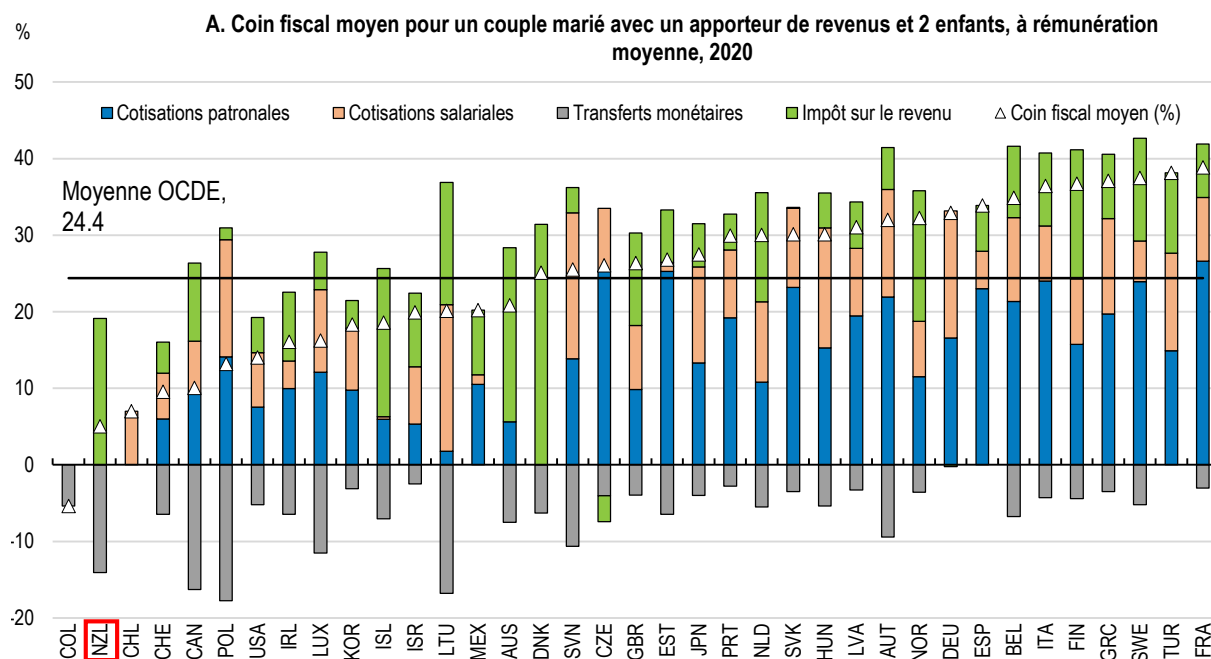
3. La proportion d'enfants vivant dans des ménages privés de six ou plus des 17 éléments entrant dans la composition de l'indice de pauvreté en termes de conditions de vie, par exemple le fait de posséder deux paires de chaussures en bon état et de ne pas remettre à plus tard des visites chez le médecin. Les points pour 2027 correspondent à l'objectif pour chaque indicateur.

Source : Office statistique de Nouvelle-Zélande (2021), [Statistiques sur la pauvreté infantile](#).

StatLink  <https://stat.link/wdplv3>

Working for Families est de loin le programme soumis à conditions de ressources le plus important en Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'un ensemble de quatre crédits d'impôt d'un montant de 3 milliards NZD (3.5 % des recettes fiscales totales) destinés aux familles avec enfants. Ces crédits d'impôt représentent la plus grande partie des transferts monétaires figurant dans le Graphique 1.29, partie A. Pour réduire le piège de la pauvreté dans l'emploi et les taux marginaux effectifs d'imposition élevés, il faudrait relever les seuils d'abattement et abaisser les taux de dégressivité au titre du programme *Working for Families*, comme le recommande le groupe consultatif d'experts sur le bien-être (2018_[21]). Les seuils d'abattement, qui ont concrètement été ajustés de manière ponctuelle durant le cycle budgétaire, devraient être modifiés de façon plus systématique pour faire en sorte qu'ils tiennent bien compte de la hausse récente du coût de la vie, notamment en indexant les seuils sur l'inflation (Welfare Expert Advisory Group, 2018_[21]). Le gouvernement devrait aussi revoir et ajuster les seuils de minoration plus régulièrement et fréquemment pour veiller à ce qu'ils rendent compte de la situation économique actuelle et facilitent la sortie des ménages à faible revenu du système de prestations.

Graphique 1.29. Le coin fiscal sur le travail est l'un des moins élevés de la zone OCDE



1. Le taux marginal effectif d'imposition est le taux marginal de l'impôt sur le revenu majoré des cotisations salariales de sécurité sociale et diminué des prestations versées en espèces. 2. Moyenne de l'échantillon.

Source : OCDE (2021), [Les impôts sur les salaires 2021](#).

StatLink  <https://stat.link/z1j4el>

Renforcer la démarche de bien-être dans l'élaboration des politiques publiques

Le Budget 2020 privilégiait à juste titre la neutralisation des effets socioéconomiques du COVID-19 et l'aide aux Néo-Zélandais touchés. La pandémie a aussi perturbé les efforts déployés par les autorités pour intégrer des outils, dispositifs et ensembles de données nécessaires pour atteindre les objectifs de bien-être de manière plus rigoureuse dans le budget, sachant qu'un redéploiement considérable des ressources s'imposait pour déployer des mesures de soutien d'urgence.

Le Budget 2021 a été recentré sur le bien-être, avec les priorités suivantes : endiguer le COVID-19 et accélérer la reprise tout en s'attaquant à des enjeux majeurs comme le changement climatique,

l'accessibilité du logement et la pauvreté infantile. Le gouvernement a élaboré le Budget 2022 en ayant à l'esprit les objectifs de bien-être suivants :

- Une transition juste : faciliter la transition vers une économie résiliente face au changement climatique, durable et à faibles émissions.
- Le bien-être physique et mental : contribuer à améliorer les résultats sur le plan de la santé pour tous les Néo-Zélandais, réduire la propagation du COVID-19 et protéger l'ensemble de la population.
- L'avenir du travail : permettre à tous les Néo-Zélandais et à toutes les entreprises néo-zélandaises de tirer parti des nouvelles technologies et d'augmenter la productivité et les salaires grâce à l'innovation.
- Les Maoris et les Insulaires du Pacifique : améliorer les revenus, les compétences et les perspectives des Maoris et des Insulaires du Pacifique, notamment en facilitant l'accès à un logement abordable, sûr et stable.
- Le bien-être des enfants : réduire la pauvreté des enfants et améliorer leur bien-être, notamment en améliorant leur accès à un logement sûr et stable.

Au cours de la période à venir, il aurait lieu de renforcer encore la capacité des organismes publics à intégrer l'analyse du bien-être dans la planification des politiques, y compris s'agissant des analyses coûts-avantages et de rentabilité requises (Tableau 1.9). Il faut pour cela des indicateurs de bien-être qui soient quantifiables, suffisamment décomposables et statistiquement fiables. Les organismes officiels devraient éviter de fonder leurs politiques sur des indicateurs qui sont très subjectifs, généraux ou basés sur de très petits échantillons. Ils devraient utiliser des indicateurs subjectifs en parallèle d'indicateurs objectifs, comme le soulignait l'*Étude économique 2019* de l'OCDE. Les priorités en matière de bien-être définies dans le cadre du processus d'établissement du budget peuvent être complétées par des règles pratiques pour faciliter leur mise en œuvre. Dans le premier Budget bien-être en 2019, les priorités en la matière étaient trop générales pour éclairer efficacement les organismes publics et n'ont guère contribué à limiter les demandes de crédits budgétaires reçues par le Trésor. Des groupes interministériels ont été constitués pour le Budget 2020 en vue de sélectionner des mesures pour chacune des priorités du budget. Alors que le cadre de budgétisation du bien-être continue de s'étoffer, il faut veiller à ce qu'il puisse être mis en œuvre par les organismes officiels sans engager d'importantes dépenses supplémentaires.

Tableau 1.9. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le budget bien-être et mesures prises

Recommandations de l' <i>Étude 2019</i> (Principales recommandations en gras)	Mesures prises depuis la dernière <i>Étude</i>
Donner la priorité à l'amélioration du bien-être des Maoris, des Insulaires du Pacifique, des parents isolés et des enfants, grâce à des politiques mieux ciblées en matière de revenus, d'éducation, de santé et de logement.	Le Budget 2020 a dû être recentré sur l'aide aux personnes touchées par le COVID-19. Le Budget 2021 met en exergue les cinq objectifs de bien-être qui concernent en priorité ces groupes cibles (les parents isolés ne sont toutefois pas inclus dans les groupes cibles).
Améliorer la mesure du capital naturel, de l'innovation, du capital humain et de l'identité culturelle, ainsi que l'intégration des populations autochtones, dans le Tableau de bord ou dans la base de données IANZ (<i>Indicators Aotearoa New Zealand</i>) de l'Office statistique de Nouvelle-Zélande (<i>Stats NZ</i>).	Les efforts déployés par les autorités pour élargir le périmètre des indicateurs ont été freinés par la pandémie de COVID-19. Des progrès ont été accomplis pour conceptualiser le bien-être des Maoris et pour réfléchir aux moyens d'intégrer la culture et le bien-être des enfants dans le cadre d'évaluation des niveaux de vie (<i>Living Standards Framework</i>) utilisé dans les procédures d'établissement du budget. La fréquence de certains indicateurs a aussi été augmentée.
Mobiliser des ressources suffisantes afin de recueillir régulièrement des indicateurs clés suffisamment décomposables.	La pandémie de COVID-19 a imposé un redéploiement considérable des ressources au détriment de ces activités afin de lutter contre ses effets socioéconomiques.
Continuer d'utiliser des indicateurs subjectifs de bien-être pour compléter les données objectives, et non pas pour les remplacer.	Aucune mesure prise.

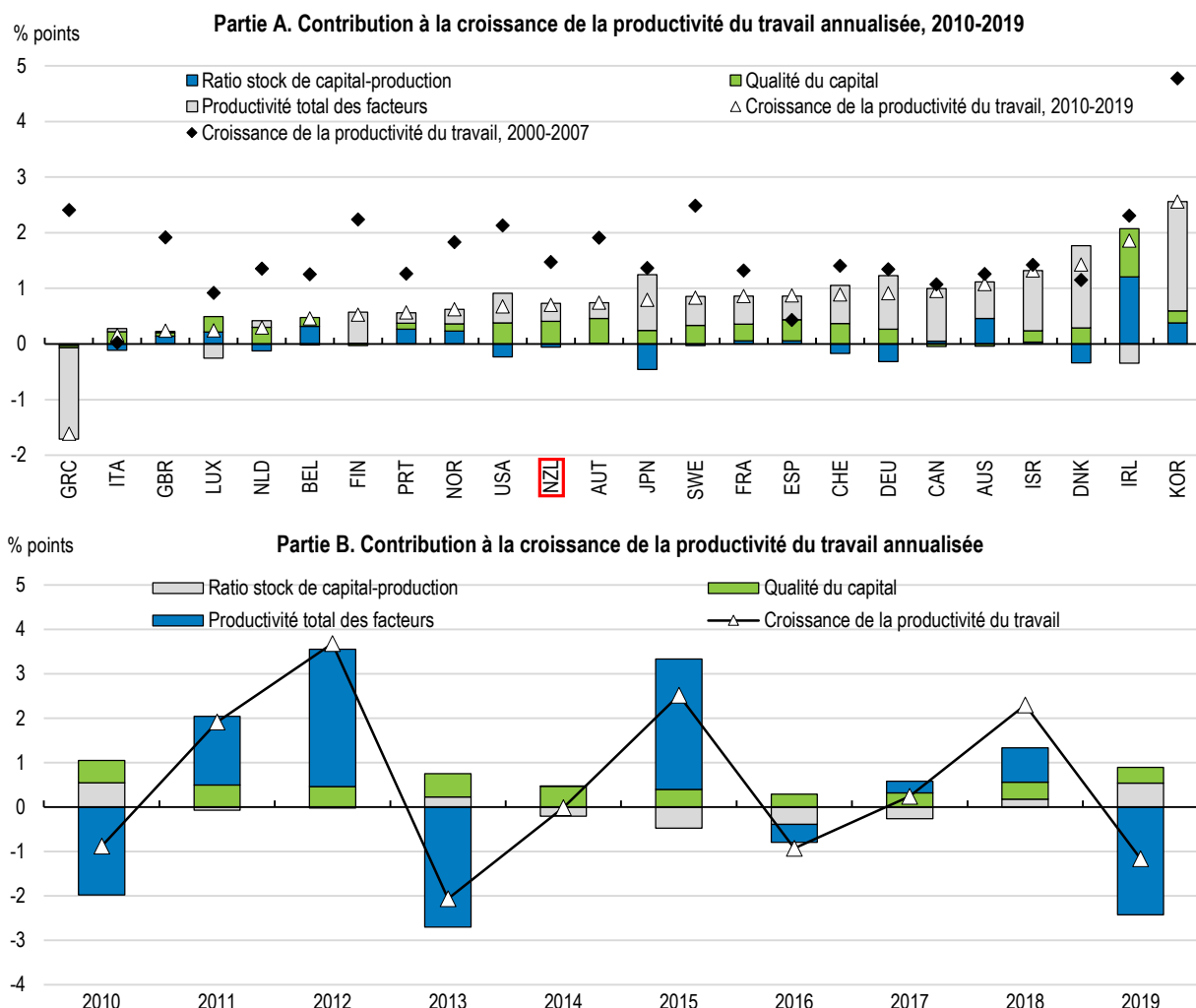
Dresser le bilan du Budget 2019 et améliorer encore les orientations méthodologiques concernant la préparation et l'évaluation des demandes de crédits budgétaires.	L'élaboration d'orientations méthodologiques pour la préparation et l'évaluation des demandes de crédits budgétaires progresse.
Intégrer les considérations relatives au bien-être dans d'autres conseils sur l'action à mener et outils, comme l'analyse d'impact de la réglementation, et dans l'évaluation des politiques publiques.	Certains des outils d'analyse coûts-avantages du gouvernement intègrent à présent la dimension de bien-être.

Rehausser la croissance de la productivité

Comme dans de nombreux autres pays de l'OCDE, la croissance de la productivité du travail a diminué après la crise financière mondiale pour atteindre environ la moitié du taux antérieur à la crise (Graphique 1.30, partie A). Le ralentissement de la croissance de la productivité est imputable au renforcement limité de l'intensité capitalistique et à la faible croissance de la productivité multifactorielle (partie B). Le premier facteur s'explique par la faiblesse des dépenses d'investissement et le second par l'absence de fortes pressions concurrentielles qui améliorent l'innovation et l'affectation des ressources, par une intégration réduite dans l'économie mondiale, par une innovation et un transfert de connaissances insuffisants et par une grande inadéquation des qualifications et des compétences, ainsi qu'il était examiné en détail dans l'*Étude économique de l'OCDE* de 2017 consacrée à la Nouvelle-Zélande. Les dépenses d'investissement ont été freinées par les taux effectifs élevés de l'impôt sur les sociétés qui réduisent l'attractivité de la Nouvelle-Zélande pour y développer des activités rentables.

Le marché intérieur de la Nouvelle-Zélande, qui est de petite taille et morcelé à l'échelle régionale, et l'éloignement géographique du pays réduisent la concurrence. D'après l'indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE, les obstacles réglementaires à la concurrence en Nouvelle-Zélande sont assez peu nombreux et les formalités administratives pour créer une entreprise figurent parmi les moins lourdes de la zone OCDE (Graphique 1.31). Il est toutefois possible de simplifier les règles en publiant en ligne l'ensemble des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, comme en Australie ou dans d'autres petites économies avancées. La présence capitalistique de l'État est aussi plus forte que dans de nombreux autres pays de l'OCDE, et certaines entreprises publiques bénéficient d'un traitement préférentiel. Le poids capitalistique de l'État freine aussi la concurrence dans les industries de réseau. Si les obstacles réglementaires à la concurrence dans les services sont peu nombreux, le secteur de la grande distribution alimentaire est dominé par un duopole composé des chaînes de supermarchés de deux grandes enseignes (Commission du commerce néozélandaise, 2021^[22]). La Commission du commerce a lancé une étude de marché sur la grande distribution alimentaire en novembre 2020. Dans son projet de rapport, diffusé en juillet 2021 pour concertation avec les parties prenantes, la Commission indique que les deux enseignes dégagent des bénéfices durablement importants, pratiquent des prix des denrées alimentaires plus élevés que dans les autres pays de l'OCDE et ont tendance à éviter de se concurrencer sur les prix (Commission du commerce néozélandaise, 2021^[22]). Les autres distributeurs alimentaires ne sont pas en mesure de rivaliser en termes de prix et de gamme de produits. Ils ne peuvent pas non plus accéder à un approvisionnement en gros à des prix concurrentiels puisque les deux grands distributeurs sont aussi les principaux grossistes et ne s'approvisionnent qu'eux-mêmes. Dans le projet de rapport, la Commission du commerce a proposé des solutions pour intervenir. Les deux grands distributeurs pourraient par exemple s'engager à approvisionner d'autres distributeurs en produits alimentaires à des conditions équitables et non discriminatoires. Une deuxième option serait de favoriser l'entrée sur le marché et la croissance d'un troisième grand distributeur. La solution de dernier recours consisterait à séparer verticalement les activités de détail et de gros des deux grands distributeurs. Après concertation, la Commission circonscrit ces solutions à des recommandations finales, qui seront présentées au ministre du Commerce et de la Consommation en mars 2022.

Graphique 1.30. La croissance de la productivité a ralenti



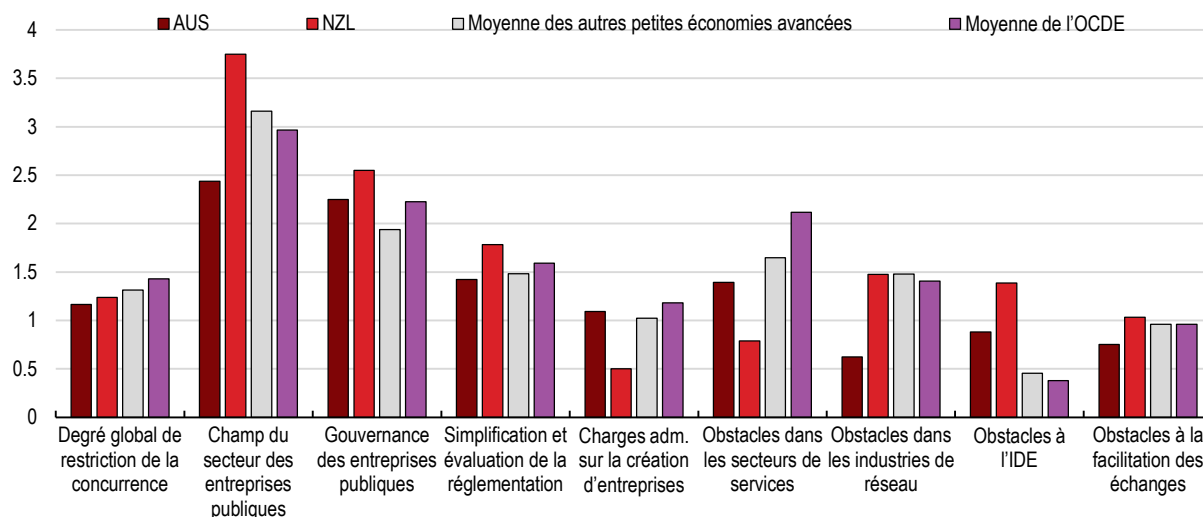
Note : La productivité du travail se définit par la valeur ajoutée par heure travaillée. La qualité du capital désigne l'évolution de la composition du stock de capital entre différents types d'actifs.

Source : OCDE (2021), Compendium de l'OCDE sur les indicateurs de productivité, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://stat.link/5idgrl>

Graphique 1.31. Les obstacles réglementaires à la concurrence sont dans l'ensemble peu nombreux mais la présence capitalistique de l'État est forte

Indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE, compris entre 0 (minimum d'obstacles) et 6 (maximum d'obstacles), 2018



Note : Ce graphique présente la valeur globale de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) ainsi que celle de certaines de ses sous-composantes. Les autres petites économies avancées sont l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, Israël, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

Source : OCDE (2018), [Indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE](#).

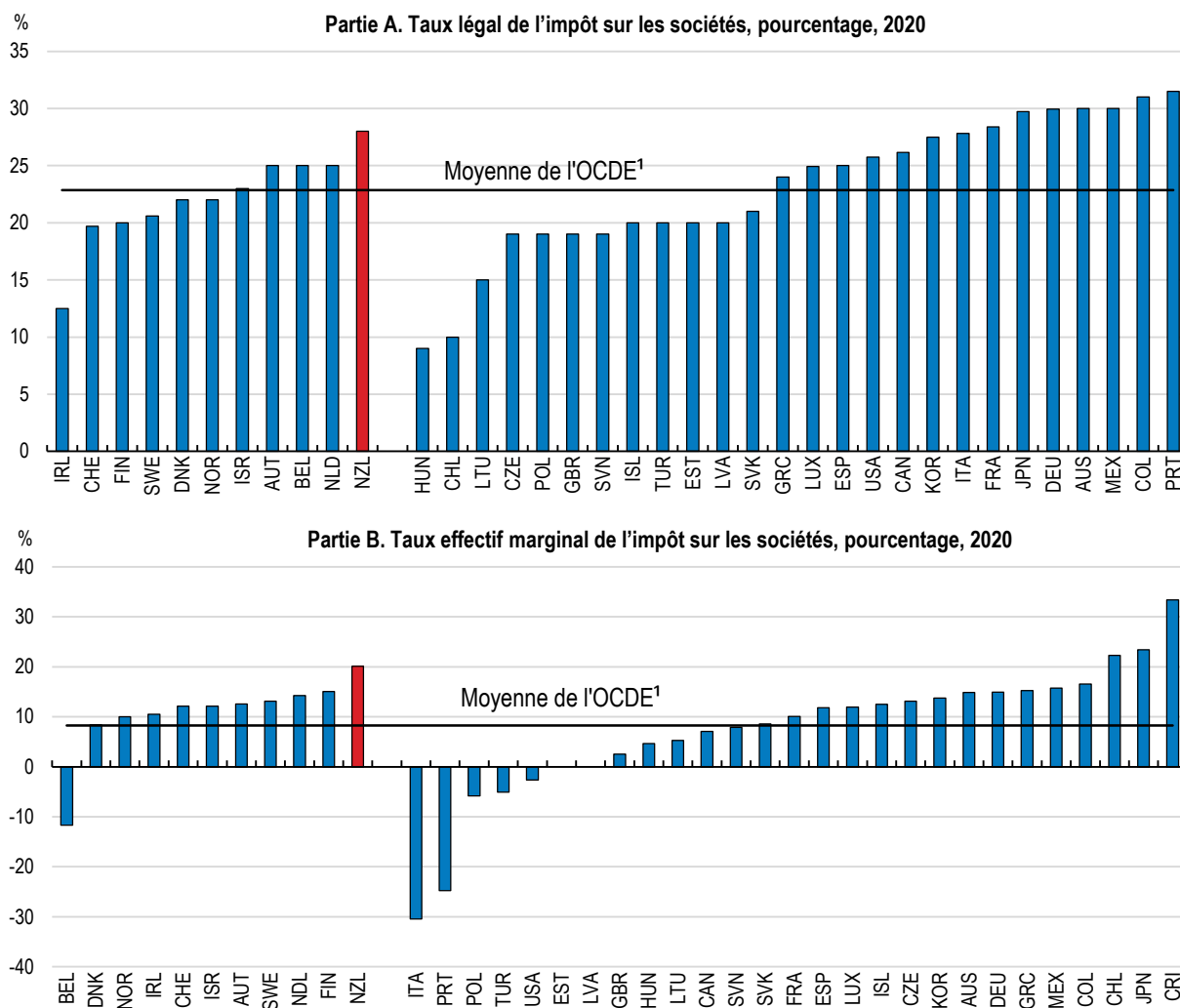
StatLink  <https://stat.link/hduc4g>

Adapter le taux de l'impôt sur les sociétés aux niveaux de la concurrence

Les taux de l'impôt sur les sociétés sont plus élevés en Nouvelle-Zélande que dans la plupart des autres pays de l'OCDE et sont particulièrement élevés par rapport à ceux de certaines petites économies avancées (Graphique 1.32). Le taux nominal élevé (partie A) encourage les sociétés internationalisées à transférer leurs bénéfices à l'étranger ou à implanter leurs activités très rentables en dehors de la Nouvelle-Zélande. Le taux marginal effectif élevé (partie B) dissuade les entreprises, y compris les multinationales, d'investir davantage, car il accroît le coût d'usage du capital, d'où les faibles niveaux de dépenses d'investissement en Nouvelle-Zélande (OCDE, 2017^[23] ; 2021^[24]). L'écart entre les taux d'imposition nominaux et effectifs est plus faible en Nouvelle-Zélande que dans la plupart des autres pays de l'OCDE parce que l'assiette de l'impôt sur les sociétés est plus large, malgré le rétablissement de déductions pour amortissement sur les bâtiments industriels et tertiaires en 2020. Réduire le taux nominal de l'impôt sur les sociétés pour aligner le taux effectif sur ceux appliqués en Australie et dans les petites économies avancées encouragerait l'investissement dans le capital physique et immatériel qui contribue à la croissance de la productivité ; les recommandations antérieures de l'OCDE en matière de fiscalité figurent dans le Tableau 1.10. En outre, cela inciterait moins les sociétés internationalisées à réduire au minimum la part de leurs bénéfices déclarés en Nouvelle-Zélande. Toutefois, il faut mettre en balance ces effets positifs avec les coûts budgétaires et autres de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. Par exemple, abaisser encore le taux de l'impôt sur les sociétés (28 %) par rapport aux deux taux marginaux supérieurs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (38 % et 33 %) pourrait mettre en péril l'intégrité fiscale en incitant les particuliers fortunés à transférer leurs revenus vers des entités juridiques afin de diminuer leurs impôts exigibles. Cela réduirait aussi l'imposition des rentes économiques (Tax Working Group, 2018^[25]). La Direction générale des impôts se penchera sur le rôle joué par la fiscalité pour stimuler

l'investissement et la productivité dans son document *Long-Term Insights Briefing* de 2022, qui sera l'occasion d'étudier le bien-fondé du taux actuel de l'impôt sur les sociétés et des possibles réformes.

Graphique 1.32. Le taux de l'impôt sur les sociétés est élevé, surtout par rapport aux autres petites économies avancées



1. Moyenne de l'échantillon.

Note : Les taux effectifs d'imposition sont des indicateurs avancés et synthétiques de la politique fiscale calculés sur la base d'un projet d'investissement potentiel et hypothétique. Voir (Hanappi, 2018[27]) pour la méthodologie de l'OCDE. Par définition, les petites économies avancées sont les pays de l'OCDE dont la population est supérieure à 1 million et inférieure à 20 millions d'habitants et dont le revenu par habitant dépasse 30 000 USD.

Source : OCDE, [base de données fiscales](#).

StatLink  <https://stat.link/en6415>

Tableau 1.10. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la fiscalité et mesures prises

Recommandations des <i>Études antérieures</i> (Principales recommandations en gras)	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Éliminer la double imposition des bénéfices transmaniens distribués aux actionnaires, en continuant de travailler sur un accord avec l'Australie pour la reconnaissance mutuelle des crédits d'imputation dans les régimes fiscaux des deux pays relatifs à l'investissement étranger.	Aucune mesure n'a été prise.
Mettre en place un impôt sur les plus-values et renforcer la fiscalité environnementale et l'imposition de la propriété immobilière ou foncière afin d'accroître l'efficacité et l'équité de la structure fiscale.	Le champ d'application de l'impôt sur les plus-values prélevé sur les placements immobiliers a été élargi, puisqu'il est maintenant appliqué aux biens détenus pendant une période inférieure ou égale à dix ans, au lieu de cinq ans précédemment.
Envisager de limiter les crédits d'impôt au titre du régime d'épargne-retraite KiwiSaver aux adhérents ayant des revenus modestes. Élargir à l'ensemble des salariés le principe d'adhésion automatique à KiwiSaver. Substituer à la stratégie d'investissement des fonds de défaillance une stratégie fondée sur l'ensemble du cycle de vie, adaptée à l'âge des adhérents.	Aucune mesure n'a été prise.
Limiter la déductibilité fiscale des pertes générées par les investissements dans l'immobilier locatif en autorisant seulement qu'elles soient imputées sur des revenus locatifs futurs.	Le gouvernement a limité la déductibilité fiscale des pertes immobilières locatives aux revenus locatifs futurs, à compter de l'année fiscale 2019-20.

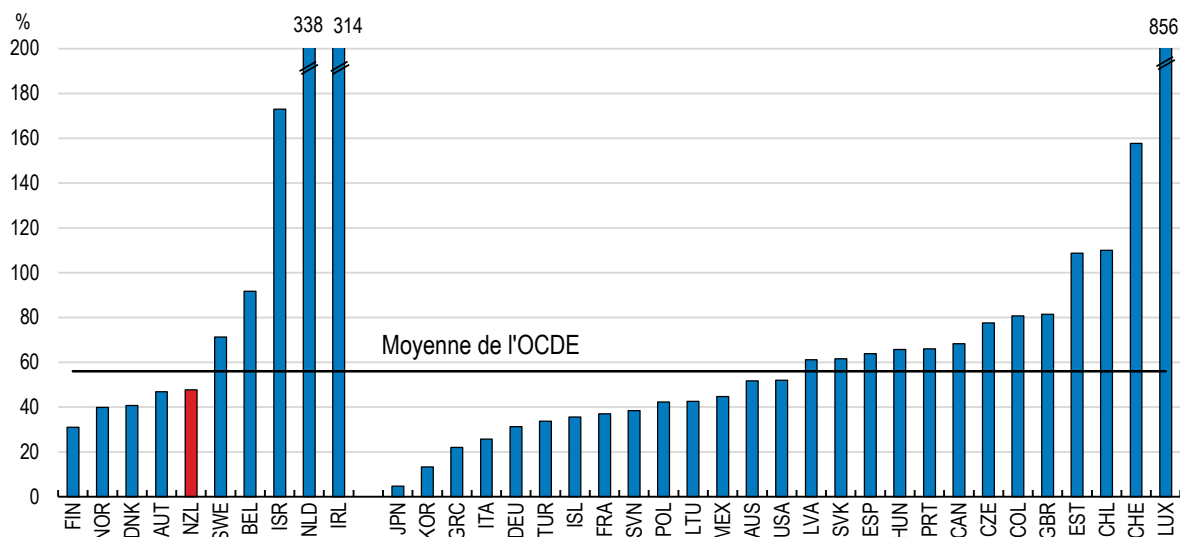
Les investissements directs étrangers (IDE) entrants de la Nouvelle-Zélande ont été plus faibles que dans de nombreux autres pays de l'OCDE (Graphique 1.33), ce qui a freiné l'intégration commerciale et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (Graphique 1.5, Graphique 1.6), qui jouent souvent le rôle de canaux de diffusion des technologies depuis la frontière de productivité mondiale. Avant la pandémie de COVID-19, la Nouvelle-Zélande était dotée d'un processus de sélection des investissements étrangers de vaste portée. Pour toute une série d'investissements, un signalement au Bureau des investissements à l'étranger (*Overseas Investment Office*, OIO) et l'approbation de ce dernier étaient nécessaires, ce qui était à l'origine de coûts élevés induits par le respect de la réglementation et de grandes incertitudes pour les investisseurs étrangers et ralentissait les échanges de services. En mai 2020, l'éventail des IDE concernés par la sélection a été temporairement élargi à l'ensemble des investissements étrangers qui impliquent de prendre une participation dans une entreprise néo-zélandaise laquelle aboutit à une participation de plus de 25 % ou porte une participation existante à 50 %, 75 % ou 100 % voire au-delà. Le gouvernement est revenu sur cette mesure temporaire en juillet 2021 et a simplifié le processus de sélection des IDE en adoptant des mesures qui visent à exonérer certaines transactions du dispositif et à alléger les formalités administratives. Par exemple, le périmètre du critère de l'intérêt national appliqué aux États étrangers ou aux investisseurs parapublics a été réduit, ce qui devrait faciliter la prise de participation par les fonds de pension étrangers. Certaines transactions peu risquées comme le transfert de titres de créance n'ont pas été soumises au processus de sélection, tout comme l'augmentation des participations dans des terrains sensibles qui ne dépassent pas les plafonds de participation ou de contrôle. Des exceptions à la définition d'une personne étrangère ont aussi été prévues pour les organismes de placement collectif et les personnes morales de Nouvelle-Zélande, y compris les sociétés cotées à la Bourse de Nouvelle-Zélande à participation majoritaire et effectivement contrôlées par des Néo-Zélandais (les personnes étrangères détenant 10 % ou plus du total des actions détiennent ensemble 25 % ou moins du total des titres). Les investisseurs fidèles feront l'objet d'une vérification des antécédents simplifiée. En outre, des délais maximum réglementaires seront précisés pour chaque demande d'approbation, ce qui réduira l'incertitude pour les investisseurs étrangers.

Si ces réformes récentes sont conformes aux recommandations antérieures de l'OCDE (Tableau 1.11) et donc bienvenues, le gouvernement devrait contrôler leur impact sur l'IDE et simplifier encore les procédures dans le cas où le nouveau dispositif ne permet pas de stimuler l'investissement. Il a aussi été observé que l'IDE en Nouvelle-Zélande n'a guère contribué à créer de nouvelles exportations innovantes (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021^[26]). Le gouvernement devrait compléter les réformes générales par des mesures ciblées pour attirer des IDE dans des secteurs importants ou dans des

domaines technologiques où les entreprises multinationales peuvent jouer un grand rôle en diffusant des technologies de pointe et en offrant des possibilités de formation.

Graphique 1.33. Le stock d'IDE entrant est faible pour une petite économie ouverte

Stock d'IDE entrant, en % du PIB, 2020¹



Note : Par définition, les pays de l'OCDE dont la population est supérieure à 1 million et inférieure à 20 millions d'habitants et dont le revenu par habitant dépasse 30 000 USD sont de petites économies avancées. 1. Les valeurs pour la Belgique, la Norvège, la Finlande, le Luxembourg, le Portugal, l'Australie, le Mexique et la Corée se rapportent à 2019.

Source : OCDE (2021), [Statistiques sur l'investissement direct étranger](#).

StatLink <https://stat.link/7bat5x>

Tableau 1.11. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'accroissement de la productivité et mesures prises

Recommandations des <i>Études</i> antérieures (Principales recommandations en gras)	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Réduire progressivement la portée du processus de sélection des investissements étrangers. Continuer de réduire les coûts induits par le respect de la réglementation et renforcer la prévisibilité de l'action publique pour les investisseurs.	Bien que la sélection des IDE ait été temporairement élargie dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le gouvernement est revenu sur ces mesures provisoires en juillet 2021 et a adopté des mesures visant à simplifier le processus de sélection des IDE et à alléger les formalités administratives.
Se pencher sur l'utilité de recentrer le droit de la concurrence sur les effets des comportements potentiellement anticoncurrentiels, plutôt que sur l'intention qui les sous-tend. Donner à la Commission du commerce les prérogatives et les ressources nécessaires pour réaliser des études de marché.	Un projet de loi d'amendement de la Commission du commerce en cours d'examen par le Parlement modifiera l'interdiction énoncée à l'article 36 de la Loi de prendre en compte les effets des comportements potentiellement anticoncurrentiels adoptés par les entreprises en position de force sur le marché. La Commission du commerce a finalisé une étude de marché sur le secteur de la distribution portant sur l'approvisionnement en essence et en diesel utilisés dans le transport terrestre en décembre 2019. Une étude de marché sur le secteur de la grande distribution alimentaire a été lancée en novembre 2020 et un projet de rapport a été diffusé pour examen en juillet 2021. Une étude de marché sur le secteur des matériaux de construction a été annoncée en novembre 2021.
Développer l'utilisation des évaluations <i>ex post</i> des décisions de la Commission du commerce pour évaluer ses performances.	La Commission du commerce réalise périodiquement des évaluations internes de ses décisions en matière de fusion afin d'améliorer les processus de décision. La dernière évaluation a été

	effectuée en 2019. Des ressources supplémentaires ont été affectées pour renforcer la gouvernance et l'utilisation par la Commission des données et des analyses pouvant être utilisées à l'appui d'une évaluation efficace.
Accroître le soutien budgétaire à la recherche-développement des entreprises. Maintenir ou renforcer le soutien à long terme apporté aux collaborations fructueuses entre établissements de recherche et entreprises.	Un crédit d'impôt en faveur de la R-D de 15 % a été instauré en 2019, en lieu et place des aides au développement de la R-D baptisées <i>Growth Grants</i> . Les entreprises qui subissent une perte fiscale ou payent un impôt sur leurs bénéfices inférieur aux crédits d'impôt en faveur de la R-D peuvent bénéficier de remboursements de ces crédits d'impôt dans certains cas. Le plafond qui s'applique à ce remboursement a été relevé dans le cadre de la riposte budgétaire au COVID-19.
Pour remédier au déficit de financement par capitaux propres, modifier l'allocation du Fonds d'investissement en capital-risque de Nouvelle-Zélande (<i>New Zealand Venture Investment Fund</i>) afin de mieux soutenir les entreprises en phase de développement initial.	Le gouvernement a lancé le Fonds <i>Elevate NZ Venture</i> (le Fonds <i>Elevate</i>) en mars 2020. Il s'agit d'un programme de fonds de fonds qui affectera jusqu'à 300 millions NZD à des sociétés de capital-risque sur les cinq prochaines années afin d'accroître les investissements dans des entreprises technologiques en forte croissance.
S'orienter vers la privatisation d'entreprises publiques, et envisager une réduction de la part des actifs portuaires détenue par les administrations locales afin de renforcer la discipline de marché dans ce secteur.	Aucune mesure n'a été prise. En août 2021, le gouvernement a refusé de soutenir le projet de levée de fonds de la compagnie aérienne Air New Zealand, qui a de fait été reporté au début de 2022.

Pour les entreprises, l'export est une solution essentielle pour atteindre un volume de production suffisant en vue de réduire les coûts unitaires. Comme dans d'autres pays de l'OCDE, les entreprises exportatrices en Nouvelle-Zélande sont plus productives et investissent davantage dans le capital et l'innovation que les entreprises non exportatrices (Sin et al., 2014^[27]). En effet, exporter leur permet d'atteindre une taille suffisante pour justifier des investissements coûteux visant à rehausser la productivité (voir le Chapitre 2). Cependant, compte tenu de la petite taille du marché intérieur et de l'absence de marchés voisins au sein de blocs de libre-échange, les entreprises de Nouvelle-Zélande doivent pénétrer des marchés éloignés avant d'atteindre un certain volume de production (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021^[26]). Afin d'encourager les entreprises ayant d'emblée « une vocation mondiale », la Nouvelle-Zélande doit coordonner efficacement l'aide à l'innovation et la promotion des exportations pour renforcer la compétitivité des jeunes entreprises innovantes et les propulser sur les marchés d'exportation (Chapitre 2). Il est aussi important que ces mesures de soutien stimulent les exportations des entreprises appartenant à des femmes, qui sont généralement moins internationalisées. En 2020, la Nouvelle-Zélande a signé l'Arrangement mondial sur le commerce et le genre (AMCG), en même temps que le Canada, le Chili et aujourd'hui le Mexique. L'objectif est de promouvoir des mesures complémentaires portant sur le commerce et le genre afin d'améliorer la participation des femmes au commerce et à l'investissement ainsi qu'au renforcement de l'autonomisation économique des femmes. La Nouvelle-Zélande a aussi la possibilité d'accroître l'efficacité de ses procédures aux frontières grâce à un meilleur accès à l'information sur les décisions relatives aux frontières, à un plus grand recours aux décisions préalables, ainsi qu'à une simplification et à une automatisation des procédures de dédouanement aux frontières (comme en témoigne l'indicateur de facilitation des échanges de l'OCDE).

Les dépenses de recherche et développement (R-D) sont faibles. Les différences de composition sectorielle expliquent seulement une petite partie du déficit par rapport à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2017^[23]). Les dépenses de R-D axées sur les entreprises sont les plus faibles parmi les petites économies avancées. Les aides publiques à la R-D axée sur les entreprises accordent à présent une plus grande place aux incitations fiscales, au détriment des aides directes. La générosité des crédits d'impôt en faveur de la R-D est proche de la médiane des pays de l'OCDE (OCDE, 2021^[28]). En outre, le dispositif de crédit d'impôt en cas de perte au titre de la R-D permet aux entreprises de récupérer 28 % du déficit lié aux dépenses de R-D. Les crédits d'impôt en faveur de la R-D bénéficient aussi aux entreprises qui subissent une perte fiscale ou payent un impôt sur leurs bénéfices inférieur aux crédits d'impôt en faveur de la R-D, à travers des remboursements des crédits d'impôt. Le plafond qui s'applique à ces derniers a été relevé dans le cadre de la riposte budgétaire au COVID-19. La transition entre des aides directes et des crédits

d'impôt en faveur de la R-D est une tendance fréquente dans la zone OCDE et profiterait à un éventail plus large d'entreprises que les subventions de recherche. Toutefois, les crédits d'impôt en faveur de la R-D sont insuffisants pour pouvoir orienter l'innovation vers les besoins plus généraux de la société. Il s'agit d'instruments sous-optimaux pour encourager l'investissement dans les connaissances à la jonction entre la recherche fondamentale et l'élaboration concrète de produits ou de processus (OCDE, 2021^[29]). Par conséquent, il faudrait les compléter par des aides spécifiques en tenant compte de la nécessité de cibler l'aide à l'innovation pour les secteurs ou technologies stratégiques qui accéléreraient le rattrapage de productivité de la Nouvelle-Zélande. Ainsi, les autorités envisagent, dans le cadre des Plans de transformation des secteurs économiques (*Industry Transformation Plans*), de concentrer les efforts d'innovation pour accroître la productivité sur les secteurs exportateurs à fort potentiel. Les aides ciblées devraient être toutefois évaluées à l'aune de leur impact au moyen d'un système de suivi rigoureux, transparent et indépendant, et retirées si elles s'avèrent infructueuses (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021^[26]).

Le transfert de connaissances depuis les instituts de recherche de la Couronne et les universités, par exemple via une collaboration en matière de recherche, est limité (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021^[26]). Cela tient notamment au fait que les mécanismes de financement n'encouragent pas suffisamment les activités de transfert de connaissances. Par exemple, seuls deux des sept instituts de recherche de la Couronne disposent de financements sectoriels considérables, axés sur les industries terrestres et les technologies géothermiques. Les incitations financières pour que les chercheurs universitaires fassent de la recherche appliquée sont elles aussi faibles (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021^[26]). Il est important que les domaines de recherche spécialisée des universités correspondent aux thèmes qui sont particulièrement pertinents du point de vue des problèmes rencontrés par les entreprises néo-zélandaises pour mettre à profit le rôle des universités, qui sont un lieu de collaboration en matière de recherche internationale et de diffusion des connaissances pour le développement de secteurs et technologies stratégiques.

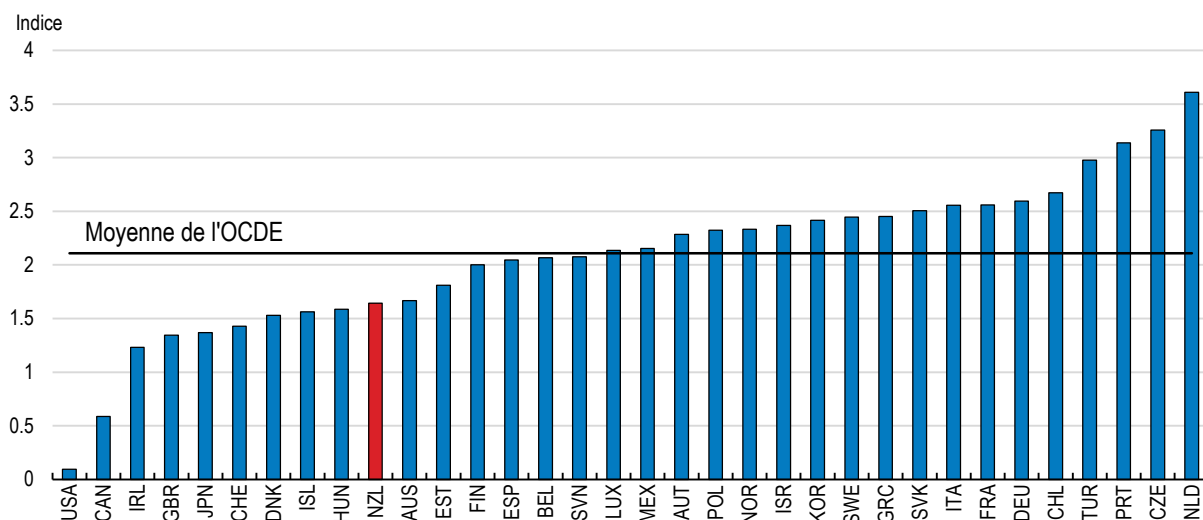
Comme il était analysé de manière approfondie dans l'*Étude économique* 2017 de l'OCDE consacrée à la Nouvelle-Zélande et dans (Adalet McGowan et Andrews, 2015^[30]), la réduction de l'inadéquation des qualifications et des compétences devrait se traduire par une amélioration sensible de la productivité du travail. Le principal obstacle à l'amélioration de cette inadéquation est la lenteur de l'ajustement de l'offre de logements à la demande, ce qui entrave la mobilité des travailleurs vers des régions où les emplois correspondent mieux à leurs qualifications et compétences. Si les réformes liées au logement (voir plus bas) avançaient suffisamment pour que l'élasticité-prix de la nouvelle offre de logements se hisse au niveau observé aux États-Unis, la productivité du travail pourrait augmenter de 2¼ pour cent du fait d'une moindre inadéquation.

Préserver la flexibilité du marché du travail tout en renforçant son équité


En Nouvelle-Zélande, le marché du travail est plus flexible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. La législation sur la protection de l'emploi (LPE) est moins stricte (Graphique 1.34), bien que plus restrictive que dans la plupart des autres pays anglophones, et les négociations salariales sont entièrement décentralisées – elles se font essentiellement à l'échelle de l'entreprise comme au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans dix autres pays de l'OCDE. Cette souplesse, alliée à de fortes incitations au travail et à la stabilité macroéconomique, contribue aux bonnes performances des indicateurs quantitatifs du marché du travail et aux faibles écarts de taux d'emploi pour les femmes, les immigrés et les personnes handicapées (OCDE, 2018^[31]), à l'exception des Māori et des Insulaires du Pacifique. Le gouvernement prévoit d'engager des consultations sur d'éventuelles réformes pour réduire les coûts supportés par les travailleurs licenciés et a présenté un projet de loi visant à réformer le système de négociation des salaires en vue d'accroître le pouvoir de négociation des travailleurs.

Graphique 1.34. En Nouvelle-Zélande, la législation sur la protection de l'emploi est moins stricte que dans nombre d'autres pays de l'OCDE.

Rigueur de la protection de l'emploi, licenciements individuels et collectifs (contrats réguliers), 2019



Source : Indicateurs de la protection de l'emploi de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/30qoih>

Introduction d'une assurance-revenu pour améliorer le soutien aux travailleurs licenciés et à ceux qui ont perdu leur emploi en raison de problèmes de santé ou de handicaps non liés à des blessures

Les travailleurs victimes d'une perte d'emploi involontaire connaissent souvent une importante réduction de leur bien-être, surtout en période de ralentissement de l'activité économique. À court terme, les suppressions d'emploi réduisent la sécurité économique et nuisent à la santé mentale, tandis qu'à long terme, elles influent négativement sur les rémunérations, la santé et le risque de mortalité (Hyslop et al., 2021^[32]). Au cours des cinq premières années qui suivent une suppression d'emploi, les pertes salariales sont estimées à 15.4 milliards NZD, sur la base de 100 000 suppressions d'emploi par an (ibid). Les effets sur les travailleurs qui perdent leur emploi pour des raisons de santé et de handicap sont semblables à ceux que connaissent les licenciés économiques (Perry, Kenney et Tereshchenko, 2009^[33]). En Nouvelle-Zélande, le nombre de personnes qui quittent leur emploi pour des raisons de santé ou de handicap est plus stable que celui des travailleurs licenciés et dépend moins des cycles économiques. Néanmoins, les travailleurs qui souffrent de problèmes de santé et de handicaps risquent de perdre leur emploi en période de récession et de faire face au chômage de longue durée.

Les administrations publiques versent des allocations de chômage pour aider les licenciés économiques et leur famille, à condition qu'ils satisfassent aux obligations de recherche d'emploi, ainsi que des allocations de maladie-invalidité en fonction de critères médicaux. Tous les pays de l'OCDE, sauf l'Australie et la Nouvelle-Zélande, proposent une assurance chômage qui verse un paiement en fonction du salaire pendant une période limitée. Les licenciés économiques qui n'ont pas trouvé d'emploi à la fin de cette période peuvent avoir droit à des prestations forfaitaires inférieures sous condition de ressources (c'est-à-dire allocations chômage ou aide sociale) si le revenu de leur ménage est suffisamment faible. L'Australie et la Nouvelle-Zélande offrent uniquement ce type d'assistance chômage. De même, alors que la plupart des pays de l'OCDE offrent une assurance-revenu aux travailleurs qui perdent leur emploi pour des raisons de santé ou de handicap, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ne versent de prestations forfaitaires sous condition de ressources que lorsque la maladie ou le handicap ne sont pas liés à un

accident (Nouvelle-Zélande) ou au travail (Australie). En Nouvelle-Zélande, la perte de revenus jusqu'à une certaine limite (131 911 NZD pour l'année s'achevant au 31 mars 2022) et les coûts médicaux engendrés par un accident sont assurés par la Commission d'indemnisation des accidents (*Accident Compensation Commission, ACC*).

En Nouvelle-Zélande, un tiers seulement des chômeurs reçoivent des prestations de chômage, souvent parce qu'ils ne sont pas admissibles. Les licenciés économiques et leur famille qui ne reçoivent que peu ou pas de prestations de chômage subissent une forte perte de revenus et auront souvent du mal à faire face aux dépenses courantes, surtout dans un pays où les frais de logement sont si élevés. En conséquence, les licenciés économiques sont souvent obligés de retrouver rapidement un emploi, même si celui-ci ne correspond pas à leurs compétences. Comme il était mentionné dans l'*Étude économique 2017* de l'OCDE consacrée à la Nouvelle-Zélande, l'inadéquation des compétences est plus élevée en Nouvelle-Zélande que dans la plupart des pays de l'OCDE. Si l'indemnité de licenciement, qui est volontaire en Nouvelle-Zélande, réduit ces difficultés, sa couverture (la moitié des licenciés économiques) et sa générosité (34 semaines de salaire) ne sont pas supérieures à celles des pays qui ont également une assurance chômage (OCDE, 2017^[34]). En outre, des différences importantes existent en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'instruction et de la profession, la protection effective dépendant du pouvoir de négociation du travailleur et du bon vouloir de l'employeur. Les travailleurs licenciés à la suite d'une défaillance d'entreprise seront moins susceptibles de recevoir une indemnité de licenciement que les autres travailleurs licenciés.

Bien qu'il soit possible de souscrire une assurance chômage-invalidité privée en Nouvelle-Zélande, peu de travailleurs y ont recours en raison de son coût élevé dû à l'antisélection. En effet, l'assureur est obligé de facturer des primes élevées pour se protéger contre le risque que l'acheteur possède des informations privées indiquant qu'il présente un niveau de risque plus élevé que celles dont dispose l'assureur. C'est la raison pour laquelle l'assurance chômage-invalidité est généralement obligatoire dans d'autres pays de l'OCDE (l'antisélection explique également pourquoi l'assurance maladie est obligatoire dans presque tous les pays).

Le gouvernement a fait savoir qu'il entendait lancer une consultation publique sur un projet de régime d'assurance sociale pour les travailleurs licenciés (c'est-à-dire une assurance chômage pour les travailleurs licenciés) et pour ceux qui perdent leur emploi à cause d'un problème de santé ou d'un handicap non lié à une blessure (c'est-à-dire une assurance maladie et invalidité) élaboré conjointement par le gouvernement et les représentants des employeurs et des employés. Il était indiqué dans le Budget 2021 que le dispositif proposé offrirait aux travailleurs des taux de remplacement d'environ 80 % pendant une période restreinte, dans la limite de seuils et de plafonds fixés. Un tel taux de remplacement pour les licenciements économiques serait très élevé par rapport aux autres pays (la moyenne de l'OCDE étant d'environ 60 %), mais il serait plus conforme aux taux de remplacement moyens de l'OCDE pour l'assurance maladie et invalidité. Après expiration des droits aux prestations d'assurance sociale, les personnes qui n'ont pas retrouvé d'emploi ou dont la capacité de travail est réduite de 50 % ou plus, pourraient réclamer les allocations chômage ou maladie sous condition de ressource actuellement disponibles. L'introduction d'une assurance chômage a été recommandée dans l'*Étude économique 2017* de l'OCDE sur la Nouvelle-Zélande (Tableau 1.12) et la réduction de l'écart de protection des revenus entre les personnes qui perdent leur emploi à cause d'un problème de santé ou d'un handicap lié ou non à un accident a été recommandée dans OECD (2018^[35]).

Tableau 1.12. Recommandations précédentes de l'OCDE sur les marchés du travail et mesures prises

Recommandations issues d'Études antérieures (Principales recommandations en gras)	Mesures prises depuis la précédente Étude
Envisager de mettre en place une assurance chômage, ou sinon d'allonger les délais de préavis de licenciement et de rendre obligatoire la notification des licenciements. Envisager également de développer la formation, l'accompagnement et le conseil aux salariés licenciés.	Le gouvernement a fait part de son désir de mettre en place une assurance de revenu social qui couvre l'assurance chômage, d'ici 2023. Les agents de l'État et les représentants des employés et des employeurs travaillent ensemble pour définir les principales caractéristiques du régime.
Surveiller les effets des augmentations du salaire minimum sur le marché du travail et la répartition des revenus, en particulier sur les femmes et les jeunes, et ralentir ces augmentations en cas d'effets négatifs.	Le ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Emploi effectue une évaluation des effets des augmentations du salaire minimum et fait une recommandation au gouvernement sur l'ampleur de cette augmentation avant que celui-ci ne prenne une décision. Le ministère a recommandé une augmentation plus faible et plus tardive (1,3 % soit 19,15 NZD de l'heure en octobre 2021) que celle décidée par le gouvernement (5,8 % soit 20 NZD de l'heure en avril 2021).
Améliorer la réactivité du secteur tertiaire aux besoins du marché du travail en formalisant les liens entre les institutions prestataires et les employeurs, et en orientant les financements vers les secteurs où des déficits de qualifications sont prévisibles, notamment en ciblant mieux les cours offerts et en attribuant des bourses sélectives en fonction de critères de mérite et de besoin.	La loi modifiant la loi sur l'éducation (éducation et formation professionnelle) est entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2020. Par rapport aux dispositions précédentes, le nouveau système vise à mieux répondre aux attentes des employeurs en matière de compétences, fournit un meilleur soutien aux apprenants pendant leur formation et assure une plus grande cohérence dans l'enseignement professionnel à travers le pays. L'apprentissage intégré au travail deviendra un aspect de plus en plus important du système d'enseignement professionnel.

Un avantage potentiel de l'assurance chômage est qu'elle permettrait aux travailleurs licenciés d'avoir plus de temps pour trouver un emploi qui correspond mieux à leurs compétences. La question de savoir si en prolongeant la durée de recherche d'un emploi le demandeur obtiendrait un travail mieux adapté à ses compétences est empirique ; en théorie, le prolongement de la durée de la recherche pourrait se traduire par des emplois mieux pourvus, mais il pourrait également entraîner une dépréciation des compétences et envoyer des signaux négatifs aux employeurs qui nuiraient à la qualité de la compatibilité travailleur-emploi. Après l'étude de méta-analyses, Schmieder, von Wachter et Bende (2016^[36]), Tatsiramos et Ours (2014^[37]) et Hyslop et al. (2021^[32]) concluent que, dans l'ensemble, le prolongement de la durée de la recherche ne se traduit pas par des emplois mieux pourvus. Cela ne veut pas dire que certains travailleurs licenciés, notamment les travailleurs hautement qualifiés ne bénéficieront pas d'emplois bien pourvus ; mais pour de nombreux travailleurs peu qualifiés, n'importe quel emploi est susceptible d'apporter des avantages similaires en termes de productivité. Dans le même temps, il pourrait y avoir un point de bascule à partir duquel la dévalorisation des compétences augmente. Dans ces circonstances, certaines caractéristiques de l'assurance chômage comme des prestations de courte durée, l'application efficace des conditions d'activation et la diminution des taux de remplacement au fil du temps pourraient conduire à des emplois mieux pourvus. Si la mise en œuvre d'un tel régime s'accompagne d'un taux de remplacement élevé, il sera important d'élaborer des politiques actives du marché du travail (PAMT) efficaces pour réduire le risque d'augmentation du chômage structurel. Sur la base d'une analyse groupée de 31 pays, Escudero (2018^[38]) conclut qu'il est particulièrement important d'avoir des ressources suffisantes et une bonne continuité du programme pour que les PAMT améliorent les résultats globaux sur le marché du travail. De plus, les aides et mesures à la création d'entreprise à l'intention des populations vulnérables sont plus efficaces que d'autres PAMT pour réduire le chômage et accroître l'emploi, surtout pour les personnes peu qualifiées.

Un régime d'assurance sociale permettrait aussi d'améliorer la résilience aux chocs de l'économie et du marché de l'emploi néo-zélandais, en renforçant les stabilisateurs automatiques, d'autant plus que ce type de régime a généralement de forts effets multiplicateurs budgétaires. Les modèles de l'OCDE indiquent que la Nouvelle-Zélande a une résilience moyenne aux chocs. L'impact d'un tel régime sur les stabilisateurs automatiques dépendra de sa portée, de sa générosité et de la réactivité des sources de

financement (prélèvements, cotisations ou impôts) et des indemnités de licenciement face à un ralentissement économique.

Des accords de rémunération équitable (Fair Pay Agreements) renforceront le pouvoir de négociation des travailleurs

Un autre élément essentiel du Programme du gouvernement sur les relations professionnelles (*Workplace Relations Package*) vise à accroître les revenus des travailleurs faiblement rémunérés, comme mentionné dans l'*Étude économique* de 2019, en renforçant le pouvoir de négociation des travailleurs par la mise en place d'accords de rémunération équitable qui stipulent des salaires et des conditions minimums dans les professions et les branches où les salaires sont bas. La législation que le gouvernement espère faire adopter par le parlement, d'ici le début de 2022, a été élargie à toutes les professions dans l'ensemble de l'économie. Les travailleurs ou leurs représentants syndicaux peuvent engager un processus de négociation sur un accord de rémunération équitable si 1 000 ou 10 % des travailleurs d'une profession y sont favorables. Les représentants des employeurs doivent négocier et les syndicats ne sont pas autorisés à faire grève pendant la négociation, ce qui, selon le gouvernement, ne viole pas les obligations de la Nouvelle-Zélande à l'égard de l'Organisation internationale du travail concernant la liberté d'association et le droit de grève dans les négociations collectives, car ces droits sont préservés dans d'autres formes de négociation. L'obligation pour les deux parties à la négociation de faire tout leur possible pour établir et maintenir une relation productive avec tous les travailleurs ou employeurs concernés est particulièrement lourde, bien plus que l'obligation de négocier de bonne foi, inscrite dans la loi actuelle sur les relations de travail (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2021^[39]). Le problème est d'autant plus critique qu'il y a peu d'organisations patronales en Nouvelle-Zélande et que la couverture syndicale n'atteint que 19 %. Si les parties ne parviennent pas à un accord, l'autorité chargée des relations de travail prendra une décision contraignante. Très souvent, ce système risque d'aboutir à une impasse dans les négociations et à l'imposition d'une décision par l'autorité chargée des relations de travail, limitant les avantages supplémentaires tirés de la négociation (MBIE, 2021^[40]).

Comme mentionné dans l'*Étude économique* 2019 de l'OCDE consacrée à la Nouvelle-Zélande, les données internationales indiquent que les accords de rémunération équitable pourraient accroître l'emploi et réduire les inégalités de salaires des salariés à temps plein, (OCDE, 2019^[41]) mais aussi faire baisser la croissance de la productivité du travail ainsi que la productivité multifactorielle dans les secteurs concernés (OCDE, 2017^[42]). Ainsi, une moindre flexibilité à l'échelle de l'entreprise, caractéristique des systèmes de négociation centralisés, pourrait se traduire par une plus faible croissance de la productivité. Selon l'OCDE (2019^[41]) pour ce qui est des accords de branche (Traxler, 1995^[43]), la décentralisation organisée, qui permet de déterminer certains éléments des conditions de travail et d'organisation au niveau de l'entreprise ou au niveau de l'individu sous certaines conditions, pourrait contribuer à l'obtention de meilleurs résultats en termes d'emploi et d'inégalités salariales sans faire baisser la productivité. Dans la mesure où il s'agirait d'accords de branche couvrant également les PME, les FPA pourraient contribuer à la diffusion de meilleures pratiques en termes de gestion du personnel, de formation, de santé et de sécurité, d'utilisation des technologies, de régimes d'assurance ou de retraite (OCDE, 2019^[44]). À cet égard, les FPA pourraient jouer un rôle important dans l'amélioration de la sécurité sur le marché du travail et le renforcement de la capacité d'adaptation des travailleurs aux besoins du marché de l'emploi (OCDE, 2019^[41]). Dans la mesure où l'évolution de la demande de biens et de services ainsi que les changements technologiques se répercutent rapidement sur les besoins de compétences, les partenaires sociaux pourraient aider activement les travailleurs privés de leur emploi à retrouver un emploi de qualité (OCDE, 2019^[44]).

Les FPA pourraient contribuer à atténuer en partie la compression des salaires due aux fortes augmentations du salaire minimum en renforçant le pouvoir de négociation des travailleurs qui gagnent plus que le salaire minimum. Du fait des augmentations substantielles du salaire minimum, les travailleurs faiblement rémunérés ont bénéficié d'une augmentation de salaire supérieure à ceux recevant une

rémunération moyenne ou forte ; la croissance du taux de rémunération des travailleurs ayant le plus faible niveau d'instruction a également dépassé de loin celle des travailleurs les plus instruits (Tableau 1.13).

Si le système proposé est mal ciblé et s'il est utilisé dans des secteurs qui ne présentent pas de problème manifeste sur le marché du travail, comme celui de « la course au moins-disant » dans les secteurs qui ont intensivement recours aux appels d'offres, cela pourrait rigidifier le marché du travail et entraîner des coûts élevés (MBIE, 2021^[40]). Étant donné que le seuil auquel le système entre en application est bas, il pourrait être utilisé dans des situations où l'amélioration marginale des conditions d'emploi pour les travailleurs existants se traduit par un coût élevé pour l'employeur en termes de flexibilité, ce qui augmente le risque que le système réduise la productivité et que les avantages pour les travailleurs soient inférieurs aux coûts encourus par les employeurs et pour la mise en place du système. Pour atténuer ces problèmes, on pourrait envisager de relever le seuil auquel le système entre en application, ou limiter sa couverture aux secteurs dans lesquels des problèmes relatifs au marché du travail sont clairement recensés.

Tableau 1.13. Les rémunérations horaires ont augmenté plus rapidement pour les travailleurs les plus faiblement rémunérés ou ayant le plus faible niveau d'instruction¹

	2013	2021	% de variation
	NZD		
Profession²			
Rémunération faible ³	16.0	22.0	37.5
Rémunération moyenne ⁴	20.4	26.0	27.8
Rémunération élevée ⁵	28.6	35.4	23.5
Niveau d'instruction			
Inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire	18.4	24.2	31.6
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	18.4	24.0	30.3
Enseignement postsecondaire non supérieur	19.4	21.4	10.2
Licence ou équivalent	26.9	32.0	19.2
Enseignement universitaire de 2 ^e ou 3 ^e cycle	32.6	38.4	17.7

1. Revenu médian pour le salaire ou traitement de l'emploi principal. Des données comparables pour les années précédentes ne sont pas disponibles.

2. Les professions faiblement, moyennement et fortement rémunérées ont une rémunération horaire moyenne d'au moins un écart type inférieur à la moyenne, entre zéro et un écart type par rapport à la moyenne ou d'au moins un écart type supérieure à la moyenne respectivement.

3. Travailleurs du secteur de la vente et ouvriers.

4. Techniciens et ouvriers qualifiés, travailleurs des services communautaires et à la personne, et employés de bureau et travailleurs administratifs.

5. Cadres et professionnels.

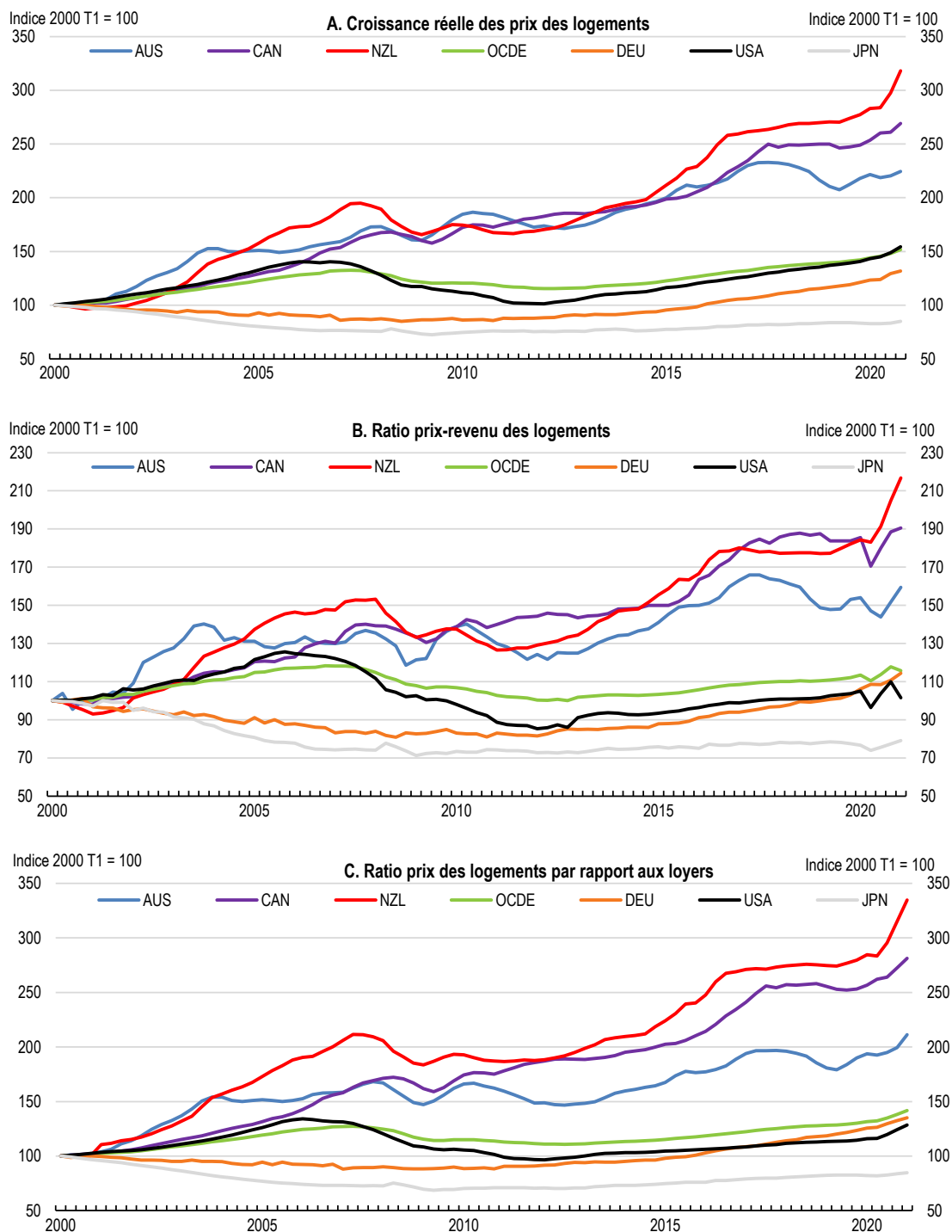
Source : Calculs du secrétariat à partir de données tirées des [Statistiques sur le revenu de l'Office statistique de Nouvelle-Zélande](#).

Rendre le logement plus abordable

En Nouvelle-Zélande, la flambée des prix des logements est un des principaux freins au bien-être, surtout pour les primo-acquéreurs, et elle constitue de loin la première des préoccupations citées par les ménages dans une enquête publiée dans l'*IPSOS New Zealand Issues Monitor* (2021^[45]). Avant que la pandémie de COVID-19 ne débute, les prix réels des logements avaient déjà nettement plus augmenté depuis le début du siècle que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (Graphique 1.35, partie A), mais ils ont continué à progresser depuis lors, à hauteur de 30 %, principalement en raison des mesures de politique monétaire mises en œuvre pour soutenir l'économie (Reserve Bank of New Zealand, 2021^[46]). Les prix des logements ont également augmenté davantage par rapport à des paramètres fondamentaux (revenus des ménages et loyers) que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (parties B et C). La forte hausse des prix des logements a creusé les inégalités de patrimoine entre propriétaires et non-propriétaires. Si les prix des actifs non résidentiels étaient restés constants, cela aurait réduit le niveau global des inégalités de patrimoine, qui était proche de la moyenne de l'OCDE en 2018 (d'après la Base de données de l'OCDE

sur la distribution des richesses), étant donné que la majorité des ménages néo-zélandais sont propriétaires de leur logement et que les actifs non résidentiels représentent une part du patrimoine plus importante pour les ménages les plus aisés que pour le reste de la population (Symes, 2021^[47]). Néanmoins, dans un contexte d'augmentation rapide des prix de la plupart des actifs, il est difficile de savoir a priori comment la distribution des patrimoines a évolué.

Graphique 1.35. Les prix réels des logements ont davantage augmenté que dans d'autres pays de l'OCDE



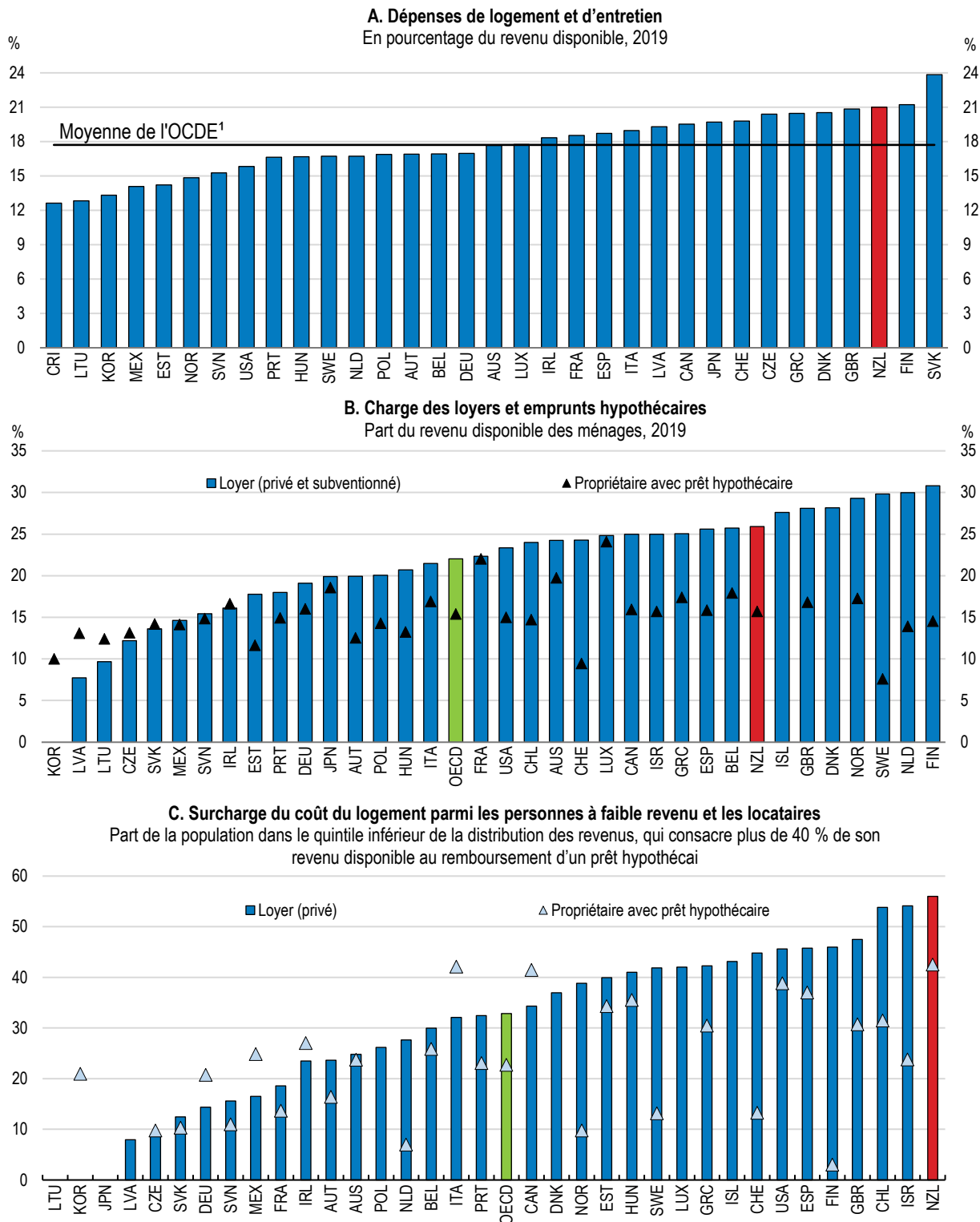
Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

L'accessibilité financière des logements est également faible en termes de comparaison internationale. Les données des comptes nationaux montrent que la part des revenus consacrée au logement est plus élevée en Nouvelle-Zélande que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (Graphique 1.36, partie A). Cependant, cette part est quelque peu surévaluée dans le cas de la Nouvelle-Zélande, car les immeubles locatifs dont les loyers sont utilisés comme variables de substitution pour estimer les loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires ne sont pas stratifiés par emplacement, si bien que la pondération appliquée pour Auckland, où les immeubles locatifs sont à la fois plus courants et plus chers, est trop forte. Les dépenses effectives au titre des loyers (c'est-à-dire hors loyers imputés) sur les marchés du logement locatif privé et du logement locatif social (c'est-à-dire subventionné) considérés dans leur ensemble représentent une part considérable du revenu (partie B), surtout pour les ménages à faible revenu présents sur le marché locatif privé (partie C). La part des logements locatifs sociaux dans le parc immobilier d'habitation total est faible en Nouvelle-Zélande (Graphique 1.37, partie A) et elle le restera, malgré les financements publics débloqués pour accroître l'offre de logement locatif social de 8 000 unités entre 2021 et 2024. Mesurées en proportion du PIB, les dépenses consacrées aux allocations de logement par la Nouvelle-Zélande – c'est-à-dire à l'*Accommodation Supplement*, à laquelle n'ont pas droit les occupants de logements sociaux, leur loyer étant déjà subventionné – sont supérieures à la moyenne de l'OCDE (partie B).

L'augmentation sur longue période des prix réels des logements et la diminution de leur accessibilité financière tiennent à une forte croissance de la demande, conjuguée à une faible réactivité de l'offre ; comme indiqué ci-avant, la récente flambée des prix reflète l'accroissement de la demande ayant résulté de l'assouplissement marqué de la politique monétaire, augmentation qui a été accentuée par les anticipations de réaction lente de l'offre. La forte croissance des revenus a effectivement stimulé la demande, mais ce facteur n'explique qu'une petite partie de la hausse des prix observée depuis 2000, étant donné que le ratio prix des logements/revenu a vivement augmenté (Graphique 1.35, partie B). Un des principaux moteurs de la demande a été la baisse des taux d'intérêt depuis les années 1990, qui a été plus marquée que dans la plupart des autres pays. On peut également citer la forte augmentation du solde migratoire du début du siècle jusqu'en 2020, où les restrictions aux frontières liées au COVID-19 l'ont pratiquement réduit à zéro. D'après les estimations de Coleman et Landon-Lane (Coleman et Landon-Lane, 2007^[48]), une augmentation de 1 % de la population se traduit par une hausse de 10 % des prix de l'immobilier d'habitation, due en grande partie au fait que la construction de logements ne s'ajuste pas rapidement à la demande supplémentaire résultant de l'immigration.

La réaction de l'offre de logements a été entravée par des règles d'urbanisme restrictives et complexes, un manque d'infrastructures et des capacités insuffisantes dans le secteur de la construction (*Études économiques* de 2017 et 2019 sur la Nouvelle-Zélande). Si la réactivité de l'offre de logements est plus forte en Nouvelle-Zélande que dans de nombreux pays européens, elle est plus faible qu'en Amérique du Nord et dans les pays nordiques et n'a pas été suffisante pour endiguer la montée des prix des logements dans un contexte de très fortes baisses des taux d'intérêt et de croissance vigoureuse de la population. Au cours des dix dernières années, l'offre de logements neufs a évolué à un rythme nettement plus lent que la demande d'origine démographique (Graphique 1.38), en particulier à Auckland où la pénurie atteindrait entre 40 000 et 50 000 logements (Coleman et Karagedikli, 2018^[49]).

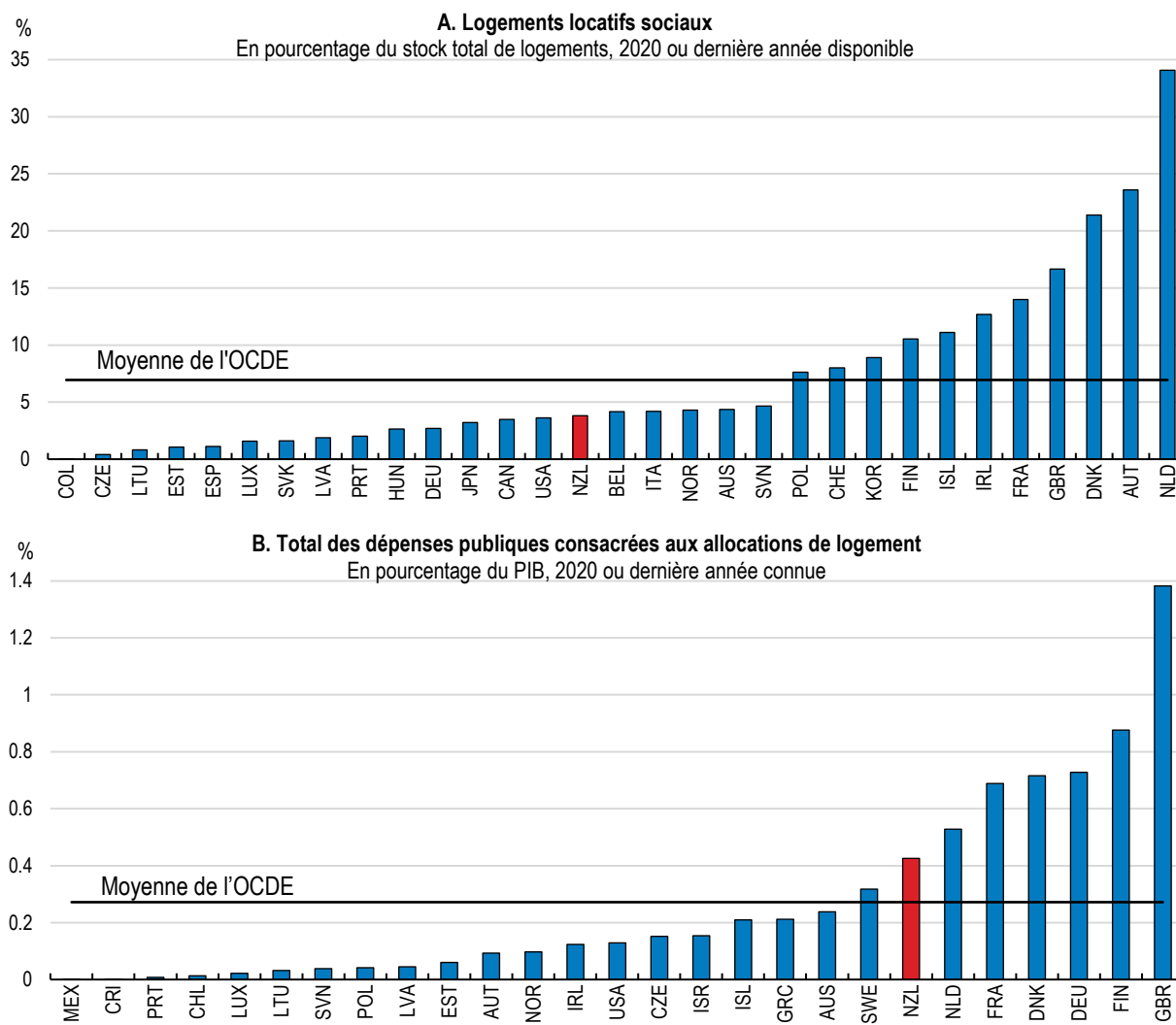
Graphique 1.36. L'accessibilité financière des logements est faible



1. Moyenne de l'échantillon à l'exception du Chili, du Mexique, de la Corée et des États-Unis pour lesquels on utilise le revenu brut au lieu du revenu disponible.

Source : Office statistique de Nouvelle-Zélande ; Panorama des comptes nationaux de l'OCDE ; Base de données de l'OCDE sur le logement abordable.

Graphique 1.37. La part du logement social est faible et les dépenses publiques consacrées aux allocations de logement sont élevées



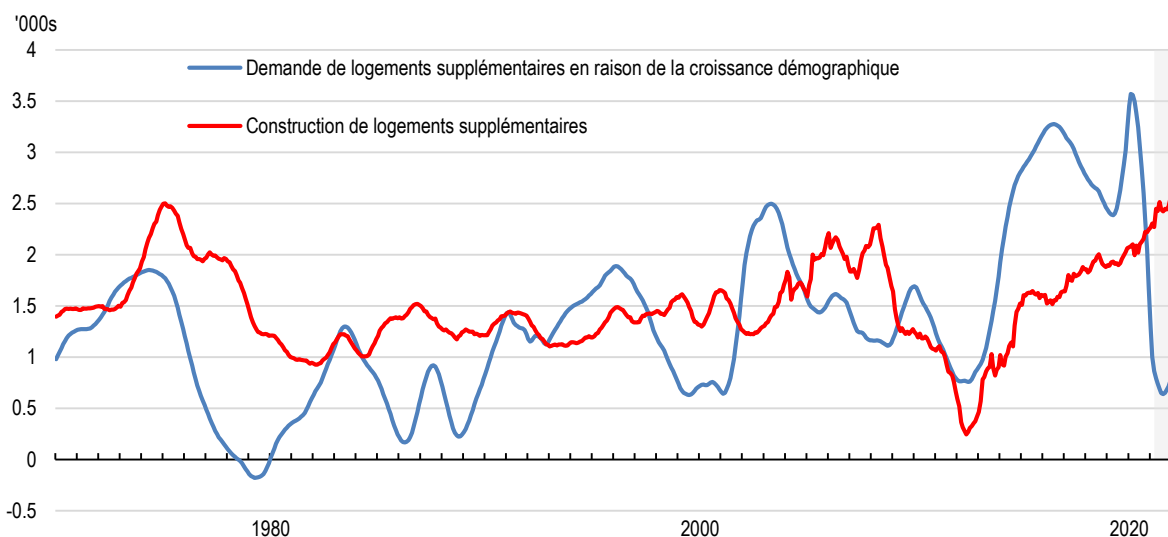
Note : Pour la Nouvelle-Zélande, les données relatives au logement social locatif se rapportent au nombre de logements sociaux qui sont financés par l'administration centrale, et n'incluent pas ceux qui sont fournis par les collectivités locales (qui représentent 15 % du parc de logements sociaux). Pour en savoir plus sur les données relatives aux autres pays, voir le Questionnaire de l'OCDE sur les logements sociaux et abordables de 2021.

Source : [Questionnaire de l'OCDE sur les logements sociaux et abordables](#), 2021.

StatLink  <https://stat.link/cj5k2i>

Graphique 1.38. Au cours des années précédant l'épidémie, l'offre de nouveaux logements a accusé un retard par rapport à la demande démographique

Moyenne mobile sur 12 mois



Note : Projection par RBNZ.

Source : RBNZ.

StatLink  <https://stat.link/zmqb2s>

Pour accroître la capacité du marché du logement de s'ajuster à la demande, le gouvernement a rendu public en 2019 le programme pour la croissance urbaine (UGA, *Urban Growth Agenda*). Son principal objectif est de supprimer les obstacles à l'ajustement de l'offre sur les marchés des infrastructures et des terrains urbains, comme cela avait été recommandé dans les précédentes *Études* (Tableau 1.14). En accompagnant et en gérant la croissance urbaine, l'UGA vise également à améliorer les choix effectués concernant l'emplacement et le type de logement ; à améliorer l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services ; à contribuer à la réduction des émissions et à renforcer la résilience climatique ; et à favoriser la création d'environnements bâtis de qualité, tout en évitant tout étalement urbain inutile. L'UGA se compose de cinq axes d'intervention interdépendants, qui couvrent divers aspects de la planification et de l'exécution en matière d'urbanisme et d'infrastructures :

- **Financements en amont et en aval des infrastructures** permettant d'améliorer la réactivité de l'offre d'infrastructures et d'assurer une répartition appropriée des coûts ;
- **Urbanisme** pour permettre aux villes de dégager les marges de manœuvre nécessaires à leur croissance, favoriser la création d'environnements bâtis de qualité et permettre une planification stratégique intégrée ;
- **Aménagement du territoire** (axé au départ sur Auckland et le corridor Auckland-Hamilton) pour mettre sur pied un partenariat plus solide avec les collectivités locales en vue de réaliser un aménagement intégré du territoire ;
- **Tarification des transports** pour veiller à ce que le prix des infrastructures de transport favorise une utilisation efficace du réseau ; et
- **Réforme législative** pour veiller à ce que les cadres réglementaire, institutionnel et de financement étayent collectivement la réalisation des objectifs de l'UGA.

Le gouvernement progresse dans la réduction des obstacles urbanistiques à l'ajustement de l'offre de logements. La Déclaration de politique nationale sur le développement urbain (NPSUD, *National Policy Statement on Urban Development*) de 2020 met en place les piliers de l'UGA pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire. La NPSUD, qui définit des objectifs et des politiques de développement urbain

que les conseils locaux doivent mettre en œuvre en vertu de la loi sur la gestion des ressources (RMA, *Resource Management Act*) de 1991, supprime les obstacles excessivement restrictifs à la croissance des villes (tant verticale qu'horizontale) dans les endroits où l'accès aux services, aux réseaux de transport public et aux infrastructures existants est satisfaisant. Elle enjoint également aux collectivités locales de favoriser un accroissement de l'offre et de faire en sorte que la planification s'adapte à l'évolution de la demande, tout en veillant à ce que les nouvelles possibilités d'aménagement créées par les conseils locaux aient une forme et une localisation adaptées à la diversité des besoins des communautés et favorisent la création d'environnements urbains fonctionnels et agréables à vivre. Ces réformes seront approfondies par la loi sur l'environnement naturel et bâti (NBA, *Natural and Built Environment Act*), sur laquelle le gouvernement mène actuellement une consultation en vue de la substituer à la RMA, qui a imposé des restrictions excessives en matière d'urbanisme. La NBA réglementera l'utilisation des sols et les questions d'environnement et définira un ensemble de mesures et de normes nationales obligatoires en vue d'assurer le respect de limites, l'obtention de résultats et la réalisation d'objectifs concernant l'environnement naturel. Elles seront intégrées dans les plans régionaux conjoints préparés par les collectivités locales, l'administration centrale et les tribus maories locales (*mana whenua*). La différence essentielle entre la NBA et la RMA est qu'il faudra s'efforcer d'obtenir des résultats spécifiés, ce qui correspond au passage d'un système d'octroi d'autorisations d'utilisation des ressources (fondé sur une évaluation d'impact) à un système de planification. Toutefois, un système axé sur les résultats pourrait s'avérer inefficace, dans la mesure où le coût de réalisation des résultats spécifiés pourrait être trop élevé pour certaines localités. D'autres préoccupations connexes concernent le niveau élevé de planification centralisée et un manque potentiel de protection des droits de propriété privée, par exemple contre la perte de valeur d'un bien immobilier découlant d'une mesure de classement au titre de la protection du patrimoine incluse dans le plan de district du conseil local, sans que le propriétaire bénéficie d'un dédommagement.

Tableau 1.14. Recommandations antérieures de l'OCDE sur le logement et mesures prises

Recommandations des <i>Études</i> antérieures (Principales recommandations en gras)	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
<p>Remplacer les dispositions réglementaires strictes limitant l'étalement des villes (par exemple les restrictions concernant les immeubles collectifs, la taille minimale des lots, les limitations de la densité de construction ou les obligations minimales en matière de stationnement) par des règles claires concernant la projection d'ombre sur les bâtiments voisins, la taille des constructions en fonction de leur localisation et les espaces verts.</p>	<p>La Déclaration de politique nationale sur le développement urbain (NPSUD, <i>National Policy Statement on Urban Development</i>) de 2020 supprime les obstacles excessivement restrictifs à la croissance des villes (tant verticale qu'horizontale) dans les endroits où l'accès aux services, aux réseaux de transport public et aux infrastructures existants est satisfaisant.</p> <p>En décembre 2021, les autorités ont modifié la loi sur la gestion des ressources (RMA, <i>Resource Management Act</i>) de manière à autoriser une densité de logements plus élevée dans les cinq plus grandes villes de Nouvelle-Zélande. En vertu de cette réforme, il est possible de construire jusqu'à trois logements comportant jusqu'à trois étages et n'occupant pas plus de 50 % du site considéré sans devoir obtenir au préalable une autorisation d'urbanisme.</p>
<p>Fournir des principes directeurs clairs en matière de développement urbain durable via le programme pour la croissance urbaine (UGA, <i>Urban Growth Agenda</i>). Soutenir l'adoption générale des initiatives qui ont été couronnées de succès dans le cadre du Plan d'aménagement d'Auckland (AUP, <i>Auckland Unitary Plan</i>), comme l'aménagement du territoire et la consultation en amont.</p>	<p>L'UGA vise à rendre les terrains urbains, et donc les logements urbains, plus abordables. Cet objectif s'appuie sur des objectifs plus globaux définis en vue d'améliorer les choix effectués concernant l'emplacement et le type de logement ; d'améliorer l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services ; de contribuer à la réduction des émissions et de renforcer la résilience climatique ; et de favoriser la création d'environnements bâtis de qualité, tout en évitant tout étalement urbain inutile. L'UGA étaye l'aménagement du territoire. Le gouvernement a maintenant mis en place un certain nombre de partenariats pour la croissance urbaine afin d'élaborer des plans d'aménagement du territoire. Les modifications apportées à la loi sur la gestion des ressources se traduiront par l'adoption de stratégies régionales d'aménagement du territoire.</p>

<p>Augmenter les redevances d'utilisation pour l'eau et les routes, et supprimer les obstacles à une utilisation accrue des taxes locales ciblées sur les plus-values immobilières résultant de changements des règles d'occupation des sols ou d'investissements en infrastructures.</p>	<p>Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'augmentation des redevances d'utilisation de l'eau, qui sont limitées à Auckland, Nelson et Tauranga, ou la mise en place de péages de décongestion, bien qu'elle soit envisagée à Auckland pour 2024, lorsque des travaux destinés à améliorer considérablement les transports publics auront été achevés.</p>
<p>Donner aux conseils locaux accès à des recettes supplémentaires liées au développement local et modifier l'assise des prélèvements effectués par les collectivités locales afin qu'ils s'appliquent aux valeurs des terrains seuls.</p>	<p>Les obstacles à une utilisation accrue des taxes locales ciblées sur les plus-values immobilières n'ont pas été réduits. Aucune mesure n'a été prise.</p>
<p>Avec l'aide du nouvel organisme chargé des infrastructures, élargir l'éventail des solutions de financement des infrastructures à la disposition des conseils locaux en facilitant l'accès aux partenariats public-privé et à l'émission d'obligations pour des projets spécifiques.</p>	<p>La loi sur le financement en amont et en aval des infrastructures de 2020 améliore l'accès aux financements des conseils locaux par le biais de structures <i>ad hoc</i>, afin qu'ils puissent financer et construire des infrastructures favorisant la construction de logements et le développement urbain. Un organisme public travaille avec les conseils locaux pour élaborer des accords. Pour l'instant, aucun accord n'a été conclu, mais le Fonds pour l'accélération du développement des infrastructures (<i>Infrastructure Acceleration Fund</i>) renforce la probabilité d'une telle issue, étant donné qu'il exige un cofinancement, qui pourrait venir d'une telle structure <i>ad hoc</i>.</p>
<p>Envisager de passer à un système de responsabilité proportionnelle pour le secteur de la construction, dans le cadre duquel le consommateur serait protégé par un système d'assurance complémentaire obligatoire, placé sous la surveillance d'un seul organisme relevant de l'administration centrale. Mettre en place un système public d'assurance construction neutre d'un point de vue concurrentiel, dans l'hypothèse où le fonctionnement d'un marché viable reposant uniquement sur des assureurs du secteur privé s'avèrerait impossible.</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise.</p>
<p>Favoriser la concurrence dans le secteur de la construction en chargeant la Commission du Commerce de réaliser une étude du marché et en prolongeant la suspension des mesures antidumping applicables aux matériaux de construction résidentielle.</p>	<p>Une étude de marché de la Commission du Commerce sur les matériaux de construction a débuté à la fin de 2021. La suspension des mesures antidumping applicables aux matériaux de construction résidentielle a pris fin en 2019. Un nouveau critère d'application a cependant été intégré dans la loi sur les échanges (droits antidumping et compensateurs) de 1988, suivant lequel les effets induits sur l'intérêt général (notamment le coût pour les secteurs d'aval et les consommateurs) doivent être pris en compte avant qu'un droit puisse être imposé. Ce critère permet de prendre en considération les questions de concurrence.</p>
<p>Recentrer le programme KiwiBuild sur l'amélioration de l'offre de terrains en regroupant des lots fragmentés et en réduisant les risques inhérents aux sites à aménager.</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise. Cependant, l'Autorité nationale pour le logement et le développement urbain (<i>Kāinga Ora – Homes and Communities</i>), créée en 2019 et qui exerce ou délègue les pouvoirs prévus par la loi sur le développement urbain de 2020, peut favoriser le processus de regroupement des terrains, y compris, en dernier recours, par voie d'expropriation.</p>
<p>Accorder davantage d'importance au renforcement de l'offre de logements locatifs neufs.</p>	<p>Dans le cadre de la remise à plat du programme KiwiBuild annoncée en septembre 2019, le gouvernement a indiqué qu'il explorerait les possibilités de lancer des programmes de construction de logements locatifs avec des investisseurs institutionnels à long terme.</p>
<p>Mettre un terme à l'octroi de garanties ou à l'acquisition de logements par les pouvoirs publics, ainsi qu'à leur implication dans l'attribution des biens immobiliers d'habitation aux acheteurs.</p>	<p>Dans le cadre de la remise à plat du programme KiwiBuild, le gouvernement a annoncé qu'il réduirait le montant versé aux promoteurs faisant jouer la garantie publique pour les futurs projets immobiliers.</p>

<p>Réduire les aides publiques à l'accèsion à la propriété ne reposant pas sur la fiscalité, afin de réduire les tensions à la hausse exercées sur les prix et les effets négatifs qui en résultent en matière de redistribution.</p> <p>Supprimer progressivement la possibilité offerte aux primo-acquéreurs de logements d'effectuer des retraits sur leur plan KiwiSaver pour financer leur achat, ainsi que les prêts d'accèsion à la propriété (<i>First Home Loans</i>).</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise.</p> <p>Dans le cadre du train de mesures de mars 2021 sur le logement, le gouvernement a revu à la hausse les plafonds de prix des logements et les seuils de revenu qui conditionnent l'admission au bénéfice des subventions à l'accèsion à la propriété (<i>First Home Grants</i>) et des prêts d'accèsion à la propriété. Aucune mesure n'a été prise concernant la possibilité offerte aux primo-acquéreurs de logements d'effectuer des retraits sur leur plan KiwiSaver pour financer leur achat.</p>
<p>Accroître l'offre de logement social dans les zones touchées par des pénuries, notamment en développant les partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) et en redéployant des fonds de KiwiBuild.</p>	<p>Dans le cadre du budget 2020, 8 000 logements sociaux et temporaires ont été financés, et le programme de logements sociaux rendu public en janvier 2021 a précisé où ces logements seraient construits.</p> <p>Le Fonds pour le logement abordable (<i>Affordable Housing Fund</i>) est destiné à soutenir les partenariats noués avec des ONG pour accroître l'offre de logements locatifs abordables.</p> <p>Le financement du programme KiwiBuild – qui s'élevait initialement à 2 milliards NZD – est un fonds renouvelable qui doit être restitué à la Couronne à la fin de ce programme décennal. Cela signifie qu'il ne peut pas être utilisé pour subventionner le logement social sans financement supplémentaire.</p>
<p>Supprimer le subventionnement des tarifs de l'eau pour les locataires de logements sociaux qui paient un loyer correspondant au prix du marché.</p>	<p>Aucune mesure n'a été prise.</p>
<p>Commencer à réévaluer régulièrement le bail de tous les occupants de logements sociaux, tout en déployant davantage d'efforts pour aider les locataires à atteindre l'indépendance et l'autonomie financières.</p>	<p>La portée des exemptions a été élargie en 2018-19 de sorte qu'elles s'appliquent à 81 % des locataires, notamment à ceux qui ont des enfants âgés de 18 ans ou moins et à ceux qui sont âgés de 65 ans ou plus. Pour la minorité restante des occupants de logements sociaux, les révisions de bail ont été suspendues depuis le début de la pandémie de COVID-19.</p>
<p>Durcir les conditions dans lesquelles les propriétaires peuvent mettre fin à une location, comme prévu, et plafonner les augmentations annuelles de loyer en fonction de la hausse des loyers sur le marché local.</p>	<p>La loi de 2020 modifiant la loi sur les baux d'habitation (<i>Residential Tenancies Amendment Act 2020</i>) interdit aux propriétaires de résilier des baux à renouvellement automatique sans motif valable : les propriétaires peuvent uniquement procéder à une telle résiliation pour les raisons mentionnées dans la loi ou dans des dispositions juridiques ultérieures. La loi limite également les hausses de loyer à une par an et interdit aux propriétaires d'inviter ou d'encourager les locataires potentiels à surenchérir par rapport au loyer demandé.</p>
<p>Limiter la déductibilité fiscale des pertes découlant d'investissements réalisés dans l'immobilier locatif, en autorisant seulement qu'elles soient imputées sur des revenus locatifs futurs.</p>	<p>Le gouvernement a limité la déductibilité fiscale des pertes sur investissement locatif aux futurs revenus locatifs, à compter de l'exercice fiscal 2019-20.</p>

En septembre 2021, le gouvernement a publié sa déclaration de politique sur le logement et le développement urbain (GPS-HUD, *Government Policy Statement on Housing and Urban Development*) (Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et Ministère du Logement et de l'Urbanisme, 2021^[50]), qui expose sa vision en matière de logement et de développement urbain et les principales mesures en cours pour concrétiser cette vision. Outre les réformes systémiques comme le programme pour la croissance urbaine, les modifications de la loi sur la gestion des réformes (*Reform Management Act*) et les changements apportés à la fiscalité, la déclaration rend également compte de la façon dont le gouvernement travaillera avec d'autres parties prenantes et cherchera à enclencher et favoriser le développement urbain en pilotant des activités de promotion immobilière et en nouant des partenariats, tout particulièrement avec les Maoris. Une de ses priorités consistera à accroître l'offre de logements abordables à acheter ou à louer.

En décembre 2021, le gouvernement a modifié la loi sur la gestion des ressources avec le soutien de divers partis, afin de réformer la législation relative à l'urbanisme de manière à autoriser une densité de logements plus élevée dans les cinq plus grandes villes de Nouvelle-Zélande (Auckland, Wellington, Christchurch, Hamilton et Tauranga). En vertu de cette réforme, il est possible de construire jusqu'à trois logements comportant jusqu'à trois étages et n'occupant pas plus de 50 % du site considéré sans devoir

obtenir au préalable une autorisation d'urbanisme. Précédemment, les règles d'urbanisme des districts n'autorisaient généralement qu'un seul logement pouvant comporter au maximum deux étages par site. On estime que ces changements se traduiront par une augmentation de l'offre de logements de 48 000 à 105 000 unités au cours des cinq à huit années à venir. Les conseils municipaux des cinq plus grandes villes néo-zélandaises sont tenus d'appliquer ces nouvelles normes de densité moyenne de logements (MDRS, *Medium Density Residential Standards*) à partir d'août 2022.

Il s'avère plus difficile de réduire l'obstacle à l'accroissement de l'offre de logements que constituent les carences des infrastructures ; en effet, la capacité des conseils locaux de financer par emprunt la construction de nouvelles infrastructures liées au logement est limitée, et rien ne les incite à imposer plus lourdement les propriétaires actuels pour les payer. La loi de 2020 sur le financement en amont et en aval des infrastructures marque une avancée en termes de réduction de cet obstacle. Elle améliore l'accès aux financements des conseils locaux par le biais de structures *ad hoc*, afin qu'ils puissent financer et bâtir des infrastructures favorisant la construction de logements et le développement urbain. Les fonds levés par ces structures *ad hoc* seront remboursés au moyen d'une taxe prélevée sur les personnes qui bénéficient des infrastructures considérées (les propriétaires de logements situés dans la zone desservie par la nouvelle infrastructure, par exemple). Un organisme public travaille avec les conseils locaux pour élaborer des accords, mais pour l'instant, aucun n'a été conclu. Il faudrait inciter encore davantage les conseils locaux à accompagner la croissance urbaine, par exemple en partageant les recettes fiscales liées au développement local, comme cela avait été recommandé dans les *Études* précédentes (voir le Tableau 1.14).

En mars 2021, le gouvernement a annoncé un train de mesures pour accroître l'offre de biens immobiliers d'habitation, en particulier de logements abordables, et pour freiner l'investissement dans l'immobilier locatif, exception faite des logements neufs. Une mesure clé a été la création du Fonds pour l'accélération de la construction de logements (HAF, *Housing Acceleration Fund*) – doté de 3.8 milliards NZD – destiné à renforcer le rythme et l'ampleur des activités de construction résidentielle. Il comprend un Fonds pour l'accélération du développement des infrastructures (*Infrastructure Acceleration Fund*) – doté de 1 milliard NZD, dont 350 millions NZD sont réservés au Fonds pour les infrastructures maories (*Māori Infrastructure Fund*) – destiné à financer des infrastructures essentielles nécessaires à la construction résidentielle, en particulier dans les endroits où les infrastructures sont limitées et où les problèmes d'offre de logements et d'accessibilité financière sont les plus importants. Le Fonds pour l'accélération de la construction de logements comprend également des ressources supplémentaires destinées à accélérer l'aménagement des terrains vacants ou sous-utilisés appartenant à la Couronne, à permettre d'intervenir dans un plus grand nombre de régions et à élargir l'éventail des possibilités offertes en matière de logements abordables à louer ou à acheter. De plus, le gouvernement permettra à l'Autorité nationale pour le logement et le développement urbain (*Kāinga Ora – Homes and Communities*) d'emprunter 2 milliards NZD supplémentaires pour acquérir des terrains et faciliter leur aménagement. Pour freiner l'investissement dans l'immobilier locatif à l'exception des logements neufs, le gouvernement a allongé la durée de détention en deçà de laquelle les plus-values réalisées sur un placement immobilier sont imposables, en la portant de cinq à dix ans pour toutes les futures acquisitions d'immeubles de placement à l'exception des logements neufs, et il va supprimer progressivement la déductibilité des intérêts d'emprunt hypothécaire au cours des quatre prochaines années pour tous les immeubles de placement à l'exception des logements neufs, qui conserveront le bénéfice de cette déductibilité pendant 20 ans, ainsi que pour les biens sur lesquels les plus-values sont imposables.

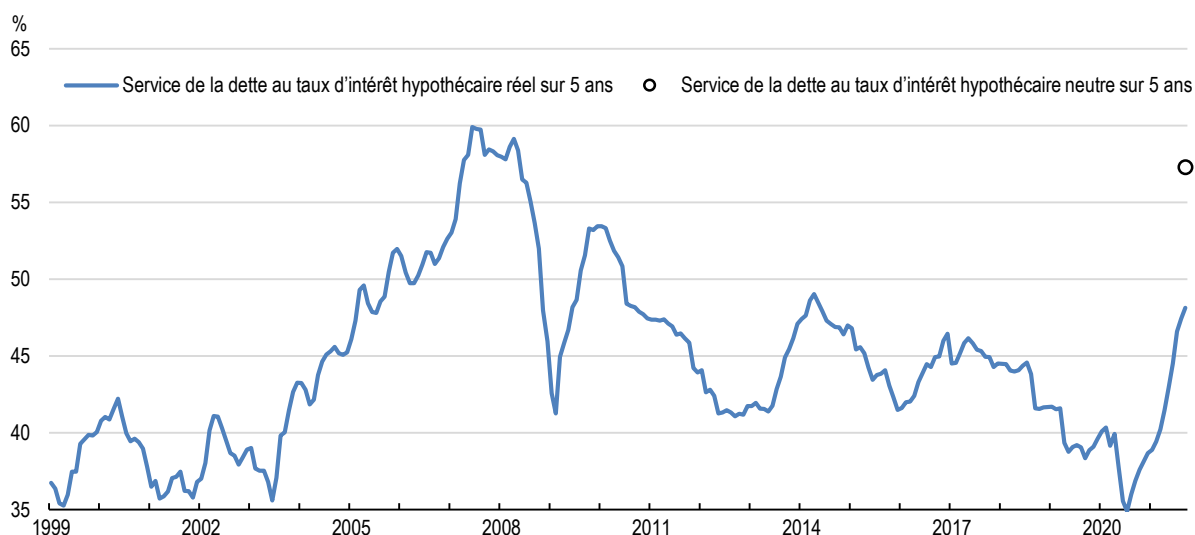
Les mesures de planification mises en œuvre et celles adoptées au cours des dernières années, comme le Plan d'aménagement d'Auckland (AUP, *Auckland Unitary Plan*) et les changements de politique visant à faciliter la reconstruction à la suite des tremblements de terre de Canterbury de 2010 et 2011, ont contribué à améliorer la réactivité de l'offre de biens immobiliers d'habitation à la demande ; de fait, le rythme d'augmentation de l'offre de logements neufs est le plus rapide qu'on ait pu observer depuis un demi-siècle (Graphique 1.38). De plus, elles ont permis une nette réorientation des activités de

construction de logements des maisons individuelles vers les logements collectifs (appartements et maisons mitoyennes), surtout à Auckland. Cette réorientation a permis d'accroître l'offre de logements plus abordables et bien situés. Les données sur les permis de construire laissent à penser que l'offre de logements neufs augmentera encore plus rapidement d'ici à la mi-2022. La montée en régime des mesures de mars 2021 lui donnera un coup de fouet supplémentaire. Conjugué au recul de la demande d'origine démographique associé à la forte diminution du solde migratoire, le dynamisme de la construction de logements devrait continuer à réduire la pénurie observée ces dernières années et, si le solde migratoire reste beaucoup plus faible que par le passé, comme on s'y attend, entraîner sa résorption d'ici à quelques années.

Plusieurs facteurs réduiront probablement encore la demande de logements. Les plus importants sont une hausse des taux d'intérêt vers des niveaux plus neutres, qui rendrait moins attrayant l'investissement dans l'immobilier résidentiel et conduirait à une forte augmentation du coût du service de la dette (Graphique 1.39), et un recours accru aux instruments macroprudentiels (voir ci-avant). Les récentes mesures fiscales adoptées par les pouvoirs publics en vue de freiner l'investissement dans l'immobilier locatif ancien, ainsi que l'application de plafonds plus bas aux quotités de financement (ratios prêt/valeur du bien) relatives aux crédits hypothécaires contractés pour acquérir ce type de bien, ont déjà ramené la part des prêts hypothécaires correspondant à ces investissements immobiliers de 21 % au début de 2021 à 17 % en novembre. Compte tenu de l'augmentation de l'offre de logements et de la baisse de la demande, la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ, *Reserve Bank of New Zealand*) s'attend à ce que les prix de l'immobilier d'habitation commencent à diminuer modestement à partir de la fin de 2022, pour s'établir *in fine* à des niveaux plus viables (Graphique 1.40). Si leurs prix nominaux restaient à leur niveau actuel, il faudrait huit ans pour que le ratio médian prix des logements/revenu retrouve son niveau d'avant la pandémie de COVID-19.

Graphique 1.39. Les coûts du service de la dette pour les nouveaux acheteurs seront beaucoup plus élevés à des taux d'intérêt neutres¹

Estimation des coûts de service de la dette² pour les nouveaux acheteurs en pourcentage du revenu



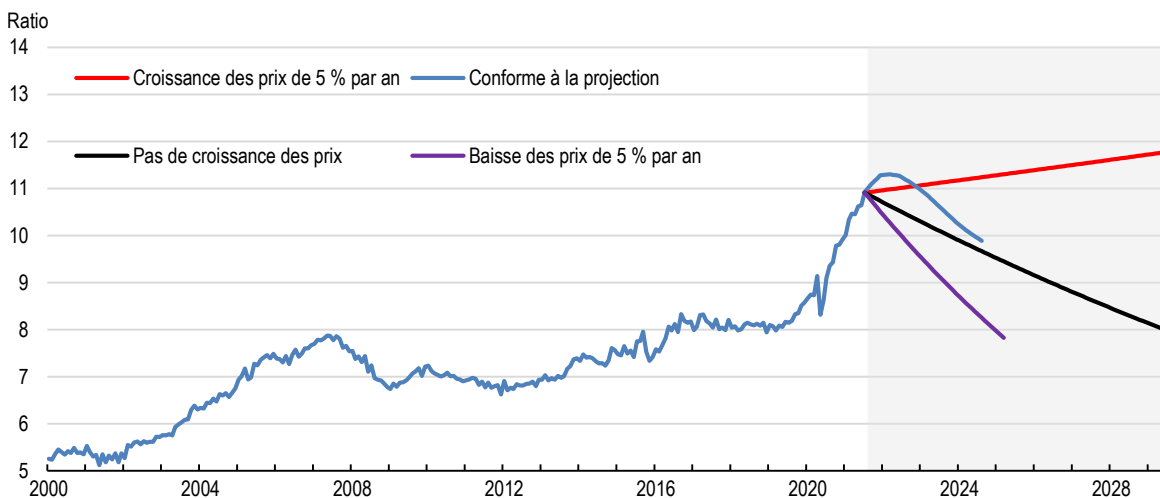
1. Le taux d'intérêt neutre est le taux d'intérêt à court terme auquel la politique monétaire n'est ni expansionniste ni récessive. Le taux des prêts au logement à cinq ans est égal au taux neutre à court terme plus une prime d'échéance, plus la marge de taux d'intérêt des prêteurs.

2. Les coûts de service de la dette incluent le remboursement des intérêts et du capital, pour un prêt sur 30 ans. Les estimations concernent des acheteurs qui acquièrent le bien au prix de vente médian avec un acompte de 20 %.

Source : RBNZ.


Graphique 1.40. Si le prix des logements reste au niveau actuel, il faudra de nombreuses années pour que le ratio médian prix-revenu retrouve son niveau d'avant COVID.

Ratio prix des logements/revenu



Note : Projection par RBNZ.

Source : RBNZ.

StatLink  <https://stat.link/01e7zr>

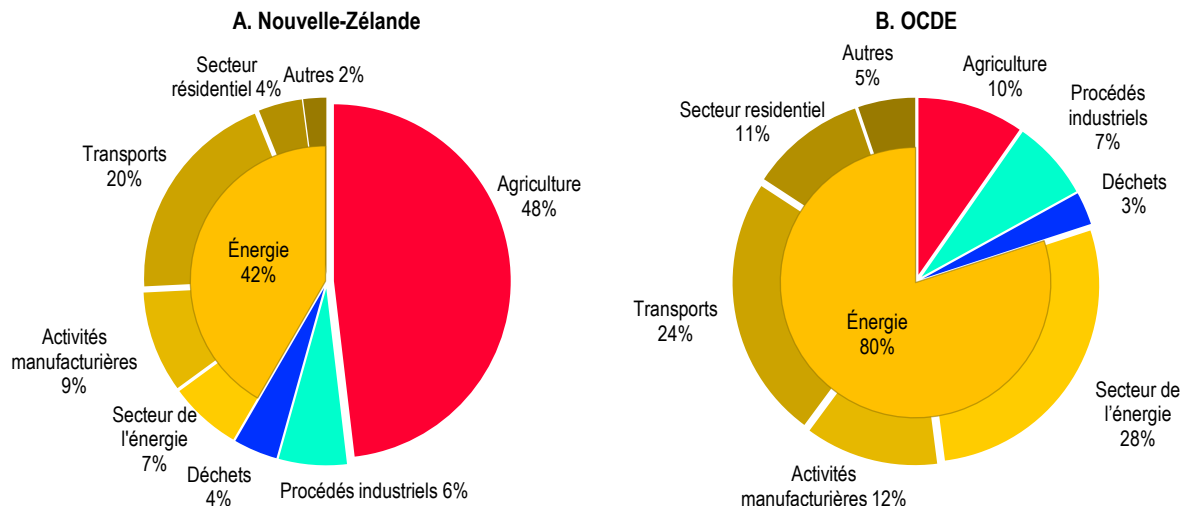
Rendre la croissance économique plus durable sur le plan environnemental

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES par habitant de la Nouvelle-Zélande (hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) sont parmi les plus élevées des pays de l'OCDE et ont baissé de 10 % seulement depuis 1990, soit moins que la moyenne de l'OCDE (voir Graphique 1.7). Les émissions imputables à la consommation d'énergie représentent 42 % du total (Graphique 1.41, partie A) et augmentent rapidement (+44 % depuis 1990), ce qui s'explique en grande partie par la très forte croissance des émissions des transports routiers (+96 %) ; celles du secteur de l'énergie sont en revanche très inférieures à la moyenne de l'OCDE (partie B), car la production d'électricité est à 81 % d'origine renouvelable (principalement hydraulique). L'autre grande source de GES est l'agriculture. Ses émissions biologiques – de méthane surtout – représentent près de la moitié des émissions totales, soit une proportion bien supérieure à la moyenne de l'OCDE. Elles ont augmenté de 17 % depuis 1990 du fait de la consommation accrue d'engrais azotés de synthèse et de l'accroissement des effectifs laitiers. Une baisse sensible des rejets de GES dans ces deux secteurs sera indispensable à la transition de la Nouvelle-Zélande vers une économie à faibles émissions.

Graphique 1.41. Le secteur agricole est à l'origine d'une part importante des émissions de GES en Nouvelle-Zélande

Ventilation des émissions de gaz à effet de serre par secteur (hors utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), 2019



Source : OCDE, Base de données sur la croissance verte.

StatLink  <https://stat.link/9jr0yf>

D'après les estimations, la Nouvelle-Zélande a rempli son engagement inconditionnel d'abaisser ses émissions de GES de 5 % par rapport à 1990 à l'horizon 2020 en termes nets, en comptabilisant les absorptions imputables aux activités forestières admissibles (109.2 Mt éq. CO₂) et en reportant les quotas inutilisés de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (23.1 Mt éq. CO₂) dans le budget carbone 2013-20 (509.8 Mt éq. CO₂). Elle ne parviendra vraisemblablement pas à tenir ses engagements internationaux futurs sans réduire sensiblement ses émissions brutes – on ignore quelles règles s'appliqueront aux puits forestiers à l'avenir, et la crédibilité des marchés internationaux du carbone a été entamée ces dernières années (Graphique 1.42).

Depuis quelques années, les pouvoirs publics accordent un degré de priorité plus élevé à l'abaissement des émissions de GES. Un pas important a été franchi avec l'inscription, en 2019, de l'objectif de neutralité carbone dans la loi de 2002 sur le changement climatique (*Climate Change Response Act*). La loi ainsi modifiée prévoit de ramener à zéro d'ici à 2050 les émissions nettes de GES, hormis les émissions de méthane imputables à l'agriculture et aux déchets (qui représentent aujourd'hui plus de 40 % des émissions totales et sont principalement d'origine agricole), pour lesquelles l'objectif est une réduction d'au minimum 24-47 % par rapport aux niveaux de 2017 (avec un objectif intermédiaire fixé à 10 % en 2030). La loi modifiée a également créé une Commission sur le changement climatique, qui conseille le gouvernement sur les mesures possibles pour atteindre les objectifs de réduction des émissions et sur les stratégies d'adaptation, lui recommande des budgets d'émission intérieurs et lui fait rendre des comptes. La Commission (2021^[51]) a recommandé des budgets d'émission intérieurs bruts pour la période 2021-35 qui nécessiteront une diminution progressivement plus marquée des émissions ; le coût des actifs échoués et les faillites d'entreprises évitables seront donc moindres qu'en cas de réduction plus drastique des émissions dès le départ. Si ces budgets sont respectés, les émissions de GES à longue durée de vie seront abaissées de 63 % en 2035 par rapport à 2019, celles de méthane d'origine biologique, de 17 %, et les émissions totales, de 42 %.

Une autre amélioration importante des conditions-cadres tient au renforcement du système néo-zélandais d'échange de quotas d'émission (*New Zealand Emissions Trading Scheme*, NZ ETS), qui est en place depuis longtemps et constitue le principal instrument de réduction des émissions du pays, puisqu'il couvre les émissions correspondant à 96 % du PIB non agricole (Encadré 1.7). La loi de 2020 portant modification de la loi sur le changement climatique (*Climate Change Response (Emissions Trading Reform) Amendment Act 2020*) met ce système en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris et avec les amendements sur la neutralité carbone à la loi sur le changement climatique de 2002. La réforme plafonne les permis d'émission disponibles en fonction des budgets carbone et limite bien plus que par le passé l'entrée de quotas dans le système, ce qui rend le NZ ETS compatible avec d'autres systèmes de plafonnement et d'échange et peut ouvrir la voie à un couplage avec ceux-ci. Par ailleurs, la réforme prévoit que l'attribution gratuite de quotas aux activités exportatrices à fortes émissions (qui couvrent actuellement entre 60 et 90 % des besoins en quotas, selon le degré d'intensité d'émission) sera progressivement réduite, à raison d'au minimum 1 % par an sur la période 2021-30, puis 2 % par an (2031-40) et 3 % par an (2041-50). Elle institue également une réserve pour la maîtrise des coûts, qui pourra être utilisée pour limiter les prix, et un seuil de tarification en deçà duquel les quotas d'émission ne pourront pas être cédés dans le cadre du mécanisme. Le seuil initial de déclenchement de la réserve pour la maîtrise des coûts (50 NZD) a été franchi lors de la troisième mise aux enchères, qui a eu lieu en septembre 2021 ; les prix d'équilibre lors des deux premières mises aux enchères, organisées en mars et juin 2021, se sont établis respectivement à 36 NZD et 46 NZD. Le prix des quotas d'émission sur le marché secondaire s'établissait à 68 NZD (41 EUR) par tonne au début de décembre 2021, contre 77 EUR dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE).

Encadré 1.7. Principales caractéristiques du système d'échange de quotas d'émission de la Nouvelle-Zélande

Le système d'échange de quotas d'émission de la Nouvelle-Zélande (NZ ETS) est un marché sur lequel se négocient des permis d'émission. L'unité de compte est l'unité de Nouvelle-Zélande (unité NZ, ou en bref « unité »), qui équivaut à une tonne de dioxyde de carbone. Les acheteurs sont les entreprises du NZ ETS, qui sont toutes tenues de donner à l'État une unité pour chaque tonne d'émissions de gaz à effet (GES) (d'équivalent CO₂) qu'elles émettent. Les vendeurs sont des sociétés forestières qui reçoivent de l'État des unités en échange du carbone que leurs arbres absorbent, et des entités autres qui détiennent des unités en quantités supérieures à leurs besoins. D'autres unités sont mises sur le marché via des quotas alloués à titre gracieux par l'État à des entreprises fortement émettrices et très exposées à la concurrence internationale. L'État lui-même vend également des unités directement par le NZ ETS via des mises aux enchères, qui ont débuté en mars 2021. Bien que des dispositions aient été prises pour l'admission dans le système d'unités étrangères agréées, aucune ne l'a encore été pour l'instant.

Le gouvernement plafonne les émissions qui relèvent du NZ ETS en fonction des budgets d'émission quinquennaux imposés par la loi de 2020 portant modification de la loi sur le changement climatique (*Climate Change Response (Emissions Trading Reform) Amendment Act 2020*), qui sont révisés chaque année après en avoir déduit les émissions ne relevant pas du système d'échange néo-zélandais (soit un peu plus de la moitié du total). Les budgets d'émission nets sont actuellement de respectivement 292, 307 et 212 millions de tonnes d'équivalent CO₂ pour 2022-2025, 2026-2030 et 2031-2035 (soit respectivement 73, 61.4 et 48.4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne annuelle). Pour les cinq premières années, le plafond annuel moyen des émissions brutes est de 31.9 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et la part des quotas alloués à titre gracieux diminuera progressivement pour s'établir à 22 % d'ici 2026 (Tableau 1.15).

Tableau 1.15. Plafonnement des unités du système NZ ETS

	Millions			Quotas alloués gratuitement en % du total
	Unités NZ disponibles aux enchères	Unités étrangères agréées utilisées	Plafonnement global	
2022	26.3	0.0	34.5	23.8
2023	25.6	0.0	34.5	25.6
2024	25.0	0.0	32.9	24.0
2025	23.3	0.0	29.6	21.3
2026	21.7	0.0	27.9	22.2

La loi porte également création d'une réserve pour la maîtrise des coûts, qui pourra être utilisée pour limiter les prix des unités, et d'un seuil de tarification en deçà duquel les quotas d'émission ne pourront pas être vendus aux enchères dans le cadre du mécanisme. Le seuil de déclenchement à partir duquel des unités seront débloquées de la réserve pour la maîtrise des coûts pour être versées dans le système NZ ETS était de 50 NZD en 2021, et montera à 70 NZD en 2022 et à 98.34 NZD d'ici 2025. Quant au prix plancher, il était de 20.40 NZD en 2021 et montera à 21.56 NZD d'ici 2025.

Source : [New Zealand Ministry for the environment](#) (ministère néo-zélandais de l'Environnement).

La loi prévoit en outre une tarification des émissions de GES d'origine agricole, ainsi qu'il était recommandé dans des *Études* antérieures (Tableau 1.16), à partir de 2025. La solution privilégiée est un système de prélèvements et d'abattements au niveau des exploitations. Les pouvoirs publics et le secteur agricole préparent ce mécanisme de tarification dans le cadre d'un partenariat, notamment en élaborant des dispositifs de comptabilisation et de notification des sources et des puits de GES dans les exploitations. Cependant, si ces préparatifs n'ont pas suffisamment avancé en 2022 pour permettre une mise en œuvre du système en 2025, les émissions d'origine agricole seront directement intégrées dans le NZ ETS dès 2022, et la tarification de celles imputables aux animaux d'élevage se fera au niveau des transformateurs (laiteries et abattoirs, par exemple). Les émissions de GES provenant des engrais seraient alors probablement prises en compte en amont au niveau des importateurs/fabricants dans le cadre du NZ ETS. En cas d'intégration de l'agriculture dans le NZ ETS, 95 % de ses besoins seront dans un premier temps couverts par des quotas attribués gratuitement.

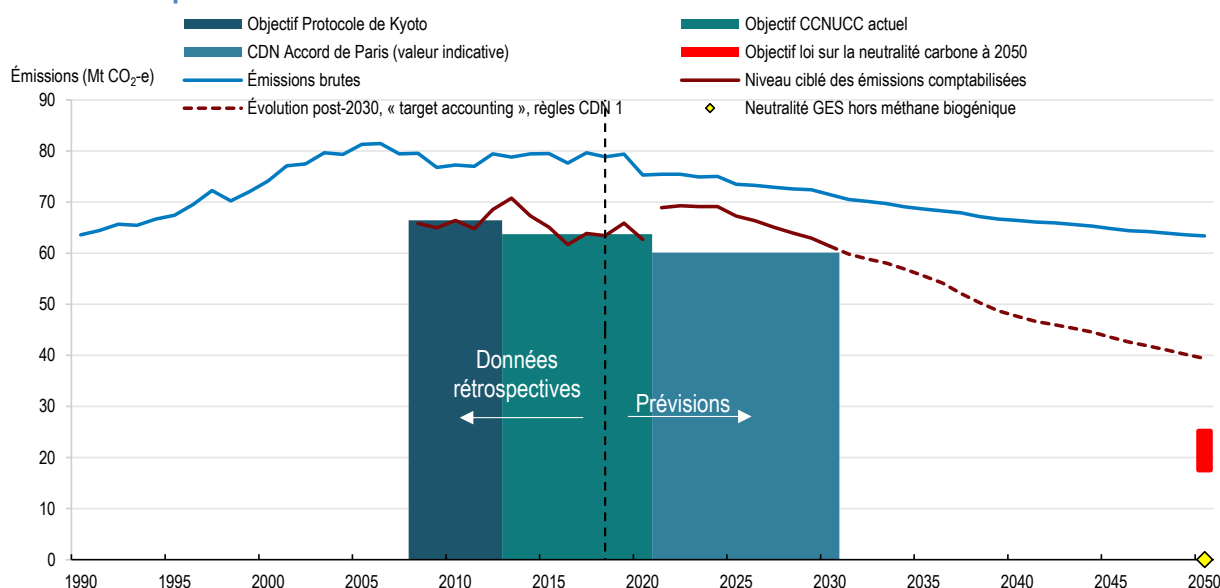
Avec les mesures actuelles et en prenant pour hypothèse un prix du carbone de 35 NZD par tonne d'équivalent CO₂ dans le cadre du NZ ETS, qui constituait le plafond avant la première mise aux enchères de quotas, la Nouvelle-Zélande n'est pas en bonne voie pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2030 (baisse de 30 % par rapport à 2005 et de 11 % par rapport à 1990) et pour 2050 (Graphique 1.42). Le gouvernement prépare actuellement un plan de réduction des émissions qui doit être publié en 2022, qui devrait définir dans les grandes lignes les politiques et les mesures permettant de combler l'écart entre le rythme actuel de la baisse des émissions et celui qui sera nécessaire pour atteindre les objectifs fixés pour 2050. La Commission sur le changement climatique (2021^[51]) estime que le pays peut atteindre ses objectifs de réduction des émissions des sources intérieures si le prix du carbone est porté à 140 NZD par tonne d'ici à 2030 et à 250 NZD par tonne à l'horizon 2050, et s'il applique une série de mesures qu'elle recommande, dont les suivantes :

- veiller à ce que toutes les décisions publiques d'action et d'investissement favorisent la transition bas carbone ;
- soutenir l'innovation, mobiliser des financements au service d'investissements bas carbone et promouvoir les changements de comportement ;
- réduire les émissions des zones urbaines existantes et nouvelles, y compris en mettant progressivement fin au raccordement des foyers au gaz ;

- adopter des mesures pour garantir la sobriété des véhicules qui viennent s'ajouter au parc automobile, accélérer le déploiement des véhicules électriques et proposer des solutions pour décarboner le transport lourd et le fret ;
- décarboner le système énergétique ;
- accélérer la transition vers les énergies peu carbonées dans la production de chaleur industrielle et transformer les bâtiments afin qu'ils produisent peu d'émissions ;
- mettre en place des mesures, des instruments et des incitations pour accélérer la baisse des émissions dans l'agriculture ;
- moins miser sur l'absorption du carbone par les forêts, gérer le boisement et promouvoir par des incitations la reconstitution et la plantation de forêts naturelles afin de créer un puits de carbone pérenne ;
- élaborer une stratégie pour une transition équitable.

L'adoption de mesures complémentaires à la tarification du carbone est essentielle pour abaisser les coûts de réduction des émissions, non seulement dans les cas où il est trop coûteux ou difficile techniquement d'appliquer des mécanismes de tarification aux différents émetteurs, mais également lorsque la tarification du carbone ne permet pas de corriger des défaillances de marché. Ainsi, des prix du carbone plus élevés ont pour effet d'accroître la demande de logements proches des commodités et bien desservis par des infrastructures de transport collectif et de transport actif, mais des mesures d'urbanisme complémentaires, telles que le programme pour la croissance urbaine (*Urban Growth Agenda*, UGA) (voir plus haut), ainsi que des politiques de transport sont un impératif pour que l'offre de tels logements réponde mieux à la demande (en d'autres termes, pour que l'élasticité-prix de cette offre augmente). De la même manière, si l'augmentation des prix du carbone a pour effet d'accroître la demande de bâtiments présentant une meilleure efficacité énergétique, les réglementations qui mettent en place des normes plus exigeantes que celles qui seraient respectées par ailleurs réduisent les déficits d'information découlant du fait que les acquéreurs ne sont pas bien éclairés sur les coûts et les avantages à long terme de l'adoption de solutions plus faiblement émettrices, ou pensent que ces avantages ne seront pas monnayables dans le prix du bâtiment acquis lorsqu'ils souhaiteront le vendre ou le mettre en location, ce qui entraîne une augmentation de l'offre de ce type de bâtiments supérieure à ce qui aurait été le cas sinon. La nécessité d'un soutien des pouvoirs publics à la mise en place d'infrastructures de recharge de véhicules électriques offre un autre exemple de politique complémentaire qui, en l'espèce, aide à surmonter les problèmes de coordination dans la diffusion des véhicules électriques (les gens n'en achèteront pas si les infrastructures adéquates font défaut et les investisseurs s'abstiendront d'investir dans ces équipements s'il n'y pas assez de véhicules électriques pour rentabiliser leurs investissements). En d'autres termes, une série de mesures doit être mise en place pour atteindre les objectifs de réduction des émissions au moindre coût, en accompagnant la tarification des émissions d'instruments qui contribuent à élargir l'éventail des solutions bas carbone. En même temps, il sera important de veiller à ce que ces instruments soient en effet complémentaires à la tarification du carbone pour éviter le risque que la réduction des émissions ne coûte plus cher ainsi que via le mécanisme NZ ETS. Le « *Projet batteries* » (*NZ Battery Project*) fournit ainsi un exemple de mesure appelant à une certaine prudence. S'il était adopté, ce projet apporterait une solution au problème de l'intermittence des sources renouvelables et permettrait ainsi de porter la part de celles-ci dans la production d'électricité à 100 %, au lieu de 93 % dans un scénario de politiques inchangées. D'une part, il existe un risque que les coûts de réduction des émissions soient bien supérieurs à ce qu'ils seraient avec le NZ ETS, mais aussi que les producteurs d'électricité demandent moins de quotas d'émission et fassent ainsi baisser leur prix, de sorte que des possibilités de réduction des émissions moins coûteuses existant dans d'autres secteurs ne seraient pas exploitées. D'autre part, une analyse minutieuse des réductions d'émissions à long terme peut se justifier si l'horizon temporel empêche les marchés d'en tarifier les avantages et si l'offre d'unités NZ peut être gérée par l'État, notamment pour tenir compte de l'impact des mesures complémentaires.

Graphique 1.42. La réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES de la Nouvelle-Zélande n'est pas en bonne voie



1. NDC (Nationally Determined Contribution) - Contribution déterminée au niveau national.

2. CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Source : Ministry for the Environment (2021), [New Zealand's Projected Greenhouse Gas Emissions to 2050](https://www.mfe.govt.nz/publications/new-zealand-projected-greenhouse-gas-emissions-to-2050).

StatLink  <https://stat.link/b9lczo>

Tableau 1.16. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la croissance verte et mesures prises

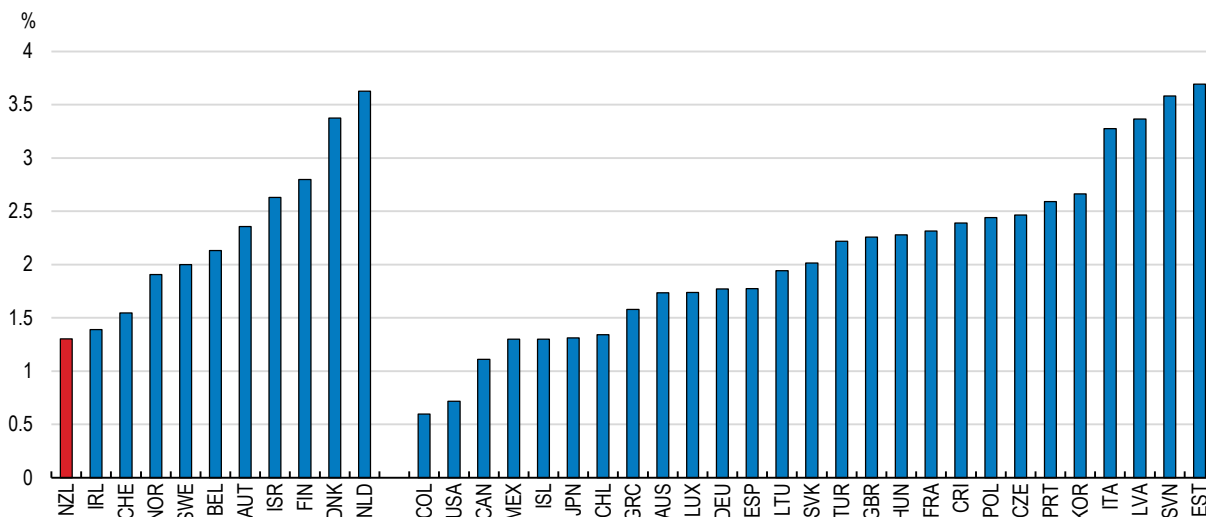
Recommandations des <i>Études</i> précédentes (Principales recommandations en gras)	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Relever le prix du carbone à un niveau qui soit en phase avec la volonté de la Nouvelle-Zélande d'assurer la transition vers une économie à faibles émissions.	Le prix des quotas du NZ ETS a augmenté pour s'établir à environ 50 NZD par tonne, niveau trop peu élevé pour être compatible avec une transition efficiente vers une économie à faibles émissions.
Annoncer une date pour l'inclusion des émissions biologiques dans le système NZ ETS, ou d'autres mesures de tarification et de réglementation permettant de les réduire.	Les émissions biologiques d'origine agricole seront soumises à une tarification à partir de 2025, soit dans le cadre d'un système propre au secteur, soit dans celui du NZ ETS.
Instaurer un droit d'accise sur le gazole et veiller à ce que le montant des taxes/redevances sur l'essence et le gazole tienne compte des coûts des transports pour l'environnement. Appliquer des normes de consommation de carburant et d'émissions atmosphériques aux véhicules neufs et aux véhicules d'occasion importés.	Aucune mesure n'a été prise.
Étendre la taxe d'élimination des déchets et encourager les collectivités locales à imposer des redevances d'élimination des déchets calculées en fonction de leur quantité ou de leur volume, afin d'encourager leur minimisation ou leur recyclage et d'améliorer le recouvrement des coûts des services de gestion des déchets.	La taxe nationale d'élimination des déchets est progressivement relevée et élargie à compter du 1er juillet 2021. Ses recettes seront employées pour réduire la production de déchets et encourager la valorisation des ressources (compostage et recyclage, par exemple).
Adopter des redevances de pollution ou des mesures de plafonnement et d'échange au service de la qualité de l'eau. Développer les mécanismes d'échange et de tarification afin d'utiliser au mieux de rares ressources en eau.	Aucune mesure significative n'a été prise. La Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce, qui a pris effet en septembre 2020, exige que les conseils régionaux intègrent dans leurs plans régionaux des critères pour déterminer la façon d'améliorer l'allocation de l'eau et de maximiser son efficacité.
Intensifier la protection des espèces en poursuivant la formulation d'une Déclaration de politique nationale sur la biodiversité.	La Déclaration de politique nationale relative à la biodiversité autochtone a été publiée pour consultation publique en 2020 et doit entrer en vigueur fin 2021.

Taxer plus efficacement les externalités environnementales

Le produit des taxes liées à l'environnement est relativement faible en Nouvelle-Zélande (Graphique 1.43). La fiscalité sur les carburants est plus faible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, et la majeure partie des consommations d'énergies fossiles en dehors du secteur routier ne sont pas taxées (OCDE, 2019^[52]). Même si la Nouvelle-Zélande devrait avant tout utiliser son système d'échange de quotas d'émission pour assurer une tarification plus efficace du carbone et des autres GES, la fiscalité peut servir à internaliser des externalités environnementales que ce système ne permet pas de traiter. Ainsi, les taxes sur les carburants pourraient être augmentées pour internaliser les coûts sociaux des transports liés à la pollution atmosphérique locale et à la congestion, par exemple (OCDE, 2017^[23]). À mesure que les technologies s'amélioreront, la tarification de la congestion offrira sans doute un moyen plus efficace d'internaliser les coûts sociaux induits par les transports sur le plan local. Le Royaume-Uni, Singapour et la Suède se sont déjà dotés d'une telle tarification, et Israël prévoit de faire de même. Une commission parlementaire transpartisane a récemment recommandé au gouvernement de présenter un projet de loi pour permettre la mise en place de péages de congestion, en commençant par Auckland. Depuis la mi-2021, la taxe nationale d'élimination des déchets est progressivement relevée et élargie. Le gouvernement étudie par ailleurs plusieurs autres solutions pour augmenter la fiscalité environnementale.


Graphique 1.43. La fiscalité environnementale est plus limitée que dans d'autres économies de l'OCDE

Recettes des taxes liées à l'environnement en pourcentage du PIB, 2019 ou dernière année connue



Note : Les données se rapportent à 2018 pour la Colombie et Israël, à 2016 pour l'Australie et les États-Unis et à 2014 pour le Canada et la Corée.

Source : OCDE (2020), base de données des instruments de la politique de l'environnement. Les pays de l'OCDE qui comptent plus de 1 million et moins de 20 millions d'habitants, et qui affichent un revenu par habitant supérieur à 30 000 USD entrent dans la catégorie des petites économies avancées.

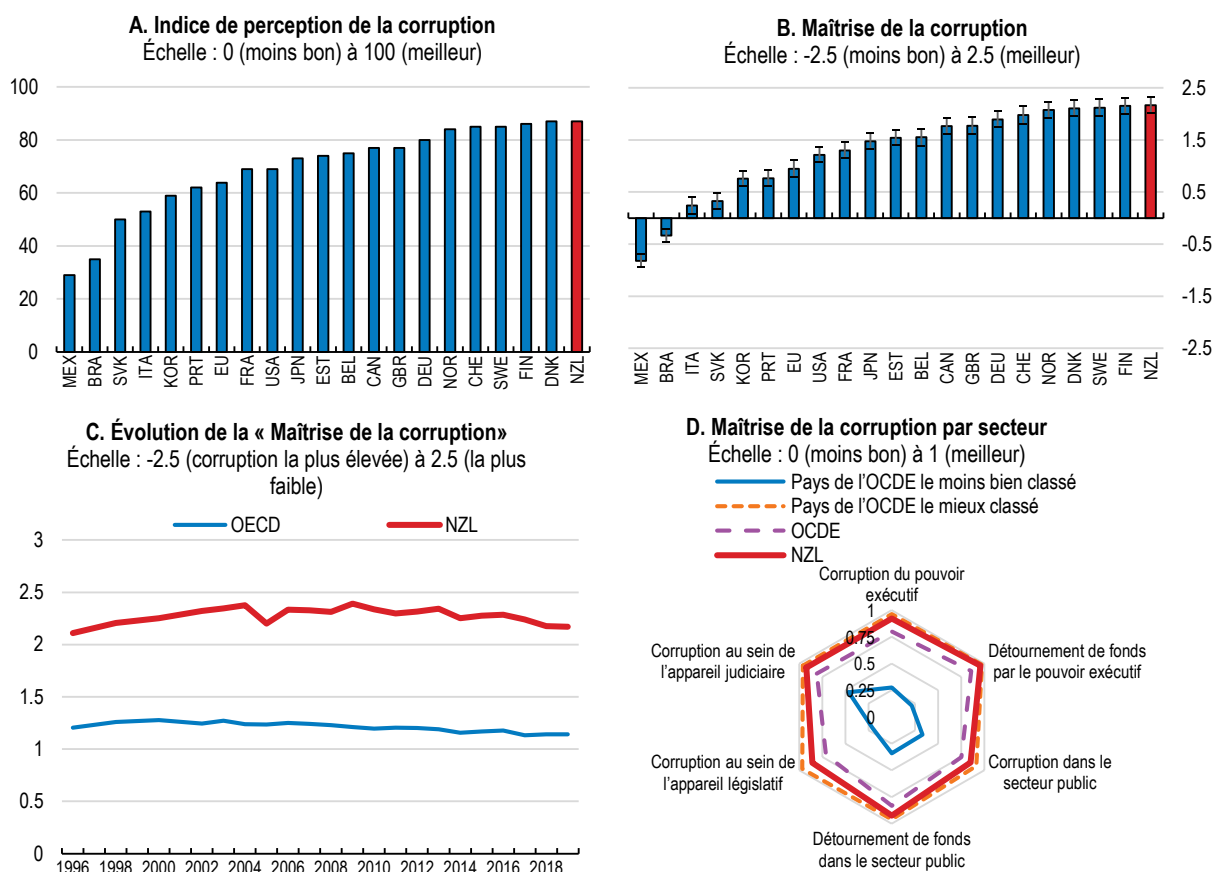
StatLink  <https://stat.link/vge5jb>

Maintenir la corruption à un faible niveau

Le niveau de corruption perçue en Nouvelle-Zélande est l'un des plus faibles de l'OCDE (avec celui du Danemark) (Graphique 1.44, partie A), la transparence fiscale est élevée et les mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux sont relativement efficaces (Graphique 1.45). Les dispositifs néo-zélandais de maîtrise de la corruption sont généralement exemplaires (Graphique 1.44, parties A, B et C). Néanmoins, dans son rapport de 2016 consacré à la Nouvelle-Zélande (OCDE, 2016^[53]), le Groupe de travail de

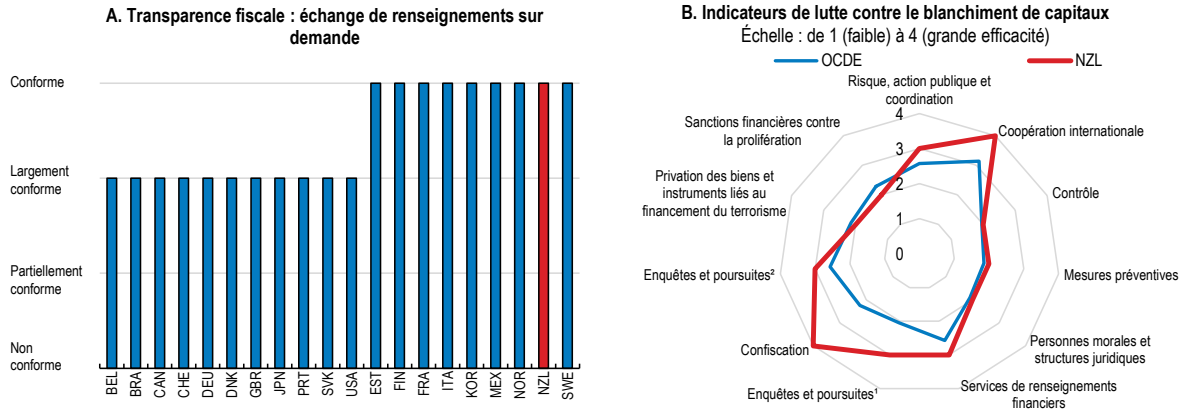
l'OCDE sur la corruption avait souligné que la Nouvelle-Zélande devait clairement renforcer la mise en œuvre de l'infraction de corruption transnationale. Pour donner suite à cette recommandation, la Nouvelle-Zélande s'est sérieusement efforcée de recenser les infractions de corruption transnationale. Elle finance un poste au sein de l'International Anti-Corruption Control Centre (IACCC), qui a été créé en 2017, et a répondu à quelque 200 demandes émanant de cette organisation. Aucune de ces demandes n'a toutefois donné lieu à une enquête en Nouvelle-Zélande au titre de l'infraction de corruption transnationale. Le Bureau des fraudes graves (Serious Fraud Office, SFO) qui enquête en cas d'infraction financière telle que la corruption, a intensifié son ouverture internationale, puisqu'il coopère avec les autorités d'autres pays et leur apporte son aide et qu'il a adhéré au Forum mondial sur la fraude dans le secteur public (International Public Sector Fraud Forum). Le SFO continue d'ouvrir des enquêtes quand il reçoit des informations donnant à penser que ces enquêtes pourraient mettre au jour des pratiques frauduleuses graves ou complexes (dont la corruption), même si aucune d'entre elles n'a abouti à une mise en accusation pour des faits de corruption. Au nombre des raisons expliquant l'absence apparente d'affaires de corruption transnationale figurent le fait que la Nouvelle-Zélande est moins exposée à de tels risques que d'autres pays du fait de la taille et de la composition de son économie et qu'elle n'est guère active concernant des sujets de préoccupation mis en évidence par d'autres pays car elle reçoit peu de demandes d'entraide émanant d'autorités autres que l'IACCC.

Graphique 1.44. Le niveau de corruption est très faible



Note : La partie B du graphique présente des estimations ponctuelles et leur marge d'erreur. La partie D met en évidence les sous-composantes par secteur de l'indicateur de « Maîtrise de la corruption » du projet V-Dem (Varieties of Democracy).
Source : Partie A : [Transparency International](https://www.transparency.org) ; parties B et C : World Bank, [Worldwide Governance Indicators](https://data.worldbank.org/indicators/WGI) ; partie D : Projet Varieties of Democracy, [V-Dem Dataset v11](https://www.v-dem.net/).

Graphique 1.45. La transparence fiscale est élevée et la lutte contre le blanchiment des capitaux est relativement efficace



Note : Le panel A résume l'évaluation globale de l'échange d'information dans la pratique à partir d'examen par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. La partie B du graphique correspond aux notations attribuées au pays considéré dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI), qui est mené pour chacun de ses membres afin d'évaluer le degré d'application des Recommandations du GAFI. La notation attribuée montre dans quelle mesure les mesures prises par un pays sont efficaces au regard de 11 résultats immédiats. « Enquêtes et poursuites¹ » se rapporte au blanchiment de capitaux. « Enquêtes et poursuites² » se rapporte au financement du terrorisme.

Source : calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE à partir de données provenant du Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ; et Groupe d'action financière (GAFI).

StatLink  <https://stat.link/uvymwb>

Conclusions et recommandations

CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (Principales recommandations en caractères gras)
Faire que la croissance soit plus soutenable au lendemain de la crise liée au COVID-19	
Face à l'émergence du variant Delta, le gouvernement est passé d'une stratégie d'éradication du virus à une stratégie de minimisation et de protection. Les capacités des unités de soins intensifs sont faibles.	Accroître les capacités des unités de soins intensifs et accélérer les taux de vaccination parmi les groupes vulnérables. Une fois qu'une grande partie de la population sera vaccinée, assouplir progressivement les restrictions aux frontières, comme prévu.
La reprise a été rapide et vigoureuse et l'économie montre des signes de surchauffe. Le gouvernement prévoit d'accroître lentement le solde budgétaire structurel et de ne réduire que modestement la dette publique à moyen terme. À long terme, le vieillissement de la population entraînera un important creusement des déficits budgétaires et une augmentation de la dette en cas de maintien des politiques actuelles.	Mettre rapidement fin aux mesures de relance budgétaires afin d'alléger la charge de la stabilisation macroéconomique pesant sur la politique monétaire. S'engager à définir des objectifs à long terme explicites de ratio dette/PIB. Repousser l'âge d'ouverture des droits à la retraite en l'indexant sur l'espérance de vie, et prendre des mesures pour en limiter l'impact sur les groupes défavorisés.
L'inflation est montée bien au-delà de la fourchette cible de 1-3 % fixée par la Banque de réserve ; toutefois, les anticipations d'inflation à cinq ans des entreprises restent ancrées.	Resserrer la politique monétaire dans la mesure nécessaire pour ramener l'inflation dans la fourchette cible et pour assurer que les anticipations d'inflation restent ancrées.
La dette hypothécaire des ménages est importante. La Banque de réserve a abaissé les plafonds des quotités de financement et mène des consultations pour plafonner les ratios de service de la dette.	Compléter les restrictions imposées aux plafonds des quotités de financement en exigeant des banques qu'elles appliquent des taux d'intérêt minimums pour évaluer la capacité de remboursement des emprunteurs, ou en plafonnant le ratio dette/revenu.
Le gouvernement a renforcé le cadre légal permettant de réduire les gaz à effet de serre, mais n'est pas en bonne voie pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.	Compléter la hausse de la tarification du carbone due au durcissement progressif de la délivrance des permis d'émission avec des mesures ciblées remédiant aux défaillances du marché que le prix du carbone ne peut à lui seul corriger.
Aucun progrès n'a été fait pour relever les redevances d'eau des consommateurs, pratique qui est limitée à Auckland, Nelson et Tauranga, ou pour mettre en place des péages routiers, même si cela est envisagé pour 2024 à Auckland, une fois que les améliorations majeures du réseau de transports collectifs de la ville auront été achevées.	Veiller à ce que les nouvelles entités de distribution d'eau qui doivent voir le jour en 2024 soient en mesure d'appliquer la facturation volumétrique pour l'eau et les eaux usées. Mise en place de péages routiers à Auckland.
Accroître la productivité, l'accessibilité financière du logement et l'efficacité fiscale	
La productivité est faible en comparaison internationale en raison d'une concurrence limitée sur les marchés de produits, de la faiblesse des liens à l'international et de l'innovation et du décalage entre l'offre et la demande de compétences et de qualifications. Le régime d'examen complet applicable à l'investissement direct étranger (IDE) a été simplifié en 2021. Les taux d'imposition effectifs des entreprises sont élevés en regard des normes internationales et freinent les investissements de capitaux et l'IDE.	Supprimer les obstacles à la concurrence dans le secteur du commerce de détail (supermarchés). Contrôler l'impact des réformes du régime d'examen de l'IDE et simplifier encore la procédure si nécessaire. Compléter les crédits d'impôt en faveur de la recherche-développement par des subventions ciblées devant faire l'objet d'une stricte évaluation et renforcer le transfert de connaissances depuis les instituts de recherche. Examiner le caractère approprié du taux d'imposition actuel des entreprises.
La loi de 2020 sur le financement des infrastructures ouvre plus largement l'accès des administrations locales au financement d'infrastructures via la constitution de structures ad hoc, mais aucun accord de ce type n'a encore été réalisé.	Recenser et supprimer les obstacles entravant la constitution de structures ad hoc. Inciter davantage les conseils municipaux à accompagner la croissance, par exemple en percevant leur part des recettes de la taxe sur les produits et services (TPS) liées à l'activité locale.
Les parents isolés et les couples mariés comptant un apporteur de revenu et ayant des enfants doivent acquitter des taux marginaux d'imposition effectifs élevés sur leurs rémunérations d'activité au-delà de 65 % du salaire moyen du fait des taux de dégressivité élevés appliqués aux prestations soumises à condition de ressources et aux crédits d'impôt.	Relever les seuils d'abattement des crédits d'impôt au titre du programme <i>Working for Families</i> et diminuer les taux de dégressivité. Revoir et ajuster de manière plus systématique et plus fréquente les seuils d'abattement pour qu'ils rendent compte du niveau courant du coût de la vie et accompagnent la sortie de la dépendance à l'égard des prestations.
Préserver la flexibilité du marché du travail tout en renforçant son équité	
La majorité des personnes licenciées ne remplissent pas les conditions de ressources pour bénéficier de l'indemnisation du chômage. Le gouvernement mène actuellement des consultations pour mettre en place une assurance chômage et réduire ainsi la charge des travailleurs licenciés.	Mettre en place le régime d'assurance sociale (assurance chômage) en cours de discussion et y intégrer des mécanismes incitant à un retour rapide vers l'emploi.
Le gouvernement a soumis au parlement un projet de loi pour mettre en place les accords de rémunération équitable (FPA, <i>Fair Pay Agreements</i>), qui fixent des rémunérations et des conditions minimums spécifiques aux branches et aux professions qui pourraient avoir un coût non négligeable pour la flexibilité de l'emploi.	Relever le seuil applicable à l'ouverture de négociations sur les FPA, ou limiter ces accords aux secteurs et professions à bas salaires, là où se posent des problèmes d'emploi clairement identifiés pour lesquels il n'existe pas de solutions plus efficaces.

Bibliographie

- Adalet McGowan, M. et D. Andrews (2015), « Labour Market Mismatch and Labour Productivity: Evidence from PIAAC Data », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1209, Éditions OCDE, Paris. [30]
- Appel, C. et al. (2020), « Coronavirus Pandemic (COVID-19) », [57]
<https://ourworldindata.org/coronavirus>.
- Bernhard, S., J. Graham et S. Markham (2021), « Monetary Policy Pass-Through to Mortgage », [10]
Analytical Notes, n° AN2021/7, Reserve Bank of New Zealand, Wellington.
- Climate Change Commission (2021), *Advice to the New Zealand Government on its first three emissions budgets and direction for its emissions reduction plan 2022-2025*. [51]
- Coleman, A. et O. Karagedikli (2018), « Residential construction and population growth in New Zealand: 1996-2016 », *Reserve Bank of New Zealand Discussion Paper Series*, vol. 2018/02. [49]
- Coleman, A. et J. Landon-Lane (2007), « Housing Markets and Migration in New Zealand, 1962-2006 », *Reserve Bank of New Zealand Discussion Paper Series*, vol. 2007/12. [48]
- Commission du commerce néozélandaise (2021), *Market study into the retail grocery sector – Draft report*. [22]
- Commission néo-zélandaise de la productivité (2021), *New Zealand firms: reaching for the frontier*. [26]
- de Serres, A., N. Yashiro et H. Boulhol (2014), « An International Perspective on the New Zealand Productivity Paradox », *Working Paper*, n° 2014/01, Commission néo-zélandaise de la productivité, Wellington. [1]
- Égert, B. et P. Gal (2017), « The quantification of structural reforms in OECD countries: A new framework », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 1354, Éditions OCDE, Paris. [17]
- Escudero, V. (2018), « Are active labour market policies effective in activating and integrating low-skilled individuals? An international comparison », *IZA Journal of Labor Policy* 2018, vol. 7/1, pp. 1-26. [38]
- Federal Reserve Bank of San Francisco (2021), *Cyclical and Acyclical Core PCE Inflation*, Economic Research. [4]
- Finanstilsynet (2018), *Risk Outlook December 2018*. [7]
- Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et Ministère du Logement et de l'Urbanisme (2021), *Te Tauākī Kaupapa Here a te Kāwanatanga mō te Whakawhanake Whare, Tāone anō hoki – Government Policy Statement on Housing and Urban Development*, Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, ministère du Logement et de l'Urbanisme. [50]
- Hyslop, D. et al. (2021), « Involuntary job loss: welfare effects, earnings impacts and policy options », <http://www.motu.org.nz> (consulté le 13 septembre 2021). [32]
- IPSOS (2021), *The IPSOS New Zealand Issues Monitor*, IPSOS, Auckland, [45]
https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2021-03/13th_ipsos_new_zealand_issues_monitor_report.pdf (consulté le 13 septembre 2021).

- Le Trésor (2021), *He Tirohanga Mokopuna 2021 – The Treasury’s combined Statement on the Long-term Fiscal Position and Long-term Insights Briefing*. [13]
- Mahedy, T. et A. Shapiro (2017), *Federal Reserve Bank of San Francisco | What’s Down with Inflation?*, FRBSF Economic Letter, <https://www.frbsf.org/economic-research/publications/economic-letter/2017/november/contribution-to-low-pce-inflation-from-healthcare/> (consulté le 13 septembre 2021). [56]
- Mahedy, T. et A. Shapiro (2017), *What’s Down with Inflation?*. [3]
- MBIE (2021), « Fair Pay Agreements Full Impact Assessment ». [40]
- Millar, L. (2021), *Better government procurement in 2021*, Transparency International New Zealand, <https://www.transparency.org.nz/blog/better-government-procurement-in-2021> (consulté le 13 septembre 2021). [16]
- Ministère des Affaires, de l’Innovation et de l’Emploi (2021), « Briefing – Draft Cabinet Paper ‘Fair Pay Agreements: Approval to Draft’ ». [39]
- Ministère des transports et Le Trésor (2021), *The New Zealand Upgrade Programme - Baseline Update and Detailed Programme Options*. [15]
- Nolan, P. (2018), « Effective marginal tax rates: The New Zealand case », *Working Paper*, n° 2018/01, Commission néo-zélandaise de la productivité, Wellington. [20]
- OCDE (2021), *Enhancing public trust in COVID-19 vaccination: The role of governments*, https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1094_1094290-a0n03doefx&title=Enhancing-public-trust-in-COVID-19-vaccination-The-role-of-governments&_ga=2.231847452.2091458451.1631396194-2069828762.1551108416. [2]
- OCDE (2021), « Government support for business research and innovation in a world in crisis », dans *OECD Science, Technology and Innovation Outlook 2021 : Times of Crisis and Opportunity*, Éditions OCDE, Paris. [29]
- OCDE (2021), *Les impôts sur les salaires 2021*, Éditions OCDE, Paris. [19]
- OCDE (2021), *R&D Tax Incentives: New Zealand 2020*, Direction de la science, de la technologie et de l’innovation. [28]
- OCDE (2021), *Recommandation du Conseil sur la gouvernance des infrastructures*, Ville. [14]
- OCDE (2021), *Statistiques de l’impôt sur les sociétés*, Éditions OCDE, Paris. [24]
- OCDE (2020), *Beyond Containment: Health systems responses to COVID 19 in the OECD*. [55]
- OCDE (2020), *Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ab72c502-fr>. [18]
- OCDE (2019), *OECD Economic Surveys: New Zealand 2019*, Éditions OCDE, Paris. [52]
- OCDE (2019), *Perspectives de l’emploi de l’OCDE 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/g2g9ed68-fr>. [41]
- OCDE (2019), *Perspectives de l’emploi de l’OCDE 2019 : L’avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b7e9e205-fr>. [44]

- OCDE (2018), *Mental Health and Work: New Zealand*. [35]
- OCDE (2018), « The new OECD Jobs Strategy: How does NEW ZEALAND compare? ». [31]
- OCDE (2017), *Back to Work: New Zealand – Improving the Re-employment Prospects of Displaced Workers*, Back to Work, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264264434-en>. [34]
- OCDE (2017), *OECD Economic Surveys: New Zealand 2017*, Éditions OCDE, Paris. [23]
- OCDE (2017), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-fr. [42]
- OCDE (2016), *New Zealand: Follow-up to the phase 3 report and recommendations*, Groupe de travail sur la corruption de l'OCDE, Paris. [53]
- Perry, C., G. Kenney et B. Tereshchenko (2009), « Disability Onset among Working Parents – Earnings Drops, Compensating Income Sources, and Health Insurance Coverage: Low-Income Working Families », n° 11, The Urban Institute, Washington D.C. [33]
- Reserve Bank of New Zealand (2021), *Financial Stability Report May 2021*. [5]
- Reserve Bank of New Zealand (2021), « May 2021 Monetary Policy Statement ». [46]
- Reserve Bank of New Zealand (2021), *Monetary Policy Statement 08/2021*. [6]
- Reserve Bank of New Zealand (2021), *Monetary Policy Statement November 2021*. [9]
- Reserve Bank of New Zealand (2021), *Policy options to support sustainable house prices*, Report for Minister of Finance, 20 May 2021. [8]
- Reserve Bank of New Zealand (2019), *Capital Review – Regulatory Impact Assessment and Cost-Benefit Analysis 2019*, <https://www.rbnz.govt.nz/regulation-and-> (consulté le 14 octobre 2021). [54]
- Reserve Bank of New Zealand (2019), *Capital Review-Regulatory Impact Assessment and Cost Benefit Analysis 2019*. [11]
- Schmieder, J., T. von Wachter et S. Bender (2016), « The Effect of Unemployment Benefits and Nonemployment Durations on Wages », *American Economic Review*, vol. 106/3, pp. 739-77. [36]
- Sin, I. et al. (2014), « Exporting, Innovation and the Role of Immigrants », *Motu Working Paper*, n° 14-15, Motu Economic and Public Policy Research, Wellington. [27]
- Stats NZ (2021), *National population projections: 2020(base)–2073*, StatNZ, <https://www.stats.govt.nz/information-releases/national-population-projections-2020base2073> (consulté le 13 septembre 2021). [12]
- Symes, L. (2021), « The Wealth Ladder: House Prices and Wealth Inequality in New Zealand », *Analytical Note*, n° 21/01, The Treasury, Wellington, <https://www.treasury.govt.nz/publications/an/an-21-01>. [47]
- Tatsiramos, K. et J. Ours (2014), « Labor Market Effects of Unemployment Insurance Design », *Journal of Economic Surveys*, vol. 28/2, pp. 284-311. [37]

- Tax Working Group (2018), *Future of Tax: Interim Report*, [25]
<https://taxworkinggroup.govt.nz/resources/future-tax-interim-report> (consulté le
13 octobre 2021).
- Traxler, F. (1995), « Farewell to labour market associations? Organized versus disorganized
decentralization as a map for industrial relations », dans Crouch, C. et F. Traxler (dir. pub.),
Organized industrial relations in Europe : What future?, Aldershot, Avebury. [43]
- Welfare Expert Advisory Group (2018), *A brief history of family support payments in New
Zealand*. [21]

2

Stimuler la productivité en exploitant pleinement la transformation numérique

Naomitsu Yashiro, OCDE

David Carey, OCDE

Axel Purwin, OCDE

L'utilisation efficace des technologies numériques permet aux Néo-Zélandais de jouer un rôle plus participatif dans la société, aux entreprises de stimuler leur productivité et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, et aux administrations publiques de proposer des services plus adaptés. Le secteur du numérique en Nouvelle-Zélande et l'innovation qui s'y rapporte offrent de belles possibilités de croissance. Il serait possible d'améliorer la diffusion des technologies numériques et l'investissement dans le capital immatériel nécessaire à l'optimisation de leur potentiel en s'attaquant aux obstacles structurels. Le pays manque cruellement de personnes qualifiées en TIC en raison des restrictions frontalières induites par la crise du COVID-19 et de la petite taille du vivier de talents disponible sur le territoire national (situation qui s'explique en partie par le niveau médiocre des élèves néo-zélandais en mathématiques). Certaines réglementations ont pris du retard face à l'évolution ni au risque technologiques, avec pour conséquence de freiner l'innovation numérique sans pour autant réussir à prévenir les activités malveillantes. L'utilisation plus intensive des outils numériques est aussi ralentie par la faible disponibilité de connexions Internet à haut débit en zone rurale et l'absence d'aide financière aux petites entreprises. Le manque de coordination entre promotion de l'exportation et aide à l'innovation ne permet pas aux jeunes entreprises investissant dans l'innovation numérique de dégager des profits élevés de l'exportation. La Nouvelle-Zélande devrait mettre en œuvre avec rigueur sa nouvelle stratégie numérique nationale pour permettre aux organismes publics et aux partenaires sociaux de progresser sur la voie de la transformation numérique.

Une meilleure utilisation des technologies numériques peut engendrer des gains de productivité

Au cours des dernières décennies, les technologies numériques ont transformé l'économie et les interactions sociales ; une tendance qui s'est accélérée avec la pandémie de COVID-19. Les technologies numériques offrent un potentiel considérable en termes de croissance de la productivité et d'amélioration du bien-être. Par exemple, une utilisation plus étendue des plateformes en ligne fait chuter les coûts de transaction en rapprochant plus efficacement les vendeurs et les acheteurs, mais aussi en réduisant l'asymétrie d'information. Le traitement des données massives et l'intelligence artificielle favorisent l'innovation en aidant les entreprises à exploiter des volumes importants de données actuelles dans le cadre de leurs activités de R&D ou à déployer des solutions numériques novatrices pour réduire leurs coûts et améliorer leur efficacité (OCDE, 2021^[1]). Les innovations basées sur le numérique sont souvent synonymes d'économies d'échelle car elles peuvent être répliquées sans grand surcoût (Brynjolfsson et al., 2008^[2]). Malgré la transformation numérique en cours, nombreux sont les pays de l'OCDE (Nouvelle-Zélande incluse) en prise avec une faible croissance de la productivité. Cette situation s'explique, pour partie, par le fait que les statistiques économiques ne rendent pas totalement compte des avantages de la technologie numérique, notamment lorsque les services numériques sont fournis gratuitement. Mais une raison plus importante tient au fait que la couverture des technologies numériques n'est pas complète et que leur diffusion n'est ni assez rapide ni assez étendue pour influencer de façon significative sur la croissance de la productivité (Brynjolfsson, Rock et Syverson, 2021^[3]).

L'expérience montre qu'il existe un décalage important entre le moment où des technologies universelles sont déployées et celui où elles génèrent des gains de productivité significatifs, et qu'elles peuvent même être responsables, à court terme, d'un ralentissement de la productivité dans la mesure où il faut mobiliser des ressources pour leur adoption et leur apprentissage (Hornstein et Krusell, 1996^[4]). Parallèlement à ces technologies, les pays doivent accumuler un capital immatériel, par exemple une nouvelle organisation de travail, des compétences managériales et numériques et du traitement des données massives (précieux sésame) (Brynjolfsson, Rock et Syverson, 2021^[3] ; Corrado et al., 2021^[5]). L'investissement dans ce capital immatériel est à la fois chronophage et coûteux, mais aussi risqué, puisqu'il implique une part d'incertitude et d'empirisme. Tout cela implique d'avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée et du capital-risque, mais aussi d'instaurer un environnement réglementaire souple et concurrentiel, propice à l'innovation. La disponibilité d'une infrastructure numérique de haute qualité (comme le très haut débit) est aussi une condition essentielle à l'accélération de la diffusion de technologies numériques évoluées, gourmandes en données (Sorbe et al., 2019^[6] ; OCDE, 2021^[7]).

L'utilisation efficace des données et des technologies numériques permettrait aux Néo-Zélandais de jouer un rôle plus participatif dans la société, aux entreprises de stimuler la productivité et les exportations, et aux administrations publiques de proposer des services plus adaptés. Pour y parvenir, le pays devra toutefois saisir les possibilités offertes par les technologies numériques, opérer des choix d'investissement judicieux dans ces technologies et dans l'infrastructure sous-jacente, mais aussi mieux gérer les risques liés aux menaces affectant la sécurité numérique tout en renforçant la confiance dans les environnements numériques (OCDE, 2019^[8]). Les institutions sociales, y compris les lois, les réglementations, l'enseignement et les politiques d'innovation, devront être adaptées, tout en veillant à ce que l'ensemble des citoyens aient accès à une infrastructure de communication abordable et de qualité, à la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour être acteurs de la transformation numérique de leur environnement de travail, ainsi qu'aux moyens de se protéger du vol de données et de la cybercriminalité.

Dans de nombreux pays de l'OCDE contraints à des périodes prolongées de confinement, la pandémie de COVID-19 a accéléré le recours aux technologies numériques. Ce coup d'accélérateur s'est traduit notamment par une modification de l'organisation de travail et la mise en ligne des activités (OCDE, 2021^[9]). Avec le confinement strict d'avril 2020, les entreprises néo-zélandaises ont pris conscience des effets potentiels d'une utilisation efficace des outils numériques sur l'amélioration de leur performance.

Toutefois, à la différence des entreprises d'autres pays de l'OCDE, elles n'ont peut-être pas saisi l'occasion d'accélérer la transformation numérique compte tenu de la reprise rapide des activités économiques (Chapitre 1). La section suivante présente une évaluation de la diffusion des technologies numériques en Nouvelle-Zélande sous plusieurs angles, notamment celui des industries TIC, de l'innovation numérique et de l'utilisation des outils numériques par les entreprises, les ménages et les administrations publiques. L'étude portera d'abord sur les différentes politiques permettant d'améliorer la diffusion des technologies numériques.

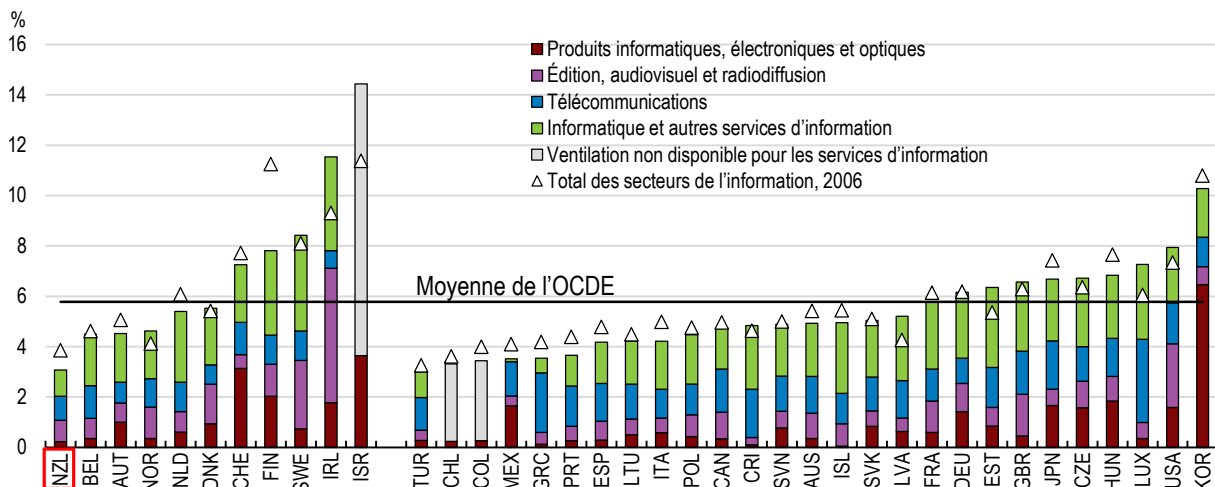
La Nouvelle-Zélande offre un vaste espace pour améliorer la diffusion des technologies numériques

Le secteur du numérique est peu développé

Le secteur du numérique, qui désigne ici le secteur des TIC et les services numériques, est peu développé en Nouvelle-Zélande par rapport aux normes internationales. Par exemple, les parts de la valeur ajoutée des industries de l'information (définies comme regroupant le secteur des TIC et le secteur des contenus et des médias) sont en baisse depuis 2006 et comptent parmi les plus faibles de l'OCDE (Graphique 2.1.). La Nouvelle-Zélande se distingue notamment des autres petites économies avancées, définies dans ce chapitre comme les 11 pays de l'OCDE qui comptent de 1 à 20 millions d'habitants et dont le revenu par habitant est supérieur à 30 000 USD (taux de change à PPP). Cette définition est conforme à celle utilisée par la Commission pour la productivité (Productivity Commission) (2021^[10]) et Skilling (2020^[11]), à ceci près qu'ils incluent aussi deux économies non membres de l'OCDE (Singapour et Hong Kong). Ce chapitre compare la Nouvelle-Zélande avec d'autres petites économies avancées, non seulement dans l'optique d'évaluer leurs marchés de produits et de facteurs nationaux, mais aussi d'identifier les domaines de la transformation numérique dans lesquels la Nouvelle-Zélande a suffisamment de marge de manœuvre pour combler l'écart sur les autres pays en menant des réformes adaptées.

Graphique 2.1. Les secteurs des TIC représentent une faible part de la valeur ajoutée

Valeur ajoutée des industries de l'information en pourcentage de la valeur ajoutée totale, 2016^{1,2} ou dernière année connue



1. Les valeurs pour la Colombie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, l'Espagne, la Suède et la Turquie concernent l'année 2015 et les valeurs pour le Canada concernent l'année 2014.

2. Par définition, les petits pays avancés sont les pays de l'OCDE comptant une population de 1 à 20 millions d'habitants et dont le revenu par habitant dépasse 30 000 USD.

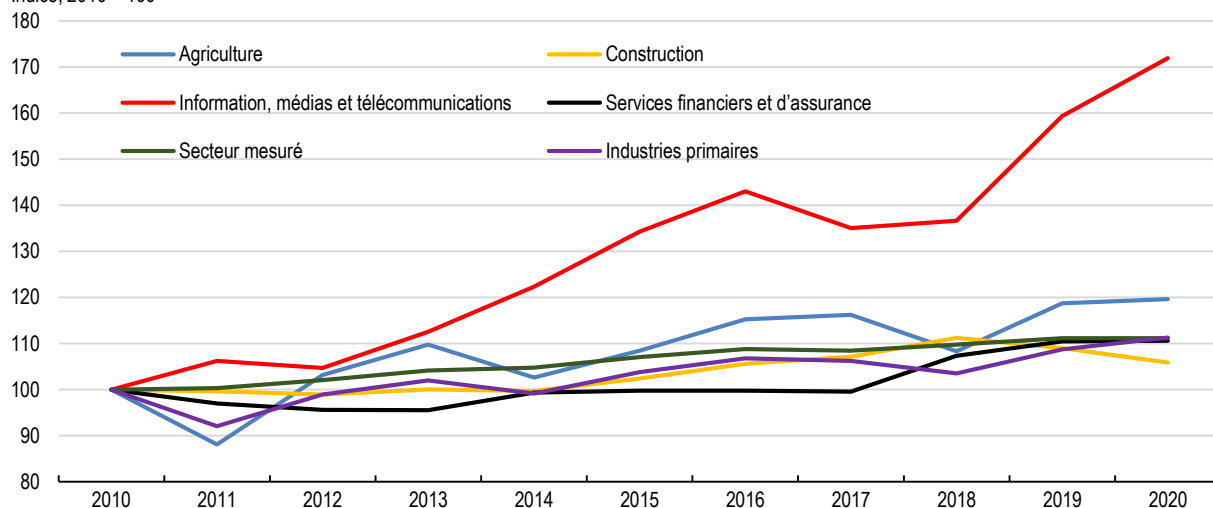
Source : OCDE (2021), [STAN database](#), [Inter-Country Input-Output database](#) et sources nationales.

La croissance de la productivité dans le secteur des TIC dépasse celle des autres secteurs (Graphique 2.2), mais sa contribution à la croissance globale de la productivité en Nouvelle-Zélande est quasi-nulle en raison de son faible poids. Les pénuries chroniques de compétences en TIC (Graphique 2.3) se traduisent par des niveaux de salaire élevés dans le secteur du numérique (Graphique 2.4). Les entreprises du secteur des TIC sont, de loin, les plus avancées dans l'utilisation des technologies numériques, notamment le traitement des données massives ou la cybersécurité (OCDE, 2021^[11]). L'innovation dans le secteur des TIC a des retombées positives sur la productivité d'autres industries, grâce à des effets d'entraînement en amont et en aval (Han et al., 2011^[12]). Les industries à plus forte intensité de TIC sont celles qui bénéficient le plus de ces retombées positives, qui se matérialisent au fil du temps. Si le poids des secteurs à forte intensité de TIC en Nouvelle-Zélande est faible comparativement à de nombreux autres pays de l'OCDE (Graphique 2.5, Encadré 2.1), il ne cesse d'augmenter, avec une contribution à la croissance de l'emploi proche de la moyenne de l'OCDE sur la période 2006-16 (Graphique 2.6).

Graphique 2.2. La productivité du travail s'est accrue rapidement dans le secteur des TIC

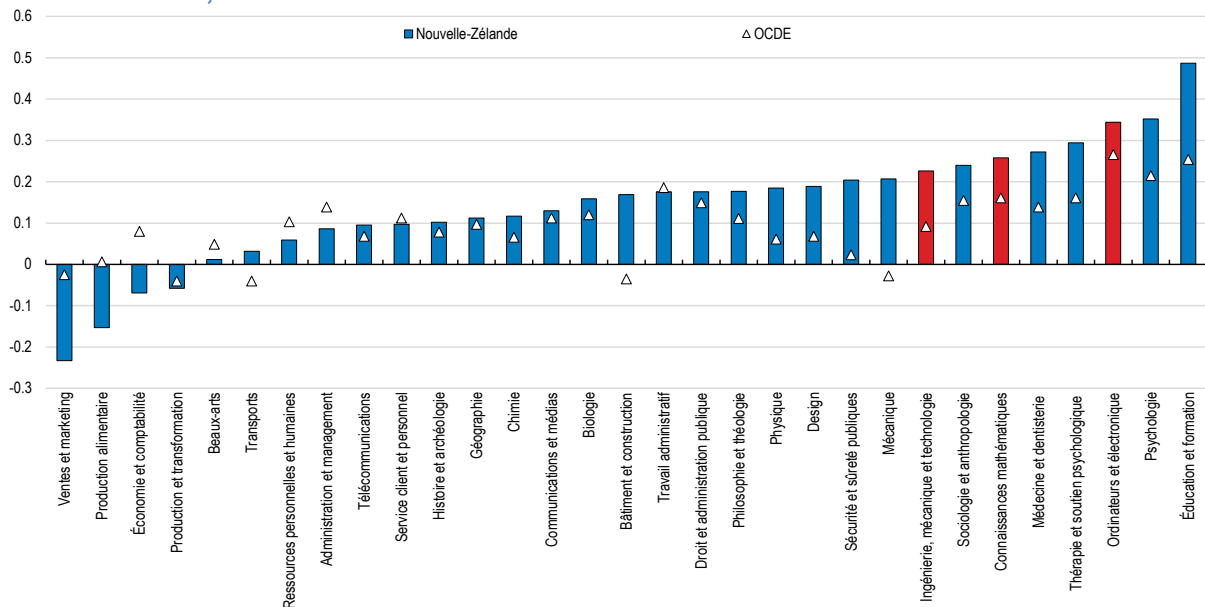
Productivité horaire du travail

Indice, 2010 = 100



Source : Stats NZ.

Graphique 2.3. Les pénuries de compétences en TIC sont parmi les plus marquées en Nouvelle-Zélande, 2015

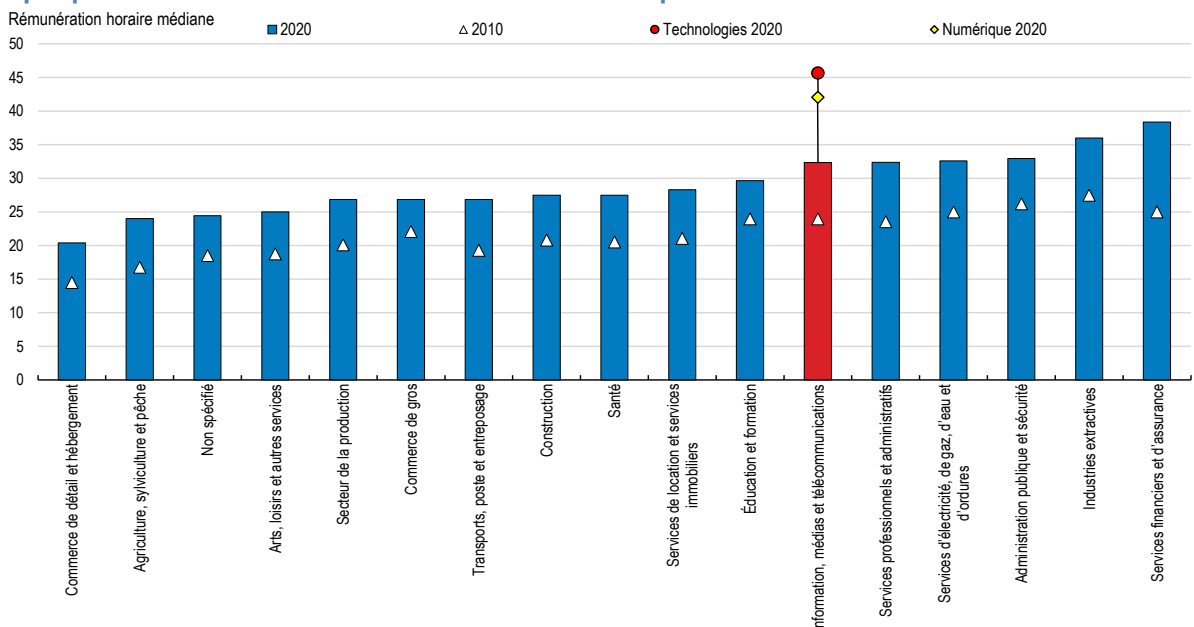


Note : L'indicateur des compétences pour l'emploi de l'OCDE rend compte des pénuries et excédents de compétences. Les valeurs positives indiquent les pénuries de compétences tandis que les valeurs négatives reflètent les excédents de compétences. Plus la valeur absolue est grande, plus le déséquilibre est important. Les résultats sont présentés sur une échelle comprise entre -1 et +1. La valeur maximale reflète la pénurie la plus forte observée sur l'ensemble de la zone OCDE ainsi que sur les dimensions des compétences.

Source : OCDE, [Skills for Jobs](#) (base de données).

StatLink  <https://stat.link/1m7a25>

Graphique 2.4. Les salaires dans le secteur du numérique sont relativement élevés

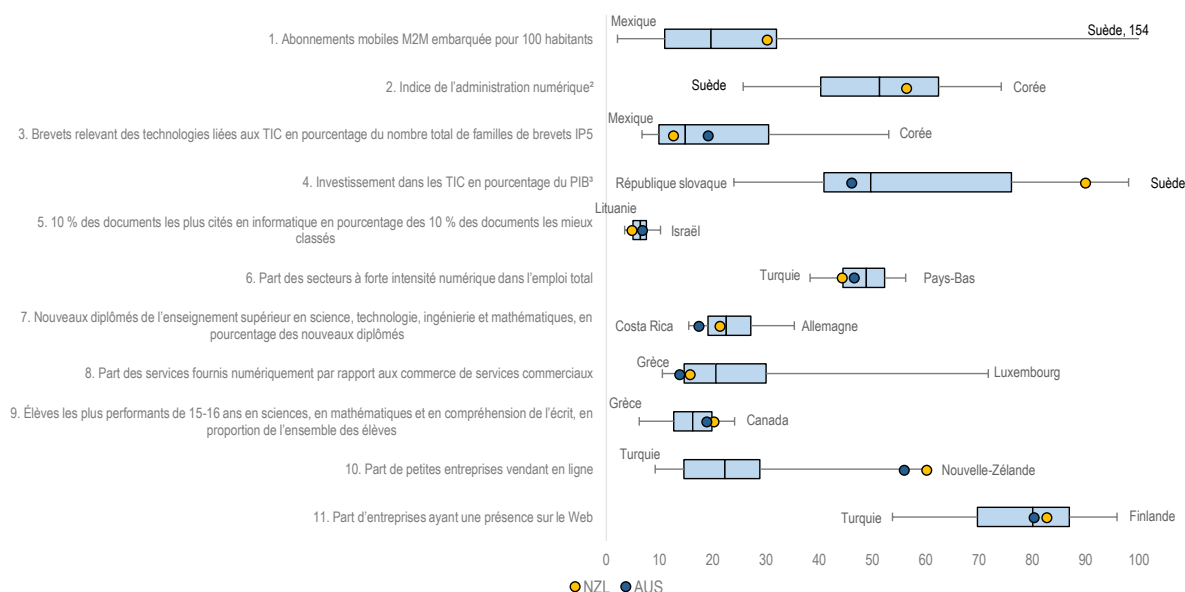


Note : Les données sur les salaires correspondant à des emplois technologiques et numériques sont fournies par Absolute IT. Les emplois technologiques incluent notamment les postes d'ingénieur logiciel, de responsable des processus d'échange des informations (*scrum master*) et d'analyste de données. Les emplois numériques incluent notamment les postes de développeur web, responsable SEO et spécialiste du marketing numérique.

Source : Stats NZ; Absolute IT (2021), [Tech & Digital Remuneration Report, July 2021](#)

StatLink  <https://stat.link/yqswak>

Graphique 2.5. Dans l'ensemble, la Nouvelle-Zélande se situe autour de la moyenne des pays de l'OCDE s'agissant des indicateurs numériques disponibles¹



1. L'encadré montre les quintiles deux à quatre, la ligne verticale indique la moyenne et les moustaches correspondent aux valeurs minimale et maximale.

2. L'indice de gouvernement numérique de l'OCDE évalue l'adoption des technologies numériques par les organismes publics. Cet indice utilise des valeurs comprises entre 0 (degré de maturité numérique le plus faible) et 1 (degré de maturité numérique le plus élevé). Dans ce graphique, les valeurs d'indice ont été multipliées par 100.

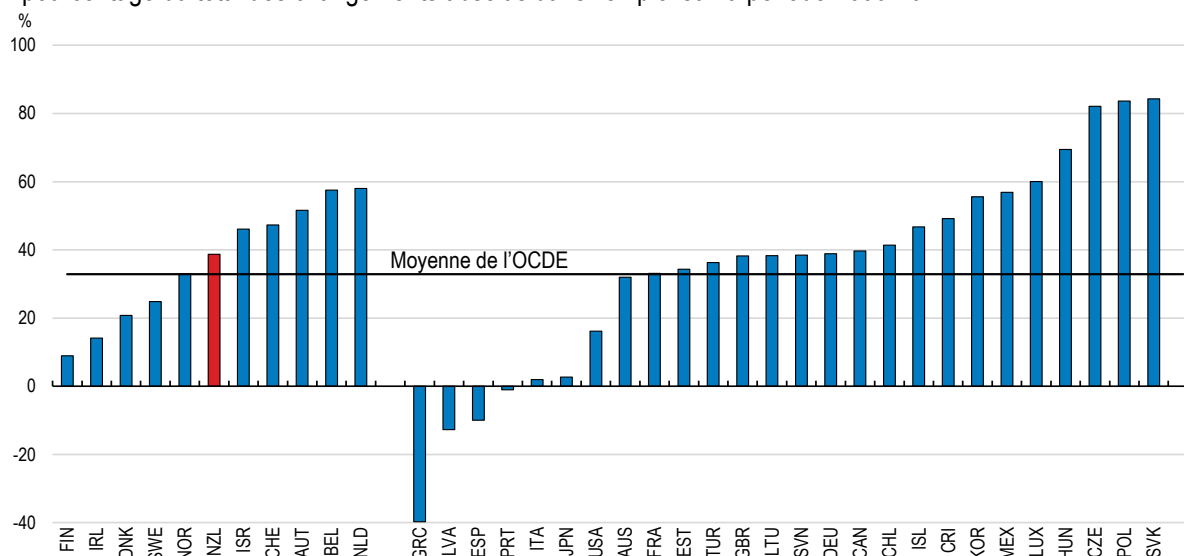
3. Il ne s'agit pas de valeurs réelles, mais d'un classement relatif par l'outil OECD Going Digital.

Source : OCDE (2021), [Going Digital Toolkit](#)

StatLink <https://stat.link/z6qbwx>

Graphique 2.6. La contribution à la croissance de l'emploi des secteurs présentant une forte intensité numérique est proche de la moyenne de l'OCDE

En pourcentage du total des changements absolus dans l'emploi sur la période 2006-16



Note : L'intensité numérique est définie conformément à la taxonomie décrite dans *Calvino et al. (2018)*. Voir la source pour plus de détails. Voir Graphique 2.1. , note 2 pour la définition des petites économies avancées.

Source : *Calvino et al. (2018)*, « [A taxonomy of digital intensive sectors](#) », Documents de travail de l'OCDE sur la science, la technologie et l'industrie, n° 2018/14.

StatLink <https://stat.link/nke0ro>

Encadré 2.1. Indicateurs de la Boîte à outils sur la transformation numérique de l'OCDE (Going Digital)

La Boîte à outils sur la transformation numérique de l'OCDE comporte 42 indicateurs clés permettant de comparer la transformation numérique des pays de l'OCDE. Ces indicateurs, couvrant de très nombreux aspects liés à l'économie numérique, sont classés en sept dimensions politiques : Accès, Utilisation, Innovation, Emplois, Social, Confiance et Ouverture du marché.

La dimension *Accès* mesure les éléments permettant de poser les bases de la transformation numérique, comme l'accès à l'infrastructure de communication, aux données et aux services. La dimension *Utilisation* permet d'évaluer dans quelle mesure les technologies numériques sont effectivement utilisées, par exemple pour acheter et vendre des produits en ligne ou communiquer avec les autorités. La dimension *Innovation* évalue à la fois la quantité de ressources dédiées à l'innovation et les résultats effectivement obtenus, au niveau de la recherche universitaire et des start-ups. La dimension *Emplois* évalue le poids du secteur du numérique et le degré de disposition des travailleurs à être acteur de l'environnement numérique. La dimension *Société* évalue le degré d'inclusion dans l'économie numérique et la société. La dimension *Confiance* mesure la confiance que nourrissent les personnes et les entreprises à l'égard de l'environnement numérique. Par exemple, cette dimension inclut un indicateur permettant d'évaluer dans quelle mesure les données nationales sur la santé peuvent être partagées avec les acteurs partie prenante aux niveaux national et international. La dimension *Ouverture du marché* évalue le poids du secteur numérique dans le commerce et le degré d'ouverture au commerce et à l'investissement dans les services numériques.

Il manque de nombreux indicateurs de la Boîte à outils pour la Nouvelle-Zélande, d'où la difficulté à identifier les aspects de sa transformation numérique qui méritent le plus d'attention (Tableau 2.1). L'amélioration des données devrait être considérée comme une priorité dans la stratégie numérique nationale en cours d'élaboration (voir ci-dessous).

Tableau 2.1. Il manque de nombreux indicateurs de la Boîte à outils sur la transformation numérique pour la Nouvelle-Zélande

Dimension	Indicateur	Données sur la Nouvelle-Zélande non disponibles	Performance inférieure à la moyenne de l'OCDE	Performance supérieure à la moyenne de l'OCDE
Accès	Nombre d'abonnements au haut débit fixe pour 100 habitants			Quintile 1 moy.
	Cartes SIM M2M (machine-to-machine) pour 100 habitants			X
	Nombre d'abonnements au haut débit mobile pour 100 habitants		Quintile 1 moy.	
	Part des ménages équipés d'une connexion haut débit	X ²		
	Part de la population couverte par un réseau mobile 4G au minimum		X	
	Vitesse du haut débit			X
Utilisation	Écart dans l'adoption du haut débit entre les ménages en zones urbaines et rurales	X		
	Part des utilisateurs d'Internet dans la population	X		
	Part des personnes utilisant Internet pour communiquer avec les autorités publiques	X		

	Part des utilisateurs d'Internet ayant effectué des achats en ligne au cours des 12 derniers mois	X		
	Part des petites entreprises ayant eu une activité de commerce en ligne au cours des 12 derniers mois			X
	Part des entreprises avec une présence en ligne			X
	Part des adultes capables de résoudre des problèmes dans un environnement technologique			X
	Part des entreprises qui achètent des services infonuagiques	X		
Innovation	Investissement dans les TIC en pourcentage du PIB			X
	Part des start-ups (moins de 2 ans) dans la population des entreprises			X
	10 % des documents les plus cités dans le domaine informatique, en pourcentage des documents classés dans les 10 % supérieurs.		X	
	Brevets déposés dans le domaine des technologies liées aux TIC en pourcentage du total des familles de brevets IP5		X	
	Dépenses R&D des entreprises dans les industries de l'information en pourcentage du PIB		X	
	Investissement en capital-risque dans le secteur des TIC en pourcentage du PIB	X		
Emplois	Part des secteurs à forte intensité numérique dans l'emploi total		X	
	Travailleurs bénéficiant d'une formation à l'emploi en pourcentage de l'emploi total			X
	Nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques en pourcentage du total des nouveaux diplômés		X	
	Dépenses publiques dans les politiques actives en faveur du marché du travail en pourcentage du PIB		X	
	Emplois à forte composante TIC en pourcentage de l'emploi total	X		
Société	Pourcentage de personnes utilisant Internet dans les ménages du quartile inférieur de revenu	X		
	Écart dans l'utilisation d'Internet entre les hommes et les femmes	X		
	Élèves de la tranche 15-16 ans les plus performants en sciences, mathématiques et lecture			X
	Indice de gouvernement numérique de l'OCDE			X
	Pourcentage de personnes de la tranche 55-74 ans qui utilisent Internet	X		
	Part des femmes capables de programmer dans la tranche 16-24 ans	X		
	Pourcentage de personnes utilisant un équipement numérique au travail qui télétravaillent au moins un jour par semaine	X		
Ouverture du marché	Part des services disponibles numériquement dans l'activité des services commerciaux		X	

	Indice de restrictivité des échanges de services numériques de l'OCDE		X	
	Indice de restrictivité de la réglementation de l'investissement direct étranger (IDE) de l'OCDE		X	
	Part des biens et services TIC dans le commerce international	X		
	Part des entreprises du e-commerce qui vendent à l'étranger	X		
Confiance	Intensité du partage de données sur la santé	X		
	Pourcentage d'entreprises dans lesquelles les tâches liées à la sécurité des TIC et la protection des données sont essentiellement gérées par leurs propres employés	X		
	Pourcentage de personnes qui n'achètent pas en ligne par crainte des problèmes liés au retour des produits	X		
	Pourcentage de personnes qui n'achètent pas en ligne par crainte des problèmes liés à la sécurité des paiements	X		
	Pourcentage d'utilisateurs d'Internet victimes d'une utilisation abusive de leurs données personnelles ou d'une violation de leur vie privée	X		

1. Moyen.
2. Après 2018.
Source : OCDE (2021), [Going Digital Toolkit](#)

L'utilisation des technologies numériques avancées demeure limitée dans les entreprises néo-zélandaises

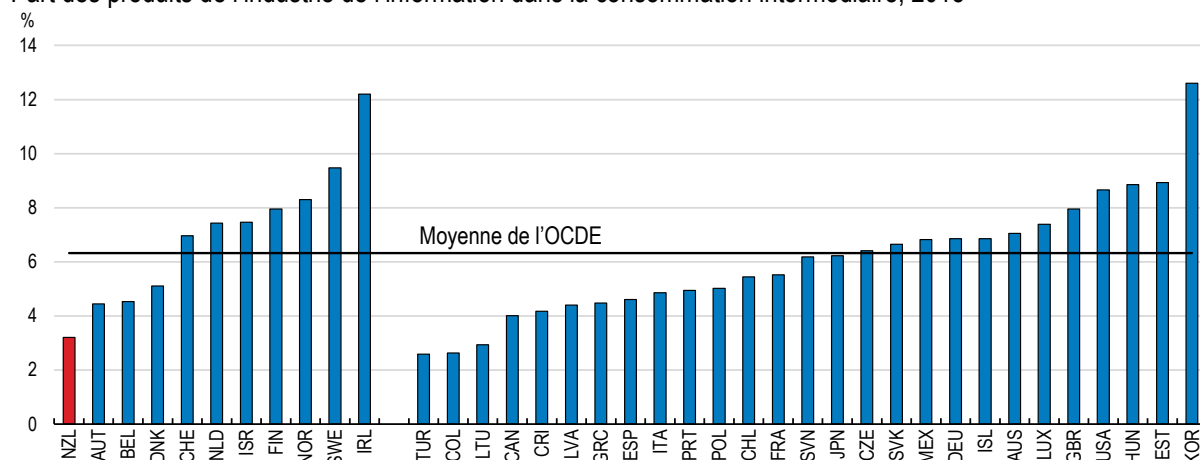
L'utilisation des technologies numériques avancées par les entreprises néo-zélandaises semble faible par rapport à d'autres pays de l'OCDE. Par exemple, l'industrie de l'information fournit seulement 3.2 % des intrants intermédiaires utilisés dans la production en Nouvelle-Zélande, pourcentage le plus faible parmi les petites économies avancées et l'un des plus bas de l'OCDE (Graphique 2.7). La petite taille des industries de l'information (Graphique 2.1.) montre également que l'utilisation des services numériques par les entreprises néo-zélandaises est plus faible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, en raison soit de la demande moins importante soit de l'offre plus limitée. En particulier, les services informatiques et autres services d'information, principaux prestataires de services numériques (y compris les services infonuagiques) offrant aux entreprises un accès à la demande aux services TIC, représentent seulement 1 % de la valeur ajoutée en Nouvelle-Zélande, soit la moitié de la moyenne de l'OCDE. Bien que l'investissement dans les TIC en pourcentage du PIB soit relativement élevé (Graphique 2.5), cela peut refléter le faible niveau d'utilisation des services TIC, notamment des services infonuagiques, impliquant la nécessité pour les entreprises néo-zélandaises de développer leurs propres capacités numériques.

En outre, d'après certaines études menées auprès d'entreprises néo-zélandaises, leur utilisation des technologies numériques avancées est limitée. Ainsi, seuls 16 % des 852 petites entreprises sondées par le Small Business Council (2019_[13]) avaient recours aux services infonuagiques en 2019. Intezari *et al.* (2019_[14]) ont constaté que deux tiers des dirigeants, dans les grandes entreprises et les entreprises de taille moyenne essentiellement, n'accordaient qu'une confiance limitée au traitement des données massives, avec seulement des connaissances rudimentaires en la matière pour un quart d'entre eux. Peu d'entreprises néo-zélandaises ont un volet « stratégie numérique » dans leur stratégie d'entreprise (PwC, 2017_[15]). Si la fermeture des entreprises, commerces et services jugés non essentiels durant la pandémie de COVID-19 a mis en exergue l'écart de performance entre ceux qui exploitaient les outils numériques et

ceux qui n'avaient pas franchi le pas, cela n'a pas pour autant conduit à une hausse significative de l'utilisation des outils numériques sophistiqués. Parmi les 2 280 entreprises néo-zélandaises interrogées par le ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Emploi (MBIE), la part des entreprises ayant adopté des outils de communication comme Skype ou Zoom est passée de 29 % à 50 % au cours de la pandémie, mais l'utilisation des outils de collaboration basés sur les services infonuagiques n'a augmenté que de 5 % (Better for Business, 2020^[16]).

Graphique 2.7. La Nouvelle-Zélande utilise peu les intrants numériques dans sa production

Part des produits de l'industrie de l'information dans la consommation intermédiaire, 2015



Note : Voir Graphique 2.1, note 2 pour la définition des petites économies avancées.

Source : OCDE (2021), [Going Digital Toolkit](#)

StatLink  <https://stat.link/ylz4jf>

La Nouvelle-Zélande figure en bonne place dans l'utilisation de certaines technologies numériques. Par exemple, les entreprises néo-zélandaises font bon usage de certaines technologies numériques courantes, comme la vente en ligne. Environ 60 % des PME vendent en ligne, ce qui est le pourcentage le plus élevé de l'OCDE (Graphique 2.5). Toutefois, le poids des ventes en ligne dans le total des ventes demeure relativement faible : 62 % environ des entreprises ont indiqué que leurs ventes en ligne représentaient 10 % ou moins des ventes totales en dollars en 2020 (Stats NZ, 2021^[17]), même si les entreprises de plus petite taille ou celles exerçant dans un secteur à plus forte intensité de TIC ont vendu relativement plus en ligne. La part des entreprises possédant un site Web est supérieure à la moyenne de l'OCDE, même si elle est inférieure à celle de bien d'autres petites économies avancées (Graphique 2.5). La pandémie de COVID-19 a entraîné une flambée des achats en ligne. Toutefois, si le nombre d'acheteurs en ligne continue d'augmenter, le nombre moyen de transactions, tout comme le volume moyen de chaque transaction, ne cessent de diminuer depuis le deuxième trimestre 2020 (NZ Post, 2021^[18]). La Nouvelle-Zélande compte en outre un nombre élevé de cartes SIM M2M (machine-to-machine) délivrées pour 100 habitants (Graphique 2.5), ce qui laisse à penser que les Néo-Zélandais font une utilisation avancée de l'Internet des objets (IoT). Dans l'enquête susmentionnée, 62 % des 2 280 entreprises sondées ont indiqué posséder ou utiliser des technologies IoT (Better for Business, 2020^[19]).

La diffusion des technologies numériques a des retombées positives sur la productivité. Par exemple, Gal *et al.* (2019^[20]) ont constaté qu'une adoption plus importante des technologies numériques par les entreprises au niveau du secteur influait positivement sur la productivité des entreprises européennes et turques, notamment celles affichant déjà des niveaux de productivité élevés. Une utilisation plus massive des services infonuagiques permettrait aux petites entreprises, et à celles touchées par les restrictions de crédit, d'expérimenter les technologies numériques sans investir dans leurs propres installations numériques ni engager leurs propres techniciens et, partant, de stimuler l'innovation et la productivité.

L'innovation numérique pourrait être plus dynamique

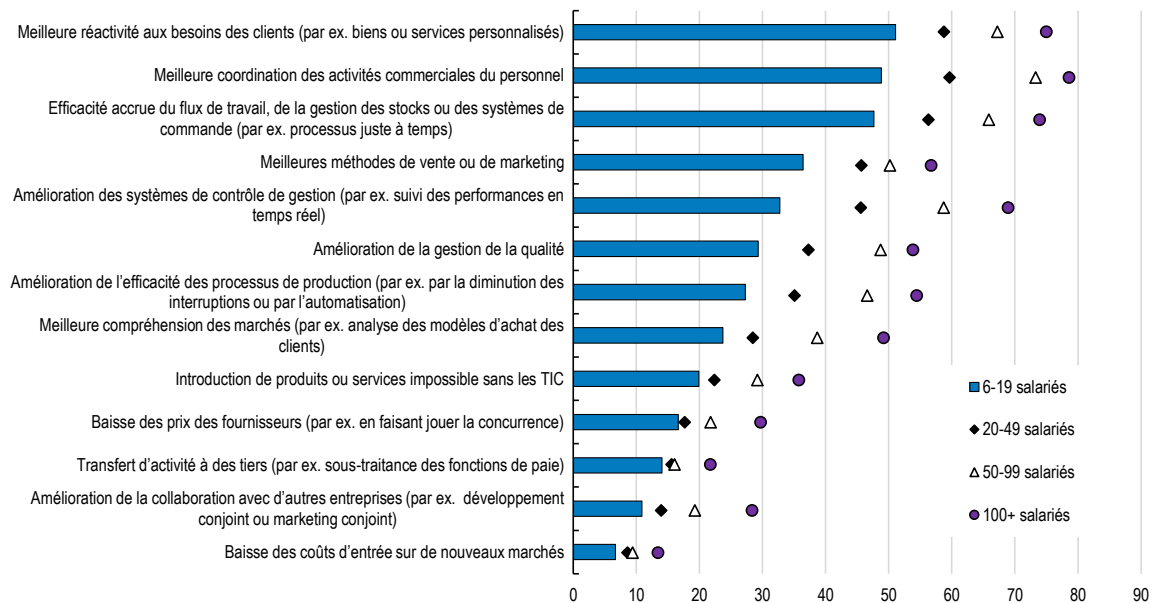
L'innovation numérique est globalement modérée en Nouvelle-Zélande. Par exemple, les dépenses R&D des industries de l'information représentaient quelque 0.3 % du PIB en 2018, un taux légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE (environ 0.4 %) mais légèrement supérieur à celui de l'Australie (environ 0.2 %) (Boîte à outils sur la transformation numérique de l'OCDE). En outre, seuls 13 % des brevets IP5 (brevets déposés dans au moins deux offices de brevets dans le monde, dont l'un des cinq plus grands offices) déposés par des entités néo-zélandaises concernaient des technologies liées aux TIC, un taux à nouveau inférieur à la moyenne de l'OCDE (20 %) ou à celui de l'Australie (19 %) (Graphique 2.5).

Les technologies numériques ne permettent pas aux grandes entreprises d'obtenir des résultats induisant une transformation

L'innovation numérique ne se limite pas à la R&D ni aux dépôts de brevets des industries de l'information. Elle englobe l'introduction de produits, processus de production et processus de livraison novateurs, ainsi que de changements en termes d'organisation et de commercialisation rendus possibles par les technologies numériques. Toutefois, le niveau relativement faible de l'investissement des entreprises néo-zélandaises dans la R-D (0.8 % du PIB contre 1.8 % en moyenne dans la zone OCDE en 2019) et des autres formes de capital immatériel (OCDE, 2017^[21]), tout comme la qualité de gestion assez médiocre (voir ci-dessous) risquent de saper les efforts déployés par ces entreprises pour réaliser des gains de productivité importants. En effet, si la plupart déclare avoir amélioré les relations clients et l'efficacité du travail grâce aux technologies numériques, seule un petit nombre a réussi à réduire les coûts liés à la pénétration de nouveaux marchés, la commercialisation de nouveaux produits ou la collaboration avec d'autres entreprises dans le domaine de l'innovation (Graphique 2.8). Les petites entreprises sont moins susceptibles d'améliorer la gestion de l'information, la coordination du personnel et les activités commerciales ou marketing que les entreprises de taille moyenne, sans doute en raison de leur niveau d'investissement bien plus faible dans le capital immatériel.

Graphique 2.8. Peu d'entreprises néo-zélandaises obtiennent des résultats induisant une transformation grâce aux TIC

Résultats obtenus grâce aux TIC, pourcentage des entreprises par taille, 2000

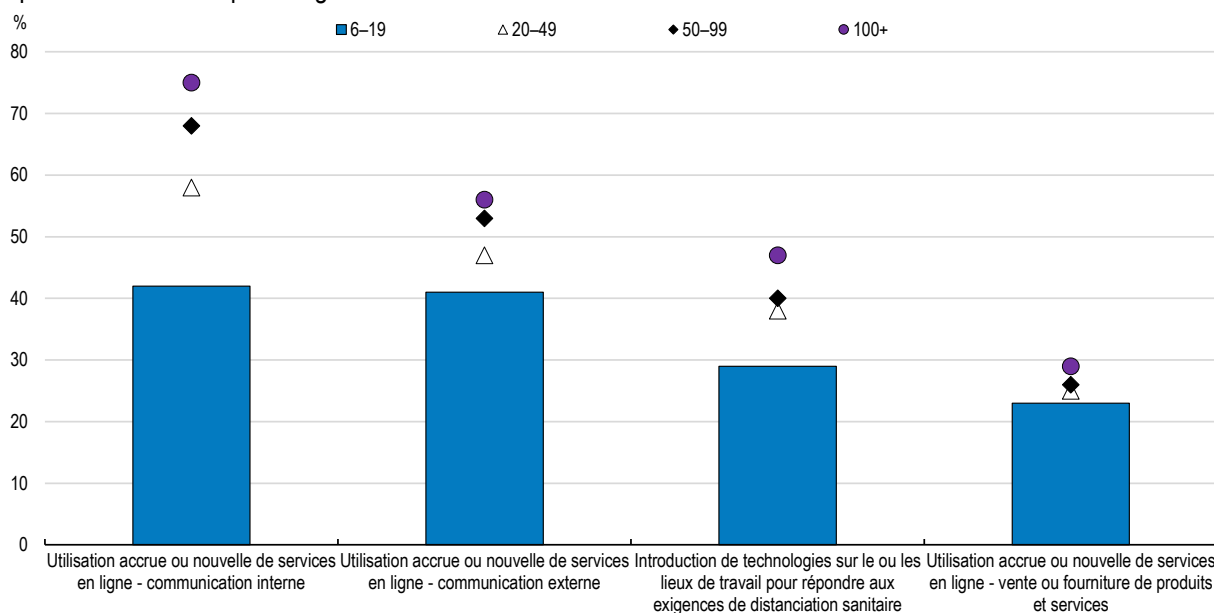


Source : Stats NZ (2020), [Business Operations Survey](#)

StatLink  <https://stat.link/bh89z4>

Graphique 2.9. Les grandes entreprises n'ont pas beaucoup mieux réussi que les petites à développer la vente en ligne pendant la pandémie

Entreprises utilisant les technologies numériques en réponse à la pandémie de COVID-19, pourcentage du total des répondants dans chaque catégorie de taille



Note : Les entreprises ont été sondées d'août à décembre 2020 sur la manière dont elles ont réagi à la pandémie de COVID-19 en 2020.

Source : Stats NZ (2020), [Business Operations Survey](#)

StatLink <https://stat.link/4cil52>

La faible innovation numérique freine la croissance de la productivité dans le secteur agricole

L'agriculture représente une part importante de l'économie et des exportations de la Nouvelle-Zélande (Chapitre 1). Avec plus de 90 % de ses produits destinés à l'exportation, le secteur est fortement exposé à la concurrence mondiale ; étant donné l'absence quasi-totale d'aide aux producteurs, les prix sont conformes au marché mondial (OCDE, 2021^[22]). Le secteur agricole a toujours montré une grande souplesse dans l'adoption des nouvelles technologies (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2020^[23]).

Malgré sa solide performance à l'exportation, le secteur agricole néo-zélandais fait aujourd'hui face à plusieurs défis structurels. La croissance moyenne annuelle de la productivité multifactorielle sur la période 2007-16 n'était que de 0,7 %, inférieure à celle de l'Australie, des États-Unis et de l'Union européenne (Graphique 2.10). Tout semble désigner la lenteur d'adoption des nouvelles technologies et de l'innovation, une situation qui s'explique par un recours massif aux travailleurs immigrés peu qualifiés. L'afflux de travailleurs étrangers étant limité par les restrictions aux frontières et peu susceptible de retrouver les niveaux d'avant COVID en raison du durcissement des politiques d'immigration, le pays va devoir accélérer l'adoption de la technologie pour pallier les pénuries de main-d'œuvre.

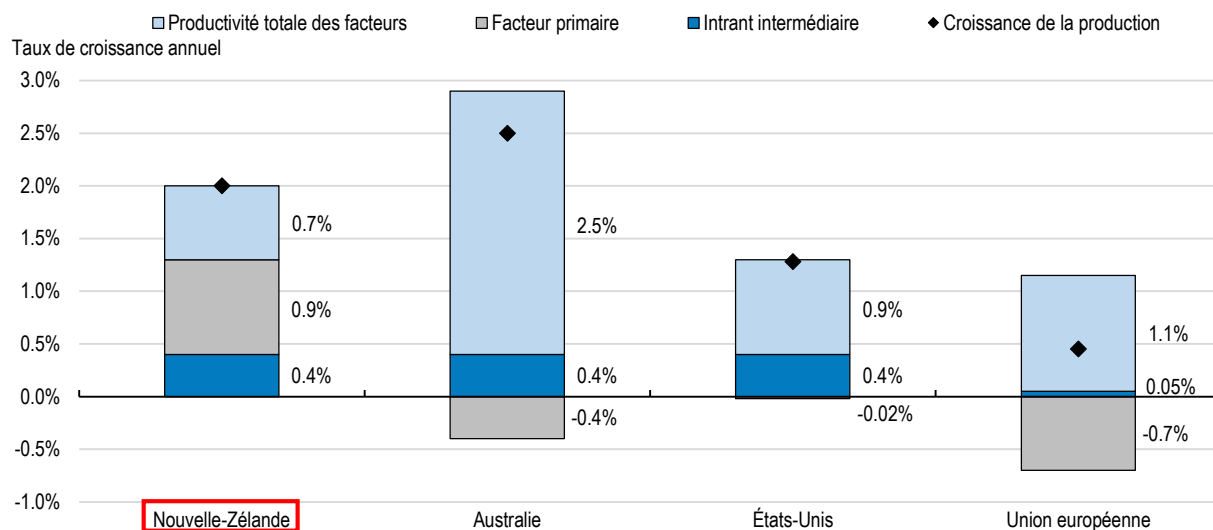
Le secteur agricole est également confronté à d'autres difficultés, comme l'évolution, à l'échelle planétaire, des préférences des consommateurs en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation saine. L'émergence de nouvelles technologies de production, comme les viandes ou laitages d'origine végétale ou produits en laboratoire, pourrait tôt ou tard réduire la demande en produits issus de l'agriculture pastorale (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2020^[23]). Les agriculteurs et les entreprises

agroalimentaires néo-zélandais ont besoin de nouvelles technologies et de nouveaux modèles économiques qui leur permettent de garantir la qualité aux consommateurs finaux et de communiquer plus efficacement sur leur engagement en faveur de l'environnement (Baragwanath, 2021^[24]). Le secteur agricole fait aussi face au durcissement de la réglementation sur la pollution de l'eau douce et va devoir limiter ses émissions de gaz à effet de serre (voir Chapitre 1). Il est aussi probable que les risques de catastrophe naturelle auxquels sont exposés les agriculteurs augmentent avec le changement climatique (Casalini, Bagherzadeh et Gray, 2021^[25]).

Une meilleure utilisation des technologies numériques pourrait aider le secteur agricole à relever ces défis. L'innovation numérique peut favoriser une croissance forte de la productivité. Le recours à des machines intelligentes, connectées numériquement (Internet des objets), faciliterait la pratique d'une agriculture de précision, en aidant les agriculteurs à améliorer la précision de leurs activités et optimiser l'utilisation des intrants comme les engrais et les pesticides (Paunov et Planes-Satorra, 2019^[26]). Ces technologies aideraient également les agriculteurs à déterminer la perte d'éléments nutritifs en fonction de leur utilisation des engrais ; une mesure indispensable pour respecter la réglementation environnementale au niveau de l'exploitation. Une utilisation accrue des robots permettrait de résoudre le problème de la pénurie de personnel et de stimuler la productivité dans le secteur de l'horticulture, caractérisé par des processus de récolte et de conditionnement gourmands en main-d'œuvre. La Nouvelle-Zélande utilise déjà avec un certain succès la robotique pour l'horticulture et l'agropastorale (GOFAR, 2021^[27]). Agritech New Zealand (2020^[28]) estime que l'utilisation efficace de ces technologies pourrait, à long terme, faire grimper de 21 % la production du secteur agricole. Les outils numériques peuvent aussi aider le gouvernement à mieux gérer les risques naturels et de biosécurité et à prendre des mesures d'urgence efficaces en cas d'inondation ou d'épidémie animale.


Graphique 2.10. La croissance de la production agricole est davantage induite par la croissance des facteurs primaires que par l'innovation

Composition de la croissance de la production agricole, 2007-16



Note : Les facteurs primaires incluent le travail, les terres, les animaux d'élevage et les équipements.

Source : OCDE (2021), *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021: Addressing the Challenges Facing Food Systems*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://stat.link/98mjkh>

Néanmoins, l'adoption des technologies numériques a été lente. Ainsi, seuls 16 % des entreprises du secteur agricole utilisaient le haut débit par fibre optique en 2020, contre une moyenne de 64 % pour tous les autres secteurs (Stats NZ, 2021^[17]). En outre, moins de 10 % des plus de 4 000 agriculteurs interrogés

dans le cadre de l'enquête de 2017 réalisée auprès des décideurs du monde rural (2017 Survey of Rural Decision Makers) (Manaaki Whenua, 2017^[29]) pratiquaient une agriculture de précision et 3 % seulement ont indiqué avoir recours à l'automatisation ou la robotique.

Les technologies numériques peuvent contribuer à limiter la « tyrannie de la distance »

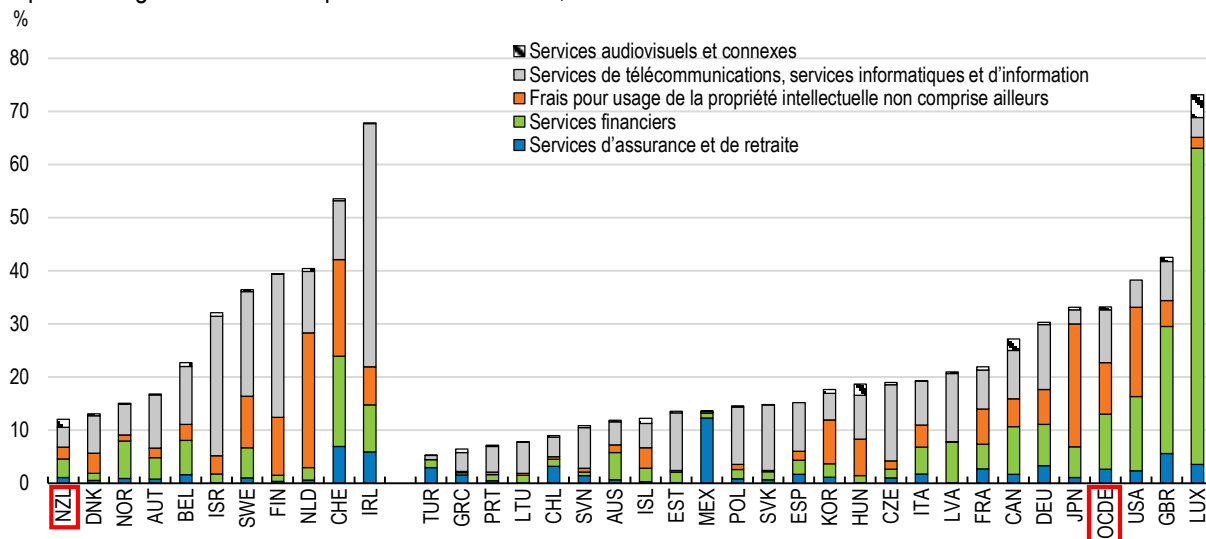
Les exportations de la Nouvelle-Zélande sont limitées par la distance qui sépare physiquement le pays des principaux marchés et fournisseurs d'intrants intermédiaires (Fabling et Sanderson, 2010^[30] ; de Serres, Yashiro et Boulhol, 2014^[31]). Cet éloignement géographique augmente les coûts de transport, ce qui grève la compétitivité des exportations néo-zélandaises, et accentue l'asymétrie d'information, ce qui pèse sur la capacité des exportateurs néo-zélandais à pénétrer les marchés étrangers et établir des relations d'exportation. Cette « tyrannie de la distance » constitue un obstacle non seulement aux exportations néo-zélandaises mais aussi à l'adoption des technologies numériques. Sans ces exportations, les entreprises néo-zélandaises pourraient ne pas être en mesure de dégager des revenus suffisants pour justifier des investissements risqués dans les nouvelles technologies et le capital immatériel. Une utilisation efficace des outils numériques, comme les sites Web ou les plateformes en ligne, peut contribuer à lutter contre cet éloignement géographique en facilitant l'exportation, au sens où elle réduit les coûts de recherche et l'asymétrie d'information dans les transactions internationales (voir Encadré 2.2).

Si l'adoption du numérique permettait à un plus grand nombre d'entreprises néo-zélandaises de se lancer à l'exportation ou d'étendre leurs marchés d'exportation, cela entraînerait une accélération de l'adoption des technologies numériques et des investissements immatériels (Encadré 2.2). Cette interaction entre adoption du numérique et exportation est un facteur important de diffusion des technologies numériques. Les entreprises qui exportent et adoptent les technologies numériques gagnent en productivité et en compétitivité. Ce faisant, elles augmentent leurs parts de marché national et attirent des ressources, notamment humaines. Cette redistribution des ressources vers les entreprises exportatrices, acquises au numérique, contribue à la croissance de la productivité globale (Melitz, 2003^[32]). L'exportation offre aussi aux entreprises la perspective de découvrir des technologies et des pratiques de gestion avancées auprès d'acheteurs étrangers (De Loecker, 2007^[33]), ce qui pourrait aider les entreprises néo-zélandaises à combler leur retard de productivité au regard des normes internationales (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021^[10]).

Un autre moyen de vaincre la tyrannie de la distance consiste à augmenter les exportations du secteur de l'immatériel, comme les services numériques qui peuvent être fournis essentiellement en ligne. La part des services disponibles essentiellement sous forme numérique dans les exportations de services en Nouvelle-Zélande est relativement faible comparée à la moyenne des pays de l'OCDE (Graphique 2.5) ou d'autres petites économies avancées (Graphique 2.11). Il existe des possibilités d'augmenter les exportations de services numériques, notamment pour l'industrie du jeu numérique qui affiche déjà une solide performance en Nouvelle-Zélande. Toutefois, la compétitivité des services numériques souffre d'une grave pénurie de compétences, fortement accentuée par les restrictions aux frontières liées à la pandémie de COVID-19 (Chapitre 1) et la pauvreté du vivier de talents numériques disponible sur le territoire national (voir ci-dessous). Outre les coûts de transport, la distance peut poser d'autres obstacles à la compétitivité. Par exemple, certains services numériques donnant lieu à des produits fortement personnalisés nécessitent des interactions en face-à-face (Australian Productivity Commission and New Zealand Productivity Commission, 2019^[34]). Le manque de concentration des activités d'innovation en Nouvelle-Zélande limite en outre la compétitivité des services à haute intensité de connaissances. Les start-up numériques néo-zélandaises tournées vers l'exportation cherchent souvent à établir une présence sur les grands marchés étrangers pour mieux servir la clientèle étrangère et mieux exploiter les sources de connaissance locales (Sim, Bull et Mok, 2021^[35]).


Graphique 2.11. Les exportations de services disponibles essentiellement sous forme numérique sont relativement faibles en Nouvelle-Zélande

En pourcentage du total des exportations de services, 2017



Note : Pour le Chili, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, les services audiovisuels et services connexes incluent les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs. Voir Graphique 2.1, note 2 pour la définition des petites économies avancées.

Source : OCDE, [International Trade in Services Statistics](#); WTO (2018), [Trade in Commercial Services](#)

StatLink  <https://stat.link/e5jv4u>

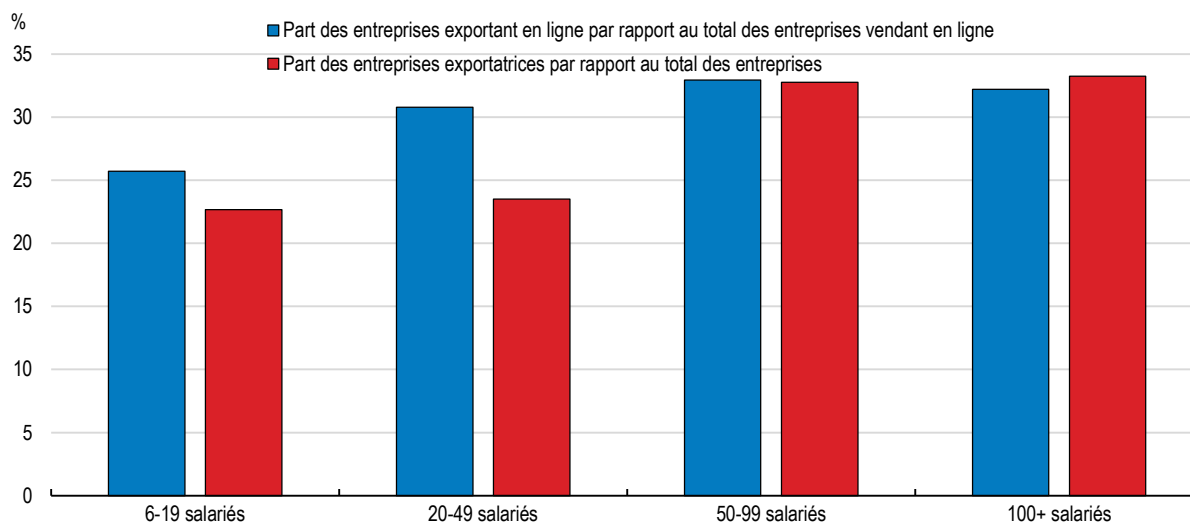
Les plateformes en ligne peuvent aider notamment les petites entreprises à exporter, dans la mesure où celles-ci peinent souvent à couvrir les coûts initiaux considérables liés à la recherche de nouveaux acheteurs et à la mise en place de réseaux de distribution (Melitz, 2003^[32]). En 2020, 31 % des entreprises néo-zélandaises de 20 à 49 salariés exerçant une activité de vente en ligne exportaient aussi en ligne, un pourcentage nettement supérieur à la part totale des exportateurs dans cette catégorie de taille (23,5 %), ce qui implique que les entreprises ayant recours aux canaux traditionnels étaient bien moins susceptibles d'exporter (Graphique 2.12). En revanche, pour les entreprises de plus de 50 salariés, ces deux proportions étaient sensiblement équivalentes, ce qui signifie que les grandes entreprises étaient susceptibles d'exporter aussi bien en ligne que par le biais des canaux traditionnels, sans doute parce qu'elles peuvent supporter les coûts initiaux de l'exportation traditionnelle.

Même si les petites entreprises qui vendent en ligne bénéficient de frais initiaux réduits pour exporter, la faible proportion qui exporte en ligne laisse supposer que les obstacles à l'exportation demeurent importants malgré le déploiement des outils numériques. Un de ces obstacles est l'absence de capital immatériel permettant de favoriser la compétitivité des exportations. Par exemple, l'image d'une entreprise et de ses marques auprès des consommateurs étrangers est un facteur important pour le développement des ventes, notamment à partir des plateformes en ligne (Encadré 2.2). Le manque de reconnaissance des marques sur les marchés étrangers a été la difficulté la plus fréquemment citée par les exportateurs néo-zélandais (Sim, Bull et Mok, 2021^[35]). Un autre obstacle potentiel est la capacité limitée des petites entreprises à utiliser les outils numériques de façon efficace. Une étude menée conjointement par l'OCDE et le MBIE révèle que l'adoption du très haut débit, propice à l'utilisation intensive des technologies numériques, augmente les chances que les entreprises néo-zélandaises se lancent à l'exportation, notamment pour celles qui utilisent efficacement les outils numériques. En effet, les entreprises néo-zélandaises qui exportent (à la différence de celles qui n'exportent pas) utilisent notamment Internet pour améliorer la communication et la collaboration commerciale et déploient en outre des sites Web plus riches en fonctionnalités (Encadré 2.3). Ce constat souligne l'importance des mesures d'aide permettant

aux entreprises de développer leurs capacités à exploiter les outils numériques pour obtenir de nouvelles perspectives commerciales et booster leurs revenus.

Graphique 2.12. Les petites entreprises sont plus susceptibles d'exporter en ligne que par le biais des canaux traditionnels

Part des entreprises exportatrices dans chaque catégorie de taille, en ligne vs canaux traditionnels, 2020



Note : La part des entreprises qui exportent en ligne est calculée comme la part des entreprises avec des ventes non nulles sur Internet qui vendent à l'étranger sur le total des entreprises avec des ventes non nulles sur Internet. La part générale des entreprises exportatrices correspond à la part des entreprises qui déclarent des exportations non nulles.

Source : Calculé par le Secrétariat à partir de l'enquête Stats NZ (2020), [Business Operations Survey](#).

StatLink  <https://stat.link/yfqks2>

Encadré 2.2. Les technologies numériques peuvent-elles venir à bout de la « tyrannie de la distance » ?

Les technologies numériques facilitent les échanges commerciaux, mais ne rendent pas moins importante la distance

Les technologies numériques facilitent les échanges commerciaux entre les pays au sens où, en accélérant et en simplifiant la communication, elles réduisent les coûts d'information et de transaction. Partant, on pourrait s'attendre à ce qu'elles compensent en partie les effets négatifs (largement analysés) de la distance sur les flux commerciaux. Les données empiriques en la matière sont contrastées.

Freund et Weinhold (2004^[36]) ont indiqué qu'une hausse de 10 points de pourcentage de la croissance du nombre d'hébergeurs Web dans un pays avait conduit à une augmentation de 0.2 point de pourcentage de la croissance des exportations de services sur la période 1995-1999. Osnago et Tan (2016^[37]) ont souligné qu'une adoption plus massive d'Internet (définie comme le nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants) tant par les pays exportateurs que les pays importateurs stimule les exportations bilatérales : une hausse de 10 % dans l'adoption d'Internet dans le pays exportateur (importateur) entraîne une hausse de 1.9 % (0.6 %) des exportations bilatérales. Pour autant, les effets favorables sur le commerce d'une utilisation accrue d'Internet ne signifient pas nécessairement que le commerce est moins sensible à la distance. Disdier et Head (2008^[38]) ont indiqué pour leur part que les effets de la distance sur les échanges bilatéraux avaient augmenté depuis les années 70, malgré le développement et la diffusion des TIC. Akerman, Leuven et Mogstad (2018^[39]) ont

constaté que le déploiement de l'Internet à haut débit avait rendu les échanges commerciaux à l'international des villes norvégiennes plus sensibles à la distance et à la taille économique des pays partenaires. En outre, le commerce des services numériques, transparent en termes de coûts de transport, semble toujours souffrir de la distance. Ainsi, Blum et Goldfarb (2006^[40]) ont montré que les importations américaines de services numériques consommés sur Internet chutaient avec la distance entre les États-Unis et les pays exportateurs concernés.

Les technologies numériques aident davantage d'entreprises à se lancer à l'exportation

Si les technologies numériques ne suffisent pas à annuler les effets de la distance sur le commerce, leur utilisation efficace peut aider les entreprises à se lancer à l'exportation ou à pénétrer de nouveaux marchés étrangers en réduisant les coûts associés à la recherche de nouveaux acheteurs ou à la veille informationnelle (Freund et Weinhold, 2004^[36]). Osnago et Tan (2016^[37]) ont constaté qu'une utilisation plus généralisée d'Internet par le pays exportateur augmentait les exportations bilatérales, principalement avec un nombre accru de produits exportés. Toutefois, le faible coût d'entrée des plateformes en ligne comme AliExpress se traduit par une forte concurrence entre de très nombreuses entreprises se disputant l'attention des consommateurs, ce qui a pour effet de ralentir la recherche et l'accès aux informations côté consommateur (Bai et al., 2020^[41]). Résultat : les entreprises dont le chiffre d'affaires est déjà conséquent ou dont le nom ou les marques jouissent déjà d'une solide notoriété sont plus susceptibles de réaliser des transactions importantes, grâce à une meilleure visibilité sur ces plateformes.

Exporter encourage l'adoption des technologies numériques

Exporter encourage les entreprises à adopter les technologies (numériques et autres) qui améliorent la productivité, sachant qu'elles bénéficieront d'un meilleur retour sur investissement puisqu'elles auront davantage de possibilités de réaliser des transactions plus importantes, à la fois sur le marché national et sur les marchés étrangers (Bustos, 2011^[42]). Dans les pays de l'OCDE (Nouvelle-Zélande incluse), les entreprises qui exportent innovent davantage que les autres (Baldwin et Gu (2004^[43]) pour le Canada ; Damijan, Kostevc et Polanec (2008^[44]) pour la Slovénie ; Sin *et al.* (2014^[45]) pour la Nouvelle-Zélande ; et Peters, Roberts et Vuong (2020^[46]) pour l'Allemagne). Dans certains cas, les décisions d'adopter les technologies numériques et de se lancer à l'exportation peuvent aller de pair. Par exemple, certaines entreprises ne sont pas suffisamment productives et donc ne peuvent pas dégager des revenus d'exportation suffisants pour couvrir les coûts du commerce. Elles ont une vraie motivation à adopter les nouvelles technologies pour booster leur productivité et ainsi pouvoir s'ouvrir à l'exportation (Lileeva et Trefler, 2010^[47]).

Encadré 2.3. L'Internet rapide augmente-t-il les exportations des entreprises néo-zélandaises ?

Une étude menée conjointement par l'OCDE et le MBIE (Sanderson, Wright-McNaughton et Yashiro, 2022^[48]) étudie le rôle du très haut débit (THD), comme la fibre, sur la promotion des exportations des entreprises néo-zélandaises. Ses auteurs examinent si en adoptant le THD, les entreprises auraient plus de chances de se mettre à exporter.

Le THD favorise une utilisation plus intensive des outils numériques, comme les sites Web ou les plateformes en ligne, ainsi que l'adoption de technologies numériques avancées nécessitant la transmission simultanée d'un large volume de données, comme les services infonuagiques ou l'Internet des objets. Comme indiqué à l'Encadré 2.2, les outils numériques peuvent aider les entreprises à trouver des acheteurs étrangers et établir des relations d'exportation en réduisant les coûts de recherche et d'information, souvent considérés comme un obstacle à l'exportation (Melitz, 2003^[32]). En outre, le THD

peut aussi améliorer la productivité des entreprises néo-zélandaises qui l'utilisent pour faire tourner leurs processus de production et de gestion (Fabling et Grimes, 2021^[49]). Cela leur permet d'être concurrentielles sur les marchés étrangers malgré la concurrence et les coûts accrus associés à l'exportation (Melitz, 2003^[32] ; Fabling et Sanderson, 2013^[50]).

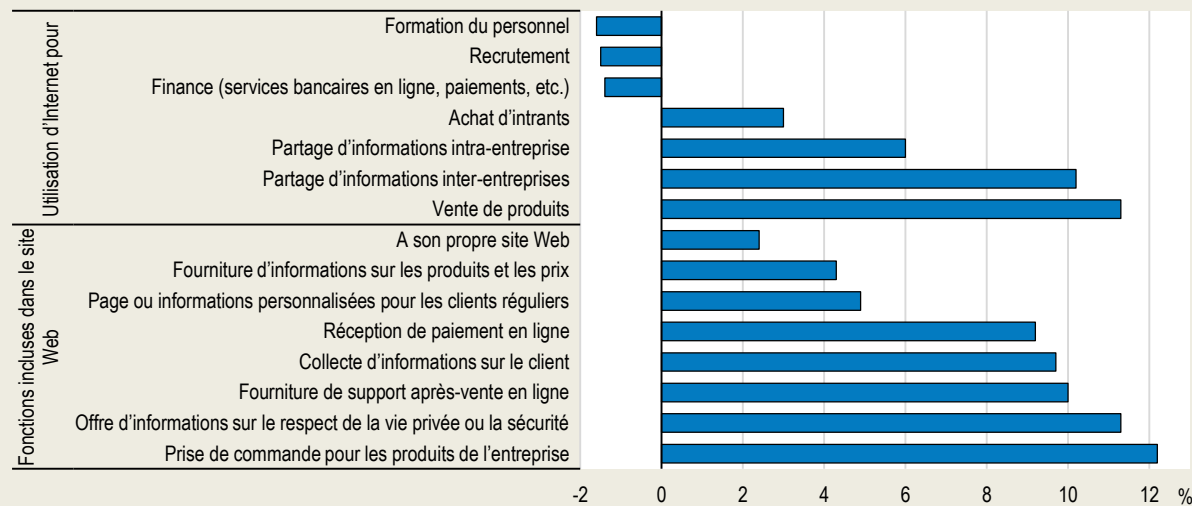
Toutefois, le THD peut ne pas booster les capacités d'exportation des entreprises avec la même ampleur : il peut être plus efficace lorsque les entreprises utilisent Internet (ou d'autres outils numériques plus sophistiqués) de façon stratégique. Cette approche rejoint l'idée selon laquelle des pratiques de gestion efficaces et des changements organisationnels adaptés sont des préalables à l'amélioration de la productivité obtenue grâce à l'adoption des technologies numériques (Encadré 2.7).

Les entreprises exportatrices utilisent l'internet plus largement

Il s'avère que les entreprises néo-zélandaises qui exportent font un usage plus varié de l'Internet, mais aussi l'utilisent davantage à des fins de communication et de collaboration. Par exemple, les probabilités que les entreprises utilisent l'Internet pour partager des informations avec des partenaires commerciaux ou vendre des produits en ligne sont supérieures de plus de 10 points de pourcentage dans le cas des entreprises qui exportent (Graphique 2.13). Leurs sites présentent également davantage de fonctionnalités. Ces entreprises sont beaucoup plus susceptibles que les autres de posséder un site web offrant des fonctionnalités comme les services de commande en ligne ou après-vente.


Graphique 2.13. Les entreprises exportatrices utilisent davantage les outils numériques

Avantage des entreprises exportatrices par rapport à celles qui n'exportent pas concernant certains usages de l'Internet et certaines fonctionnalités des sites web



Note : Le graphique indique dans quelle mesure les entreprises qui exportent sont plus susceptibles que les autres d'utiliser l'Internet dans un but donné ou de disposer d'un site Web doté d'une fonction spécifique, en tenant compte des différences de taille et de secteur d'activité entre les entreprises.

Source : Sanderson, Wright-McNaughton et Yashiro (2022^[48]).

StatLink  <https://stat.link/ecx90f>

L'adoption du très haut débit augmente la probabilité d'entrée sur les marchés extérieurs

Pour identifier l'impact du très haut débit sur les exportations, la probabilité qu'une entreprise néo-zélandaise se lance dans l'exportation a été évaluée en fonction de l'adoption du très haut débit. L'exercice consiste à exploiter les nombreuses informations disponibles sur l'adoption des TIC et les exportations des entreprises néo-zélandaises émanant de plusieurs vagues de l'enquête Business Operations Survey (BOS) et à les associer à des informations plus larges sur les entreprises, puisées

dans la Base de données longitudinale sur les entreprises et l'Infrastructure de données intégrée. Cette enquête contient un module consacré aux TIC dans lequel l'adoption des TIC est analysée tous les deux ans.

Cette analyse empirique porte sur deux groupes d'entreprises qui n'ont ni exporté et ni utilisé le THD en 2010 et 2012 et vise à examiner si ces entreprises ont commencé à exporter au cours des quatre années qui ont suivi. Elle a plus précisément pour objet d'estimer à quel point les entreprises non exportatrices qui ont adopté le THD dans l'intervalle de deux ans entre la publication des deux modules TIC ont été plus susceptibles que les autres de commencer à exporter au cours de cette période (à l'instant t) ou deux ans après ($t+2$). Afin de calculer si l'impact du très haut débit est plus important pour les entreprises qui ont davantage utilisé les outils numériques, un indicateur faisant la synthèse des informations présentées dans le Graphique 2.14 (*intensité d'utilisation des TIC*) sur la façon dont les entreprises utilisent l'Internet et les fonctionnalités de leur site web est intégré dans le modèle. Cet indicateur est rétrospectif sur deux ans afin de rendre compte que les entreprises ayant adopté le THD ont davantage utilisé les outils numériques. L'analyse contient un autre indicateur de l'utilisation des TIC permettant de déterminer dans quelle mesure les entreprises recourent à l'internet pour améliorer l'efficacité de leurs activités internes comme la communication interne ou la gestion des ressources humaines (*TIC axés sur les processus*).

Après avoir pris en compte un large éventail de caractéristiques des entreprises pouvant avoir une incidence sur leur entrée sur les marchés extérieurs ainsi que sur l'intensité de l'utilisation des TIC, l'analyse semble indiquer que les entreprises qui ont adopté le THD ont augmenté la probabilité d'entrée sur les marchés d'exportation extérieurs à la fois pour la période considérée et après deux ans (Tableau 2.2, colonnes 1 et 2). Même si l'effet pendant la période considérée et l'effet futur sont statistiquement significatifs, l'effet futur l'est encore davantage tout en étant aussi plus important. Ainsi, la probabilité d'exporter deux ans après avoir adopté le THD est de 6.3 points supérieure. Si les indicateurs rétrospectifs de l'utilisation des TIC ne permettent pas de présager en soi la probabilité d'entrée sur les marchés extérieurs, les coefficients de leurs interactions avec l'adoption du THD sont positifs et significatifs (colonnes 3 et 4), ce qui implique que le THD a pour effet de favoriser l'entrée sur les marchés extérieurs des entreprises qui utilisaient déjà plus intensivement les outils numériques et d'améliorer leur efficacité interne.

Les coûts d'entrée sur les marchés extérieurs sont plus lourds pour les petites entreprises dont la taille ne leur permet pas de ventiler les coûts fixes non négligeables. En réduisant les coûts d'entrée (Encadré 2.2), l'internet rapide pourrait donc leur être profitable de manière disproportionnée. En même temps, ces entreprises n'ont pas toujours les capacités nécessaires pour exploiter l'internet rapide efficacement afin de faire avancer leurs stratégies d'internationalisation. Sanderson, Wright-McNaughton et Yashiro (2022^[48]) montre que si l'adoption du THD augmente la probabilité d'entrée sur les marchés extérieurs des petites entreprises, l'ampleur de cet effet dépend très largement de l'intensité de l'utilisation des TIC auparavant. Plus précisément, la probabilité pour les petites entreprises de se lancer sur les marchés extérieurs deux ans après l'adoption du THD n'augmente que si elles intensifient leur utilisation des outils numériques.

Tableau 2.2. Coefficients estimés sur la probabilité d'entrée sur les marchés d'exportation des entreprises qui n'exportaient pas au départ

Entreprises de secteurs fortement exportateurs

	(1)	(2)	(3)	(4)
	Exportations à l'instant t	Exportations à l'instant $t+2$	Exportations à l'instant t	Exportations à l'instant $t+2$
Adoption du THD	0.036*	0.063**	0.039*	0.063**

	(0.022)	(0.028)	(0.022)	(0.028)
Intensité d'utilisation des TIC	0.000	0.003	0.004	0.003
	(0.005)	(0.008)	(0.005)	(0.007)
TIC axés sur les processus	0.002	0.000	0.000	0.009
	(0.006)	(0.009)	(0.007)	(0.010)
Adoption du THD#Intensité d'utilisation des TIC			0.019*	0.027
			(0.010)	(0.017)
Adoption du THD#TIC axés sur les processus			0.009	0.035*
			(0.015)	(0.020)
R-carré	0.045	0.045	0.048	0.054
Nombre d'observations	1080	810	1080	810

Note : Le tableau présente les coefficients estimés d'un modèle de probabilité linéaire d'entrée sur les marchés extérieurs des entreprises qui n'exportaient pas au départ. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux erreurs types. ** et * représentent la signification statistique aux seuils respectifs de 5 % et 10 %. Le modèle intègre des variables de contrôle telles que la taille de l'entreprise, l'intensité capitalistique, le capital humain, les investissements directs étrangers entrants et sortants et la R&D, ainsi que les variables muettes à un chiffre de l'ANZSIC relatives au secteur d'activité et à l'année (pour tout deux ans après). Les indicateurs d'utilisation des TIC et du ciblage des TIC sur les processus sont les principales composantes rendant compte de l'intensité d'utilisation de l'internet exposée au Graphique 2.13 et du degré d'utilisation de l'internet en vue d'améliorer l'efficacité interne. Ils sont rétrospectifs de façon à rendre compte de ces caractéristiques avant l'adoption de la fibre (à t-2). L'échantillon estimatif se compose d'entreprise de cinq secteurs fortement exportateurs : agriculture, sylviculture et pêche ; commerce de gros ; médias d'information et télécommunications ; et services professionnels et techniques.

Source : Sanderson, Wright-McNaughton et Yashiro (2022^[48]).

Avertissement de Stats NZ : Ces résultats ne sont pas des statistiques officielles. Elles ont été élaborées à des fins de d'étude à partir de l'infrastructure de données intégrée (Integrated Data Infrastructure ou IDI) et la base de données longitudinale sur les entreprises (Longitudinal Business Database ou LBD), administrées avec soin par Stats NZ. Pour plus d'informations sur l'IDI et la LBD, rendez-vous sur <https://www.stats.govt.nz/integrated-data/>. Les résultats se fondent en partie sur les données fiscales communiquées pour des besoins statistiques à Stats NZ par l'administration fiscale en application la Loi de 1994 sur l'administration de l'impôt. Toute discussion sur les limites de ces données ou leurs faiblesses s'inscrit dans le contexte de l'IDE à des fins statistiques et ne saurait être liée à la capacité de ces données à répondre aux besoins opérationnels fondamentaux de l'Administration fiscale.

Implications politiques

L'importance de l'utilisation stratégique des outils numériques pour entrer sur les marchés d'exportation indique la nécessité de combiner l'assistance financière ou technique avec des conseils efficaces en matière de stratégie commerciale d'exploitation des technologies numériques pour gagner des parts de marché. Les politiques visant à promouvoir les exportations et l'adoption du numérique dans les entreprises néo-zélandaises devraient prévoir des mesures destinées à renforcer leurs capacités de gestion en matière d'exploitation des technologies numériques, comme cela se fait en Allemagne (voir plus loin).

Le taux d'utilisation de l'Internet par les particuliers est élevé, mais certains groupes ont été laissés pour compte

En 2020, 96 % des particuliers à l'aise avec l'utilisation de l'Internet en avaient un usage quotidien à domicile (InternetNZ, 2020^[51]) ; ce pourcentage est l'un des plus élevés de l'OCDE. En moyenne, 65 % des connexions Internet à domicile utilisent la fibre optique, mais cette proportion varie selon les régions, allant de 74 % à Auckland à 48 % dans la région de West Coast (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2021^[52]). Malgré un taux d'accès très élevé à l'Internet, certains groupes de la population ont été laissés pour compte. Par exemple, 31 % des personnes vivant dans des logements sociaux et 27 % des personnes handicapées n'ont pas accès à l'Internet, et les étudiants de certains groupes minoritaires, notamment les Pasifika, affichent un taux d'accès plus faible à l'Internet à domicile (Grimes et White, 2019^[53]). Le pourcentage de personnes n'ayant pas accès à l'Internet est également plus élevé dans les villes de moins de 25 000 habitants, chez les personnes âgées, notamment celles de plus de 75 ans, les

chômeurs et les inactifs. Le manque d'accès à l'Internet limite les relations sociales des individus, leurs interactions avec les autorités publiques et leur capacité à bénéficier des services publics, au détriment de leur bien-être subjectif (Grimes et White, 2019^[53]). D'après les estimations d'InternetNZ (2018^[54]), les gains obtenus si l'on réduisait la fracture numérique et permettait à davantage de personnes de gagner du temps, de communiquer en ligne et d'améliorer leur aptitude à l'emploi, pourraient s'élever à 280 millions NZD par an. Avant la pandémie, seul un tiers environ de la population utilisait l'Internet pour interagir avec l'administration publique, ce qui est bien inférieur à la moyenne de 60 % de l'OCDE. Cette situation témoigne en partie de la transformation numérique limitée des services publics qui, pour la plupart, en sont encore au stade de la numérisation des processus existants (voir ci-dessous). La COVID-19 a encore augmenté le coût de la fracture numérique, car les personnes n'ayant qu'un faible accès à l'Internet n'ont pas pu accéder aux services publics, notamment aux services d'éducation fournis en ligne pendant le confinement.

Comme il est apparu clairement au début de la pandémie, l'accès à l'internet ne suffit pas à assurer une inclusion numérique intégrale. D'autres aspects, tels que les compétences, la confiance et la motivation, sont également importants. En fait, selon les estimations, un Néo-Zélandais sur cinq présente des lacunes au regard d'un de ces critères au moins (New Zealand Digital Government, 2020^[55]). Pour les personnes âgées, qui sont plus susceptibles d'être exclues du numérique, le principal obstacle n'est pas l'accès à l'Internet mais d'autres facteurs comme les compétences, la confiance, le coût et le handicap. En particulier, le manque de confiance est un facteur important, capable de dissuader totalement les personnes âgées d'utiliser l'Internet (Lips et al., 2020^[56]). Seul un tiers des Néo-Zélandais âgés de 65 ans ou plus peuvent accéder facilement à des informations sur la manière de sécuriser leurs informations personnelles en ligne, et près de 50 % des personnes âgées de plus de 70 ans ne sauraient pas qui contacter en cas d'incident de sécurité en ligne tel qu'un vol de mot de passe (InternetNZ, 2020^[51] ; Bank of New Zealand, 2021^[57]). À mesure que les technologies numériques évoluent, les personnes âgées qui n'ont pas acquis de compétences numériques à l'école ni au travail sont exposées à des risques plus élevés d'exclusion numérique (Lips et al., 2020^[56]). Parmi les communautés Māori et Pasifika, le coût de l'Internet et des appareils est l'un des principaux obstacles à l'inclusion numérique. Les autres obstacles sont le manque de compétences et l'utilisation exclusive de l'anglais sur les plateformes numériques.

En réponse aux difficultés numériques rencontrées par les personnes âgées en Nouvelle-Zélande, les autorités publiques ont affecté 600 000 NZD du budget Bien-être pour 2019 au financement sur trois ans de programmes de formation numérique destinés aux seniors. Il a été constaté que les personnes âgées qui avaient participé à des programmes tels que « Pacific Senior CONNECT » et « Better Digital Futures » avaient considérablement amélioré leurs compétences en communication numérique, avaient appris à communiquer par vidéo et utilisaient plus souvent le courrier électronique (Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2020^[58]). Certains programmes ont aussi aidé les seniors à obtenir un accès abordable à l'Internet à domicile. Pour faciliter l'utilisation des services numériques par les personnes handicapées, les pouvoirs publics ont introduit une « norme d'accessibilité du web », qui définit des lignes directrices afin de garantir que les pages web sont accessibles aux personnes souffrant, par exemple, d'une déficience visuelle ou auditive. Cependant, de nombreuses agences ne respectent pas cette norme.

La pandémie de Covid-19 a accéléré la tendance à l'augmentation du télétravail. En 2020, 73 % des Néo-Zélandais qui pouvaient travailler à domicile l'ont fait à temps partiel ou complet (InternetNZ, 2020^[51]). En outre, la moitié des personnes interrogées qui travaillaient partiellement à domicile pendant la pandémie ont exprimé le souhait d'augmenter encore la fréquence du télétravail à l'avenir. Toutefois, la lenteur de l'Internet s'avère être un obstacle majeur au télétravail (InternetNZ, 2020^[51]). Dans les zones reculées, environ 44 % des Néo-Zélandais sont préoccupés ou très préoccupés par la mauvaise qualité des connexions Internet.

Les pouvoirs publics pourraient gagner en agilité en utilisant mieux les technologies numériques

Les technologies numériques peuvent transformer les processus et opérations internes des pouvoirs publics et, par conséquent, les modes de conception et de prestation des services publics. L'utilisation intensive des technologies et des données numériques permet aux pouvoirs publics d'être plus efficaces, plus agiles et plus réactifs, et même d'anticiper les besoins de la population. Au départ, l'adoption des technologies numériques dites d'administration électronique avait pour objectif d'augmenter l'efficacité et la transparence dans le secteur public grâce à la numérisation des processus existants. Effectivement, les autorités néo-zélandaises ont réalisé des gains d'efficacité dans leurs opérations administratives et conçu des interfaces plus conviviales grâce à leurs efforts en matière d'administration électronique. Par exemple, le système de déclaration de l'impôt sur le revenu utilisé en Nouvelle-Zélande, baptisé myIR, fournit des formulaires fiscaux en ligne préremplis en grande partie, ce qui réduit les risques d'informations erronées ou manquantes et simplifie la tâche des contribuables. L'enregistrement des sociétés peut également s'effectuer en ligne et, grâce à un accord de partage des données entre l'ASIC (Australian Securities and Investments Commission) et le NZCO (New Zealand Companies Office), les entreprises qui se développent de l'autre côté de la mer de Tasman peuvent facilement s'enregistrer dans l'autre pays. Dernièrement, les pouvoirs publics ont cherché à améliorer systématiquement l'expérience des utilisateurs ou à aborder la conception des systèmes du point de vue des clients. Par exemple, ils ont lancé en 2019 la plateforme Business Connect, un guichet unique en ligne permettant aux entreprises de solliciter et de renouveler des licences et des permis. Cette plateforme a évolué progressivement et permettra bientôt aux entreprises de gérer leurs données détenues par l'administration et de réutiliser les informations qu'elles ont précédemment fournies aux pouvoirs publics.

Les pouvoirs publics des pays de l'OCDE s'efforcent désormais de passer du concept d'administration électronique à celui de gouvernement numérique, qui suppose de numériser les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et d'instaurer une collaboration entre les organisations du secteur public dans le but de fournir des services plus intégrés et plus transparents, ainsi que des services proactifs et axés sur l'utilisateur (OCDE, 2020^[59]). La Nouvelle-Zélande se classe relativement bien au regard de l'Indice de gouvernement numérique 2019 de l'OCDE, qui rend compte des progrès accomplis en la matière (Graphique 2.5). En 2020, les autorités publiques ont présenté une stratégie pour un service public numérique fixant des objectifs généraux de transformation numérique des services publics avec un programme de travail.

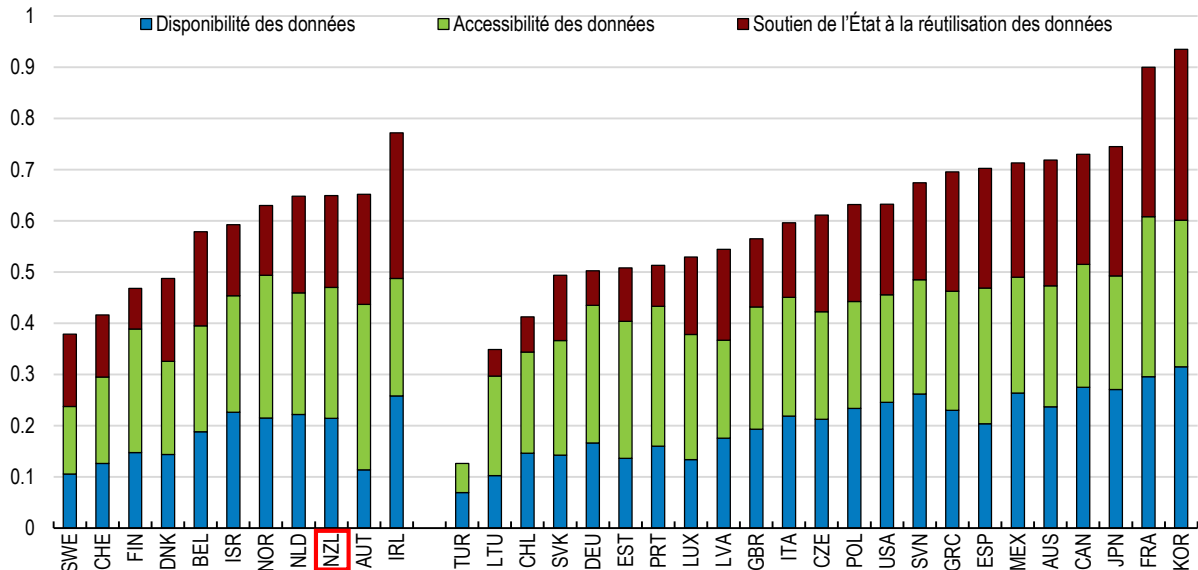
La Nouvelle-Zélande est relativement avancée sur le plan de l'ouverture des données publiques et de la mise en ligne systématique des politiques et décisions du gouvernement. Elle se classe relativement bien parmi les petites économies avancées en ce qui concerne la disponibilité, l'accessibilité et la réutilisation des données publiques (Graphique 2.14). L'office statistique dirige et coordonne entre les agences la stratégie de la Nouvelle-Zélande en matière de données depuis 2017. La stratégie vise à accroître la disponibilité et l'accessibilité des données publiques, par exemple en améliorant leur visibilité, en identifiant leurs lacunes et en mettant en œuvre une culture d'« ouverture dès la conception » avec la publication des données dans un format facilitant leur plus ample utilisation par le public (Government Chief Data Steward, 2018^[60]). L'un des domaines qui pourraient être améliorés est la promotion de la réutilisation des données publiques en dehors du secteur public, notamment par la mise en place de partenariats à long terme avec des communautés de données ouvertes (OCDE, 2020^[61]). Des efforts ont été mis en œuvre avec GovHack, un grand événement annuel australasien qui instaure un dialogue entre les parties prenantes, et un hackathon de deux jours au cours duquel les participants doivent utiliser des données publiques ouvertes pour proposer des solutions innovantes aux problèmes auxquels sont confrontés les pouvoirs publics et les communautés.

La Nouvelle-Zélande dispose d'une bonne base pour assurer la cohérence entre les différents domaines politiques dans l'utilisation des technologies numériques grâce à plusieurs initiatives, notamment le

Partenariat pour un gouvernement numérique (Digital Government Partnership) qui rassemble des organismes de toute la fonction publique dans l'objectif de mettre en place un système numérique pour l'ensemble de l'administration. La fonction de ce partenariat est essentiellement à caractère consultatif et n'implique pas de prise de décisions sur les investissements en TIC de la part des agences gouvernementales ni d'évaluation de leurs projets informatiques. Toutefois, le partenariat débourse chaque année 5 millions NZD pour encourager les organisations du secteur public à innover dans le domaine du numérique et des données. Il serait possible de renforcer l'autorité de l'organe de coordination vis-à-vis des agences gouvernementales pour faire progresser la transformation numérique (voir la section suivante).

Graphique 2.14. La Nouvelle-Zélande en est à un stade avancé sur le plan de l'ouverture, de l'utilité et de la réutilisation des données publiques

Scores de l'indice OURdata, 2019



Note : L'indice OURdata est un indice composite dont la valeur maximale, égale à « 1 », correspond aux meilleures pratiques. Voir Lafortune et Ubaldi (2018) pour plus d'informations. Voir le graphique 2.1, note 2 pour la définition des petites économies avancées.

Source: OCDE (2021), [OURdata Index on Open Government Data](https://www.oecd.org/fr/data-and-statistics/ourdata-index-on-open-government-data/)

StatLink  <https://stat.link/o7wbat>

Les autorités néo-zélandaises sont à la traîne par rapport aux autres pays de l'OCDE sur le plan de la proactivité, terme défini comme la capacité à saisir les besoins changeants des citoyens afin d'améliorer les services numériques de manière anticipée (OCDE, 2020^[61]). L'un des moyens d'améliorer cette situation consiste à renforcer la participation des experts et des parties prenantes lors des étapes initiales de la conception des services numériques (OCDE, 2020^[59]). La stratégie pour le service public numérique vise à rendre ce service plus agile et plus adaptatif. Les premiers pays à avoir mis en œuvre l'administration numérique, comme la Corée et l'Estonie, montrent ce que la Nouvelle-Zélande pourrait faire pour consolider et étendre le périmètre de ses services publics numériques. Ainsi, l'Estonie a tiré parti de la technologie des cartes d'identité numériques et d'un protocole de pointe de communication sécurisé de données (X-road) pour fournir en ligne l'ensemble de ses services administratifs, exceptés trois (les mariages, les divorces et les transactions immobilières), et assurer un mode de communication crypté, sûr, transparent et traçable entre les fournisseurs de services publics et privé et les citoyens (OCDE, 2019^[62]). Son dispositif de carte d'identité numérique est bâti sur la confiance entre les autorités et les citoyens, reposant sur des textes législatifs comme la Loi modifiée de 2018, qui prévoit, par exemple, que les citoyens doivent savoir quand et pour quelle raison l'administration utilise leurs données, et comment

contacter les agents publics chargés d'en faire usage. La Corée, quant à elle, a adopté les cartes d'identité mobiles qui permettent aux citoyens d'interagir avec les services publics depuis leur smartphones et de télécharger les informations à caractère personnel détenues par les institutions publiques pour les communiquer directement aux autorités publiques et aux banque via le portail MyData (OCDE, 2020^[63]). Le gouvernement prévoit en outre d'étendre la fourniture de services numériques personnalisés aux bilans de santé, aux demandes de bourses au niveau national, l'éducation à la défense civile ou le paiement des impôts. Si la Corée est déjà en première ligne en matière d'ouverture des données publiques (Graphique 2.14), elle va en faciliter encore plus l'usage afin de renforcer la coopération entre les secteurs public et privé et de promouvoir de nouveaux secteurs d'activité, comme les véhicules ou les soins de santé autonomes. Le gouvernement investit également dans les infrastructures et l'innovation numériques dans le secteur public, par l'expansion des réseaux sans fil 5G et la mise en place d'un système de contrôles de sécurité utilisant l'intelligence artificielle, par exemple.

L'absence d'entreprises de gestion de données sur le territoire néo-zélandais a constitué un obstacle important à l'utilisation étendue des technologies numériques par les pouvoirs publics. En effet, les données stockées, traitées ou transmises par des services infonuagiques peuvent être soumises à la législation et à la réglementation des pays où elles sont stockées. La décision de Microsoft et d'Amazon Web Services d'établir un centre de données en Nouvelle-Zélande devrait résoudre ce problème de souveraineté des données, ce qui permettra aux pouvoirs publics de faire un usage plus intensif des services infonuagiques et d'adopter d'autres technologies numériques à haute intensité de données.

Politiques visant à accélérer la diffusion des technologies numériques

Faire progresser la nouvelle stratégie numérique nationale et améliorer la coordination entre tous les domaines d'action

La Nouvelle-Zélande a récemment entamé la préparation d'une stratégie nationale globale en faveur de la transformation numérique, dans le prolongement du rapport de 2017 intitulé « Building a Digital Nation » (Construire une nation numérique). Les initiatives politiques en matière de transformation numérique ont été fragmentées et exposées à l'instabilité budgétaire. En 2020, le Partenariat pour un gouvernement numérique (voir ci-dessus) a présenté une stratégie visant à fournir des services publics numériques de haute qualité. De même, des plans de transformation industrielle ont été élaborés pour le secteur des technologies numériques et l'industrie agroalimentaire. Cependant, en l'absence d'une stratégie numérique nationale englobant un vaste éventail de domaines politiques tels que l'éducation, le marché du travail et les affaires sociales, les organismes publics avaient du mal œuvrer de manière cohérente en faveur de la transformation numérique de la Nouvelle-Zélande. La nouvelle stratégie nationale vise à renforcer la coordination des politiques de numérisation autour de trois piliers : (1) la confiance dans l'environnement numérique, ce qui suppose une bonne protection des données ; (2) l'inclusion numérique, qui consiste à doter les Néo-Zélandais des compétences nécessaires pour bien s'en sortir dans un environnement de travail numérique ; et (3) la croissance, qui implique de promouvoir l'adoption des technologies numériques par les petites entreprises (Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, 2020^[58]). Il est important que cette stratégie couvre tous les domaines politiques pertinents et établisse une feuille de route et des plans d'action clairs. En outre, ces plans d'action doivent être mis en œuvre de manière rigoureuse, avec l'appui d'un fort engagement politique.

La nouvelle stratégie nationale est placée sous la responsabilité du ministre de l'Économie numérique et des Communications, nommé en 2020 pour renforcer la coordination des politiques relatives à la transformation numérique. À l'heure actuelle, diverses stratégies de transformation numérique coexistent, dont celle pour le service public numérique mentionnée ci-dessus et les initiatives développées par les « responsables fonctionnels du gouvernement ». Par exemple, le Partenariat pour le gouvernement numérique est dirigé par le responsable du numérique du gouvernement, qui est également le directeur général du Département des affaires intérieures. Le Plan de transformation des industries des technologies numériques est produit conjointement par le ministère des Entreprises, de l'Innovation et de

l'Emploi effectue et NZTech, un partenaire social de premier plan. Les exemples de gouvernance des stratégies numériques nationales dans d'autres pays de l'OCDE indiquent qu'une direction de haut niveau et un mandat centralisé de coordination stratégique à un niveau hiérarchique souvent supérieur au niveau ministériel sont des atouts importants dans la mise en place d'une stratégie numérique globale (Encadré 2.4). Cela n'implique pas nécessairement que la Nouvelle-Zélande ait besoin d'un organisme public unique supervisant toutes les politiques de transformation numérique, mais souligne néanmoins l'importance de définir clairement la hiérarchie et d'attribuer un mandat politique fort à l'organisme de coordination.

Le suivi et l'évaluation sont essentiels pour garantir la mise en œuvre efficace d'une stratégie numérique nationale. Cependant, la Nouvelle-Zélande n'a pas fixé d'objectifs transparents permettant d'évaluer les progrès réalisés ou l'efficacité des stratégies existantes. Un grand nombre de données et d'indicateurs utilisés par les pays de l'OCDE pour mesurer les progrès de la transformation numérique ne sont pas disponibles pour la Nouvelle-Zélande, ce qui rend difficile l'évaluation comparative de la Nouvelle-Zélande avec les pays les plus performants afin d'identifier les possibilités de rattrapage. Par exemple, de nombreux indicateurs figurant dans le cadre d'action intégré du projet « Vers le numérique » de l'OCDE (OCDE, 2020^[64]), qui aident à identifier les politiques complémentaires pouvant renforcer le bien-être grâce à la numérisation, ne sont pas disponibles pour la Nouvelle-Zélande (voir Encadré 2.1). Ces données doivent être collectées pour servir de base à une stratégie numérique nationale et permettre le suivi des progrès réalisés dans le cadre de cette stratégie.

Encadré 2.4. Une coordination stratégique de haut niveau s'impose pour mettre en place une stratégie numérique nationale

L'efficacité d'une stratégie nationale de transformation numérique repose sur la bonne coordination entre les agences gouvernementales et les partenaires sociaux. Dans cet objectif, certains pays de l'OCDE centralisent en haut lieu la coordination stratégique, à un niveau hiérarchique supérieur au niveau ministériel. Dans ces pays, un bureau de coordination placé sous l'autorité du Président, du Premier ministre ou du Chancelier rédige généralement la stratégie nationale en vertu d'un mandat politique fort. Le bureau intègre les ministères clés et les parties prenantes dans le processus et dirige souvent la coordination stratégique. Par exemple, au Mexique et en République slovaque, le Premier ministre est investi d'un mandat fort pour les questions numériques, y compris pour la rédaction de la stratégie, qui sera exécutée par un bureau de coordination spécialisé. Dans d'autres pays comme le Chili, l'Estonie, la Corée et le Luxembourg, certaines fonctions sont assurées par le Premier ministre, notamment la coordination stratégique, mais les ministres conservent un rôle important, à la fois dans l'élaboration de la stratégie et dans sa mise en œuvre.

Le bureau central de coordination peut également être un centre au sein du gouvernement. Généralement, ce centre conseille les plus hauts dirigeants du pouvoir exécutif. La Chancellerie allemande, le Bureau du cabinet britannique ou le Bureau exécutif de la Maison Blanche en sont des exemples. Chaque agence gouvernementale qui met en œuvre la stratégie dispose souvent d'un point focal, tel qu'un responsable du numérique, qui assure la coordination opérationnelle. Ces agences surveillent également la mise en œuvre et rendent compte au bureau de coordination.

Dans d'autres pays où le soutien politique n'est pas aussi fort, la responsabilité de la coordination de la stratégie nationale de numérisation est confiée à un ministère principal souvent dédié aux affaires numériques (comme en Belgique, au Japon, en Pologne, au Portugal et en Nouvelle-Zélande). Dans certains pays, ce ministère est responsable de plusieurs domaines d'action dont le portefeuille numérique et dans d'autres, ce portefeuille est confié non pas à un mais à plusieurs ministères.

Source : OCDE (2019), Vers le numérique : Forger des politiques au service de vies meilleures, [Going Digital: Shaping Policies, Improving Lives](#), Éditions OCDE, Paris.

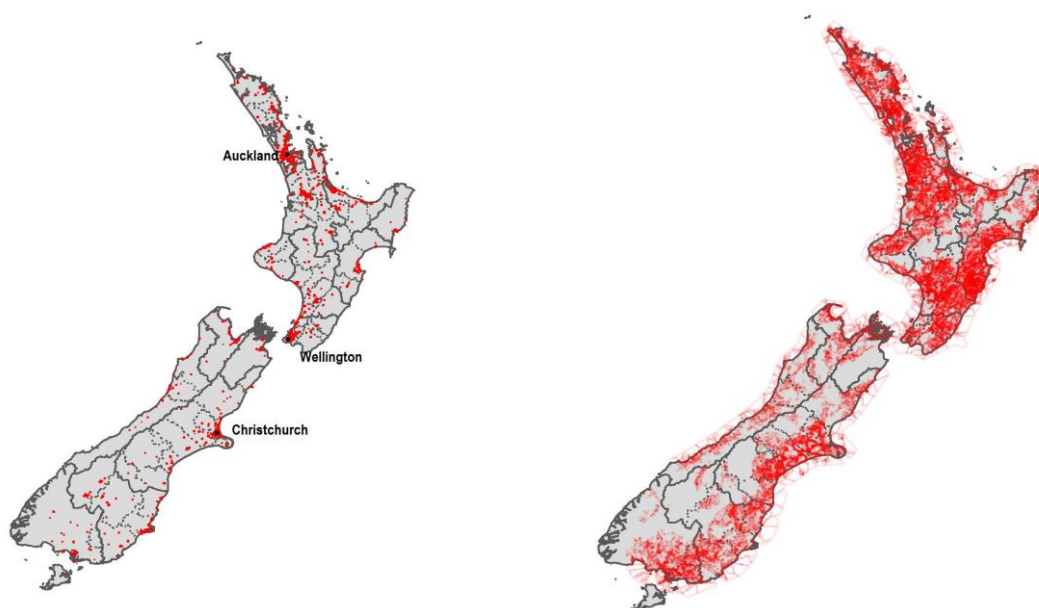
Améliorer l'accès à des infrastructures de communication de qualité

L'accès à une connectivité rapide et fiable est une condition indispensable à la diffusion des technologies numériques. La Nouvelle-Zélande a déployé l'internet à haut débit dans l'objectif de fournir à 99,8 % de sa population un accès à plus haut débit d'ici fin 2023. En particulier, dans le cadre du programme Ultra-Fast Broadband (UFB), des connexions en fibre optique ont été principalement fournies dans les régions urbaines, autrement dit dans les grandes villes Graphique 2.15, partie A). Ce programme vise à connecter à la fibre optique 87 % de la population de plus de 390 villes d'ici fin 2022. En juillet 2021, 85 % des Néo-Zélandais pouvaient déjà avoir accès à la fibre optique et 65 % d'entre eux l'ont utilisé (Crown Infrastructure Partners, 2021^[65]). Dans les zones rurales, où le déploiement de la fibre optique est trop coûteux, la deuxième phase de l'initiative Rural Broadband Initiative (RBI) vise à fournir du haut débit principalement grâce à des technologies sans fil telles que la 4G (partie B). Les pouvoirs publics ont également alloué 10 millions NZD sur deux ans pour libérer le spectre radioélectrique permettant de fournir la technologie 5G dans les communautés rurales. En outre, plus de 46 millions NZD ont été alloués pour réduire la congestion des réseaux mobiles dans les zones rurales où l'utilisation des données se heurte à des contraintes de capacité. Ces initiatives devraient permettre à la Nouvelle-Zélande, qui propose déjà des débits supérieurs à la moyenne de l'OCDE (Graphique 2.16), de rejoindre les pays les plus performants.

Graphique 2.15. La Nouvelle Zélande déploie l'internet à haut débit

Panel A. Zones de déploiement du haut débit ultra-rapide (fibre)

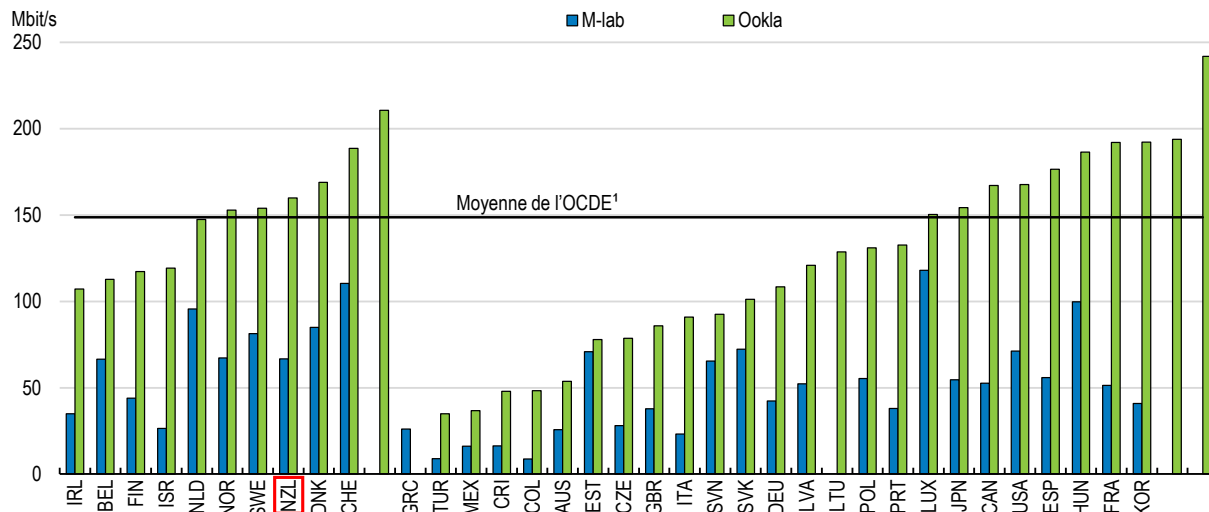
Panel B. Zones de déploiement de la phase 2 de l'Initiative régionale sur le haut débit



Dans la partie A, les points rouges représentent les zones couvertes grâce à un financement du Crown Infrastructure Partners destiné à déployer la fibre à très haut débit à certains endroits de ces zones. Dans la partie B, les points rouges représentent les zones couvertes par l'accès fixe sans fil ou le haut débit sans fil dans le cadre de la phase 2 de l'initiative pour le haut débit en zone rurale.

Source : New Zealand Crown Infrastructure Partners.

Graphique 2.16. La vitesse du haut débit en Nouvelle-Zélande est supérieure à la moyenne de l'OCDE



1. Moyenne de l'échantillon. Voir le graphique 2.1, note 2 pour la définition des petites économies avancées

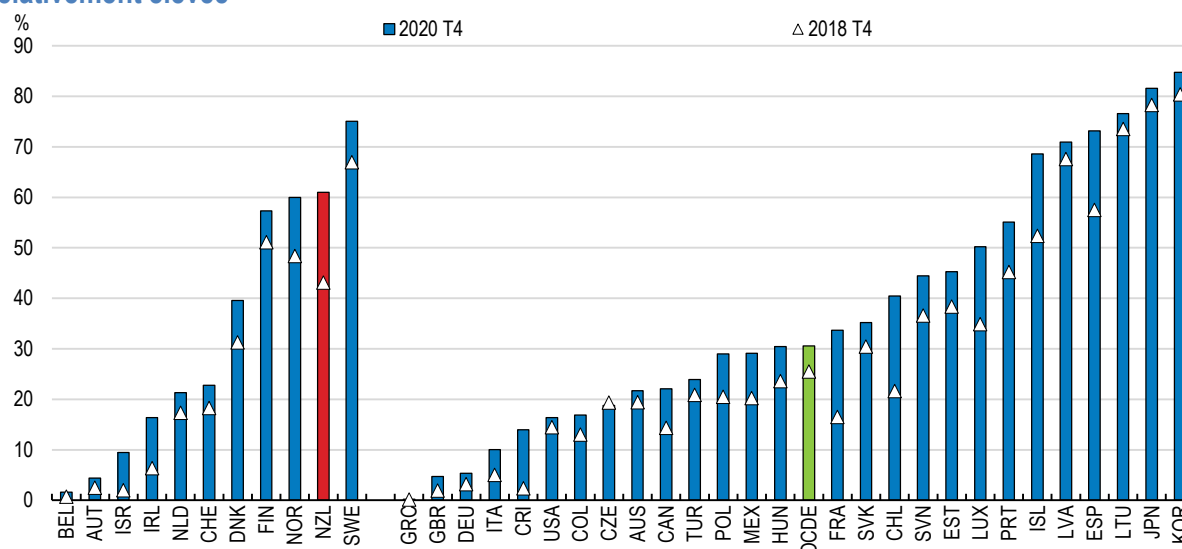
Source : OCDE, d'après Ookla, novembre 2021 et M-Lab (Worldwide Broadband Speed League), selon les mesures prises entre juillet 2019 et juin 2020.

StatLink  <https://stat.link/mik26h>

La part élevée de la fibre optique dans le haut débit signifie que l'infrastructure de communication de la Nouvelle-Zélande pourra prendre en charge l'utilisation des nouvelles technologies numériques qui nécessitent la transmission rapide de grandes quantités de données (Graphique 2.17). Le nombre d'entreprises dont les locaux sont raccordés à la fibre optique a augmenté rapidement ces dernières années, surtout parmi les petites entreprises. Si certaines entreprises ne bénéficient pas de la fibre optique dans leurs installations, c'est principalement parce que cette technologie n'est pas disponible dans leur région (Stats NZ, 2021^[17]). Il convient de souligner que les écoles ont bénéficié en priorité du déploiement de la fibre optique en Nouvelle-Zélande. Étant donné que presque toutes les écoles publiques étaient connectées à la fibre optique en 2016, les écoles néo-zélandaises sont équipées d'excellents outils numériques, parmi les meilleurs de l'OCDE (Graphique 2.18). Grimes et Townsend (2017^[66]) indiquent que l'accès à la fibre optique a augmenté la proportion d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme nationale en mathématiques, en écriture et en lecture, une hausse légère mais significative sur le plan statistique. Cependant, les élèves issus de communautés plus pauvres et moins privilégiées ont tendance à faire un usage moins pertinent de l'infrastructure de communication et des outils numériques sur le plan éducatif.

L'infrastructure du réseau mobile de la Nouvelle-Zélande dessert plus de 95 % de la population, mais ne couvre que la moitié du territoire. En outre, les vitesses de téléchargement sont de 32 à 44 % plus lentes dans les zones rurales que dans les zones urbaines, ce qui limite l'utilisation des outils numériques à forte intensité de données dans les zones rurales. Le Mobile Black Spot Fund (MBSF) est un fonds visant à déployer le réseau mobile sur environ 1 400 kilomètres de routes nationales et dans 168 lieux touristiques qui ne sont pas encore desservis. Afin d'assurer l'expansion des services mobiles dans les régions éloignées conformément au MBSF et à la phase 2 de la RBI, les trois principaux opérateurs de réseau mobile de Nouvelle-Zélande, Spark, Vodafone et 2degrees, ont formé une coentreprise, le Rural Connectivity Group (RCG). Financé à la fois par la RBI, le MBSF et les trois sociétés de téléphonie mobile, le RCG construit une infrastructure de communications qui peut être utilisée par les trois opérateurs. Jusqu'à présent, le MBSF a néanmoins progressé plus lentement que les programmes UFB et RBI, ce qui a freiné l'utilisation des technologies numériques dans les zones reculées.

Graphique 2.17. La part des connexions par fibre optique par rapport au total du haut débit fixe est relativement élevée



Note : Voir le graphique 2.1, note 2 pour la définition des petites économies avancées.

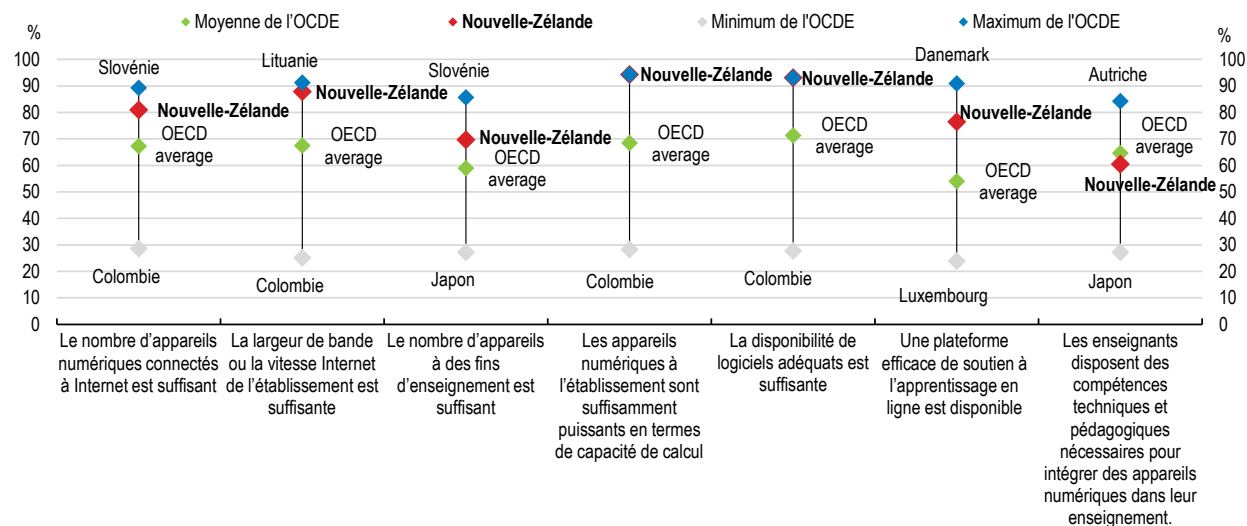
Source : OCDE (2021), [Broadband Portal](#)

StatLink  <https://stat.link/on14ck>

L'application de tarifs trop élevés aux services à haut débit peut dissuader les ménages à faibles revenus d'utiliser des outils numériques avancés pour améliorer leur bien-être. Ils risquent alors de ne plus avoir accès aux divers outils en ligne qui les connectent aux services publics, à l'emploi, aux possibilités de formation et au logement, au détriment de leur mobilité sociale. Le prix mensuel moyen du forfait haut débit illimité, auquel 85 % des internautes sont abonnés, est de 73 NZD (Commission du commerce néozélandaise, 2021^[67]), ce qui correspond à 4,5 % du revenu médian des ménages du quantile de revenu le plus faible. La part des Néo-Zélandais préoccupés par le coût de l'Internet a diminué au cours des cinq dernières années et s'avère très inférieure à la part de ceux qui sont préoccupés par d'autres questions telles que les contenus en ligne inappropriés (InternetNZ, 2020^[51]). Autre problème plus pertinent car il pourrait aboutir à l'exclusion numérique des populations défavorisées : le coût des appareils numériques, qui a bondi suite à l'augmentation des coûts de transport et aux perturbations sur les chaînes d'approvisionnement en raison de la pandémie de COVID. Lors des confinements dus à la COVID-19, les pouvoirs publics ont distribué des appareils gratuits aux étudiants des ménages défavorisés et leur ont fourni une connexion Internet en payant leurs frais d'utilisation pour éviter qu'ils ne soient exclus des cours en ligne. Les pouvoirs publics pourraient envisager de subventionner l'ensemble des coûts d'accès à l'Internet haut débit, y compris les frais d'abonnement et l'achat des appareils numériques. Ainsi pendant la pandémie, les États-Unis ont subventionné l'accès à l'internet à haut débit pour les ménages à faibles revenus par le biais du programme Emergency Broadband Benefit. Les ménages qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de ce programme ont reçu jusqu'à 50 USD par mois pour payer le service Internet et une réduction de 100 USD s'ils achetaient un ordinateur, un ordinateur portable ou une tablette. Cette mesure temporaire a été prolongée en décembre 2021 en l'inscrivant dans le cadre de l'Affordable Connectivity Program qui est un programme permanent. L'accès subventionné des ménages défavorisés à l'internet à haut débit améliore leurs perspectives d'emploi et leurs revenus (Zuo, 2021^[68]), ce qui contribue à l'inclusivité. Cette mesure permettrait en outre au gouvernement de faire progresser ses initiatives d'administration électronique en mettant en ligne un plus large éventail de services publics sans compromettre l'accès des ménages défavorisés à ces services.

Graphique 2.18. De nombreuses écoles de Nouvelle-Zélande sont équipées de bons outils numériques

Pourcentage d'élèves dans des écoles où le directeur est d'accord ou tout à fait d'accord avec cette affirmation



Source : Calculs de l'OCDE fondés sur [PISA 2018 Results \(Volume V\)](#)

StatLink <https://stat.link/dmnt6w>

Pallier les pénuries de compétences numériques et de gestion

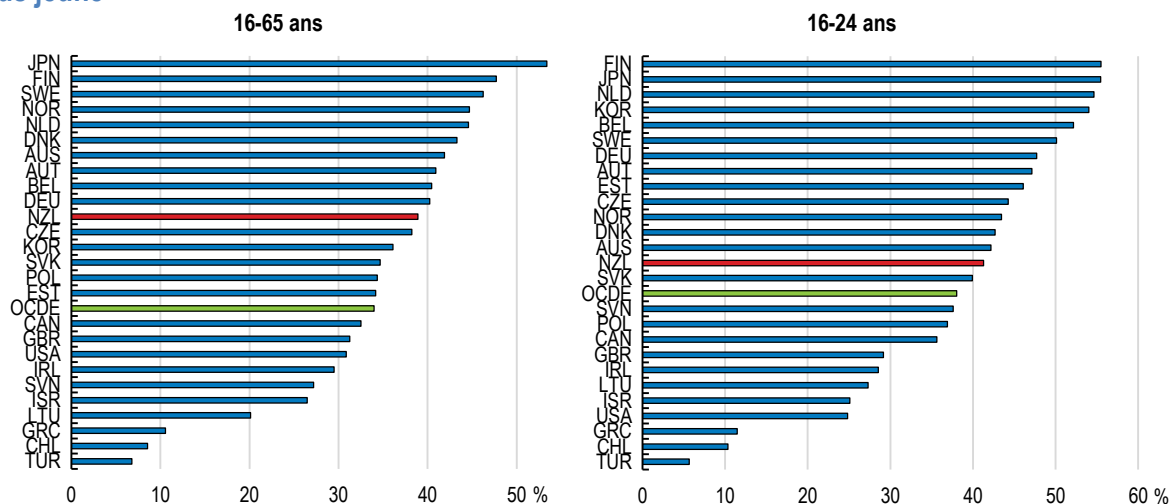
Renforcer les compétences fondamentales

Pour bien s'en sortir dans un environnement de travail numérique, les travailleurs ont besoin de solides compétences cognitives (littératie, numératie et résolution de problèmes dans un environnement hautement technologique) et de compétences socio-émotionnelles (OCDE, 2020^[69]). Disposer d'un ensemble équilibré de compétences est la clé pour profiter de tous les avantages de l'Internet et l'utiliser de manière diversifiée et complexe et non pas uniquement pour s'informer ou communiquer (ibid). Les personnes dotées de solides compétences cognitives s'adaptent plus facilement aux changements sur le marché du travail, notamment la réorganisation du lieu de travail pour utiliser les technologies numériques de manière plus productive.

La part de la population en âge de travailler (16-65 ans) possédant un ensemble équilibré de compétences est supérieure à la moyenne de l'OCDE (Graphique 2.19) et la part de la population manquant de compétences de base est l'une des plus faibles (Graphique 2.21), avec néanmoins des performances en numératie inférieures à celles obtenues en littératie et en résolution de problèmes dans un environnement hautement technologique. Toutefois, la comparaison des compétences avec les autres pays est moins favorable pour les jeunes (16-24 ans) que pour les groupes plus âgés. L'un des facteurs qui contribue à la médiocrité des compétences des plus jeunes est l'amélioration moins marquée des résultats scolaires au-delà du premier cycle d'enseignement secondaire par rapport à la plupart des autres pays. Si l'on compare les résultats obtenus en littératie par la cohorte des jeunes âgés de 15 ans en 2000 (2003 pour la Nouvelle-Zélande et trois autres pays auxquels l'étude PIAAC de l'OCDE a été étendue en 2015) et des adultes âgés de 26 à 28 ans en 2012 (2015 pour la Nouvelle-Zélande et les trois autres pays), la Nouvelle-Zélande affiche une augmentation de 5 points sur l'échelle PIAAC, ce qui est inférieur à la croissance moyenne de l'OCDE de 13 points (OCDE, 2021^[70]). La croissance des résultats des jeunes très performants au PISA est l'une des plus faibles parmi les pays participants (ibid, graphique 3.9). En revanche, la Nouvelle-Zélande fait preuve d'un fort engagement en faveur de la formation des adultes, un frein potentiel à la perte de compétences de base due au vieillissement qui pourrait contribuer à expliquer les performances relativement élevées des groupes plus âgés. La proportion d'adultes qui ne suivent

aucune formation et qui déclarent ne pas vouloir profiter des offres de formation qui leur sont proposées (c'est-à-dire qui ne se sentent pas concernés par la formation pour adultes) est de 28 %, un taux bien inférieur à la moyenne de 50 % de l'OCDE (OCDE, 2021^[70]). La probabilité que les travailleurs ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ne se sentent pas concernés est inférieure de 14 points de pourcentage à celle observée pour les travailleurs sans diplôme de l'enseignement supérieur, une différence moins prononcée que l'écart moyen observé dans les pays de l'OCDE (ibid).

Graphique 2.19. La Nouvelle-Zélande a une proportion élevée d'adultes dotés d'un ensemble équilibré de compétences, malgré des résultats relativement plus faibles pour le groupe d'âge le plus jeune



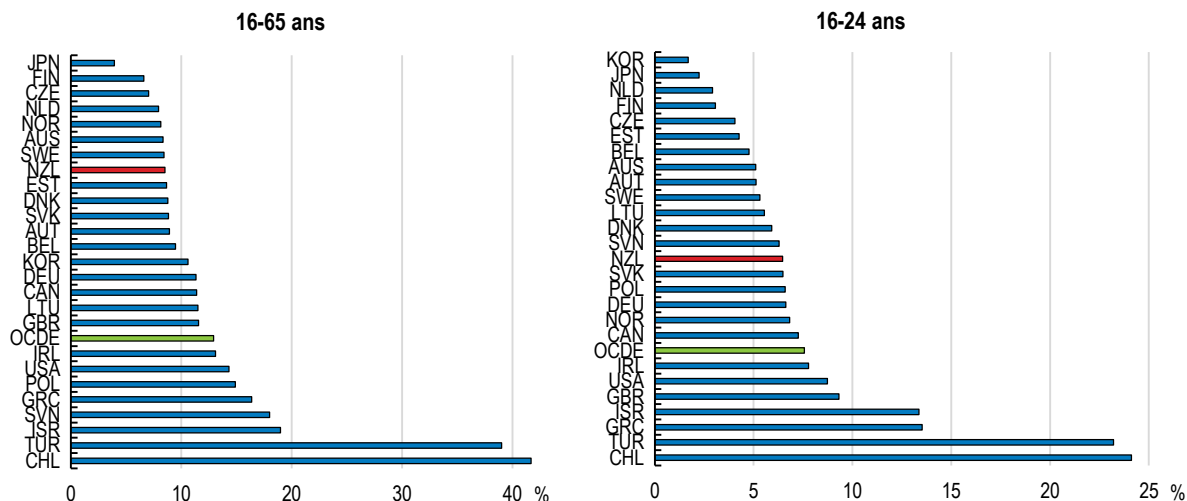
Note : Les personnes dotées d'un ensemble équilibré de compétences obtiennent au moins le score de niveau 3 (global) sur 5 en littératie et en numératie et au moins le score de niveau 2 (global) en résolution de problèmes.

Source : Calculs basés sur l'Enquête sur les compétences des adultes (PIAAC), OCDE (2012) et OCDE (2015) [Survey of Adult Skills](#) (PIAAC).

StatLink <https://stat.link/3f4dsl>

L'éducation initiale est la pierre angulaire du développement des compétences en traitement de l'information et le fondement de l'apprentissage tout au long de la vie. L'un des indicateurs des progrès accomplis par les élèves âgés de 15 à 16 ans réside dans les scores de réussite à l'étude PISA de l'OCDE, qui sont corrélés aux scores PIAAC et constituent un solide critère de prédiction de la réussite dans l'enseignement supérieur (OCDE, 2016^[71]). Les résultats sont en baisse depuis le début des tests PISA (la tendance moyenne sur trois ans est négative et statistiquement significative). Néanmoins, les scores de la Nouvelle-Zélande restent supérieurs à la moyenne de l'OCDE et le pays se classe toujours relativement bien (entre la 6e et la 12e place) parmi les pays de l'OCDE en lecture et en sciences (Graphique 2.21). Le déclin observé depuis 2009 reflète une augmentation de la part des élèves peu performants (en dessous du niveau 2) et une diminution de la part des élèves très performants, mais à des niveaux similaires à ceux des pays dont les scores moyens ne présentent pas de différence significative avec ceux de la Nouvelle-Zélande (Graphique 2.22). L'augmentation de la part des élèves peu performants, qui dépasse 20 % en mathématiques, est grave car ces élèves ne font pas preuve des compétences nécessaires pour bien tirer parti de leur future vie d'étudiants, de travailleurs et de citoyens. De même, la moindre proportion d'élèves très performants est un problème car ces derniers ont acquis à un stade précoce de leur éducation les compétences de base nécessaires pour bien affronter l'ère numérique (OCDE, 2021^[11]). Les résultats des Māori et des Pasifika sont également en baisse depuis le début des évaluations PISA et restent bien inférieurs à ceux du reste de la population. L'influence du milieu socioéconomique sur les scores obtenus est similaire à la moyenne de l'OCDE mais plus élevée que dans les autres pays anglophones, à l'exception des États-Unis, avec lesquels la différence n'est pas significative sur le plan statistique (Graphique 2.24).

Graphique 2.20. La Nouvelle-Zélande a une faible proportion d'adultes n'ayant pas acquis les compétences de base, malgré des résultats relativement plus faibles pour le groupe d'âge le plus jeune

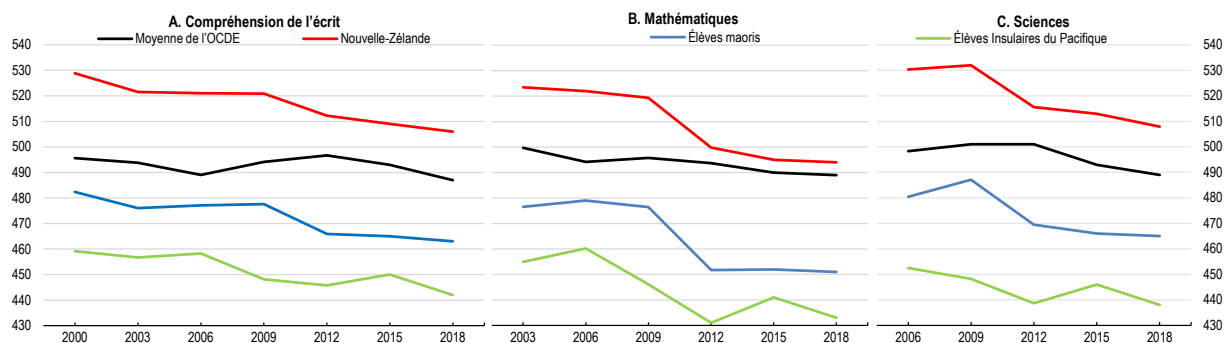


Note : Les personnes n'ayant pas acquis les compétences de base obtiennent au maximum le score de niveau 1 (global) en littératie et en numératie et au maximum un score inférieur au niveau 1 (global) en résolution de problèmes (avec, en particulier, un échec au test des compétences de base en TIC et une absence d'expérience informatique).

Source : Calculs de l'OCDE basés sur l'Enquête sur les compétences des adultes (PIAAC), OCDE (2012) et OCDE (2015) [Survey of Adult Skills](#) (PIAAC).

StatLink <https://stat.link/nqvpwt>

Graphique 2.21. Les scores moyens de la Nouvelle-Zélande au PISA sont en baisse Source : OCDE, base de données PISA



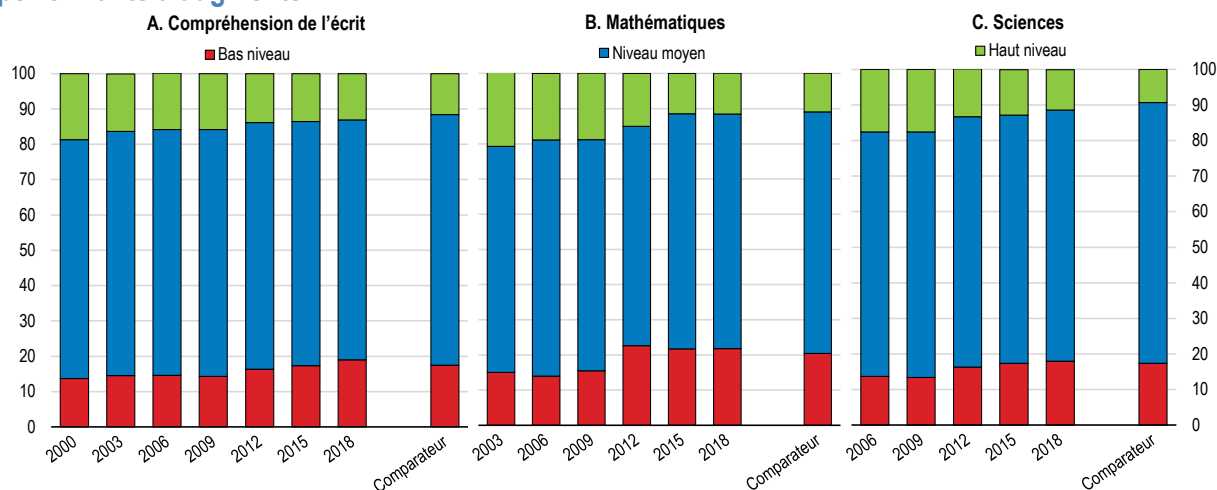
Source : OCDE, [PISA database](#) ; (May, Jang-Jones et McGregor, 2019^[72]), PISA2018, [New Zealand Survey Report](#)

StatLink <https://stat.link/185d72>

Les problèmes de performances sont plus prononcés en mathématiques, où le score moyen au PISA est à peine supérieur à la moyenne de l'OCDE et où les élèves peu performants sont plus nombreux que dans les autres matières. Les lacunes en mathématiques sont corroborées par l'étude TIMSS de Mullis et al. (2020^[73]), qui teste les connaissances dans cette matière et évalue la capacité des élèves à les utiliser et à appliquer le raisonnement mathématique pour résoudre des problèmes dans différentes situations. Les scores de la Nouvelle-Zélande aux niveaux (appelés « années » en Nouvelle-Zélande) 4 (5e année en Nouvelle-Zélande avec des élèves d'environ 10 ans) et 8 (9e année en Nouvelle-Zélande avec des élèves d'environ 14 ans) sont inférieurs à ceux des autres pays anglophones, mais aussi à ceux de tous les autres pays participants de l'OCDE, à l'exception du Chili et, au niveau 4, de la France (Graphique 2.25). Ils affichent aussi une baisse significative au niveau 8 depuis que la Nouvelle-Zélande a participé pour la première fois à l'étude TIMSS en 1994. L'enquête nationale de suivi des acquis des élèves (National

Monitoring Study of Student Achievement) de la Nouvelle-Zélande (Darr et al., 2018^[74]) révèle qu'en mathématiques, la plupart des enfants atteignent le niveau attendu du programme scolaire en 4^e année, mais qu'en 8^e année, ils ne sont plus que 45 %. Parallèlement, moins de la moitié des élèves de 8^e année, s'ils continuent sur leur lancée, atteindra le niveau requis en 12^e année pour suivre des études supérieures dans un domaine nécessitant des compétences en mathématiques.

Graphique 2.22. La part des élèves très performants au PISA est en baisse et la part des élèves peu performants a augmenté



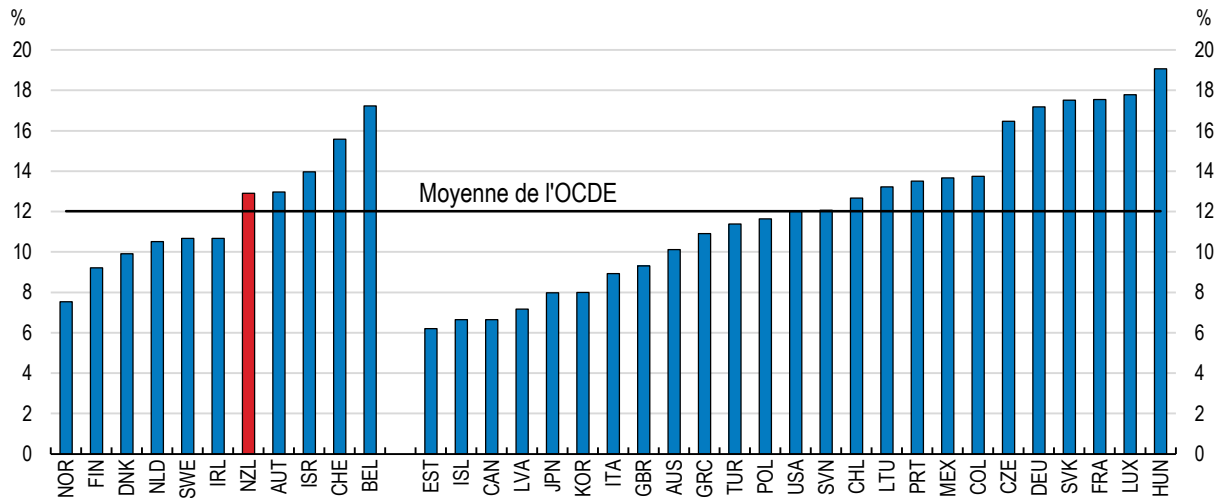
Source : OCDE, [PISA database](#)

StatLink  <https://stat.link/uwa890>

L'une des raisons principales des mauvais résultats de la Nouvelle-Zélande en matière d'équité et de réussite est que, depuis les réformes *Tomorrow's Schools* en 1989, les écoles fonctionnent principalement comme des entités autonomes et autogérées, peu connectées les unes aux autres, et entretiennent une relation distante avec le centre (Ministère de l'Éducation, 2019^[75]). Elles sont donc souvent livrées à elles-mêmes et ne disposent pas d'un soutien suffisant. En outre, les conseils d'administration des établissements scolaires, composés en grande partie de parents élus et non rémunérés, ont souvent du mal à assumer les différentes tâches complexes qui leur sont assignées, notamment la nomination des directeurs et l'évaluation de leurs performances. Cet aspect est plus problématique dans les communautés défavorisées que dans les autres. Compte tenu de ces difficultés, les pouvoirs publics ont décidé en 2019 de renforcer les réseaux de soutien dans le système scolaire et de les adapter pour qu'ils répondent mieux aux besoins des élèves et de leurs familles. Le premier axe de la réforme gouvernementale du cadre scolaire *Tomorrow's Schools* consiste à rééquilibrer le soutien apporté par le ministère de l'Éducation en l'orientant davantage vers les problématiques régionales et locales grâce à la création d'une unité opérationnelle distincte au sein du ministère de l'Éducation, baptisée Education Service Agency (ESA), qui mènera un vaste programme de transformation du niveau de service. Le deuxième axe vise à renforcer les dispositions prises concernant la direction des établissements scolaires. Il s'agit notamment d'inviter le Conseil pédagogique (Teaching Council) à créer un centre dédié aux questions de direction (Leadership Centre) et une nouvelle fonction de conseiller en direction (Leadership Advisor), et à établir des critères d'éligibilité pour les nominations aux postes de directeur d'établissement scolaire afin que toutes les écoles disposent de dirigeants suffisamment compétents et formés. Les pouvoirs publics prévoient également de renforcer les mesures incitant les directeurs les plus compétents à travailler dans les établissements confrontés aux plus grandes difficultés, qui se trouvent souvent être ceux qui accueillent une majorité d'enfants issus de milieux défavorisés. Troisièmement, le ministère de l'Éducation allègera la tâche des conseils scolaires en simplifiant ou en supprimant les responsabilités en matière de gestion et d'entretien des infrastructures et en centralisant les principaux services, notamment les services d'entretien planifié et préventif.

Graphique 2.23. L'influence du milieu socioéconomique sur les scores obtenus au PISA en littératie est plus importante que dans de nombreux pays

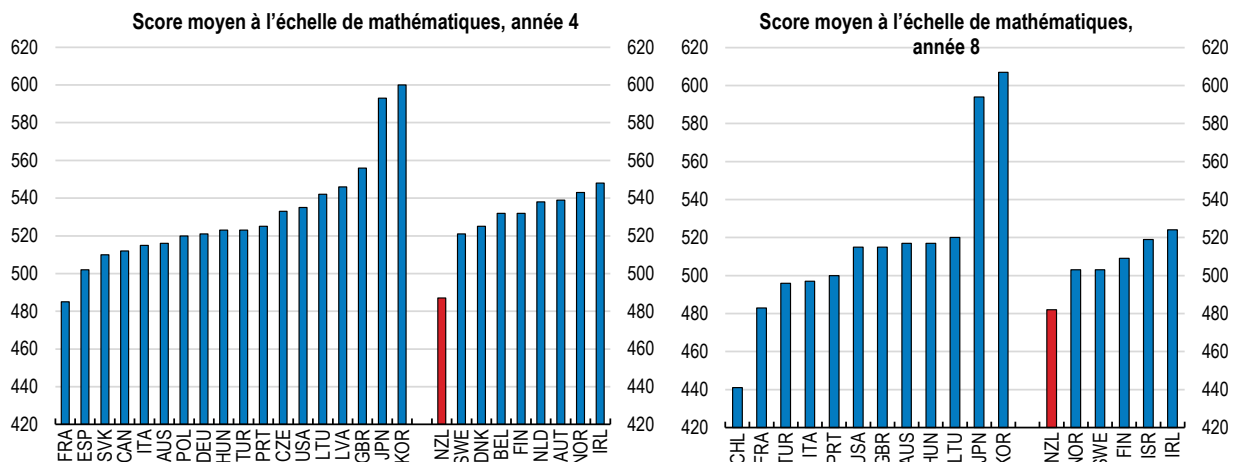
Variation des performances des élèves en fonction du milieu socioéconomique¹, 2018



1. Indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC). Voir le graphique 2.1, note 2 pour la définition des petites économies avancées.
Source : OCDE, [PISA database](#)

StatLink <https://stat.link/qn2kxb>

Graphique 2.24. Les élèves des écoles primaires et de premier cycle d'enseignement secondaire de Nouvelle-Zélande affichent un faible niveau de connaissances en mathématiques



Note : Voir le Graphique 2.1, note 2 pour la définition des petites économies avancées.

Source : Mullis et al. (2020), [TIMSS 2019 International Results in Mathematics and Science](#)

StatLink <https://stat.link/of4zld>

En mathématiques, il semble également qu'un certain nombre de problèmes liés aux modes d'enseignement se posent en Nouvelle-Zélande, ce qui a contribué à ces mauvais résultats. Premièrement, depuis l'introduction du Numeracy Project en 2000, les enseignants sont formés pour inculquer en priorité aux enfants une série de stratégies de résolution de problèmes mathématiques au détriment des connaissances mathématiques de base. L'instruction directe et l'enseignement explicite peuvent donner de meilleurs résultats que l'apprentissage fondé sur l'investigation, bien qu'en sciences, la corrélation négative entre l'enseignement fondé sur l'investigation et les résultats soit fortement atténuée lorsque les cours sont dispensés dans des classes de sciences disciplinées (Mostafa, Echazarra et Guillou, 2018^[76]). En dotant les enfants de connaissances mathématiques de base, on leur permet de

passer à des niveaux supérieurs de raisonnement mathématique sans les surcharger sur le plan cognitif. Deuxièmement, de nombreux enseignants ne possèdent pas les compétences nécessaires pour enseigner les mathématiques de manière efficace (Education Review Office, 2021^[77]). Il existe une grave pénurie d'enseignants spécialisés en mathématiques, dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire – seuls 53 % des professeurs de mathématiques de 9^e année ont un diplôme assorti d'une spécialisation en mathématiques d'après Mullis et al. (2020^[73]) – et le parcours de formation des enseignants consacre peu de temps à l'enseignement des mathématiques (ou de toute autre matière spécifiquement). Les établissements scolaires manquent d'indications sur les formations les plus aptes à doter les enseignants du niveau de compétences requis. Troisièmement, le programme scolaire ne donne pas aux établissements des indications suffisamment claires sur les sujets à traiter ; il a été délibérément conçu pour être générique afin que les écoles puissent l'adapter aux intérêts et aux besoins de la population locale. L'organe chargé d'évaluer le système d'enseignement (Education Review Office) (2021^[77]) constate qu'en l'absence d'une orientation claire, le programme national, sujet à maintes réinterprétations, s'est ancré dans l'apprentissage des mathématiques et des statistiques - il existe des preuves d'un glissement des attentes et d'une focalisation sur la numératie à l'exclusion des autres domaines.

Les réformes visant à surmonter ces problèmes misent principalement sur les éléments suivants : mettre davantage l'accent, dans les stratégies d'enseignement, sur l'acquisition par les enfants de connaissances de base en mathématiques et moins sur la découverte fondée sur l'investigation ; améliorer la qualité de la formation des enseignants et les niveaux de certification requis (les niveaux de certification minimaux actuels pour les programmes d'enseignement sont relativement faibles) et mettre en place des mesures pour inciter les enseignants à se spécialiser en mathématiques et pour attirer les diplômés vers les carrières d'enseignement des mathématiques ; soutenir l'apprentissage et le développement professionnels afin d'améliorer les capacités des enseignants actuels en mathématiques, dans l'idéal en renforçant l'autorité du ministère de l'Éducation en matière de programme ; donner une orientation plus forte et des directives plus claires sur ce qui est nécessaire pour valider les acquis du programme national de mathématiques ; enfin, aider les chefs d'établissement à développer une culture d'enseignement collaborative, fondée sur des données et des preuves et mettant l'accent sur tous les aspects du programme de mathématiques. Il faudrait également envisager d'estimer la valeur ajoutée par les enseignants et les établissements (c'est-à-dire l'augmentation des résultats des élèves) en tenant compte de certains facteurs tels que le milieu socioéconomique des élèves, comme dans Hernandez (2021^[78]), afin d'identifier et de diffuser les meilleures pratiques et d'inciter les enseignants à s'améliorer ; évidemment, une telle réforme serait probablement pertinente dans toutes les disciplines, pas seulement en mathématiques. Les pouvoirs publics ont chargé la Royal Society Te Apārangi de produire un document académique indépendant d'ici la fin de 2021 sur les connaissances et les compétences en mathématiques que les élèves doivent avoir acquises en fonction de leur âge, et sur ce qui doit changer dans le programme scolaire néo-zélandais et dans les méthodes d'enseignement des mathématiques pour que davantage d'élèves atteignent ces niveaux.

Les compétences numériques générales font désormais partie des compétences fondamentales. Les élèves néo-zélandais obtiennent de bons résultats en littératie critique, enseignée dans les cours d'anglais. Jusqu'à 80 % des élèves de 15 ans déclarent avoir acquis certaines connaissances leur permettant notamment de discerner les conséquences de la publication d'informations en ligne, de juger de la crédibilité d'informations provenant de l'Internet ou de comparer différentes pages Web afin de décider de la pertinence d'une information (Medina et Mcgregor, 2019^[79]). En outre, 61 % des élèves de 15 ans ont répondu correctement lorsqu'on leur a demandé de distinguer la réalité de la fiction (une seule question), ce qui est supérieur à la moyenne internationale (47 %) et similaire aux résultats obtenus au Canada, en Australie et au Royaume-Uni (Medina et Mcgregor, 2019^[79]). Les compétences générales en matière de collaboration constituent un autre point fort. Les élèves néo-zélandais de 15 ans se classent très bien en ce qui concerne la résolution collaborative de problèmes sur ordinateur (travailler avec d'autres pour résoudre un problème en réfléchissant ensemble dans une optique de groupe) sous forme de jeu – seuls

Singapour, le Japon et Hong Kong (Chine) ont obtenu des scores moyens nettement plus élevés (May, 2017^[80]). Cette force se retrouve dans les données PISA, qui indiquent des performances relativement élevées des élèves néo-zélandais dans l'évaluation et la conception d'un projet de recherche scientifique.

La Nouvelle-Zélande a commencé à mettre en œuvre les technologies numériques dans le cadre du domaine d'apprentissage Technologie de l'enseignement obligatoire à partir de 2020. Tous les établissements scolaires doivent désormais inclure les technologies numériques dans leur programme. Ce domaine du programme vise à encourager la pensée critique dans le cyberspace et la maîtrise du numérique, et met l'accent à la fois sur la pensée computationnelle (c'est-à-dire la capacité à formuler les problèmes de telle sorte que les ordinateurs puissent aider à les résoudre) et sur la conception et le développement de réalisations numériques. L'impact du nouveau programme est évalué pour la 4^e et la 8^e année dans le cadre de l'étude nationale de suivi des acquis des élèves (National Monitoring Study of Student Achievement, NMSSA) de 2021. L'adoption du nouveau programme a été lente car de nombreux établissements scolaires n'étaient pas prêts ou n'avaient pas les capacités nécessaires pour le mettre en œuvre. Le ministère de l'Éducation devrait demander aux établissements d'évaluer eux-mêmes leur niveau de préparation et leur capacité à mettre en œuvre le programme scolaire afin de répartir l'aide en fonction des besoins.

Il est nécessaire de fournir une formation de haute qualité aux enseignants sur la meilleure façon d'intégrer la technologie dans leurs pratiques pédagogiques. Dans l'étude PISA 2018, les scores en mathématiques étaient plus faibles pour les élèves néo-zélandais qui utilisaient des appareils pendant les cours que pour les autres (Sutcliffe, 2021^[81]). À l'inverse, les meilleurs lecteurs utilisaient des appareils avec leurs enseignants pendant plus d'une heure par semaine (Sutcliffe, 2021^[81]). Il semblerait que de nombreux enseignants néo-zélandais manquent de temps, d'incitations ou d'expertise pour renforcer leur capacité d'intégration du numérique dans l'apprentissage (Sutcliffe, 2021^[81]). Pour intégrer correctement les TIC en classe, les enseignants doivent non seulement posséder des compétences numériques de base, c'est-à-dire être capables d'utiliser un ordinateur, mais aussi des compétences numériques plus complexes leur permettant d'adapter l'utilisation de la technologie à leur propre enseignement (OCDE, 2020^[69]). À la suite du rapport de l'Education Review Office (2019^[82]), révélant qu'en 2019, les enseignants de 7 % seulement des établissements scolaires estimaient avoir suffisamment de connaissances et de compétences pour mettre en œuvre le programme dans le domaine des technologies numériques, une formation supplémentaire de perfectionnement professionnel a été proposée à 34 000 enseignants jusqu'en 2021. Il faudrait également envisager d'inclure l'éducation numérique à un stade précoce du cursus éducatif afin de renforcer l'efficacité de l'éducation numérique au niveau scolaire.

Augmenter l'offre nationale de compétences numériques spécialisées

La diffusion des technologies numériques accroît la demande de travailleurs possédant des compétences numériques avancées, notamment en programmation de logiciels, en gestion et analyse des données massives, en gestion du matériel et des réseaux numériques et en cybersécurité. Comme dans d'autres pays, la Nouvelle-Zélande manque de travailleurs expérimentés possédant ces compétences, en particulier en science des données et apprentissage automatique. Dans tous les secteurs des pays de l'OCDE, le rendement salarial des compétences en TIC est deux fois plus élevé que celui lié aux compétences en numérisation (OCDE, 2020^[69]). Les emplois dans les TIC sont bien rémunérés en Nouvelle-Zélande - le salaire de base médian des travailleurs des TIC en 2021 était 73 % supérieur au salaire de base médian de l'ensemble des professions (Absolute IT, 2021^[83]).

Les entreprises néo-zélandaises préfèrent recruter des travailleurs expérimentés possédant des compétences numériques avancées plutôt que d'offrir aux employés existants ou aux diplômés en TIC des parcours professionnels leur permettant d'accéder à ces postes (New Zealand Digital Skills Forum, 2021^[84]). Les employeurs recrutent la plupart de ces employés par le biais de l'immigration : par exemple, 3 683 travailleurs des TIC sont entrés en Nouvelle-Zélande avec un visa de travail en 2019, ce qui

représente 75 % des postes de TIC créés cette année-là (ibid). Étant donné que la demande mondiale de ces travailleurs est également élevée et en forte croissance, cette forte dépendance à l'égard de l'immigration est risquée, comme l'a mis en évidence la fermeture des frontières en Nouvelle-Zélande lors de la pandémie de COVID-19. Très peu de visas ont été délivrés aux travailleurs des TIC depuis le début de la pandémie et les employeurs déclarent avoir perdu des employés expérimentés et hautement qualifiés qui sont retournés dans leur pays (ibid), souvent parce qu'ils ne pouvaient pas faire venir leurs proches en Nouvelle-Zélande.

S'il est vital d'assouplir rapidement les restrictions à l'immigration pour permettre le développement des entreprises qui auront besoin d'embaucher des travailleurs expérimentés et hautement qualifiés dans le domaine des TIC en provenance de l'étranger au cours des prochaines années, il faudrait également s'atteler à renforcer la filière nationale de compétences en TIC, à la fois pour réduire le risque de pénurie et pour offrir à un plus grand nombre de Néo-Zélandais des possibilités de carrière bien rémunérée dans ce domaine. Pour ce faire, les employeurs du secteur des TIC devront mettre en place des processus efficaces et continus de perfectionnement des compétences. Il pourrait s'avérer plus efficace à long terme de fournir de nouvelles compétences à des cadres supérieurs expérimentés que de recruter en permanence sur un marché concurrentiel très coûteux (New Zealand Digital Skills Forum, 2021^[84]). Malheureusement, la filière nationale se rétrécit, en partie car les jeunes Néo-Zélandais cherchent à éviter le manque de débouchés si les employeurs préfèrent recruter des travailleurs expérimentés possédant des compétences numériques élevées plutôt que d'offrir des perspectives de carrière aux employés en poste ou aux diplômés en TIC. La proportion d'étudiants de deuxième cycle d'enseignement secondaire optant pour des unités d'enseignement en technologie dans le cadre du National Certificate of Education Achievement (NCEA) a lentement diminué ces dernières années, et on observe la même situation en mathématiques et en sciences, des matières fondamentales lorsqu'on s'oriente vers l'informatique. Très peu (20 % en 2019) d'élèves de 13e année qui réussissent les cours de technologie du NCEA suivent une formation quelconque en informatique dans l'enseignement supérieur, seulement la moitié d'entre eux s'engage dans un programme de licence en informatique l'année suivante et, au niveau 3, la plupart de ces unités d'enseignement (26/36) ne concernent pas les technologies numériques ; le projet de révision des acquis propose de créer des unités d'enseignement moins nombreuses et plus vastes pour chaque matière et de diviser les technologies numériques en deux matières afin de mieux définir les parcours. Les inscriptions dans les cours de technologie de l'enseignement supérieur ont diminué ces dernières années, malgré une forte augmentation des inscriptions dans les cours de niveau licence, ce qui signifie que les inscriptions dans les cours de niveau inférieur à la licence accusent une très forte baisse (New Zealand Digital Skills Forum, 2021^[84]). Cependant, la croissance des inscriptions en licence est presque entièrement attribuable aux étudiants internationaux, dont la plupart ne restent pas en Nouvelle-Zélande une fois leurs études terminées (New Zealand Digital Skills Forum, 2021^[84]). Le nombre total d'étudiants néo-zélandais qui obtiennent une licence en informatique (1 750 en 2019) est inférieur à la moitié du nombre de postes créés chaque année et nécessitant ces qualifications.

De meilleures informations sur les compétences recherchées permettraient d'améliorer les cursus éducatifs et d'augmenter l'attrait des diplômés pour les employeurs. La réforme actuelle de l'enseignement professionnel vise à rendre le système d'enseignement supérieur plus réactif aux besoins en compétences de l'industrie. Six conseils pour le développement de la main-d'œuvre (Workforce Development Councils) ont été créés en mai 2021, dont un pour la technologie, afin d'identifier les futurs besoins en compétences et de permettre à l'industrie d'exercer une plus grande influence sur le système de formation. La collaboration entre ces conseils, lorsque les besoins des différentes industries qu'ils représentent s'alignent, donne l'occasion au secteur informatique de définir les enseignements, les apprentissages et les compétences à fournir dans différents domaines, et de veiller à ce que les programmes des niveaux 3 à 7 du NCEA (à l'exception du niveau licence) répondent aux besoins des employeurs et des étudiants.

L'apprentissage numérique, comme il existe au Royaume-Uni, procurerait aux citoyens qui peuvent avoir les facultés, mais pas les ressources nécessaires, une chance de se former aux technologies numériques

en leur permettant de gagner leur vie tout en apprenant. L'apprentissage intégré au travail serait conforme à l'objectif 4 de la stratégie pour l'enseignement supérieur, qui prévoit un examen du système d'investissement dans l'enseignement supérieur ayant pour objet de porter une plus grande attention à ce mode d'apprentissage dans un plus large éventail de disciplines. Cette opportunité serait particulièrement précieuse pour les étudiants maoris et les Insulaires du Pacifique, très fortement sous-représentés dans les carrières numériques, et qui souvent sont contraints de renoncer à des études à temps plein, et ce parfois avant même la fin de leurs études secondaires, pour pouvoir gagner leur vie (New Zealand Digital Skills Forum, 2021^[84]). Il pourrait aussi s'agir là d'une voie clairement établie pour les personnes qui reprennent une activité professionnelle ou désireuses de bifurquer vers une carrière dans le numérique. En outre, les apprentissages permettent une meilleure intégration entre employeurs, formation et offres d'emploi. Comme le préconise le Forum des compétences numériques, le secteur et les prestataires qui travaillent par l'intermédiaire du « Technology Work Development Council » (Conseil de développement du travail dans les technologies) (et éventuellement avec le soutien du « Tertiary Education Council » (Conseil de l'enseignement supérieur)) devraient concevoir conjointement et piloter des filières plus courtes qu'une licence et, si les résultats obtenus sont prometteurs, élargir le concept à des filières de niveau licence.

Les stages fournissent également aux étudiants une chance précieuse d'acquérir une expérience professionnelle concrète et c'est pour les employeurs l'occasion de faire part de ce qu'ils pensent des compétences acquises dans le cadre des programmes d'études, tout en les aidant à identifier des candidats prometteurs à recruter. La division de Liaison avec les employeurs au sein du ministère de l'Éducation met l'accent sur la transition des apprenants entre leur scolarité et l'enseignement supérieur et/ou le monde du travail. Elle a collaboré avec des établissements scolaires et des employeurs à l'élaboration d'un certain nombre de filières de formation en alternance dans le domaine des technologies (Fusion Networks et Tamaki College, IBM P-Tech et Aoere College et le lycée Manurewa). Néanmoins, parce que la majorité des entreprises informatiques rechignent à proposer des stages, les trouvant trop coûteux, les demandes de stage dépassent de loin les offres. Dans le cadre du « Summer of Tech », la plus grande initiative d'offres de stage dans les technologies de Nouvelle-Zélande, le nombre de stagiaires candidats ne cesse de dépasser le nombre de places disponibles. Tous les ans, moins de 20 % des étudiants candidats sont retenus, mais parmi eux, 70 % voient leur stage se conclure par une offre d'embauche. Dès lors que les stages sont subventionnés, dans le cadre de l'initiative « Callaghan Innovation R&D Experience Grant », on constate une nette hausse de participation des employeurs. Comme le préconise le Forum des compétences numériques (2021^[84]), parmi les moyens efficaces d'accroître le nombre d'offres de stages dans l'informatique, une solution consisterait à élargir cette subvention au-delà du secteur R&D pour la généraliser à celui des innovations ou du développement de logiciels. Une autre solution serait de simplifier les formalités, en autorisant Callaghan à remettre une enveloppe budgétaire globale à des prestataires agréés ou privilégiés, pour qu'ils se chargent de fournir le stagiaire et son financement dans le cadre d'une seule et même démarche. Le Forum recommande aussi d'envisager la possibilité de créer des postes précis au sein d'un organisme dont la mission est d'aider les petites entreprises qui ne disposent pas d'effectifs suffisants à élaborer des plans de travail pour les stagiaires. Le système de financement unifié pour l'éducation et la formation professionnelles, dont le déploiement est prévu en 2023, favorisera les initiatives d'apprentissage en entreprise. Le programme Career Connect dans l'État de Washington pourrait servir de modèle à des projets d'élargissement des possibilités d'apprentissage en alternance (Encadré 2.5).

Le Plan de transformation de l'industrie, en collaboration avec le secteur des technologies numériques, a élaboré un nouveau plan de compétences numériques (« Digital Skills Plan ») (qui remplace le précédent Digital Skills Forum). Celui-ci prévoit des mesures pour aménager des passerelles entre l'éducation et l'entreprise, notamment par des apprentissages dans le numérique, tout en accordant une plus grande importance aux stages et aux microcertifications. La planification de la mise en œuvre de ce plan est en cours.

Encadré 2.5. Élargissement de l'apprentissage en alternance : l'exemple de Career Connect Washington

Le programme Career Connect Washington vise à élargir très fortement l'envergure des possibilités d'apprentissage en alternance au sein de l'État en adoptant une approche systémique. Le groupe de travail Career Connect a déterminé des moyens d'élargir le nombre de postes d'apprentissage en alternance tant au niveau du secondaire que de l'enseignement supérieur, notamment :

- des programmes d'orientation professionnelle, tels que des salons de l'emploi ou des formations à la résolution de problèmes en milieu professionnel ;
- des programmes de préparation de carrière, qui comprennent des stages de courte durée ou des cours professionnels concentrés dans l'enseignement secondaire (dits « concentrateurs de carrière et d'enseignement technique ») ;
- des programmes de lancement de carrière, tels qu'un apprentissage agréé, et des programmes nécessitant un apprentissage en alternance dans des établissements dispensant une formation sur deux et quatre ans.

Le programme Career Connect Washington est financé par la Loi Washington de 2019 sur l'investissement dans l'éducation, qui préconise :

- la coordination intersectorielle par l'intermédiaire d'un groupe de travail interinstitutions dans l'ensemble de l'État ;
- la fourniture de ressources destinées à des partenaires K-12 et de l'enseignement supérieur afin de soutenir l'inscription à des programmes de début de carrière et d'apprentissage agréé, ainsi qu'à d'autres possibilités d'apprentissage en alternance ;
- des efforts dirigés et coordonnés à l'échelle régionale pour faciliter les passerelles entre le monde de l'entreprise et l'éducation ;
- la création d'un programme de subventions adapté aux besoins locaux des étudiants et des employeurs et conçu pour que les étudiants reçoivent un double diplôme ; il faut prévoir à ce titre un soutien aux intermédiaires de programmes d'apprentissage en alternance qui travaillent au sein des régions et entre elles.

Le programme reçoit près de 40 millions USD de financement pour la période 2019-2021. Ces financements contribuent à des initiatives multiples, notamment la création de nouvelles possibilités d'apprentissage en alternance par l'octroi de financements par mise en concurrence à des intermédiaires de programme, des réseaux régionaux et des coordinateurs locaux d'éducation ; l'augmentation du nombre d'inscriptions aux programmes en alternance existants ; le soutien à des étudiants issus de milieu à faible revenu et à des personnes originaires de régions mal desservies pour qu'elles y participent, notamment par des aides au transport ; ainsi que le financement de startups et des mises de fonds.

Dans le cadre de Career Connect Washington, des financements ont été alloués à la création de nouveaux apprentissages agréés dans des domaines non conventionnels, comme ceux de l'informatique (2 millions USD), des soins de santé (1.6 million USD) et de la fabrication avancée.

Source : (OCDE, 2020^[85]).

Bien qu'ils soient les premiers employeurs de diplômés en informatique, la plupart des organismes du secteur public recrutent individuellement et ils sont peu à prendre des stagiaires (New Zealand Digital Skills Forum, 2021^[84]). L'administration centrale a mis en place un programme de jeunes diplômés, certes modeste mais couronné de succès, baptisé GovTechTalent, dans le cadre duquel des diplômés en informatique passent un total de 24 mois dans trois des organismes participants, soit huit mois dans chaque. Il faudrait ouvrir ce programme, ou des programmes similaires, à tous les organismes du secteur

public pour leur permettre de prendre contact avec des diplômés en technologies numériques et de mieux coordonner les stages. Le même mécanisme devrait également être élargi pour offrir des stages aux étudiants en technologies numériques afin de les aider à acquérir une expérience professionnelle pendant leurs études. La qualité des diplômés s'en trouverait améliorée et le difficile passage de l'éducation au monde du travail en serait facilité.

Il y aurait lieu aussi de renforcer le creuset de compétences numériques en encourageant les groupes sous-représentés, à savoir les femmes, les Maoris et les Insulaires du Pacifique, à choisir de faire carrière dans le numérique, ce qui contribuerait à réduire les écarts de bien-être pour ces groupes dont fait état l'*Étude économique de l'OCDE : Nouvelle-Zélande* de 2019. Une fois en dernière année de leurs études secondaires (année 13), la proportion de femmes qui passent les examens « NCEA Technology Standards » sont beaucoup plus faibles que celle des hommes (Tableau 2.3). De plus, on constate qu'un pourcentage moins élevé de femmes, de Maoris et d'Insulaires du Pacifique que d'hommes et que le reste de la population, respectivement, sont inscrits en mathématiques, qui est une matière importante pour faire carrière dans le numérique. Néanmoins, plus de femmes que d'hommes sont inscrites en sciences, ces matières pouvant également être utiles en fonction du domaine scientifique concerné. Les inégalités entre les sexes et les inégalités ethniques sont encore plus marquées dans l'enseignement supérieur, comme en atteste la répartition des diplômés de licence en informatique, avec 25 % de femmes, 5 % de Maoris et 3 % d'Insulaires du Pacifique (données de 2019). Les répondants à l'enquête sur les compétences numériques de 2020 ont indiqué que leurs équipes numériques comptaient seulement 27 % de femmes, 4.1 % de Maoris et 2.8 % d'Insulaires du Pacifique. Des partenariats public-privé, comme ceux de l'État de Washington, qui mettent l'accent sur la promotion de l'intérêt pour les matières STIM, en particulier parmi les groupes sous-représentés, pourraient contribuer à combler ces lacunes (Encadré 2.6).

Tableau 2.3. Parmi les élèves du secondaire, les femmes, les Maoris et les Insulaires du Pacifique sont sous-représentés dans les filières qui débouchent sur une carrière dans le numérique

Inscriptions en Année 13, 2020, en %					
Toutes les appartenances ethniques	Part des élèves inscrits dans la matière et au total			Part du total des inscriptions dans la matière et au total	
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Normes technologiques	25.6	47.9	36.3	36.8	63.2
Culture mathématique	69.5	81.2	75.1	48.3	51.7
Culture scientifique	81.2	76.4	78.9	53.7	46.3
Total	52.2	47.8		52.2	47.8
Maoris					
Normes technologiques	24.0	43.9	33.4	6.1	10.0
Culture mathématique	53.0	59.1	55.9	6.5	6.5
Culture scientifique	55.5	48.3	52.1	6.5	5.0
Total	52.9	47.1		9.2	8.2
Insulaires du Pacifique					
Normes technologiques	21.9	48.2	34.5	3.6	7.3
Culture mathématique	61.0	62.7	61.8	4.9	4.6
Culture scientifique	48.9	41.0	45.1	3.7	2.9
Total	52.3	47.7		6.0	5.5

Source : Ministère de l'Éducation, données ethniques issues de l'ensemble des réponses sur les effectifs scolaires de l'enseignement secondaire et sur le relevé de juillet des inscriptions scolaires.

Encadré 2.6. Des partenariats public-privé dans l'État de Washington pour aider les élèves de milieux défavorisés à accéder à des domaines d'études très prisés et à haut salaire

Washington STEM

Washington STEM est une organisation indépendante à but non lucratif, intervenant à l'échelle de l'État, composée de spécialistes dans les matières STIM dont le rôle est de trouver et d'encourager des programmes et des partenariats STIM novateurs. Elle recherche des solutions intelligentes et évolutives pour offrir des chances aux élèves mal desservis et sous-représentés dans les matières STIM. Washington STEM soutient l'action publique par des campagnes de sensibilisation, détermine des domaines d'intérêt sur lesquels elle recueille des données (comme les niveaux en mathématiques au primaire) et apporte son appui à des réseaux STIM régionaux. Ces 11 réseaux STIM régionaux réunissent des éducateurs, des chefs d'entreprise, des professionnels des STIM et des élus locaux en vue de favoriser la réussite des élèves et de les mettre en relation avec des possibilités de carrière dans les STIM au sein de leur communauté.

The Washington State Opportunity Scholarship (WSOS)

Créée en 2011, la bourse d'études WSOS a pour mission de répondre aux besoins dans des secteurs tels que l'aérospatiale, l'ingénierie, les technologies et les soins de santé, ainsi que la hausse des frais de scolarité dans les établissements de Washington. Le programme consiste en des bourses d'études accordées à des étudiants issus de milieux à revenu faible et intermédiaire qui poursuivent ces domaines d'études au niveau de la licence et dans les programmes d'éducation professionnelle et technique ; les financements sont fournis par les entreprises et des organisations philanthropiques et sont doublés au dollar près par l'État. Cette initiative qui a bénéficié à près de 20 000 étudiants affiche des résultats prometteurs : 61 % des étudiantes bénéficiaires sont des femmes, 64 % sont des étudiants de couleur et 65 % d'entre eux sont les premiers de leur famille à faire des études. Tandis que le revenu familial moyen des étudiants de la cohorte la plus récente à obtenir une licence était à peine supérieur à 41 000 USD au moment de leur acceptation au programme de bourse WSOS, le salaire moyen des jeunes diplômés de WSOS employés à temps plein était de 62 297 USD. Près de 95 % des diplômés boursiers WSOS et titulaires d'une licence sont employés ou suivent des études supérieures, et la plupart d'entre eux (81 %) vivent dans l'État de Washington.

Washington Mathematics, Engineering, Science Achievement (MESA)

Le programme MESA de Washington vise à améliorer la diversité et la rétention des élèves et des étudiants en mettant l'accent sur ceux qui sont généralement sous-représentés dans les domaines des STIM, notamment d'origine afro-américaine, amérindienne, hispanique/latino, des Insulaires du Pacifique et les femmes. Ce programme est l'un des onze programmes de l'État à être coordonnés par un organisme national. Il bénéficie du parrainage d'entreprises pour financer divers soutiens dans les écoles, les collèges communautaires et les programmes d'ingénierie. Ces soutiens, très variés, visent des programmes de formation des enseignants, de soutien/conseil scolaire, des stages, des excursions et des événements de reconnaissance pour soutenir à la fois l'accès et la rétention des étudiants dans les STIM.

Source : (OCDE, 2020^[85]).

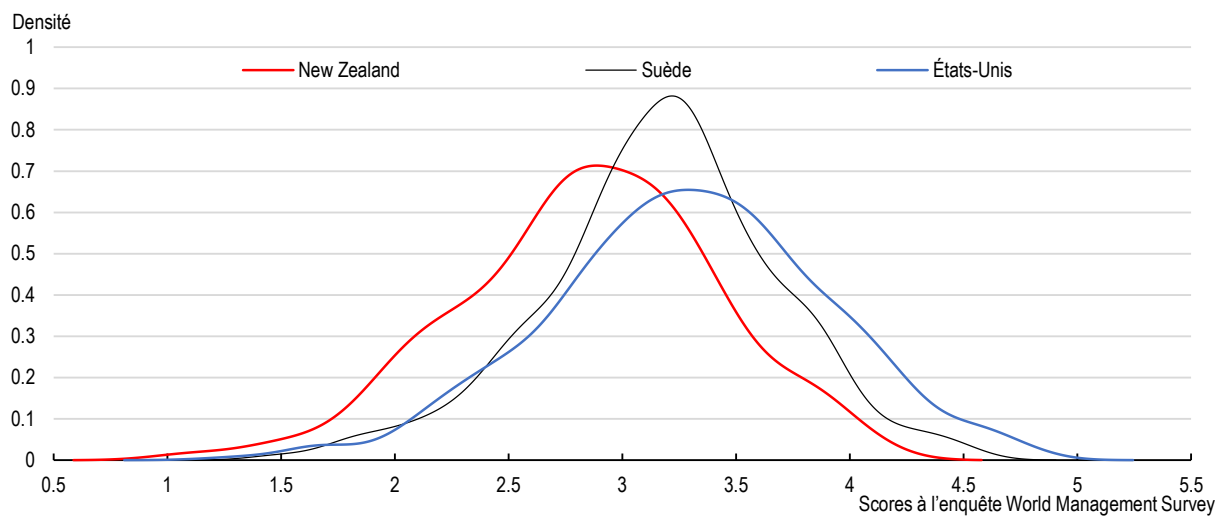
Le programme NCEA Change a pour vocation d'atténuer les inégalités en matière de diplômes. En donnant un statut égal aux savoirs des Maoris, le programme vise à aider les apprenants maoris à envisager d'embrasser ces études. L'initiative d'examen des niveaux de résultats cherche également à améliorer l'égalité en appliquant à chaque niveau donné des critères de qualité d'après quatre points de vue essentiels (les apprenants maoris, les apprenants Insulaires du Pacifique, les filières d'études et l'accessibilité), pour veiller à ce qu'il soit le mieux adapté possible à une grande variété d'étudiants.

Renforcer les compétences en management

Les pratiques de management en Nouvelle-Zélande accusent un retard par rapport aux autres économies avancées de l'OCDE, ce qui freine l'adoption et l'utilisation efficace des technologies numériques. Ce retard s'explique en partie par les pressions concurrentielles moindres qui s'exercent sur le marché de la Nouvelle-Zélande, à la fois petit et isolé géographiquement (de Serres, Yashiro et Boulhol, 2014^[31] ; OCDE, 2017^[21]). En effet, en matière de répartition de la qualité de management, la Nouvelle-Zélande obtient de moins bons résultats par rapport aux États-Unis et à la Suède (Graphique 2.25). Les petites entreprises néo-zélandaises, en particulier les entreprises familiales, sont à la traîne par rapport aux grandes entreprises en termes de qualité de management (Green et Agarwal, 2011^[86]).

Graphique 2.25. La Nouvelle-Zélande a pris du retard en matière de pratiques de management

Répartition de la qualité de management, répartition par noyau



Note : Le graphique illustre la répartition par noyau des scores obtenus dans l'enquête World Management Survey réalisée, comparant des entreprises de Nouvelle-Zélande, de Suède et des États-Unis. L'enquête rend compte de la qualité des pratiques managériales en matière de gestion des activités, de suivi des performances, de définitions des objectifs, de gestion des dirigeants et de gestion des talents (voir la source pour obtenir de plus amples informations). La partie gauche étirée de la courbe dans la répartition de la Nouvelle-Zélande indique l'existence d'entreprises d'un score très faible (mauvaises pratiques de management), qui sont moins présentes voire absentes en Suède ou aux États-Unis.

Source : The World Management Survey Database (<https://worldmanagementsurvey.org/>).

StatLink  <https://stat.link/m23fgb>

Le manque de compétences en management empêche les cadres d'apprécier les gains à retirer du passage au numérique et de déterminer les technologies numériques qu'ils devraient adopter (Better for Business, 2020^[19]). Il constitue également une sérieuse entrave à la croissance de la productivité par la numérisation, dans la mesure où, pour tirer pleinement parti des avantages de l'adoption du numérique, il est impératif d'investir dans des changements organisationnels complémentaires (Encadré 2.7). Le déficit de compétences en management se traduit par un manque de dynamisme, qui empêche les entreprises néo-zélandaises de prendre la mesure des évolutions qui s'opèrent dans les milieux commerciaux et d'investir dans des capitaux intangibles stratégiques afin de profiter de nouveaux débouchés commerciaux ou de répondre à des menaces (Teece et Brown, 2020^[87]). Bien souvent, les conseils d'administration des entreprises néo-zélandaises ont davantage une démarche de préservation de la valeur existante et de conformité réglementaire, plutôt que de recherche de stratégies de croissance qui impliquent des investissements propices à l'amélioration de la productivité et de l'expansion internationale (Smith et Garden, 2020^[88]). En particulier, on constate que si nombre de membres des conseils d'administration possèdent des connaissances dans les domaines de la comptabilité et du juridique, rares sont ceux dotés

d'une riche expérience en management. S'ajoute à cela un manque de tolérance de la part des actionnaires vis-à-vis des faillites d'entreprises.

Encadré 2.7. La transformation numérique requiert un bon management et des changements organisationnels

Les avantages des technologies numériques sont tributaires d'investissements complémentaires consacrés au changement organisationnel (Garicano, 2010^[89] ; Cardona, Kretschmer et Strobel, 2013^[90] ; Corrado et al., 2021^[5]). Ce changement se traduit par l'adoption de nouvelles structures et de nouveaux processus organisationnels, le partage des connaissances et la refonte des systèmes de surveillance, de production de rapports et d'incitation (Brynjolfsson, Hitt et Yang, 2002^[91]). Les investissements dans ce type de changements organisationnels sont souvent risqués et finissent généralement par coûter plus cher que les coûts financiers directs de l'adoption d'outils numériques, comme le haut débit, ou de services numériques, comme les services infonuagiques (Brynjolfsson, Rock et Syverson, 2021^[3]). Néanmoins, le mariage réussi de technologies numériques et d'un capital organisationnel se révèle source d'un avantage compétitif, que les concurrents ont du mal à reproduire (OCDE FMP, 2019^[92]).

Bien qu'il soit difficile de rendre compte des changements organisationnels précis que les entreprises ont entrepris au cours de leur transformation numérique, plusieurs aspects ont été documentés. Par exemple, d'après l'étude de (Bloom, Sadun et Van Reenen, 2012^[93]), les entreprises multinationales américaines implantées en Europe utilisent les technologies numériques de manière plus intensive que les entreprises européennes, ce qui leur vaut de dégager une productivité accrue de leurs fonds investis dans les TIC. Cette productivité s'explique principalement par la qualité exceptionnelle de la gestion des ressources humaines de la part des multinationales américaines, ce qui porte à croire que de meilleures pratiques de gestion des ressources humaines accentuent les avantages des technologies numériques. (Black et Lynch, 2001^[94]) a estimé la contribution de diverses pratiques de travail à la productivité des entreprises américaines et a constaté une corrélation entre une proportion plus élevée de travailleurs non-cadres utilisant des ordinateurs et une hausse de la productivité au niveau de l'usine, corrélation qui est absente en cas d'une proportion plus élevée de cadres utilisant un ordinateur. La conclusion de cette étude selon laquelle l'utilisation d'ordinateurs par des travailleurs de niveaux moyen à bas améliore les performances de l'entreprise, fait écho aux constats que la baisse des coûts de la collecte d'informations rendue possible par les outils numériques augmente la valeur d'une prise de décision plus décentralisée (Bloom et al., 2014^[95]).

Si certes l'État ne peut pas intervenir dans les conseils d'administration ni transformer leur culture d'aversion au risque, il peut néanmoins promouvoir la diffusion de bonnes pratiques de management qui, jusqu'à présent, sont l'apanage des entreprises les plus productives (Fabling, 2021^[96]). L'État pourrait ainsi fournir des services de conseil en gestion au sein des entreprises ou subventionner le recours à ces services, dont il est prouvé qu'ils améliorent les pratiques de management dans un laps de temps relativement court en ayant des répercussions durables (Bloom et al., 2020^[97] ; Bruhn, Karlan et Schoar, 2018^[98]). Des programmes de formation en classe pour les cadres pourraient également être prodigués, bien que leur efficacité soit tributaire de la qualité et de l'intensité de la formation (McKenzie, 2021^[99]). L'État pourrait aussi expérimenter diverses approches de diffusion efficace de bonnes pratiques de management, en sollicitant la participation des partenaires sociaux, du milieu universitaire et des organismes du secteur public. Par exemple, en 2018, le Royaume-Uni a lancé le Business Basics Program, qui dote en fonds compétitifs des projets qui expérimentent des moyens novateurs d'encourager les PME à adopter des technologies et des pratiques de management existantes pour améliorer leur productivité. Il y a lieu aussi d'encourager les recherches universitaires dans les sciences du management, en particulier concernant les techniques de management avancées, afin de tirer pleinement parti des technologies numériques et du dynamisme qu'elles induisent. Les chercheurs en commerce sont

sous-représentés au sein des jurys du Marsden Fund, chargés de distribuer les subventions publiques dans la recherche et cela, malgré leur présence relativement importante dans le milieu universitaire. Ils peinent également à lever des financements pour la recherche (Godfrey et Freeman, 2019^[100]).

Pour lutter contre la forte aversion au risque due à des décisions de management biaisées, l'État devrait réformer le régime de l'insolvabilité, afin de faciliter une restructuration plus rapide des entreprises non viables et de réduire les pénalités pour les entrepreneurs en faillite. Bien qu'en matière d'efficacité, le régime de l'insolvabilité de la Nouvelle-Zélande se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, il est possible de le rendre plus propice à la réaffectation des ressources et à la prise de risques entrepreneuriaux, comme l'indique l'*Étude économique de la Nouvelle-Zélande* de 2017. Par exemple, les pouvoirs publics pourraient envisager de réduire la période de remise de dette en cas de faillite personnelle de trois ans pour la faire passer à moins d'un an, comme c'est le cas aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada. Cela encouragerait les propriétaires de petites entreprises à s'essayer à de nouvelles organisations du travail qui exploitent les outils numériques.

Diminuer les obstacles réglementaires à l'innovation numérique

Rendre les réglementations plus réactives et plus accommodantes face aux innovations numériques

Les réglementations des marchés de produits doivent être souples et réactives face aux innovations numériques afin de s'adapter à leurs effets disruptifs et d'éviter de porter un coup d'arrêt aux développements technologiques tout en empêchant les activités nuisibles du numérique. Les nouveaux modèles économiques axés sur le numérique remettent souvent en question les réglementations du fait qu'ils transcendent les frontières administratives et commerciales existantes. Un vide se crée ainsi, dans lequel se glissent des entreprises nouvelles non liées par les réglementations qui s'appliquent aux opérateurs historiques, leur procurant un avantage concurrentiel injustifié, avec le danger aussi d'exposer les consommateurs à des risques. Pour autant, si les réglementations sont par trop restrictives ou normatives, elles risquent de décourager les innovations numériques et les contributions qu'elles apportent à l'économie et à la société. Les réglementations qui ne sont pas neutres sur le plan technologique empêchent également le recours à des technologies plus efficaces qui auraient permis une meilleure conformité.

Les pouvoirs publics disposent de moyens d'assouplir leurs réglementations, en repérant les technologies clés émergentes et en anticipant les besoins de réforme qui en découleront (Forum économique mondial, 2020^[101]). Leurs capacités d'anticipation éviteront les risques d'interventions qui tombent au mauvais moment et qui ne parviennent pas à maximiser le potentiel de l'innovation numérique ou à atténuer les risques pour les consommateurs. Plusieurs pays de l'OCDE disposent d'unités chargées de conseiller les autorités de tutelle sur l'innovation technologique et les éventuels besoins de réforme. Ainsi, Komet, le Comité suédois pour l'innovation technologique et l'éthique, aide l'État à cerner les problèmes stratégiques que les technologies de la quatrième révolution industrielle pourraient poser aux autorités de tutelle et propose des solutions pour en promouvoir l'utilisation responsable. Il pourrait être utile que la Nouvelle-Zélande se dote d'un organisme similaire d'experts et de partenaires sociaux. Bien que l'élaboration des plans de transformation industrielle ait donné lieu à l'identification de problèmes et de priorités stratégiques propres à chaque secteur, cet exercice n'a rien révélé sur les modifications à apporter aux réglementations pour s'adapter aux changements technologiques.

L'abandon d'une réglementation normative fondée sur des règles en faveur d'une réglementation basée sur des objectifs ou des principes permettrait aux pouvoirs publics d'accroître leur capacité à s'adapter aux nouvelles technologies. Une réglementation basée sur des buts fixe des objectifs à atteindre sans pour autant stipuler les technologies et les activités qui sont autorisées ou interdites (OCDE, 2021^[102]). Plusieurs pays de l'OCDE adoptent actuellement cette approche réglementaire, en particulier dans les domaines où les progrès technologiques sont très incertains (Encadré 2.8). Le fait de l'asseoir sur des

buts pérennise la réglementation, dans la mesure où les principes qui la sous-tendent sont peu susceptibles de devenir obsolètes, même si les nouvelles technologies brouillent les frontières des activités réglementées. Par exemple, l'apparition de nouveaux modes de transport, comme les trottinettes électriques, ne rendra pas obsolète l'objectif de la réglementation de la sécurité routière, à savoir la prévention des accidents.

Le régime de droit d'auteur de la Nouvelle-Zélande est un domaine où une approche fondée sur des buts serait efficace. Faute de principes définissant les exceptions au droit d'auteur « pour utilisation équitable », la législation néo-zélandaise relative au droit d'auteur a été progressivement corrigée au coup par coup, en adoptant des exceptions étroites qui deviennent rapidement caduques avec l'apparition de nouvelles technologies (Australian Productivity Commission and New Zealand Productivity Commission, 2019^[34]). Par exemple, les exceptions prévues actuellement dans la législation néo-zélandaise relative au droit d'auteur limitent les utilisations ordinaires des services infonuagiques (InternetNZ, 2020^[51]). Elle interdit aussi certaines activités qui sous-tendent les technologies de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle, comme l'exploration de données et de textes (le *data mining*), et d'autres utilisations non expressives de contenus soumis au droit d'auteur (Deloitte, 2018^[103]). Or il faudrait pérenniser la protection du droit d'auteur en définissant ses objectifs tout en autorisant l'utilisation de diverses technologies tant qu'elles sont conformes à ces objectifs.

Le passage d'une approche réglementaire normative à une approche basée sur des buts n'est pas sans susciter des inquiétudes, notamment quant aux possibles incertitudes réglementaires résultantes, en privant les entreprises de moyens de savoir précisément si leurs efforts de conformité seront considérés comme suffisants pour atteindre les objectifs réglementaires. Cette incertitude peut entraîner soit une sur-conformité, soit une sous-conformité, en particulier pour les entreprises plus jeunes ou plus petites dotées de capacités limitées d'interpréter les objectifs réglementaires. Dans le cas du régime du droit d'auteur visé plus haut, l'abandon des exceptions normatives au droit d'auteur (appelées « utilisation équitable ») en faveur d'une réglementation fondée sur des principes risque de se solder par une décision au cas par cas par le tribunal de ce qui constitue une « utilisation équitable », avec pour corollaire possible une accentuation des incertitudes et des coûts de transaction. Ces incertitudes réglementaires peuvent toutefois être atténuées en étayant les réglementations basées sur des buts par des lignes directrices ou des normes non contraignantes, comme des codes de conduite. Il conviendra de réviser régulièrement ces lignes directrices en partenariat avec les partenaires sociaux, en y ajoutant des informations sur les technologies les plus récentes et les nouveaux modèles économiques susceptibles de mettre à mal les réglementations existantes (OCDE, 2020^[104]). Ce type de corégulation pourrait bien fonctionner en Nouvelle-Zélande, étant donné que les décideurs bénéficient de relations constructives avec les partenaires sociaux. Il n'en demeure pas moins que les pouvoirs publics devront veiller à ne pas oublier les acteurs du marché mal représentés par des organisations existantes, comme les startups.

Une réglementation basée sur des buts n'est pas forcément faisable dès lors que les pouvoirs publics manquent de moyens pour déterminer si l'utilisation par les entreprises des technologies numériques respecte les buts réglementaires et pour leur demander des comptes si ça n'est pas le cas. Une autre manière d'assouplir la réglementation consiste à passer par l'expérimentation. Ainsi, plusieurs pays de l'OCDE ont adopté des sas réglementaires, qui permettent à certaines entreprises de tester des produits ou services innovants en se pliant à des exigences réglementaires a minima. À l'origine, les sas réglementaires étaient principalement utilisés dans la Fintech, mais depuis ils se sont étendus à d'autres secteurs, dont ceux des transports (drones, véhicules autonomes), de l'énergie (compteurs intelligents), de la santé (applications mobiles de santé) et des TIC (5G) (Attrey, Leshner et Lomax, 2020^[105]). Or à ce jour, la Nouvelle-Zélande n'a pas adopté de sas réglementaires pour la Fintech, car les pouvoirs étendus de l'Autorité de contrôle des marchés financiers autorisent des exemptions qui allègent les obligations de communication d'information et de licence au cas par cas. Toutefois, cette mesure n'est pas destinée à promouvoir l'expérimentation de nouvelles technologies. Les pouvoirs publics doivent envisager d'introduire des sas réglementaires ou des mesures similaires pour encourager l'expérimentation dans

l'ensemble des secteurs. Par exemple, l'Italie a entériné en 2020 une disposition juridique qui autorise les entreprises et les établissements de recherche à demander une dérogation temporaire aux réglementations qui entravent de nouveaux produits ou modèles économiques. Après approbation, les innovateurs se voient accorder une exemption de « droit à l'innovation » pour une période déterminée.

Encadré 2.8. La réglementation japonaise basée sur des objectifs pour les voitures autonomes (à pilotage automatique)

D'ici peu, les voitures traditionnelles se verront remplacées par des voitures partiellement autonomes, dotées de fonctions automatisées comme pour l'accélération et la direction qui nécessitent néanmoins l'implication et la vigilance constantes des conducteurs, voitures qui à terme deviendront entièrement autonomes, se chargeant de l'intégralité des fonctions de conduite en toutes circonstances.

Pour ne pas se laisser distancer par les progrès technologiques, le ministère japonais chargé du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme a mis en place un cadre réglementaire basé sur des objectifs. Il a établi en 2018 les Lignes directrices de sécurité de base pour les véhicules à conduite autonome, qui définissent comme suit l'objectif de sécurité à atteindre par les voitures automatisées : « dans leur domaine de conception opérationnelle, les systèmes de véhicules automatisés ne doivent pas causer d'accidents de la circulation raisonnablement prévisibles et évitables susceptibles d'entraîner des blessures ou la mort ». Ces lignes directrices prévoient en outre des exigences plus détaillées basées sur des buts, dans des domaines comme la sécurité des systèmes de conduite automatisée, le respect des normes de sécurité, l'interface homme-machine, l'installation de dispositifs d'enregistrement de données, la cybersécurité, les exigences de sécurité dans les modes de conduite autonome, et ainsi de suite. Toutes ces exigences sont qualitatives et ne comprennent pas d'objectifs numériques ni de listes interdisant des technologies spécifiques. Grâce à cette approche, les entreprises peuvent mener une expérimentation avec un large éventail de technologies pour répondre à ces exigences de sécurité. Le ministère, conjointement avec les acteurs du secteur, élaborera également des exigences techniques volontaires pour l'expérimentation de véhicules autonomes.

La sécurité des véhicules autonomes étant régie principalement par le logiciel de commande, qui doit être mis à jour régulièrement, le ministère exige également que les constructeurs automobiles lui adressent des demandes de permis pour chaque mise à jour avant son déploiement dans les voitures. Cette disposition est un bon exemple d'adaptabilité de la réglementation en matière de sécurité, qui évolue avec la transformation numérique des véhicules.

Source : Ministères chargés du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme (2018_[106]) ; Ministères chargés de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (2020_[107]) ; Forum économique mondial (2020_[101])

Les technologies numériques permettent aux entreprises de capter une plus grande part des revenus du commerce en ligne et de développer des modèles économiques qui combinent les aspects les plus prometteurs du commerce traditionnel et du commerce électronique (OCDE, 2021_[11]). Toutefois, la réglementation n'a pas toujours su s'adapter à l'évolution des modèles économiques du secteur de la vente au détail et impose souvent des distinctions artificielles entre le commerce en ligne et le commerce hors ligne. Bien que de nombreuses entreprises néo-zélandaises vendent en ligne (voir ci-dessus), la Nouvelle-Zélande se classe seulement au 12^e rang des pays de l'OCDE concernant la facilité à réaliser des affaires numériques sur des plateformes de commerce électronique (Chakravorti, Chaturvedi et Filipovic, 2019_[108]). L'un des facteurs expliquant ce classement relativement mauvais de la Nouvelle-Zélande tient à l'obligation imposée aux détaillants de disposer d'un magasin physique pour avoir le droit de vendre certains produits et services en ligne (indicateur de réglementation des marchés de produits 2018). Les pouvoirs publics devraient supprimer cet obstacle aux ventes en ligne.

Établir un droit des consommateurs concernant leurs données

Les données constituent une ressource déterminante pour l'innovation numérique. Du fait que plusieurs parties peuvent utiliser simultanément les données sans les raréfier ni en diminuer la valeur, il y a tout à gagner à les partager et à les réutiliser le plus largement possible entre un grand nombre d'entités, dès lors que cette utilisation n'enfreint pas les règles de protection de la vie privée des individus ni les secrets des entreprises. Par exemple, l'utilisation efficace des données clients peut abaisser les coûts de recherche et de changement de fournisseur et permettre aux consommateurs de trouver les meilleurs services ou aux entreprises d'introduire de nouveaux services qui répondent à une demande non satisfaite des consommateurs. Grâce à la possibilité de transférer les données des clients entre des services ou plateformes numériques, les consommateurs et les entreprises peuvent en changer plus facilement pour bénéficier d'une prestation davantage axée sur les données et favoriser ainsi un plus grand choix pour l'utilisateur, une concurrence accrue et une plus grande innovation (OCDE, 2019_[109]). La portabilité des données constitue un moyen prometteur de promouvoir la réutilisation des données personnelles et commerciales : une entreprise qui a collecté les données d'une personne les fournit dans un format couramment utilisé et lisible par machine à la personne en question ou à un tiers de son choix (OCDE, 2019_[109]). Le droit des consommateurs concernant leurs données fournit une base juridique pour la portabilité des données en établissant les droits des individus ou des entreprises vis-à-vis des données qu'ils génèrent. Ce droit leur procure une meilleure maîtrise de leurs données et garantit qu'elles ne seront communiquées qu'à leur profit, avec leur consentement. Avec la loi sur les droits des consommateurs concernant leurs données que l'Australie a adoptée en 2019, les consommateurs de secteurs préalablement définis ont la possibilité de demander que certaines informations leur soient communiquées ou le soient à des tiers accrédités. S'appliquant dans un premier temps au secteur bancaire, il est prévu que celle loi soit progressivement étendue à ceux de l'énergie et des télécommunications. L'actuel cadre réglementaire de la Nouvelle-Zélande comporte plusieurs obstacles qui empêchent les consommateurs de demander aux détenteurs de leurs données de les leur communiquer (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021_[10]). Les pouvoirs publics préparent un projet de loi qui prévoit un droit des consommateurs concernant leurs données sur une base sectorielle, qui devrait être présenté au Parlement en 2022. D'autres décisions restent à prendre concernant la mise en œuvre des droits relatifs aux données des consommateurs, notamment leurs modalités d'application et les premiers secteurs où les appliquer.

Protéger la concurrence sur les marchés des services numériques

Les services numériques se caractérisent souvent par de grandes économies d'échelle et des effets de réseau importants qui débouchent sur des barrières à l'entrée, une dynamique dite du « gagnant emporte l'essentiel de la mise » et une forte concentration du marché. Le dynamisme des marchés est un aspect important, surtout si des start-ups s'y installent et en favorisent la croissance par l'introduction de nouvelles technologies, des innovations et des modèles économiques aux effets disruptifs : elles peuvent ainsi contribuer à dissoudre des marchés concentrés ou à contraindre des opérateurs historiques peu efficaces à s'améliorer ou à se retirer. Une part importante de la motivation de ces startups à innover dans le numérique tient à la perspective de leur acquisition par de grands opérateurs historiques. Cependant, des problèmes se posent en matière de diffusion de la technologie, lorsque les opérateurs historiques décident de ne pas commercialiser les technologies qu'ils ont acquises auprès d'entreprises naissantes, par exemple si elles nuisent à leurs services existants. Dans certains cas, les grands opérateurs historiques cherchent à phagocyter la concurrence en acquérant de tout jeunes concurrents détenteurs de précieuses technologies numériques pour en interrompre le développement (manœuvre qualifiée d'acquisition prédatrice) (OCDE, 2020_[110]). Il est donc particulièrement important que l'autorité de la concurrence soit en mesure d'examiner de très près les fusions et acquisitions susceptibles de freiner la concurrence sur les marchés numériques, en particulier celles qui concernent des concurrents naissants.

En Nouvelle-Zélande, la Loi sur le commerce interdit les fusions et acquisitions ayant un effet réel ou probable de diminution substantielle de la concurrence. Les parties peuvent toutefois adresser à la New Zealand Commerce Commission (NZCC) une demande d'autorisation sur une base volontaire. L'octroi

d'une autorisation par la NZCC en vertu de la Loi sur le commerce confère au bénéficiaire une immunité de poursuites de 12 mois pour l'opération en question. La NZCC peut également refuser de donner son autorisation, si elle n'est pas convaincue que l'opération n'aura pas un effet réel ou probable de diminution substantielle de la concurrence. Le régime de notification volontaire, également adopté au Royaume-Uni et en Australie, contraste avec celui en vigueur dans la plupart des pays de l'OCDE, où la notification est obligatoire pour les fusions qui entraînent le dépassement de seuils fixés, qu'il s'agisse du chiffre d'affaires ou d'autres critères. D'un côté, ce régime néo-zélandais peut empêcher la NZCC de réagir en temps opportun aux fusions et acquisitions qui diminuent la concurrence si ces opérations se font à son insu. De l'autre, il peut procurer une plus grande flexibilité car il permet à l'autorité de la concurrence d'enquêter sur les fusions et acquisitions de plus petite taille qui ne dépassent pas des seuils stipulés, contrairement à la plupart des régimes de notification obligatoire avant fusion (OCDE, 2020^[110]).

En l'absence de notification préalable de la fusion à la NZCC par les parties concernées, si la NZCC estime a posteriori que cette fusion nuit à la concurrence, elle peut poursuivre en justice les parties et demander des mesures correctrices de cession ainsi que des sanctions pécuniaires contre des entreprises et/ou des particuliers. La NZCC a aussi le pouvoir d'introduire une demande d'injonction auprès du tribunal pour bloquer une opération qu'elle sait susceptible de nuire à la concurrence. Si une procédure est ouverte en vertu de la Loi sur le commerce au sujet d'une opération, c'est à la NZCC qu'incombe la charge de la preuve. Autrement dit, pour interdire une fusion-acquisition donnée ou engager une action à son encontre, il appartient à la NZCC de convaincre le tribunal de ses effets anticoncurrentiels. Cependant, les impacts anticoncurrentiels des fusions de services numériques sont souvent difficiles à prouver en raison du dynamisme de leurs marchés, de la rapidité de leurs innovations et de la complexité de leurs modèles économiques. Les effets anticoncurrentiels d'acquisitions de sociétés naissantes sont encore plus difficiles à prouver, car il s'agit alors de comparer le degré de concurrence du marché avec le scénario contrefactuel de celui où l'entreprise bourgeonnante a pu se développer. De telles difficultés à inverser des fusions-acquisitions potentiellement anticoncurrentielles montrent combien il est important que la NZCC les examine de près en amont.

Un tel constat justifierait de conférer à la NZCC un pouvoir de « convocation » pour ordonner aux parties à la concentration d'en demander l'autorisation, à chaque fois qu'elle décèle un risque de réduction significative de la concurrence. Par exemple, le Royaume-Uni a lancé des consultations sur l'introduction d'un nouveau régime de fusion appliqué aux entreprises ayant un statut de marché spécifique, qui permet à l'autorité de la concurrence d'intervenir dès lors que la fusion ou l'acquisition présente une perspective réaliste de réduction de la concurrence. L'Allemagne, dans sa loi modifiée sur la concurrence, a doté l'Office fédéral des cartels du pouvoir d'ordonner aux sociétés dont le chiffre d'affaires mondial et la part de marché nationale dépassent des seuils stipulés de le notifier de toutes les acquisitions s'il a des craintes objectives qu'elles entravent de manière significative une concurrence effective en Allemagne (Herrlinger et al., 2021^[111]). Il faudrait que ce pouvoir de convocation s'accompagne d'un pouvoir de suspendre l'intégration des parties à la concentration et d'exiger que les entreprises soient gérées séparément tant que la NZCC n'a pas terminé son enquête. De plus, la NZCC est pour le moment dépourvue du pouvoir d'ordonner à des parties à la concentration basées à l'étranger de produire des informations ou des documents pour son enquête, contrairement à son homologue australienne. La NZCC est donc contrainte de conclure des accords avec des autorités étrangères de la concurrence pour les obtenir, ce qui peut prendre beaucoup de temps. Doter la NZCC d'un tel pouvoir l'aiderait à prendre de meilleures décisions plus rapidement.

Renforcer la confiance dans l'environnement Internet et se préparer aux risques de cybersécurité

Prévenir l'extrémisme en ligne et les biais algorithmiques

Le manque de confiance dans la sécurité sur Internet et dans la protection de la vie privée numérique est un frein aux activités du public dans l'économie numérique (OCDE, 2019^[112]). Il est donc impératif

d'assurer un environnement Internet sûr pour tirer parti des nouvelles technologies numériques. En 2020, près de 60 % des Néo-Zélandais ont choisi au moins une fois de ne pas utiliser un service en ligne pour des raisons de sécurité ou de confidentialité, et 46 % d'entre eux étaient très ou extrêmement préoccupés par la sécurité en ligne de leurs données personnelles (InternetNZ, 2020^[51]). Leurs deux grandes préoccupations concernant la protection de la vie privée en ligne tiennent à la crainte de vol des détails de leurs cartes de crédit et à celle du partage non autorisé de leurs données personnelles par des entreprises privées et des organismes publics (Bureau du Commissaire pour la protection des données, 2020^[113]). D'autres aspects de l'Internet inquiètent les Néo-Zélandais, surtout les personnes âgées et les femmes : la cyberintimidation et la possibilité d'accès par les jeunes à des contenus inappropriés (comme des propos de haine ou des contenus politiques extrémistes) (InternetNZ, 2020^[51]). Suite à l'attentat terroriste de 2019 à Christchurch, la Nouvelle-Zélande, avec la France, a lancé « l'appel de Christchurch », un plan d'action pour combattre l'extrémisme en ligne. Jusqu'à présent, 55 pays et 10 sociétés de technologie, dont Google, YouTube et Facebook, s'y sont ralliés, s'engageant à prendre des mesures, notamment de plus grande transparence dans la suppression de contenus en ligne et de garantie que les algorithmes n'orientent pas les utilisateurs vers des contenus extrémistes violents. La Nouvelle-Zélande soutient également le cadre « Voluntary Transparency Reporting Framework » de déclaration volontaire de transparence de l'OCDE, qui vise à améliorer la base de données factuelles sur les contenus terroristes et extrémistes violents (CTEV) en ligne en facilitant la communication de rapports de transparence sur les CTEV par des services de partage de contenu en ligne dans un cadre commun.

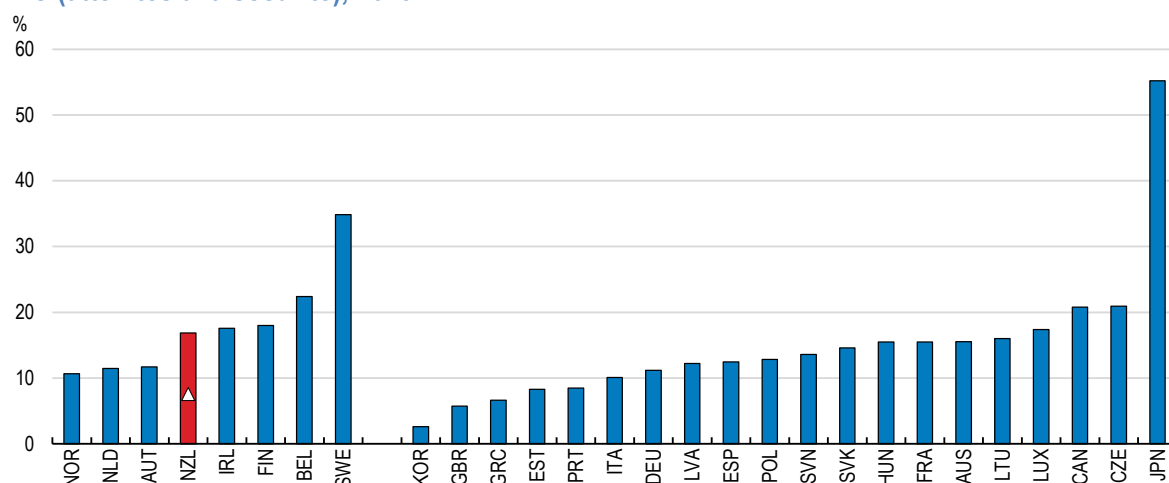
La Nouvelle-Zélande est l'un des premiers pays au monde à élaborer un ensemble de normes destinées à guider l'utilisation d'algorithmes par des organismes publics et à ce titre s'inscrit en pionnier dans la quête de l'« algorithme éthique », qui cherche à corriger les biais d'algorithmes à l'origine d'injustices. En Nouvelle-Zélande, des organismes publics comme le département des services correctionnels (Department of Corrections), l'Accident Compensation Corporation et la police utilisent des algorithmes pour estimer le risque de récidive des détenus, traiter les réclamations d'assurance et identifier les visages ou les plaques d'immatriculation des voitures. Or il y a un risque que des algorithmes perpétuent des biais ou des préjugés si l'ensemble de données utilisé pour les développer reflète des injustices historiques ou ne représente pas correctement la population dans son ensemble. En de pareils cas, les algorithmes pourraient, par exemple, surestimer le risque de récidive pour certains groupes. En 2018, le responsable de la division de gestion des données et le responsable du service numérique de l'administration publique ont publié un « Rapport d'évaluation des algorithmes » (Department of Internal Affairs, 2018^[114]), s'intéressant à l'utilisation d'algorithmes par 14 organismes publics. Le rapport recommandait que les organismes publics soient transparents quant au rôle des algorithmes dans leur prise de décision et qu'ils les examinent de près pour y déceler tout « effet indésirable ». En 2019, la New Zealand Law Foundation (2019^[115]) a publié un rapport insistant sur les possibles biais dont pâtissent les algorithmes, et ce même s'ils sont surveillés par des humains, et a suggéré la création d'un organisme de réglementation indépendant, chargé d'examiner les algorithmes utilisés par les organismes publics. En 2020, la Nouvelle-Zélande est devenue le premier pays au monde à établir une « charte des algorithmes » à laquelle sont soumis les organismes publics. Les organismes signataires de la charte s'engagent à être transparents quant à la manière dont leurs décisions sont étayées par des algorithmes, à soumettre leurs algorithmes à un examen par leurs pairs pour éviter les biais ou d'autres conséquences indésirables et à fournir un moyen pour les citoyens de faire appel contre des décisions adossées à des algorithmes.

Renforcer la gestion des risques de sécurité numérique

Les inquiétudes concernant la cybersécurité et la fraude freinent l'utilisation plus intensive des technologies numériques. Ainsi, 40 % des entreprises désireuses d'adopter l'IA estiment que les principaux obstacles à surmonter portent sur la confidentialité et à la sécurité des données (The AI Forum of New Zealand, 2018^[116]). En Nouvelle-Zélande, la proportion d'entreprises victimes d'atteintes à leur sécurité informatique est en effet plus élevée que la moyenne de l'OCDE (Graphique 2.26). Depuis la pandémie de Covid-19, le nombre de cyberattaques a cru très fortement partout dans le monde, les

entreprises ayant augmenté leurs activités en ligne (OCDE, 2020_[110]). En Nouvelle-Zélande, le nombre total d'incidents de cyberattaque signalés a progressé de 65 % entre 2019 et 2020 (CERT, 2020_[117]). Les deux types de cyberattaque les plus courants, l'hameçonnage et la fraude, ont augmenté le premier de 76 % et le deuxième de 11 %, tandis que les incidents malveillants signalés ont augmenté de 2008 %, en grande partie en raison d'une explosion de la propagation du virus de Troie Emotet. Une grande partie des cyberattaques qui ont considérablement augmenté en 2020 visaient les salariés d'entreprises. Selon l'enquête sur les opérations commerciales de Stats NZ, les mesures de sécurité les plus courantes prises par les entreprises néo-zélandaises en 2020 portaient sur la protection contre les virus, les logiciels anti-spyware, les filtres anti-spam et les sauvegardes régulières des données critiques. On constate toutefois un moins grand nombre d'entreprises à utiliser des logiciels d'authentification pour les utilisateurs externes ou des communications sécurisées entre clients et serveurs. En outre, peu de sociétés ont formé leur personnel à la cybersécurité ou ont mis en place des politiques de sécurité numérique.

Graphique 2.26. Une proportion relativement élevée d'entreprises signale des incidents liés aux TIC (atteintes à la sécurité), 2019



Note : Les données pour la Nouvelle-Zélande proviennent de l'enquête Stats NZ (2020) Business Operations Survey et couvrent 2018 (barre) et 2020 (triangle). Voir la note 2 du Graphique 2.1 pour obtenir la définition des petites économies avancées. Ces données ne mesurent que les incidents de TIC signalés et non le nombre réel d'incidents, vraisemblablement plus élevé.

Source : OCDE, [ICT Access and Usage by Businesses database](#) ; Stats NZ (2020), [Business Operations Survey](#)

StatLink  <https://stat.link/bmc62z>

Il est urgent de sensibiliser les entreprises, en particulier les plus petites, aux menaces de cyberattaques et de promouvoir une saine gestion des risques de sécurité numérique. Les pouvoirs publics pourraient, par exemple, encourager les entreprises à se livrer à des exercices d'évaluation des risques numériques qui se révèlent accroître les mesures de sécurité numérique que prennent les PME européennes (OCDE, 2021_[11]). Ils pourraient également faire connaître les mesures de sécurité innovantes prises par des entreprises d'autres pays de l'OCDE (Encadré 2.9).

Les capacités des pouvoirs publics à faire face aux risques liés à la cybersécurité ont été renforcées. Les autorités ont ainsi créé en 2017 une équipe d'intervention en cas d'urgence informatique (Computer Emergency Response Team ou CERT), qui collabore avec ses homologues internationaux, la police et d'autres organismes comme le Centre national de cybersécurité (NCSC) pour se tenir au courant des dernières cybermenaces. Elles fournissent également aux entreprises des guides de bonnes pratiques en matière de sécurité des TIC et les aident quand elles sont victimes d'une attaque. En outre, le NCSC, qui protège les organisations d'importance nationale de la Nouvelle-Zélande, a créé une page spéciale Covid-19 pour conseiller les entreprises adoptant le télétravail à se prêter à des pratiques numériques saines. En août 2021, les pouvoirs publics ont exposé un plan d'intervention d'urgence en matière de

cybersécurité, qui énonce les rôles des organismes gouvernementaux et le cadre de coordination pour répondre aux urgences en matière de cybersécurité.

Encadré 2.9. Label de sécurité IoT en Finlande et au Royaume-Uni

Des secteurs numériques naissants pâtissent parfois d'un problème d'antisélection, les consommateurs peinant à distinguer parmi les produits nouveaux lesquels sont sûrs de ceux qui ne le sont pas. Les clients ont alors tendance à choisir des produits en fonction de facteurs tels que le prix et la convivialité, qui s'opposent parfois à la sécurité numérique. Les entreprises y trouvent des incitations à ne pas consacrer plus de ressources que le strict minimum nécessaire à l'amélioration des mesures de cybersécurité incorporées dans leurs produits. Sur les marchés plus matures, comme ceux des ordinateurs portables et des smartphones, du fait que les coûts de cyberattaques sont généralement à la charge des consommateurs et qu'il arrive à des fabricants de raccourcir délibérément le cycle de vie de leurs produits, certaines entreprises pourraient y voir là une raison de délaier la sécurité numérique de leurs appareils.

Pour pallier ces défaillances du marché, les pays de l'OCDE sont de plus en plus nombreux à prendre des mesures destinées à accroître la transparence des produits et à réduire les asymétries de l'information. En 2019, la société finlandaise de sécurité F-Secure a constaté que des produits IoT, tels que des téléviseurs et des montres connectés, sont parfois dépourvus de fonctionnalités sécurisées par défaut et étaient de plus en plus ciblés par les cybercriminels. En parallèle, une enquête de l'Agence finlandaise des transports et des communications Traficom a montré que les consommateurs finlandais s'inquiétaient de leur cybersécurité et voulaient que figure sur les appareils connectés une mention explicite concernant la sécurité des données collectées. La même année, la Finlande est devenue le premier pays d'Europe à lancer un label de sécurité volontaire pour les produits IoT. Les entreprises soumettent leur produit à l'examen de Traficom, dont le centre de cybersécurité décide s'il répond aux exigences pour mériter l'octroi du label de cybersécurité. Ces exigences sont basées sur la norme EN 303 645 d'ETSI, l'organisation européenne de normalisation, ce qui garantit que les produits peuvent être facilement modifiés pour se conformer à d'autres exigences internationales.

Le Royaume-Uni fournit un autre exemple de gestion des vulnérabilités dans les nouveaux appareils IoT. En 2018, le pays a publié un « Code de pratique pour la sécurité des objets IoT grand public », qui établit des lignes directrices résumant les bonnes pratiques à observer en matière de sécurité de l'Internet des objets. Au début de 2021, le Royaume-Uni a annoncé son intention d'intégrer dans la législation trois exigences relatives à l'IoT. Pour se conformer à la nouvelle loi prévue, les fabricants d'appareils IoT doivent informer les clients à partir de quand les logiciels de sécurité ne seront plus mis à jour, l'utilisation de mots de passe universels prédéfinis par défaut (du type « mot de passe » ou « admin ») est interdite et un point de contact doit être indiqué pour les signalements de vulnérabilités par les clients. En 2020, l'Australie a adopté un code de pratique similaire, mais volontaire, et envisage maintenant de rendre les lignes directrices obligatoires. En réponse au code de pratique, les entreprises australiennes ont déclaré qu'elles préféreraient des lignes directrices fondées sur des normes internationales.

Source : OCDE (2021^[11]), Traficom (2021^[118]).

Améliorer la transformation numérique des petites entreprises

La promotion de l'adoption des technologies numériques par les petites entreprises est essentielle à leur diffusion, étant donné que 90 % des entreprises néo-zélandaises étaient des entreprises de cinq salariés ou moins au début de 2020 (Statistiques de la démographie des entreprises de Nouvelle-Zélande). Les gérants et propriétaires de petites entreprises sont souvent limités en termes de temps, de compétences et de capitaux pour adopter les dernières technologies numériques et investir dans du capital

organisationnel complémentaire. Les petites entreprises néo-zélandaises, en particulier celles sous propriété familiale, accusent un retard par rapport aux entreprises de plus grande taille en matière de qualité de management (Green et Agarwal, 2011^[86]), ce qui limite leur capacité à bénéficier de la transformation numérique (voir ci-dessus). Les petites entreprises sont également moins préparées à faire face à des cyberattaques (voir ci-dessus). La première mesure importante consiste donc à les sensibiliser aux opportunités ainsi qu'aux menaces que présentent les technologies numériques. Cette initiative devrait s'assortir de programmes de soutien faciles d'accès et très concrets, qui renforcent leurs capacités à exploiter et à tirer profit des technologies numériques tout en mettant en œuvre des mesures de sécurité actualisées. Ces programmes s'assortissent d'une assistance technique pratique et d'un soutien financier en faveur d'efforts visant à exploiter les technologies numériques pour développer de nouveaux produits et modèles économiques ou pour améliorer les pratiques de management. Les petites entreprises innovantes qui exploitent les technologies numériques auraient aussi tout à gagner d'une aide publique afin d'accélérer leur développement en leur facilitant l'accès à du capital de croissance et en leur offrant des possibilités d'accroître leurs ventes.

Dans le cadre des aides budgétaires considérables qu'ils ont accordées pour faire face au COVID-19, les pouvoirs publics ont annoncé une enveloppe de 20 millions NZD pour la promotion des capacités numériques dans les petites entreprises et les opérateurs touristiques par des formations et des services de conseil. La moitié de ces financements a été consacrée au lancement de l'initiative Digital Boost, de fourniture gratuite en ligne de formations et de conseils aux petites entreprises. Cette mesure appréciable devrait être suivie par des réformes des programmes existants d'action publique pour favoriser la transformation numérique des petites entreprises.

Sensibilisation aux avantages des technologies numériques

Les gérants de petites entreprises en Nouvelle-Zélande se tournent principalement vers leurs pairs, leurs amis ou leurs conseillers métier (comme les comptables) pour obtenir des conseils en matière de transformation numérique, et moins sur des organismes publics ou des organisations professionnelles (Better for Business, 2020^[19]). D'où l'importance de faire connaître des exemples réels de petites entreprises qui prospèrent grâce à la numérisation, que ce soit par l'apprentissage entre pairs ou des intermédiaires de confiance. L'initiative Digital Boost comporte un volet intitulé Spotlight Series où des propriétaires de petites entreprises témoignent de la transformation de leurs activités grâce au numérique. Les pouvoirs publics devraient aussi travailler avec les partenaires commerciaux des petites entreprises, comme les institutions financières régionales, ainsi qu'avec des organismes régionaux, comme les agences de développement économique régional, pour sensibiliser les petites entreprises au numérique dans leurs échanges au quotidien.

Renforcer l'assistance technique et le transfert des connaissances

Il est tout à fait nécessaire de mettre en place une organisation ayant pour spécialité de favoriser l'adoption des outils numériques par les petites entreprises dont les capacités dans ce domaine sont insuffisantes. En Nouvelle-Zélande, les établissements de recherche ne disposent pas de canaux solides leur permettant d'apporter une assistance technique à ces entreprises. Il existe bien des organisations qui facilitent le transfert de technologies et la commercialisation des innovations en mettant en relation des établissements de recherche avec des entreprises, comme le Kiwi Innovation Network (KiwiNet), qui gère les résultats d'innovations de 18 universités et instituts de recherche bénéficiaires de financements publics. Pour autant, les projets de collaboration proposés par ces organisations portent sur des technologies de pointe, qui ne concernent qu'une poignée d'entreprises dont les capacités technologiques sont très développées. Faute de canaux efficaces pour aider les entreprises plus limitées en termes de capacités, les établissements de recherche ont encore plus de mal à les informer des opportunités et des risques induits par la transformation numérique ou à les aider dans leur passage au numérique. Callaghan Innovation, l'organisme public chargé des innovations, négocie des technologies et des innovations pour les entreprises et fournit des services internes de R&D. Il s'agit sans doute là du prestataire le plus

prometteur d'assistance technique pratique aux petites entreprises. Au cours de l'exercice se terminant en juin 2020, 63 % de ses clients étaient des entreprises de cinq salariés ou moins (Callaghan Innovation, 2020_[119]). Or il n'a peut-être guère d'incitations à détourner ses ressources de services de R&D qui génèrent une partie importante de ses revenus et produisent davantage de valeur ajoutée que de l'assistance technique. Si le lancement de l'initiative Digital Boost en 2020 est une bonne chose car elle constitue une première mesure ciblant les petites entreprises, le périmètre et l'ampleur de l'aide à la transformation numérique de cette catégorie d'entreprises devraient être étendus, éventuellement par l'instauration d'une nouvelle organisation proposant une assistance pratique. Ainsi, l'Allemagne a mis en place 26 centres d'excellence Mittelstand 4.0 proposant toutes sortes de services axés sur l'adoption des technologies numériques par les PME, comme des « usines témoins » reproduisant les activités d'une entreprise afin de donner aux dirigeants des exemples concrets de la manière dont les technologies numériques pourraient transformer leurs activités et des possibilités d'expérimentation de leurs propres solutions techniques. En Lettonie, l'Agence lettone d'investissement et de développement gère un guichet unique qui détache auprès d'entreprises des groupes de chercheurs (des équipes d'éclaireurs technologiques) implantés dans les universités du pays pour les aider à régler leurs problèmes technologiques.

Les petites entreprises seront d'autant plus susceptibles de tirer des bénéfices importants de la transformation numérique, comme ceux qui profitent aux grandes entreprises, si l'assistance technique fournie à l'adoption du numérique s'accompagne de conseils en pratiques de management et en changements organisationnels (voir Graphique 2.8). Les propriétaires de petites entreprises en Nouvelle-Zélande sont souvent bien en peine de trouver des conseillers numériques qui ne sont pas seulement des experts techniques, mais qui sont capables aussi de donner des conseils commerciaux concrets et hautement spécifiques à chaque entreprise (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2021_[52]). Les établissements de recherche de Nouvelle-Zélande n'ont pas les moyens d'offrir des conseils sur les pratiques de management ou les stratégies commerciales. Les centres de compétence en Australie, en Lituanie et en Suède non seulement diffusent des connaissances sur les technologies numériques, mais ils fournissent aussi des services de conseil en management adaptés à chaque cas de figure (OCDE, 2021_[11]). Le Centre de compétence de la Turquie fournit des conseils sur mesure concernant les réglementations pertinentes aux nouveaux modèles économiques rendus possibles par les technologies numériques, s'accompagnant de réponses coordonnées dans l'ensemble de l'administration publique. Les centres d'excellence Mittelstand 4.0 en Allemagne aident les PME à évaluer leurs propres efforts numériques, à élaborer une feuille de route de la transformation numérique adaptée à leurs besoins individuels et à les accompagner dans le choix et la mise en œuvre de mesures spécifiques, tout en leur prodiguant des conseils sur la viabilité économique d'une solution technique. L'initiative Digital Boost de la Nouvelle-Zélande offre une consultation en ligne en tête-à-tête. Il est important que ces consultations fournissent un soutien étendu qui renforce les capacités en management de chaque entreprise et lui permette de tirer parti des outils numériques pour sa stratégie d'entreprise et les changements organisationnels qu'elle doit engager. Les pouvoirs publics devraient accroître les moyens consacrés à l'initiative Digital Boost pour répondre aux besoins multiples des petites entreprises dans leurs progrès vers leur transformation numérique. Ils doivent aussi veiller à fournir à ce programme un financement stable, en réorientant s'il le faut une partie des ressources affectées actuellement au soutien à l'innovation.

Fournir un soutien financier pour la transformation numérique

Plusieurs pays de l'OCDE accordent des aides financières aux petites entreprises, comme des subventions ou des crédits d'impôt, afin de favoriser l'adoption des technologies numériques conçues pour améliorer leurs processus de production et de gestion (Encadré 2.10). Ces aides reposent sur l'idée que les avantages découlant de l'adoption des technologies numériques peuvent aller bien au-delà des entreprises qui les ont adoptées. Premièrement, dans les pays de l'OCDE, il existe des écarts considérables, concernant l'adoption des toutes dernières technologies numériques, entre les grandes entreprises productives et les entreprises plus petites qui le sont moins, ce qui aboutit à une plus forte

dispersion des taux de productivité et par contre-coup à une plus ample dispersion des salaires. Promouvoir la diffusion des technologies numériques dans les petites moins productives contribue donc à réduire les disparités de revenu. Deuxièmement, l'adoption des technologies numériques par une entreprise engendre une diffusion des connaissances dans les autres (Gal et al., 2019^[20]). Autrement dit, elle réduit le coût de l'adoption de ces technologies pour les autres entreprises grâce à un effet boule de neige. Ces retombées positives pourraient être particulièrement fortes en Nouvelle-Zélande où les petites entreprises se réfèrent principalement à l'expérience de leurs homologues lorsqu'elles réfléchissent à leur stratégie de transformation numérique (voir plus haut). En même temps, les chefs d'entreprise néo-zélandais estiment que le coût d'utilisation des outils numériques est l'un des facteurs les plus déterminants de l'adoption du numérique (Better for Business, 2020^[19]). Pour certaines entreprises, l'adoption de certaines technologies numériques peut être d'un coût prohibitif, surtout quand on y ajoute le temps et le coût nécessaires d'acquisition des compétences requises pour les maîtriser.

Encadré 2.10. Subventions et incitations fiscales en faveur du passage au numérique

Certains pays de l'OCDE fournissent un soutien financier direct, sous forme de subventions par exemple, pour aider des entreprises ciblées à subvenir aux coûts d'accès aux technologies et aux outils numériques. Par exemple, la Corée accorde des subventions pour l'utilisation de services infonuagiques. Le Portugal offre un soutien financier direct pour le développement et la maintenance de sites Web, le commerce électronique, le marketing en ligne et le traitement des données massives. Le Danemark, la Slovénie et l'Allemagne fournissent un soutien financier pour aider les entreprises à concevoir des stratégies de transformation numérique ou à accroître leurs capacités et compétences numériques. Le Japon fournit aux PME un soutien financier indirect en faveur de l'adoption du numérique, comme des subventions sur des outils numériques tels que les services infonuagiques et des crédits d'impôt sur les investissements dans les TIC, à la fois pour les logiciels et le matériel.

Source : OCDE (2021^[1]).

Améliorer l'accès au capital-développement

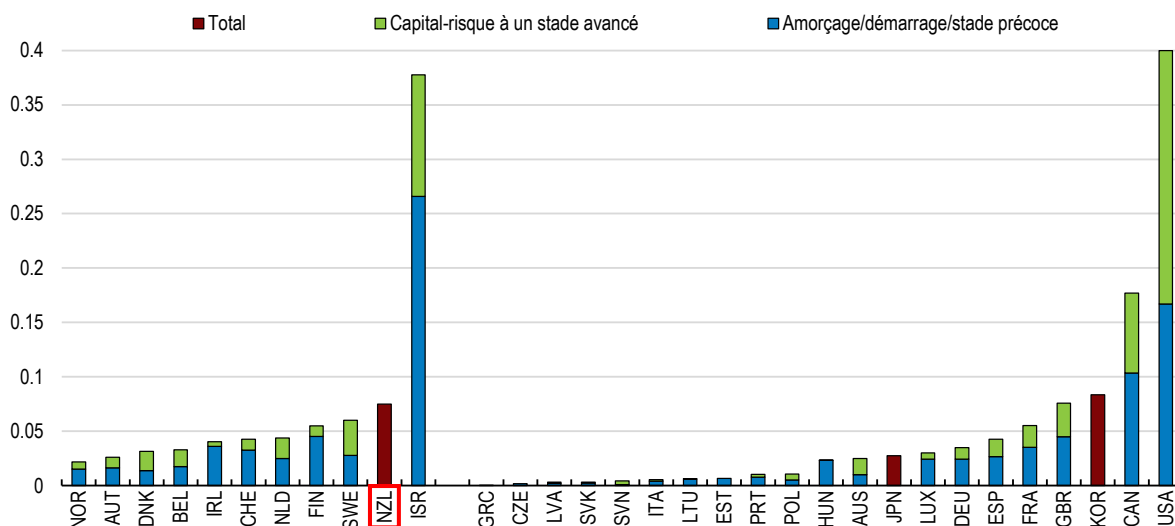
Un bon accès à des financements à un stade précoce permet aux startups d'introduire de nouvelles solutions numériques pour se développer sur le marché et il est donc essentiel pour favoriser la diffusion des technologies numériques. Les investissements en capital d'amorçage et en capital-risque en Nouvelle-Zélande sont en hausse depuis le début des années 2000, avec la création par les pouvoirs publics du Venture Investment Fund (NZVIF) en 2002 et du Seed Co-Investment Fund en 2006, qui ont développé des marchés naissants et généré des projets pour le NZVIF (OCDE, 2020^[120]). En pourcentage du PIB, la taille des investissements en capital-risque est comparable à celle du Royaume-Uni (Graphique 2.27). Néanmoins, un net déficit de financement au démarrage, à savoir de financement en capital-risque des séries A et B qui fait suite au stade de financement d'amorçage, empêche de nombreuses startups et entreprises à forte croissance d'atteindre une échelle significative. En effet, seulement 10 % des entreprises néo-zélandaises qui ont collecté des fonds d'amorçage parviennent à franchir le cap du financement de capital-risque de la série A. Il s'agit là d'un taux de conversion considérablement inférieur à celui des États-Unis, où il est d'environ 40 %, de l'Australie ou de Singapour (Trésor néo-zélandais, 2019^[121]).

Le Trésor prévoit un déficit annuel de financement de 150 millions NZD dans les séries A et B au cours des cinq prochaines années, ce qui équivaut à 70 % de la demande anticipée (Trésor néo-zélandais, 2019^[121]). En outre, l'offre de capital-risque est fortement tributaire de sources étrangères. Pour la période 2012-2017, seulement 53 millions NZD de capital-risque ont été levés sur le marché intérieur, tandis que 122 millions NZD sont des fonds étrangers. Le manque de financement de démarrage empêche le marché du capital-risque néo-zélandais de parvenir à maturité et entrave le développement de l'écosystème

favorable à la commercialisation d'innovations numériques, indispensables à la compétitivité des exportations des services numériques (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021_[10]). Il justifie aussi le départ de startups à fort potentiel de croissance pour aller s'installer à l'étranger et s'y procurer le capital nécessaire à leur expansion.


Graphique 2.27. Le marché du capital-risque est relativement grand par rapport à la taille de l'économie

Investissements en capital-risque en pourcentage du PIB, 2017 ou la dernière année disponible



Note : Les données pour le Japon renvoient aux valeurs de 2016 et celles pour Israël aux valeurs de 2014. Voir la note 2 du Graphique 2.1 pour obtenir la définition des petites économies avancées.

Source : OCDE (2018) Panorama de l'entrepreneuriat, [Entrepreneurship at a Glance Highlights](#)

StatLink  <https://stat.link/n1p7da>

Les pouvoirs publics ont lancé en mars 2020 le fonds de capital-risque Elevate NZ (le fonds Elevate). Il s'agit d'un programme de fonds de fonds qui allouera jusqu'à 300 millions NZD dans des sociétés de capital-risque au cours des cinq prochaines années, afin d'augmenter les investissements dans les séries A et B pour financer des entreprises technologiques à forte croissance. Les sociétés de capital-risque sont tenues de lever des fonds de contrepartie auprès d'autres investisseurs, au moins égaux à l'engagement du fonds Elevate, et d'investir au moins 75 % du fonds dans des financements de séries A et B. La création du fonds Elevate pourrait stimuler un afflux de fonds dans ce domaine, comme celui constaté avec le Seed Co-Investment Fund, qui a contribué à l'essor d'un secteur dynamique d'investisseurs providentiels.

Le fonds Elevate est tenu d'investir au moins 70 % de son capital dans des fonds de capital-risque en Nouvelle-Zélande, tandis qu'il peut investir les 30 % restants dans des fonds à l'étranger, sous réserve que ce capital soit investi dans des entités néo-zélandaises. Toutefois, étant donné que les investisseurs étrangers financent plus du double de capital-risque que les investisseurs nationaux (voir plus haut) et devant l'urgence de financements de séries A et B, les pouvoirs publics devraient assouplir quelque peu cette exigence à court terme. Cela permettrait au fonds Elevate de collaborer plus étroitement avec des sociétés étrangères de capital-risque pour lever davantage de fonds de séries A et B à court terme, tout en atteignant la part de capital intérieur de 70 % à moyen terme. L'accès au réseau mondial d'investisseurs étrangers peut donner aux startups non seulement l'accès à un plus large ensemble de fonds, mais aussi des occasions d'acquérir des connaissances avancées en management et de s'étendre sur des marchés étrangers. En apportant du capital-risque étranger, les pouvoirs publics doivent veiller à assurer une bonne coordination des efforts entre NZ Growth Capital Partners (anciennement le NZVIF) qui gère le fonds

Elevate et le New Zealand Trade and Enterprises (NZTE), qui se charge de mettre en relation des entreprises néo-zélandaises désireuses de lever du capital-développement en vue de leur expansion internationale avec des investisseurs internationaux.

Les pouvoirs publics devraient remédier aux difficultés structurelles qui freinent l'offre intérieure de capital-risque. On en compte plusieurs, dont les incitations qu'ont les banques à préférer les prêts pour l'achat de logements par rapport aux prêts aux entreprises, le manque d'options de sortie pour le capital-risque dû à l'absence de grandes entreprises technologiques nationales à l'affût de nouvelles technologies par l'acquisition de sociétés de capital-risque technologique, le manque de notoriété auprès de grandes entreprises technologiques étrangères malgré plusieurs acquisitions récentes de prestige, ainsi que le manque de possibilités pour les entreprises à forte croissance de devenir cotées en Bourse (Trésor néozélandais, 2019^[121]).

Il faut aussi renforcer les capacités des start-ups à lever des financements tant au niveau national qu'international. Par rapport à celles qui investissent dans du capital corporel, les startups qui exploitent les technologies numériques et investissent massivement dans du capital incorporel ont parfois plus de mal à faire valoir leur valeur ajoutée aux investisseurs (OCDE, s.d.^[122]). Les autorités peuvent, par exemple, mettre en place un programme de coaching des propriétaires de startup par des cadres qui ont de l'expérience à défendre leur projet auprès d'investisseurs et de mise en relation de startups prometteuses avec des investisseurs en tirant parti de leurs points communs (Smith et Garden, 2020).

Stimuler les exportations des entreprises en exploitant les technologies numériques

D'un côté, les exportations incitent les entreprises à adopter les technologies, ce qui renforce leur compétitivité à l'exportation et donc accroît leurs exportations (Encadré 2.2). De l'autre, le bon usage des technologies numériques augmente les chances d'une entreprise à se mettre à exporter (Encadré 2.3). Ce cercle vertueux entre les exportations et l'adoption du numérique peut être favorisé par une meilleure coordination entre les mesures de promotion des exportations et celles de soutien à l'innovation. Les autorités devraient apporter un soutien sans faille aux petites entreprises qui exploitent les technologies numériques et qui cherchent à s'agrandir par l'exportation. Pour asseoir leur compétitivité et profiter de la valeur ajoutée des exportations et de la participation à des chaînes de valeur mondiales, les entreprises néo-zélandaises doivent se spécialiser dans des produits et services hautement différenciés et à forte intensité de connaissances, difficiles à reproduire. La compétitivité de ces produits et services repose pourtant sur de solides capacités d'innovation et sur l'accumulation de capital incorporel (OCDE, s.d.^[122]). On voit là toute l'importance du soutien à l'innovation qui est étroitement lié à la promotion des exportations.

Pour autant, les efforts de promotion des exportations de la Nouvelle-Zélande omettent l'objectif d'accroître le nombre de nouveaux exportateurs. Le NZTE offre des services de promotion des exportations, notamment un soutien à l'utilisation d'outils numériques, comme des plateformes de vente en ligne pour vendre à l'étranger. Cependant, le NZTE consacre environ 80 % de ses ressources financières à apporter un soutien intensif à quelque 700 entreprises exportatrices hautement compétitives et très axées vers la croissance (Agence néo-zélandaise du Commerce et des Entreprises, 2019^[123]). Les entreprises désireuses de se mettre à exporter, quant à elles, bénéficient d'un moindre soutien, sous forme de transfert de connaissances concernant les marchés étrangers et d'aide à la planification de leur stratégie d'exportation. Un portail numérique lancé en 2019 fournit des informations et des conseils pratiques destinés à un plus large public d'exportateurs potentiels. Si certes, face à des ressources limitées, il peut être plus rentable de miser sur les exportateurs établis pour dynamiser les performances d'exportation de la Nouvelle-Zélande, une telle stratégie risque aussi de passer à côté de jeunes entreprises innovantes qui ont des visées internationales dès leurs tout débuts. S'ajoute à cela un risque de « pertes de poids mort » qui se produit quand une aide massive est apportée aux entreprises les plus compétentes qui, avec ou sans soutien, auraient de toute façon gagné des parts de marché à l'exportation. Les pouvoirs publics devraient donc réserver une partie de leurs ressources consacrées aux mesures de promotion des

exportations à repérer des exportateurs potentiels de produits et services à forte intensité de connaissances et difficiles à reproduire, afin d'en favoriser la réussite commerciale sur les marchés étrangers. Une étroite coopération entre le NZTE et Callaghan Innovation serait très utile pour identifier ces entreprises. C'est bien l'une des priorités de la version préliminaire de la Stratégie Recherche, sciences et innovations des pouvoirs publics : « fournir aux startups des services intégrés de soutien et de conseil par l'intermédiaire de Callaghan Innovation et de NZTE pour leur faciliter l'accès aux marchés mondiaux et aux informations sur les clients mondiaux et leur donner une envergure internationale dès leur création. »

Profiter des marchés publics pour favoriser la croissance des services numériques

Les marchés publics constituent un important levier d'action pour accélérer l'essor de secteurs stratégiques en profitant d'une vaste demande. À mesure que l'État néo-zélandais évoluera vers l'administration numérique (voir plus haut), il lui faudra investir dans tout un éventail d'infrastructures et de systèmes numériques afin d'offrir des services numériques axés sur l'utilisateur. Les autorités auraient tout à gagner à utiliser délibérément leurs marchés de TIC pour promouvoir la croissance d'entreprises néo-zélandaises qui introduisent de nouvelles solutions numériques.

En vertu de la règle des marchés publics, les organismes publics doivent chercher des moyens d'accroître l'accès aux marchés publics par des entreprises néo-zélandaises. Pourtant, MacLennan (2021^[124]) constate qu'en 2020, les marchés publics de TIC ayant fait l'objet d'annonces publiques sur le portail des appels d'offres publics ne représentaient que 2 % des dépenses annuelles de l'État. Cela signifie que la majorité des marchés publics de TIC ont été attribués en invoquant des exemptions à la règle de la passation des marchés, à savoir par le biais de la passation de marchés secondaires, où l'organisme acheteur achète auprès d'un groupe de fournisseurs pré-approuvés (Chapitre 1). Il s'agit souvent de grandes entreprises en place qui forment un groupe généralement fermé aux nouveaux venus qui se retrouvent ainsi bel et bien exclus des marchés publics. Cette pratique est particulièrement préjudiciable pour les marchés de services numériques qui peuvent avoir un grand rôle à jouer pour contribuer à la croissance d'entreprises numériques et à la diffusion de technologies numériques. En 2018, les autorités ont créé un réseau de marchés numériques, baptisé Marketplace, qui met en relation des organismes publics avec des fournisseurs de produits et services novateurs. Près de 80 % des fournisseurs qui demandent à s'y inscrire sont des entreprises nationales, souvent des PME. Pour le moment, Marketplace est ouvert à quatre types de services numériques, notamment les services SaaS (logiciel en tant que service) et les services de conseil et professionnels. Les pouvoirs publics entendent abandonner progressivement la passation de marchés secondaires en faveur de ce nouveau système qui permet de réduire à la fois les obstacles de participation aux marchés publics pour les fournisseurs, ainsi que le temps et les coûts dépensés par les organismes publics. Ils envisagent d'élargir le périmètre des produits et services TIC disponibles sur Marketplace. Le responsable du service numérique du pays se charge de coordonner les efforts visant à rationaliser la procédure de passation des marchés de produits et services TIC dans l'ensemble des organismes publics et de mettre en place un ensemble commun d'accords sur les marchés publics. Cette ligne directrice commune devrait prévoir l'abandon de la passation de marchés secondaires.

Amorcer l'innovation numérique dans le secteur agricole

L'innovation numérique dans le secteur agricole accuse du retard, faute d'une prise de conscience des avantages que confère l'adoption de technologies, et faute des compétences requises pour soumettre les systèmes de production à des changements transformateurs. Le manque d'accès au haut débit dans les zones rurales entrave également l'utilisation des technologies numériques à forte intensité de données. S'y ajoutent d'autres problèmes propres aux outils numériques. Par exemple, les plateformes de gestion de l'irrigation, des engrais et du suivi des animaux sont fragmentées et pas toujours interopérables. De plus, les données qu'elles génèrent se combinent mal à celles produites par d'autres systèmes (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2021^[52]). Une pareille fragmentation empêche

l'utilisation d'outils numériques de pointe qui nécessitent l'intégration de gros volumes de données. Le partage de données par les agriculteurs adoptant les technologies numériques se heurte aussi à un manque de gouvernance bien définie concernant la propriété des données et l'appropriation de la valeur économique générée par ces données, ce qui entrave les possibilités d'une innovation axée sur les données (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2021^[52]). On constate en outre une croissance faible des exportations des technologies agricoles (Agritech) en Nouvelle-Zélande, contrairement aux exportations agricoles (Agritech New Zealand, 2020^[28]). De nombreuses entreprises de l'Agritech rivalisent sur le marché intérieur de petite taille et échouent à atteindre une échelle suffisante pour devenir compétitives sur le plan international. Les innovations technologiques du secteur agricole néo-zélandais reposent souvent sur un modèle pastoral et à ce titre, il est fréquent qu'elles ne soient pas transférables dans d'autres pays dont les systèmes agricoles sont différents. De plus, il est fréquent que les grands acteurs de l'écosystème de l'innovation agricole se concentrent sur des questions de production intérieure et qu'ils affichent peu de capacités ou d'intérêt à proposer des solutions novatrices à des problèmes agricoles mondiaux (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2021^[52]).

Renforcer la concurrence

Bien qu'en Nouvelle-Zélande, le secteur de l'agriculture soit plus exposé à la concurrence mondiale que dans d'autres pays de l'OCDE (voir plus haut), il est essentiel de maintenir et de renforcer de saines pressions concurrentielles et de faibles obstacles à l'entrée pour promouvoir l'adoption des technologies (Nicoletti, von Rueden et Andrews, 2020^[125]). L'industrie laitière, premier secteur d'exportation de la Nouvelle-Zélande, a subi des changements structurels majeurs depuis la ratification en 2001 de la Loi sur la restructuration du secteur laitier qui a donné naissance à Fonterra, coopérative d'agriculteurs géante qui contrôlait 96 % de la production laitière de la Nouvelle-Zélande. Cette loi prévoyait toutefois des dispositions autorisant les agriculteurs à quitter la coopérative Fonterra pour fournir d'autres transformateurs laitiers et à la réintégrer ultérieurement, et ce à leur guise. Elle prévoyait également que d'autres transformateurs de produits laitiers pouvaient obtenir le lait cru nécessaire pour leur permettre de rivaliser sur les marchés laitiers (OCDE, 2021^[22]). Par ailleurs, cette loi a eu pour effet de déréglementer l'exportation des produits laitiers en autorisant l'ensemble des transformateurs de produits laitiers à vendre leurs produits sur les marchés internationaux. Ces réformes ont conduit à l'apparition de nouvelles entreprises de transformation des produits laitiers qui ont introduit des modèles économiques novateurs, spécialisées dans des produits de niche à forte valeur ajoutée (Commission néo-zélandaise de la productivité, 2021^[10]). La modification de 2020 apportée à la Loi sur la restructuration du secteur laitier supprimera à partir de juin 2023 la disposition d'admission libre qui obligeait Fonterra à réintégrer tous les agriculteurs qui l'avaient quittée pour aller fournir une autre entreprise laitière. Les agriculteurs risquent de se retrouver enfermés dans la chaîne d'approvisionnement de Fonterra, ce qui aura pour effet d'infléchir et la concurrence et le dynamisme de l'industrie laitière, qui reste dominée par Fonterra. L'allègement de la pression exercée sur la concurrence pourrait freiner la diffusion des technologies numériques. Fonterra risque d'être moins encline à innover et à adopter les technologies numériques pour améliorer sa rentabilité. S'en trouveront désavantagées les entreprises plus jeunes et plus agiles, qui sont davantage susceptibles d'introduire des innovations numériques perturbatrices. Les pouvoirs publics devraient examiner attentivement les implications qu'aura cette modification de cette loi sur le dynamisme du marché et l'innovation du premier secteur industriel de la Nouvelle-Zélande, et l'annuler si nécessaire.

Renforcer les capacités d'exploitation des technologies numériques

Une action publique s'impose pour aider les agriculteurs à cerner les technologies et les connaissances requises pour relever les défis du marché et de l'environnement, à doter leurs effectifs des compétences numériques et de gestion nécessaires pour exploiter les outils numériques et à adapter leur organisation du travail en vue d'optimiser l'efficacité des outils numériques. Dans les années 1970 et 1980, les autorités néo-zélandaises avaient pris des mesures concrètes de transfert des technologies en fournissant des services de vulgarisation qui avaient contribué à l'adoption rapide de technologies par les exploitations agricoles. Ce soutien direct aux agriculteurs a été supprimé à la fin des années 1980 dans le cadre des

réformes de plus large envergure du secteur public, qui ont abouti à la privatisation des services de vulgarisation en 1996. Depuis, l'aide publique à l'agriculture se concentre sur la recherche-développement, en laissant en grande partie à d'autres acteurs le soin de promouvoir l'adoption et la vulgarisation des nouvelles technologies. Cependant, il est plus que jamais important de bénéficier de programmes de vulgarisation actualisés et accessibles, surtout dans un contexte de contraintes environnementales plus strictes et d'évolutions technologiques rapides. Le ministère des Industries primaires a récemment réintégré l'espace des services de vulgarisation pour aider les agriculteurs à prendre des décisions qui favorisent l'utilisation durable des terres et améliorent les résultats agricoles. Quelque 35 millions NZD ont été affectés jusqu'en juin 2023 pour soutenir jusqu'à 2 200 producteurs. Quoique le bienvenu, ce nouveau programme de vulgarisation ne recueillera l'adhésion des agriculteurs que s'il parvient à mobiliser des groupes du secteur et d'autres acteurs de confiance. Il nécessitera une étroite collaboration entre agriculteurs et chercheurs pour produire conjointement des connaissances et des solutions efficaces (Casalini, Bagherzadeh et Gray, 2021^[25]), étant donné que les moyens disponibles en matière d'action publique sont bien moindres que dans les années 1970 et 1980.

Lancé en mars 2021 par un consortium de 54 organisations dont des associations professionnelles, des établissements d'enseignement supérieur, des Maoris, des employeurs et des salariés, le Centre d'excellence professionnelle, baptisé « CoVE », pour l'alimentation et les fibres a pour mandat de favoriser le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Le CoVE est l'un des trois centres-pilotes bénéficiaires d'un financement de 18 millions NZD sur quatre ans. Sa mission est de repérer l'excellence dans l'enseignement professionnel dans le domaine de l'alimentation et des fibres et de stimuler les innovations en finançant des projets spécialisés qui mettent à l'épreuve des idées originales. Il partagera également des travaux de recherche appliquée avec des entreprises et fournira un soutien à la formation aux entreprises. Même s'il reste encore à finaliser le détail des activités du CoVE pour l'alimentation et les fibres, les autorités publiques devraient s'en servir d'outil utile pour diffuser des innovations numériques et des pratiques de management qui accompagnent les technologies numériques.

Améliorer l'interopérabilité et les données ouvertes

C'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de prendre l'initiative d'établir des normes uniformément reconnues ou respectées pour les produits et services de technologies agricoles (Agritech), afin d'en assurer l'interopérabilité entre les plateformes d'outils numériques. Ils devraient exiger des acteurs de l'Agritech de converger vers des normes spécifiques, tout en les laissant choisir celles les plus adaptées qui sont compatibles avec leurs intérêts commerciaux. Il peut s'agir notamment de normes établies sur les marchés mondiaux de l'Agritech, ce qui faciliterait les exportations de technologies agricoles tout en veillant à leur interopérabilité avec les systèmes étrangers. Ce n'est que si elles ont accès à des données utiles que les innovations numériques produiront des solutions efficaces aux défis agricoles. Les pouvoirs publics devraient proposer un cadre de gouvernance pour les données agricoles qui concilie la protection et la confidentialité des données avec l'intérêt économique des agriculteurs vis-à-vis des données qu'ils génèrent, tout en favorisant un large accès à ces données afin d'en exploiter le potentiel en faveur de la croissance et de l'innovation du secteur (Jouanjean et al., 2020^[126]). Un moyen d'y parvenir consiste à établir des droits de propriété à l'égard de ces données, par exemple en élargissant le cadre du droit des consommateurs concernant leurs données (voir plus haut). Enfin, les pouvoirs publics devraient également communiquer aux agriculteurs les données qu'ils ont recueillies à des fins réglementaires regroupées dans un format facilement utilisable afin de les aider à exploiter les outils numériques pour mieux respecter les réglementations environnementales. Les pouvoirs publics devraient remédier au manque de cohérence des exigences en matière de mesures et de rapports entre les conseils, en particulier en ce qui concerne les normes environnementales, qui nuit à l'utilité des données publiques pour l'Agritech (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2021^[52]). Les pouvoirs publics devraient également répondre aux besoins non satisfaits des agriculteurs et du secteur des technologies agricoles en matière de données en recueillant des données utiles, comme celles qui aident les agriculteurs à se préparer à des catastrophes naturelles (Casalini, Bagherzadeh et Gray, 2021^[25]).

Favoriser la croissance de l'AgriTech au moyen des exportations

L'AgriTech sera la clé de la diffusion des technologies numériques dans le secteur agricole. C'est bien ce secteur qui fournira les technologies et les solutions commerciales qui permettront au secteur agricole de doper la productivité et de s'emparer d'une plus grande part de la valeur ajoutée des chaînes de valeur alimentaires mondiales. L'écosystème d'innovations de l'AgriTech est en plein essor, soutenu par la création et l'expansion d'AgriTech New Zealand, consortium de grandes entreprises agricoles et de startups, d'établissements de recherche, d'organismes publics et de sociétés technologiques. La récente mesure prise par les pouvoirs publics d'accroître le financement de capital-risque de démarrage (voir plus haut) serait propice au développement de cet écosystème. Reconnu par les autorités publiques comme l'un des secteurs stratégiques du pays, le secteur de l'AgriTech a reçu 11.4 millions NZD de financements pour élaborer le Plan de transformation du secteur de l'AgriTech, qui prévoit des stratégies de croissance et de mise à l'échelle.

Néanmoins, pour poursuivre sa croissance, l'AgriTech a besoin de se développer à l'exportation. Il est important que les chercheurs et les entreprises de l'AgriTech cessent de se concentrer sur les besoins agricoles nationaux pour se préoccuper des enjeux internationaux et envisager les possibilités d'exportation, afin de mieux rentabiliser leurs innovations. Or jusqu'à présent, il n'existe aucune mesure de soutien spécifique pour favoriser les exportations de l'AgriTech. En juillet 2020, les pouvoirs publics ont lancé Fit for a Better World, une feuille de route sur dix ans conçue pour dynamiser les recettes à l'exportation du secteur agricole (à hauteur de 44 milliards NZD) au cours de la prochaine décennie (Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi, 2021^[52]). Toutefois, cette feuille de route omet d'accorder à l'AgriTech la prééminence qu'il mérite. Les pouvoirs publics devraient définir les exportations d'AgriTech comme faisant partie intégrante des exportations agricoles et y affecter les mesures de soutien à l'innovation et de promotion des exportations en conséquence. En outre, il conviendrait de tirer parti de l'instauration du Partenariat économique régional global, qui représente plus de la moitié des exportations et des importations agroalimentaires de la Nouvelle-Zélande, comme une occasion de promouvoir les exportations de l'AgriTech.

CONSTATS	RECOMMANDATIONS [Principales recommandations en gras]
Mettre en œuvre une stratégie de transformation numérique complète	
La Nouvelle-Zélande s'est lancée dans l'établissement d'une stratégie nationale de transformation numérique, qui vise à promouvoir la confiance, l'inclusion et la croissance dans l'économie et la société numériques	Faire avancer la stratégie nationale pour le numérique en veillant à ce que la coordination stratégique entre tous les domaines de l'action publique soit placée au cœur des préoccupations et en collectant des données à l'appui de cette stratégie.
Améliorer l'accès à des infrastructures de communication de haute qualité	
Malgré le déploiement rapide du haut débit, il subsiste des zones non desservies en milieu rural, qui retardent l'utilisation des technologies numériques à forte intensité de données dans l'agriculture	Accélérer les investissements dans l'infrastructure du réseau mobile financés par le Mobile Black Spot Fund.
Suite à la hausse des coûts de transport et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales liées à la pandémie de Covid-19, le coût des appareils numériques a augmenté, ce qui risque d'exclure les ménages pauvres de l'accès à Internet.	Envisager d'accorder des subventions aux ménages à faible revenu pour les coûts d'accès à une connectivité de haute qualité, qui comprennent l'abonnement au haut débit et les appareils numériques.
Renforcer les compétences numériques et la qualité du management	
Il n'existe pas suffisamment de compétences avancées en TIC sur le plan national. La médiocrité du niveau en mathématiques limite la proportion d'élèves capables d'obtenir les diplômes universitaires nécessaires à une carrière dans les TIC.	<p>Améliorer l'enseignement des mathématiques et des sciences dans les écoles primaires, notamment en mettant davantage l'accent sur la pédagogie inductive et l'encadrement pédagogique s'appuyant sur des bases de connaissances judicieusement articulées, pour les élèves et pour les enseignants.</p> <p>Mettre sur pied des programmes de formation en apprentissage et de stages dans le domaine du numérique et étendre le programme GovTechTalent Graduate, destiné aux jeunes diplômés, à l'ensemble des organismes du secteur public.</p> <p>Élaborer des programmes visant à aider les Māori et les femmes à mener des carrières dans le domaine du numérique.</p>
Le manque de compétences en management entrave l'adoption du numérique et les investissements dans les changements organisationnels complémentaires nécessaires pour permettre la croissance de la productivité par la transformation numérique.	Promouvoir la diffusion de bonnes pratiques de gestion au moyen de conseils en management en entreprise, de programmes de formation ou d'autres approches novatrices. Renforcer la recherche universitaire en sciences du management.
Adapter les réglementations pour l'ère numérique	
Certaines réglementations néo-zélandaises manquent de flexibilité pour s'adapter à des innovations numériques disruptives. Elles manquent d'un cadre pour favoriser la portabilité des données et de l'agilité nécessaire pour empêcher des fusions et acquisitions anticoncurrentielles dans les services numériques.	<p>Adopter des réglementations basées sur des buts qui stipulent des objectifs réglementaires tout en laissant de la flexibilité dans les technologies utilisées.</p> <p>Doter la NZ Commerce Commission de pouvoirs d'ordonner aux parties à la concentration de lui demander son autorisation. Lui donner également le pouvoir de stopper un rapprochement entre des parties le temps que dure son enquête et d'ordonner à des entités étrangères parties à une fusion de produire des informations nécessaires à ses investigations.</p>
Assurer un environnement numérique sécurisé	
Les cyberattaques ont augmenté à la suite des confinements dus au Covid-19, mais peu d'entreprises ont renforcé leurs technologies de sécurité, formé leurs effectifs à la cybersécurité ou mis en place des politiques de sécurité numérique.	Sensibiliser particulièrement les PME aux cyberattaques et à la nécessité d'une bonne gestion de la sécurité numérique. Encourager les entreprises à effectuer des exercices d'évaluation des risques numériques.
Promouvoir la transformation numérique des petites entreprises	
Les établissements de recherche ne disposent pas de réseaux solides pour fournir une assistance technique aux petites entreprises dont les capacités numériques sont lacunaires, ni des conseils sur les changements organisationnels nécessaires pour utiliser au mieux les technologies numériques.	Accroître la capacité de l'initiative Digital Boost à fournir aux petites entreprises des conseils à la fois techniques et en management. Assurer la stabilité de son financement.
Une adoption plus large des technologies numériques par les petites entreprises a un effet incitatif sur d'autres petites entreprises qui apprennent de leurs pairs mais qui hésitent devant les coûts financiers qu'elles entraînent.	Envisager l'introduction d'un soutien financier à l'adoption du numérique par les petites entreprises.
Le manque de financement à un stade précoce est un frein à la commercialisation des innovations numériques. Les pouvoirs publics ont lancé le fonds de capital-risque Elevate NZ, qui co-investit avec des fonds de capital-risque dans le financement des séries A et B. Toutefois, le fonds Elevate doit investir au moins 70 % de ses fonds dans des fonds de	Autoriser le fonds Elevate à investir plus de 30 % de son capital dans des fonds à l'étranger à court terme, à condition d'investir ce capital dans des financements de série A et B pour des entreprises néo-zélandaises. Viser à atteindre la part de 70 % à moyen et long terme.

capital-risque néo-zélandais qui, jusqu'à présent, n'ont fourni qu'une infime partie des financements de démarrage.	
L'appui des pouvoirs publics à l'innovation numérique et les mesures de promotion des exportations sont mal coordonnés.	Apport d'un soutien sans faille aux startups numériques innovantes pour favoriser leur expansion mondiale précoce grâce à une meilleure coordination entre Callaghan Innovation et New Zealand Trade Enterprise.
La passation des marchés publics en ayant recours à des groupes de fournisseurs pré-approuvés (passation de marchés secondaires) prive les jeunes entreprises innovantes d'une possibilité de se développer plus rapidement en puisant dans ce grand marché.	Délaisser la passation de marchés secondaires en faveur de la passation des marchés de produits et services TIC en faisant un meilleur usage du Marketplace.
Amorcer l'innovation numérique dans le secteur agricole	
La modification de 2020 apportée à la Loi de 2001 sur la restructuration du secteur laitier supprimera à partir de juin 2023 la disposition d'admission libre qui obligeait Fonterra, la coopérative géante appartenant à des agriculteurs, à réintégrer tous les agriculteurs qui l'avaient quittée pour aller fournir une autre entreprise laitière. Cette modification risque de saper la concurrence et l'innovation dans le secteur de la transformation des produits laitiers en fournissant un avantage injustifié à Fonterra par rapport à des entreprises plus jeunes et plus agiles, davantage susceptibles d'introduire des innovations numériques aux effets perturbateurs.	Surveiller de près les retombées de la modification de la Loi sur la restructuration du secteur laitier sur le dynamisme du marché et l'innovation dans le secteur laitier, et l'annuler si nécessaire.
L'innovation numérique dans le secteur agricole accuse du retard, faute d'une prise de conscience des avantages que confère l'adoption de technologies, et faute des compétences requises pour engager des changements transformateurs dans les systèmes de production.	Assurer l'efficacité du nouveau programme de vulgarisation grâce à une forte participation de groupes de l'industrie et d'autres acteurs de confiance. Tirer parti du Centre d'excellence professionnelle pour l'alimentation et les fibres pour diffuser des innovations numériques et des pratiques de management qui complètent les technologies numériques.
Les plateformes numériques de gestion de l'irrigation, des engrais et du suivi des animaux ne sont pas forcément interopérables et ne produisent pas non plus toujours des données faciles à combiner.	Garantir l'interopérabilité entre les plateformes d'outils numériques en exigeant l'adoption de normes communes par les acteurs de l'AgriTech, tout en les laissant choisir celles les mieux adaptées vers lesquelles converger.
De nombreuses entreprises de l'AgriTech se font concurrence sur le marché intérieur de petite taille, sans atteindre l'échelle suffisante pour exercer une forte pression concurrentielle.	Promouvoir les exportations de l'AgriTech parallèlement à l'augmentation généralisée des exportations agricoles. Appuyer la collaboration en matière d'innovation avec les entreprises et les établissements de recherche étrangers.

Références

- Absolute IT (2021), *Tech & Digital Remuneration Report - July 2021*. [83]
- Agence néo-zélandaise du Commerce et des Entreprises (2019), *Briefing for the Incoming Minister*. [123]
- Agritech New Zealand (2020), *Aotearoa Agritech Unleashed*. [28]
- Akerman, A., E. Leuven et M. Mogstad (2018), « Information Frictions, Internet and the Relationship between Distance and Trade », *Memorandum*, n° 01/2018, Department of Economics, University of Oslo, Oslo. [39]
- Attrey, A., M. Leshner et C. Lomax (2020), « The role of sandboxes in promoting flexibility and innovation in the digital age », *Going Digital Toolkit Policy Note*, n° 2, OCDE, Paris. [105]
- Australian Productivity Commission and New Zealand Productivity Commission (2019), *Growing the digital economy in Australia and New Zealand Maximising opportunities for SMEs*. [34]
- Bai, J. et al. (2020), « Search and Information Frictions on Global E-Commerce Platforms: Evidence from Aliexpress », *NBER Working Paper*, n° 28100, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA. [41]
- Baldwin, J. et W. Gu (2004), « Trade Liberalization: Export Market Participation, Productivity Growth, and Innovation », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 20/3, pp. 372-392. [43]
- Bank of New Zealand (2021), *Digital skills for life in Aotearoa*. [57]
- Baragwanath, T. (2021), « Digital opportunities for demand-side policies to improve consumer health and the sustainability of food systems », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 148, Éditions OCDE, Paris. [24]
- Better for Business (2020), *Business Health & Digital Enablement Research - Key Findings, December 2020*. [19]
- Better for Business (2020), *NZ Business Digital Landscape*, <https://www.betterforbusiness.govt.nz/dmsdocument/12863-nz-business-digital-landscape-december-2020> (consulté le 5 octobre 2021). [16]
- Black, S. et L. Lynch (2001), « How to compete: The impact of workplace practices and information technology on productivity », *Review of Economics and Statistics*, vol. 83/3, pp. 434-445. [94]
- Bloom, N. et al. (2014), « The distinct effects of information technology and communication technology on firm Organization », *Management Science*, vol. 60/12, pp. 2859-2885. [95]
- Bloom, N. et al. (2020), « Do management interventions last? Evidence from India », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 12/2, pp. 198-219. [97]
- Bloom, N., R. Sadun et J. Van Reenen (2012), « Americans do IT better: US multinationals and the productivity miracle », *American Economic Review*, vol. 102/1, pp. 167-201. [93]
- Blum, B. et A. Goldfarb (2006), « Does the internet defy the law of gravity? », *Journal of International Economics*, vol. 70/2, pp. 384-405. [40]

- Bruhn, M., D. Karlan et A. Schoar (2018), « The impact of consulting services on small and medium enterprises: Evidence from a randomized trial in Mexico », *Journal of Political Economy*, vol. 126/2, pp. 635-687. [98]
- Brynjolfsson, E., L. Hitt et S. Yang (2002), « Intangible Assets: Computers and Organizational Capital Paper 138 », *Brookings Papers on Economic Activity: Macroeconomics*, vol. 1, pp. 137-199. [91]
- Brynjolfsson, E. et al. (2008), « Scale Without Mass: Business Process Replication and Industry Dynamics », *Harvard Business School Technology & Operations Mgt. Unit Research Paper*, n° 07-016. [2]
- Brynjolfsson, E., D. Rock et T. Syverson (2021), « The Productivity J-Curve: How Intangibles Complement General Purpose Technologies », *American Economic Journal: Macroeconomics*, vol. 13/1, pp. 333-372. [3]
- Bureau du Commissaire pour la protection des données (2020), *Privacy concerns and sharing data - Final*. [113]
- Bustos, P. (2011), « Trade liberalization, exports, and technology upgrading: Evidence on the impact of MERCOSUR on argentinian firms », *American Economic Review*, vol. 101/1, pp. 304-340, <https://doi.org/10.1257/aer.101.1.304>. [42]
- Callaghan Innovation (2020), *Callaghan Innovation Annual Report 2020*. [119]
- Cardona, M., T. Kretschmer et T. Strobel (2013), « ICT and productivity: Conclusions from the empirical literature », *Information Economics and Policy*, vol. 25/3, pp. 109-125. [90]
- Casalini, F., M. Bagherzadeh et E. Gray (2021), « Building the Resilience of New Zealand's Agricultural Sector to Floods », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 160, Éditions OCDE, Paris. [25]
- CERT (2020), *CERT NZ 2020 Summary*. [117]
- Chakravorti, B., R. Chaturvedi et C. Filipovic (2019), *EASE OF DOING DIGITAL BUSINESS 2019: Which Countries Help Expedite Entry, Growth, and Exit of Technology-Based Businesses?*. [108]
- Commission du commerce néozélandaise (2021), *Annual Telecommunications Monitoring Report: 2020 Key Facts*. [67]
- Commission néo-zélandaise de la productivité (2021), *New Zealand firms: reaching for the frontier*. [10]
- Corrado, C. et al. (2021), « New evidence on intangibles, diffusion and productivity », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, n° 2021/10, Éditions OCDE, Paris. [5]
- Crown Infrastructure Partners (2021), *Quarterly Connectivity Update Q2: to 30 June 2021*. [65]
- Damijan, J., Č. Kostevc et S. Polanec (2008), « From innovation to exporting or vice versa? Causal link between innovation activity and exporting in Slovenian microdata ». [44]
- Darr, C. et al. (2018), « Report 19, NMSSA Mathematics and Statistics 2018 - Key Findings ». [74]

- De Loecker, J. (2007), « Do exports generate higher productivity? Evidence from Slovenia », [33]
Journal of International Economics, vol. 73/1, pp. 69-98.
- de Serres, A., N. Yashiro et H. Boulhol (2014), « An International Perspective on the New Zealand Productivity Paradox », [31]
Working Paper, n° 2014/01, Commission néo-zélandaise de la productivité, Wellington.
- Deloitte (2018), *Copyright in the digital age An economic assessment of fair use in New Zealand*, [103]
<https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/nz/Documents/Economics/dae-nz-copyright-fair-use-final.pdf> (consulté le 9 octobre 2021).
- Department of Internal Affairs (2018), *Algorithm assessment report*. [114]
- Disdier, A. et K. Head (2008), « The Puzzling Persistence of the Distance Effect on Bilateral Trade », [38]
The Review of Economics and Statistics, vol. 90/1, pp. 37-48.
- Education Review Office (2021), *Education Review Office (ERO): Literacy and Mathematics: ERO's Evidence*. [77]
- Education Review Office (2019), *It's Early Days for the New Digital Technologies Curriculum Content*. [82]
- Fabling, R. (2021), « Living on the edge: An anatomy of New Zealand's most productive firms », [96]
Motu Working Paper, n° 21-01, Motu Economic and Public Policy Research, Wellington.
- Fabling, R. et A. Grimes (2021), « Picking up speed: Does ultrafast broadband increase firm productivity? », [49]
Information Economics and Policy, vol. In Print..
- Fabling, R. et L. Sanderson (2013), « Exporting and firm performance: Market entry, investment and expansion », [50]
Journal of International Economics, vol. 89/2, pp. 422-431.
- Fabling, R. et L. Sanderson (2010), « Entrepreneurship and aggregate merchandise trade growth in New Zealand », [30]
Journal of International Entrepreneurship, vol. 8/2, pp. 182-199.
- Forum économique mondial (2020), *Agile Regulation for the Fourth Industrial Revolution A Toolkit for Regulators*. [101]
- Freund, C. et D. Weinhold (2004), « The effect of the Internet on international trade », [36]
Journal of International Economics, vol. 62/1, pp. 171-189.
- Gal, P. et al. (2019), « Digitalisation and productivity: In search of the holy grail – Firm-level empirical evidence from EU countries », [20]
Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1533, Éditions OCDE, Paris.
- Garicano, L. (2010), « Policemen, managers, lawyers: New results on complementarities between organization and information and communication technology », [89]
International Journal of Industrial Organization, vol. 28/4, pp. 355-358.
- Gavaghan et al. (2019), *Government Use of Artificial Intelligence in New Zealand*. [115]
- Godfrey, J. et M. Freeman (2019), *Why business matters - The University of Auckland*, [131]
<https://www.auckland.ac.nz/en/news/2019/08/07/why-business-matters.html> (consulté le 9 octobre 2021).

- Godfrey, J. et M. Freeman (2019), *Why business matters - The University of Auckland*, <https://www.auckland.ac.nz/en/news/2019/08/07/why-business-matters.html>. [100]
- GOFAR (2021), *New Zealand's Vision for Agricultural Robotics*, <https://www.agricultural-robotics.com/news/new-zealand-s-vision-for-agricultural-robotics> (consulté le 27 septembre 2021). [27]
- Gouvernement de la Nouvelle-Zélande (2021), « Towards a Digital Strategy for Aotearoa Enabling all of Aotearoa New Zealand to flourish and prosper in a digital world », *Discussion Document*. [130]
- Gouvernement de la Nouvelle-Zélande (2020), *Supporting seniors to embrace technology | Beehive.govt.nz*, <https://www.beehive.govt.nz/release/supporting-seniors-embrace-technology> (consulté le 5 octobre 2021). [58]
- Government Chief Data Steward (2018), *Data Strategy and Roadmap For New Zealand's data*. [60]
- Green, R. et R. Agarwal (2011), « Management Matters in New Zealand: How Does Manufacturing Measure Up ? », *Occasional paper*, n° 11/3, Ministère du développement économique, Nouvelle-Zélande. [86]
- Grimes, A. et W. Townsend (2017), « The Effect of Fibre Broadband on Student Learning The Effect of Fibre Broadband on Student Learning », *Motu Working Paper*, n° 17-03, Motu Economic and Public Policy Research, Wellington. [66]
- Grimes, A. et D. White (2019), *Digital inclusion and wellbeing in New Zealand*. [53]
- Han, K. et al. (2011), « Information Technology Spillover and Productivity: The Role of Information Technology Intensity and Competition », *Journal of Management Information Systems*. [12]
- Hernandez, J. (2021), « The State of Schooling », The New Zealand Initiative, Wellington. [78]
- Herrlinger, J. et al. (2021), *New Competition Law in Germany - 10th amendment to German Act against Restraints of Competition passed*, White & Case LLP, <https://www.whitecase.com/publications/alert/new-competition-law-germany-10th-amendment-german-act-against-restraints#> (consulté le 5 octobre 2021). [111]
- Hornstein, A. et P. Krusell (1996), « Can Technology Improvements Cause Productivity Slowdowns? », *NBER Macroeconomics Annual*, vol. 11, pp. 209-276. [4]
- InternetNZ (2020), *Perceptions of the Internet 2020*. [51]
- InternetNZ (2018), *Getting copyright right in the information age An InternetNZ position paper*. [129]
- InternetNZ (2018), *Solving digital divides together - An InternetNZ position paper*. [54]
- Intezari, A. et al. (2019), « Why are leaders trusting their gut instinct over analytics? And what to do about it », *NZBusiness* 4, pp. 10-11. [14]
- Jouanjean, M. et al. (2020), « Issues around data governance in the digital transformation of agriculture : The farmers' perspective », *Documents de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries*, n° 146, Éditions OCDE, Paris. [126]

- Lileeva, A. et D. Trefler (2010), « Improved Access to Foreign Markets Raises Plant-Level Productivity. . . for Some Plants », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 125/3, pp. 1051-1099. [47]
- Lips, M. et al. (2020), *Understanding, explaining and self-evaluating digital inclusion and exclusion among senior citizens*. [56]
- MacLennan, V. (2021), *The Harsh Reality of NZ Government Digttech Procurement*, NZ Rise, <https://nzrise.org.nz/the-impact-of-government-procurement-exemptions/> (consulté le 5 octobre 2021). [124]
- Manaaki Whenua (2017), *Survey of Rural Decision Makers 2017*, <https://www.landcareresearch.co.nz/discover-our-research/environment/sustainable-society-and-policy/survey-of-rural-decision-makers/2017/> (consulté le 27 septembre 2021). [29]
- May, S. (2017), *PISA 2015 Collaborative Problem Solving Report*, Ministère de l'éducation, Wellington. [80]
- May, S., A. Jang-Jones et A. McGregor (2019), *PISA2018 New Zealand Summary Report System Performance & Equity*, Ministry of Education. [72]
- McKenzie, D. (2021), « Small business training to improve management practices in developing countries: Re-assessing the evidence for 'training doesn't work' », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 37/2, pp. 276-301. [99]
- Medina, E. et A. McGregor (2019), *PISA 2018 Reading in New Zealand - Reading achievement & experiences of 15-year-olds*, Ministère de l'Éducation, Wellington. [79]
- Melitz, M. (2003), « The Impact of Trade on Intra-Industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity », *Econometrica*, vol. 71/6, pp. 1695-1725. [32]
- Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie (2020), *Governance Innovation Redesigning Law and Architecture for Society 5.0*. [107]
- Ministère de l'Éducation (2019), « Supporting all schools to succeed Reform of the Tomorrow's Schools system », <http://www.education.govt.nz> (consulté le 28 septembre 2021). [75]
- Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi (2021), *Quarterly connectivity update Q2: to 30 June 2021*. [52]
- Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi (2020), *Agritech Industry Transformation Plan*. [23]
- Ministère des Affaires, de l'Innovation et de l'Emploi (2019), *Building Digital Capability for NZ Small Business Project : Key findings*. [128]
- Ministère des Industries primaires (2020), *Fit for a Better World: Accelerating our economic potential*. [127]
- Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme (2018), *Guideline regarding Safety Technology for Automated Vehicles in Japan*. [106]
- Mostafa, T., A. Echazarra et H. Guillou (2018), « The science of teaching science: An exploration of science teaching practices in PISA 2015 », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 188, Éditions OCDE, Paris. [76]

- Mullis, I. V. S., Martin, M. O., Foy, P., Kelly, D. L., et Fishbein, B. (2020), « TIMSS 2019 International Results in Mathematics and Science. Boston College, TIMSS & PIRLS International Study Center ». [73]
- New Zealand Digital Government (2020), *Digital Inclusion Action Plan 2020–2021*. [55]
- New Zealand Digital Skills Forum (2021), *Digital Skills For Our Digital Future*, New Zealand Digital Skills Forum, <https://nztech.org.nz/reports/digital-skills-for-our-digital-future/> (consulté le 29 septembre 2021). [84]
- Nicoletti, G., C. von Rueden et D. Andrews (2020), « Digital technology diffusion: A matter of capabilities, incentives or both? », *European Economic Review*, vol. 128, p. 103513. [125]
- NZ Post (2021), *Analysis: On our way to a record 2021?*, <https://ecommercespotlight.co.nz/july-2021-analysis-our-way-record-year-2021>. [18]
- OCDE (2021), *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2021: Addressing the Challenges Facing Food Systems*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2d810e01-en>. [22]
- OCDE (2021), *OECD Digital Economy Outlook 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bb167041-en>. [1]
- OCDE (2021), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2021 : Se former pour la vie*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fc97e6d3-fr>. [70]
- OCDE (2021), *Recommandation du Conseil en faveur d'une gouvernance réglementaire agile permettant de mettre l'innovation à profit*, Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 5-6 octobre 2021. [102]
- OCDE (2021), *Strengthening Economic Resilience Following the COVID-19 Crisis: A Firm and Industry Perspective*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2a7081d8-en>. [7]
- OCDE (2021), *The Digital Transformation of SMEs*, OECD Studies on SMEs and Entrepreneurship, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bdb9256a-en>. [9]
- OCDE (2020), « Digital Government Index (DGI): 2019 Results and key messages », *Documents d'orientation sur la gouvernance publique de l'OCDE*, n° 03, Éditions OCDE, Paris. [59]
- OCDE (2020), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2020: An OECD Scoreboard*, Éditions OCDE, Paris. [120]
- OCDE (2020), *Global Conference on Governance Innovation: Summary Record*, <https://www.oecd.org/gov/regulatory-policy/global-conference-on-governance-innovation-summary-record-2020.pdf>. [104]
- OCDE (2020), « Going Digital Integrated Policy Framework », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, Éditions OCDE, Paris. [64]
- OCDE (2020), *Higher Education Labour Market Relevance and Outcomes of Higher Education in Four US States: Ohio, Texas, Virginia and Washington*. [85]
- OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*, Éditions OCDE. [63]
- OCDE (2020), *OECD OURdata Index: 2019 New Zealand*. [61]

- OCDE (2020), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2019 : Prospérer dans un monde numérique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a0e29ca9-fr>. [69]
- OCDE (2020), *Risques liés à la sécurité numérique pendant la crise du coronavirus (COVID-19)*, https://www.oecd-ilibrary.org/science-and-technology/risques-lies-a-la-securite-numerique-pendant-la-crise-du-coronavirus-covid-19_ba8e6d3a-fr. [132]
- OCDE (2020), *Start-ups, Killer Acquisitions and Merger Control*, <https://www.oecd.org/daf/competition/start-ups-killer-acquisitions-and-merger-control-2020.pdf> (consulté le 5 octobre 2021). [110]
- OCDE (2019), *Enhancing Access to and Sharing of Data: Reconciling Risks and Benefits for Data Re-use across Societies*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/276aaca8-en>. [109]
- OCDE (2019), *Measuring the Digital Transformation: A Roadmap for the Future*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264311992-en>. [112]
- OCDE (2019), *OECD Economic Surveys: Estonia 2019*, Éditions OCDE, Paris. [62]
- OCDE (2019), *Vers le numérique : Forger des politiques au service de vies meilleures*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7cba1873-fr>. [8]
- OCDE (2017), *OECD Economic Surveys: New Zealand 2017*, Éditions OCDE, Paris. [21]
- OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, https://www.oecd-ilibrary.org/education/Regards-sur-l-education-2016_eag-2016-fr (consulté le 28 septembre 2021). [71]
- OCDE (s.d.), *Encourager l'investissement dans le capital intellectuel, la croissance et l'innovation*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/g2g2bfb6-fr>. [122]
- OCDE FMP (2019), « The Human Side of Productivity: Setting the Scene », *4th Annual Conference in Sydney, Australia, Background Paper*, Forum mondial de l'OCDE sur la productivité, Sydney, <https://doi.org/10.2307/1372636>. [92]
- Osnago, A. et S. Tan (2016), « Disaggregating the Impact of the Internet on International Trade », *Document de travail de recherche sur les politiques*, n° 7785, Groupe de la Banque mondiale, Washington, D.C. [37]
- Paunov, C. et S. Planes-Satorra (2019), « How are Digital Technologies Changing Innovation? », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, Éditions OCDE, Paris. [26]
- Peters, B., M. Roberts et V. Vuong (2020), « Firm R&D Investment and Export Market Exposure », *NBER Working Paper*, n° 02138, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA. [46]
- PwC (2017), *Transformation in motion - PwC New Zealand's 2017 Digital IQ Survey*. [15]
- Sanderson, L., G. Wright-McNaughton et N. Yashiro (2022), « Does Fast Internet Increase Exports? Evidence from New Zealand », *OECD Economics Department Working Paper*, Éditions OCDE, à paraître. [48]

- Sim, S., B. Bull et P. Mok (2021), *Exporting challenges and responses of New Zealand firms*, Agence néo-zélandaise du Commerce et des Entreprises et Commission néo-zélandaise de la productivité, Wellington. [35]
- Sin, I. et al. (2014), « Exporting, Innovation and the Role of Immigrants », *Motu Working Paper*, n° 14-15, Motu Economic and Public Policy Research, Wellington. [45]
- Skilling, D. (2020), *Frontier firms: An international small advanced economy perspective*, Landfall Strategy Group, Amsterdam. [11]
- Small Business Council (2019), *Results of the Small Business Survey*. [13]
- Smith, J. et S. Garden (2020), « New Zealand boards and frontier firms », Commission néo-zélandaise de la productivité, Wellington. [88]
- Sorbe, S. et al. (2019), « Digital Dividend: Policies to harness the productivity potential of digital technologies », *OECD Economic Policy Papers*, n° 26, Éditions OCDE, Paris. [6]
- Stats NZ (2021), *Business operations survey: 2020*. [17]
- Stats NZ (2020), *Business Operations Survey 2020*. [133]
- Sutcliffe, R. (2021), *PISA 2018: Digital devices and student outcomes in New Zealand schools*, Ministère de l'Éducation, Wellington. [81]
- Teece, D. et K. Brown (2020), « New Zealand Frontier Firms: A Capabilities-Based Perspective », BRG Institute, Sydney. [87]
- The AI Forum of New Zealand (2018), *Artificial Intelligence- Shaping a Future New Zealand*. [116]
- Traficom (2021), *Information security in 2020 – Annual report of the National Cyber Security Centre Finland*. [118]
- Trésor néozélandais (2019), *Deepening Early Stage Capital Markets*, <https://www.treasury.govt.nz/sites/default/files/2019-08/venture-capital-fund-4163226.pdf>. [121]
- Zuo, G. (2021), « Wired and Hired: Employment Effects of Subsidized Broadband Internet for Low-Income Americans », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 13/3, pp. 447-482. [68]

Études économiques de l'OCDE

NOUVELLE-ZÉLANDE

L'économie néo-zélandaise s'est rapidement remise du choc du COVID-19 grâce à un confinement efficace du virus, à des mesures de protection des emplois et des revenus et à des politiques macroéconomiques très expansionnistes, mais elle est maintenant en surchauffe et les prix de l'immobilier ont grimpé en flèche. La Banque de Réserve a commencé à durcir ses politiques monétaire et macroprudentielle en vue d'atteindre ses objectifs de stabilité des prix et de stabilité financière. Conjuguées à des mesures visant à accroître l'offre de logements, ces mesures devraient contribuer à modérer l'inflation des prix des logements. Alors que le déficit budgétaire a commencé à baisser par rapport aux sommets atteints lors de la première vague du choc COVID-19, des mesures d'assainissement supplémentaires seront nécessaires pour remettre les finances publiques sur une trajectoire durable, notamment une augmentation de l'âge d'admissibilité à la retraite. La Nouvelle-Zélande dispose d'une marge de manœuvre considérable pour stimuler la productivité en favorisant la croissance de son secteur numérique et en stimulant l'innovation numérique. Cela nécessite de renforcer le réservoir national de compétences numériques, de veiller à ce que les réglementations évoluent avec les changements technologiques et de faciliter les exportations des entreprises exploitant les technologies numériques. La Nouvelle-Zélande dispose d'un cadre institutionnel solide pour réduire les émissions de gaz à effet de serre mais doit mettre en œuvre des mesures de réduction supplémentaires pour atteindre ses objectifs. Le prix du carbone doit augmenter substantiellement, combiné à des mesures complémentaires efficaces.

CHAPITRE THÉMATIQUE : STIMULER LA PRODUCTIVITÉ GRÂCE À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Volume 2022/7
Janvier 2022



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-48561-7
PDF ISBN 978-92-64-95816-6

ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2022
(18 NUMÉROS)

